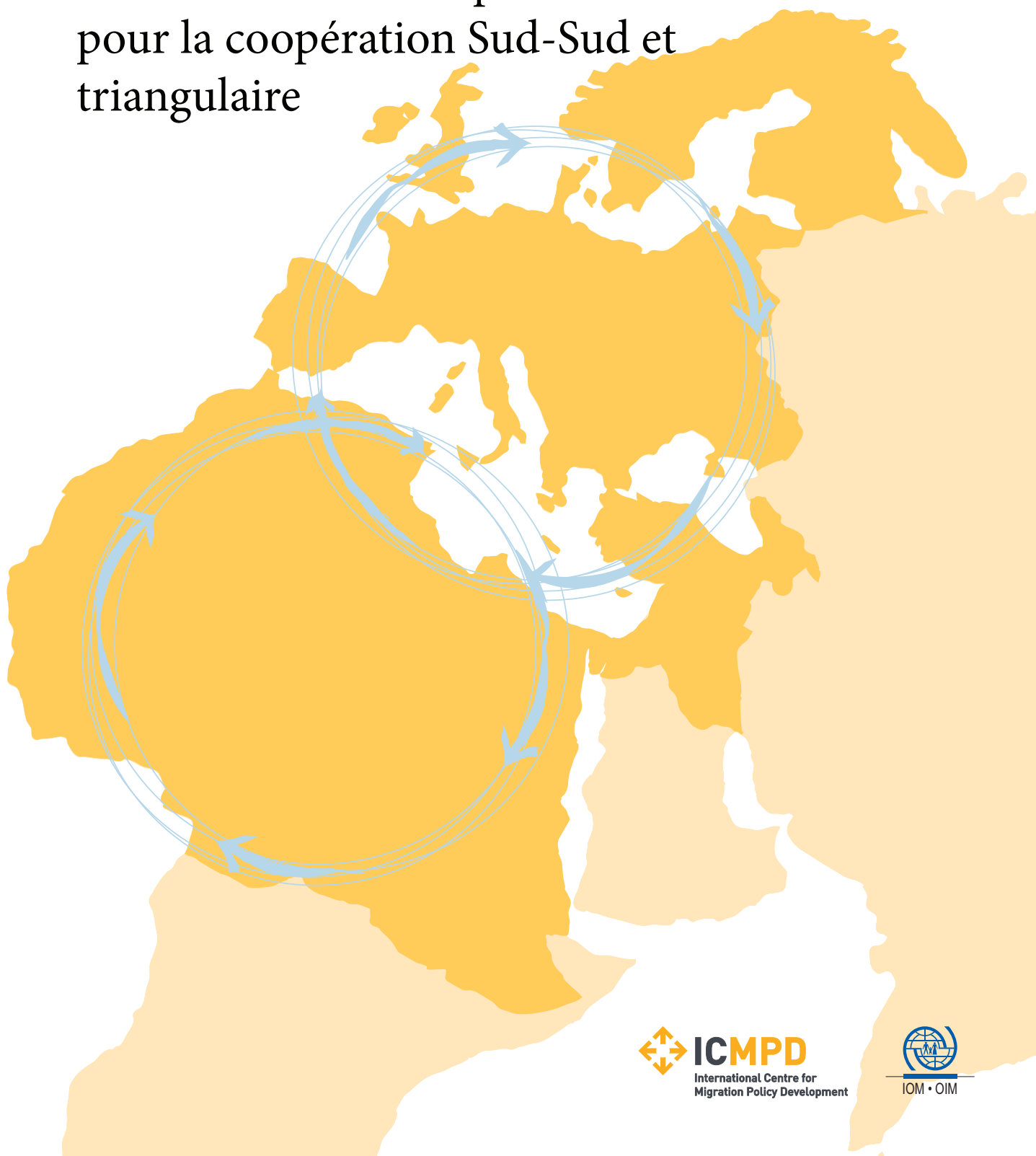


RENFORCER LA MOBILISATION DES DIASPORAS

Recommandations opérationnelles
pour la coopération Sud-Sud et
triangulaire



RENFORCER LA MOBILISATION DES DIASPORAS

Recommandations opérationnelles
pour la coopération Sud-Sud et
triangulaire

RÉSUMÉ

Ces recommandations opérationnelles sont proposées sous la forme d'un guide pratique étape par étape. Elles ont pour but de vous aider à développer des politiques efficaces pour engager les diasporas et à renforcer les partenariats avec les autres pays, les associations de la diaspora et les autres acteurs concernés. La consolidation des partenariats et des relations avec les diasporas doit être encouragée de manière collaborative, car ces dernières jouent un rôle crucial dans le développement des pays. Outre leur rôle avéré en tant qu'émettrices de fonds, elles permettent la circulation des savoirs et agissent comme agents dans la réussite des partenariats privés comme publics. Les diasporas sont en mesure de conduire le changement et les gouvernements doivent catalyser leur impact, et vice-versa.

Ces recommandations ne présentent pas "la technique" pour élaborer des stratégies et des plans d'action, mais elles offrent des principes et des outils méthodiques essentiels pour les mettre en œuvre. En outre, elles comprennent des techniques d'échange des enseignements et présentent des bonnes pratiques destinées à renforcer les initiatives de mobilisation des diasporas, menées par les instances gouvernementales dans le cadre des coopérations Sud-Sud et triangulaire.

La section I présente les orientations en clarifiant leurs objectifs et leur méthodologie. Elle définit les termes employés, tels que "Sud" ou "coopération triangulaire", car ils n'ont pas de définition universelle et leur interprétation peut varier.

La section II fournit des orientations pour élaborer le cadre de gestion des relations entre les acteurs impliqués dans le développement et la mise en œuvre des politiques. Pour ces acteurs, une approche méthodologique et un processus inclusif sont les fondements d'activités ciblées dans le contexte des coopérations Sud-Sud et triangulaires. Le lecteur découvrira comment élaborer une stratégie, analyser le contexte national et ses implications pour les diasporas et évaluer les diasporas. Ainsi, il sera en mesure d'identifier les lacunes, besoins, objectifs et priorités de son pays en matière de relations État-diaspora et saura mettre en œuvre les politiques appropriées dans le cadre d'une coopération Sud-Sud et triangulaire. Le lecteur sera accompagné dans le développement d'un plan d'action pour les diasporas, un outil de gestion de projet qui présente les actions à mener afin de définir des politiques de diaspora ciblées et efficaces, inscrites dans le cadre institutionnel.

La section III propose des moyens pour s'engager dans une coopération Sud-Sud et triangulaire, notamment les cadres de partenariat et les outils de partage des connaissances. Cette section présente de nombreuses approches et méthodologies destinées aux responsables politiques et aux spécialistes. Les exemples types et les enseignements décrits ont pour vocation d'encourager le développement et la mise en œuvre de coopérations Sud-Sud et triangulaire.

REMERCIEMENTS

Auteurs (ICMPD): Marion Noack, Valerie Wolff

Coordinateur (ICMPD): Rebecca Adeline

Responsables de la production (ICMPD): Kathrin Markovsky, Mohamad El Tannir

Nous remercions particulièrement Malin Frankenhaeuser (ICMPD), Monica Zanette (ICMPD) et Lukas Gehrke (ICMPD) pour leurs conseils et leur soutien.

Ces recommandations sont le fruit d'analyses documentaires et d'entretiens approfondis menés entre janvier et septembre 2013 avec les parties prenantes principales dans le cadre du projet "Renforcement des politiques de diaspora en Afrique et au Moyen-Orient grâce à l'échange Sud-Sud (AMEDIP)". Le projet AMEDIP est financé par les gouvernements français, italien, néerlandais et suisse. Il est mis en œuvre conjointement par l'ICMPD (Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires) et l'OIM (Organisation internationale pour les migrations).

L'équipe AMEDIP souhaite remercier les centres de liaison des États partenaires de la réflexion AMEDIP ainsi que les personnes suivantes (par ordre alphabétique) pour leur contribution importante à cette publication: Tana Anglana, Louis Berthelot, Jaafar Debbarih, Souleymane Alassane Moustapha, Thomas Ruegg, Dagmar Sally Schineanu, Nelleke van de Walle, Boukari Yayé, Chems-Eddine Zelaci et Oussama Zennati. L'équipe AMEDIP est également reconnaissante envers les quatre pays donateurs, l'OIM et les autres partenaires, pour les informations communiquées et le précieux soutien accordé au cours de l'élaboration de ce rapport.

Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement le point de vue de l'OIM ou des pays donateurs.

Droits d'auteur: Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, copiée ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que se soit, électronique ou mécanique, y compris par photocopie, enregistrement, ou par tout système de stockage ou de récupération d'information, sans l'accord des détenteurs des droits d'auteur.

Pour toute question sur cette publication, contactez l'adresse suivante:

ICMPD

Gonzagagasse 1 – 5e étage

1010 Vienne

Autriche

www.icmpd.org

Couverture par Dimitri Mallet

Mise en page par Marc Rechdane

Imprimé et relié par Communication Network

Cette publication a été traduite en français et en arabe à partir de la version d'origine en anglais.

ISBN 978-3-902880-08-6

TABLE DES MATIÈRES

Résumé	i
Remerciements	ii
Avant-propos	vi
SECTION I: INTRODUCTION	1
1. Recommandations opérationnelles de coopération Sud-Sud et triangulaire pour la mobilisation des diasporas. Quelles attentes?	2
2. Méthodologie	4
3. Définitions opérationnelles: placer la politique de diaspora dans le contexte de la coopération Sud-Sud et triangulaire	5
a. Qui compose “la diaspora”?	5
b. Comment définir les “politiques de diaspora”?	6
c. Comment définir le “Sud”?	7
d. Comment définir la “coopération Sud-Sud”?	8
e. Comment définir la “coopération triangulaire”?	11
SECTION II: CADRE POLITIQUE DE COOPÉRATION POUR LA MOBILISATION DES DIASPORAS	15
1. Cycle type de coopération Sud-Sud et triangulaire pour la mobilisation des diasporas	15
2. Développement d’une stratégie de diaspora	16
a. Structure d’une stratégie de diaspora	19
b. Analyse du contexte national	21
c. Évaluation des diasporas	31
d. Définition des priorités et des objectifs nationaux pour mobiliser les diasporas	47
3. Capitaliser sur les opportunités: élaboration d’un plan d’action	49
a. Un cadre d’action: les acquis	50
b. Le tableau de résultats	50
c. Principes de programmation et questions transversales	54

4.	Suivi, évaluation et examen	58
a.	Plan de suivi et d'évaluation	61
b.	Comment mesurer la réussite des stratégies de diaspora?	65
5.	Communiquer sur la vision de la mobilisation des diasporas	70
a.	Communication interne	70
b.	Communication externe	71
6.	Documentations et conseils supplémentaires: stratégie de diaspora et plan d'action	77

SECTION III: MÉTHODES PRATIQUES ET EMPIRIQUES DE COOPÉRATION SUD-SUD ET TRIANGULAIRE 103

1.	Introduction	103
2.	Création de cadres de partenariat	107
a.	Coopération multilatérale	108
b.	Coopération bilatérale Error!	116
c.	Coopération trilatérale	126
d.	Exemples de réalisations des États partenaires de la réflexion AMEDIP en matière de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire	140
3.	Outils de partage des connaissances	143
a.	Ancrer l'échange des connaissances dans le cadre de la politique de diaspora	143
b.	Présentation de diverses formes de partage des connaissances	145
c.	Mécanisme d'échange d'experts entre pays du Sud AMEDIP	159
4.	Documentations et conseils supplémentaires	174

CONCLUSION 185

ANNEXES 189

1.	Abréviations et acronymes	189
2.	Pour en savoir plus	192
3.	Bibliographie	194
4.	Description du projet: Renforcement des Politiques de Diaspora en Afrique et au Moyen-Orient grâce à l'Échange Sud-Sud (AMEDIP)	203

AVANT-PROPOS

Depuis les quinze dernières années, la coopération Sud-Sud est au centre des relations économiques et sociales. Ce changement de perspective est conduit par de nouveaux partenariats qui augmentent les connexions entre les pays et renouvellent le modèle traditionnel de coopération pour le développement entre pays du Nord et du Sud. Cette nouvelle approche met en avant des échanges accélérés et mise sur l'interdépendance des pays. Elle implique de nouveaux "acteurs" qui opèrent au sein, entre et à travers les anciennes délimitations géographiques.

Parmi eux, on compte les diasporas, qui jouent le rôle de transmetteurs de connaissances et d'agents du changement. Les gouvernements du Sud et du Nord doivent être en mesure d'appliquer le cadre adéquat pour capter au mieux le potentiel de mobilisation des diasporas transnationales pour le développement. Pour assurer la bonne évaluation de ce potentiel, un dialogue impliquant tous les acteurs devra être tenu à la suite du second Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur les migrations internationales et le développement, au cours des discussions post 2015 et juste avant le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement (ICPD au-delà de 2014).

Ces recommandations opérationnelles sur le renforcement de la mobilisation des diasporas sont les premières du genre dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Elles concernent spécifiquement l'élaboration de la stratégie de diaspora et du plan d'action, et agrémentent ainsi le manuel de l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) et du MPI (Institut des Politiques Migratoires) sur le "Développement d'une stratégie pour l'engagement des diasporas dans le développement" (2012). Leur objectif est de développer et de renforcer les enseignements tirés du projet AMEDIP *Renforcement des politiques de diaspora en Afrique et au Moyen-Orient grâce à l'échange Sud-Sud*, mis en œuvre en partenariat avec l'OIM dans le cadre du dialogue MTM (Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée). Le projet impulse une transition entre débats et plateforme de mise en œuvre, qui permet aux États participants de formuler leurs attentes quant aux modalités de coopération. Comme nous le démontrons ici, les dialogues sont un moyen pour stimuler les idées et éprouver de nouvelles formes de coopération. Ils fournissent l'espace d'expression et le tremplin nécessaires pour impliquer un plus large panel d'acteurs dans nos prochains cadres de coopération.

Je suis convaincu que ces recommandations aideront les lecteurs à identifier et envisager de nouvelles formes de coopération et à renforcer, reproduire et étendre les partenariats existants, non seulement dans le domaine de la mobilisation des diasporas, mais dans le cadre plus large de la coopération Sud-Sud sur les migrations et le développement.

Je souhaite remercier les donateurs, les Pays-Bas, l'Italie, la Suisse et la France pour leur soutien et leurs conseils. Je remercie tout particulièrement les États partenaires de la réflexion AMEDIP (Algérie, Cap-Vert, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Liban, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Sénégal et Tunisie) qui ont librement partagé leur expérience et contribué à faire de ce manuel un outil unique. Enfin et surtout, je remercie l'OIM d'avoir coopéré à ce projet.

Lukas Gehrke,



Directeur

ICMPD

Usage des symboles

	Ce symbole signifie que d'autres outils et directives peuvent être exploités pour compléter ces orientations opérationnelles.
	Ce symbole signifie que des informations et des conseils supplémentaires sont disponibles à la fin de la section.

SECTION I

Introduction

- 1. Recommandations opérationnelles de coopération Sud-Sud et triangulaire pour la mobilisation des diasporas. Quelles attentes?**
- 2. Méthodologie**
- 3. Définitions opérationnelles: placer la politique de diaspora dans le contexte de la coopération Sud-Sud et triangulaire**

“Les membres de l’Africa Progress Panel sont convaincus que les partenariats qui mutualisent un large éventail d’acteurs, d’énergies, de créativité et de ressources représentent au moins un aspect de la solution. Dans notre rapport annuel sur les progrès en Afrique, présenté hier au Forum économique mondial sur l’Afrique, nous faisons appel aux dirigeants de chaque secteur, y compris des gouvernements, des entreprises et de la société civile, pour qu’ils fassent leur possible, non seulement pour renforcer, reproduire et étendre les partenariats existants, mais également pour identifier et considérer de nouvelles formes et de nouveaux domaines de collaboration”.

Kofi Annan, The Power of Partnerships in Africa¹

Le saviez-vous?

- Le Liban et le Cap-Vert ont plus de ressortissants résidant à l’étranger que dans leur pays d’origine.
- 93,3 % des émigrés nigériens résident dans des pays africains.
- Avec environ 20 milliards de dollars USD reçus par an, le Nigéria est le premier pays de destination des transferts de fonds en Afrique.
- L’Éthiopie propose une “carte d’identité pour les personnes d’origine éthiopienne”, qui permet à ses détenteurs de jouir de droits et de privilèges auxquels les autres étrangers n’ont pas accès, notamment le droit d’entrée, de résidence et de travail sans visa, le droit de posséder des biens immobiliers en Éthiopie et le droit d’accéder aux services publics.
- La Tunisie a créé un “guichet unique” qui réunit plusieurs administrations nationales en un seul bureau pour favoriser les investissements et la création d’entreprises.
- Le Maroc fournit une aide financière, médicale et juridique aux ressortissants qui ne bénéficient pas de la couverture sociale.
- Le Cap-Vert propose une émission de radio hebdomadaire intitulée “Voice of Diaspora” (La voix de la diaspora).

¹ Kofi Annan (2011): The Power of Partnerships in Africa, dans: The Huff Post, disponible à l’adresse: http://www.huffingtonpost.com/kofi-annan/africa-partnerships_b_858505.html (consulté le 30/08/2013).

- Le Liban organise, sur son territoire, un centre de vacances gratuit pour les jeunes d'origine libanaise.
- Au Mali, les principaux points d'entrée sont munis de bureaux spécialisés dans l'accueil des migrants de retour.
- La communauté algérienne à l'étranger représente environ 70 % du tourisme en Algérie.
- L'Algérie a conclu des accords bilatéraux avec des pays de destination pour autoriser l'enseignement de sa langue, de sa culture et le soutien aux enseignants dans les écoles.
- La majorité des émigrés égyptiens vivent dans les États du Golfe.
- En 2007/2008, les transferts de fonds vers l'Égypte représentaient, pour le pays, une source de revenu nettement supérieure à ceux générés par le canal de Suez.
- Le nombre de médecins d'origine ghanéenne vivant à l'étranger représente 56 % du nombre total de médecins au Ghana.
- On estime que 76 % des ménages urbains sénégalais ont au moins un membre de leur famille installé à l'étranger.
- On estime à 700-1 000 le nombre d'associations de migrants sénégalais en Europe.²
- Approximativement 70 % des villes dans le monde sont impliquées dans un programme de coopération de ville à ville qui s'étend sur plusieurs continents.³

1. **Recommandations opérationnelles de coopération Sud-Sud et triangulaire pour la mobilisation des diasporas. Quelles attentes?**

La contribution des diasporas au développement de leur pays d'origine est largement reconnue et leur potentiel comme acteurs du développement est un centre d'intérêt en plein essor dans la plupart des pays du Sud en

voie de développement, notamment dans les États subsahariens, le Moyen-Orient, l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique du Nord. Ces dernières années, de plus en plus d'instances de la diaspora ont vu le jour sous l'égide des gouvernements dans le but d'atteindre les diasporas et de renforcer les capacités institutionnelles à assister ses communautés et ses membres. On estime que plus de 400 instances dans 56 pays sont engagées pour la mobilisation des diasporas dans le cadre de

² ICMPD, OIM (2010): MTM. A Dialogue in Action. Linking Emigrant Communities for more Development. Inventory on Institutional Capacities and Practices, disponible à l'adresse: http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD-Website_2011/Migration_Dialogues/MTM/projects/Inventory_EN_2010.pdf (consulté le 26/08/2013).

³ UCLG. (2012): Cités et Gouvernements Locaux Unis. Dossier de presse, disponible à l'adresse: http://www.uclg.org/sites/default/files/Presskit_UCLG_May_2012.pdf (consulté le 20/08/2013).

programmes institutionnalisés. 77 d'entre elles ont un mandat direct pour collaborer avec les diasporas.⁴

Au moment de la rédaction, le second dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (HLD) est en cours de préparation. Au niveau mondial, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) met l'accent sur le rôle important joué par les diasporas dans le développement des pays d'origine et de destination. Le FMMD est une des premières réalisations du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU sur les migrations internationales et le développement (2006). C'est aujourd'hui un rendez-vous majeur au cours duquel les responsables politiques échangent régulièrement leurs expériences en matière de migration et développement. En outre, la "Position commune de l'UA sur la migration et le développement", qui définit la diaspora africaine comme la "6e région d'Afrique"⁵, souligne l'importance de renforcer et d'étendre les collaborations avec la diaspora africaine dans le cadre du processus de développement.⁶

Dans un contexte mondial où l'implication des diasporas dans le développement de leur pays d'origine tend à se renforcer, **ce guide convivial destiné aux responsables politiques et aux**

spécialistes du développement propose les éléments d'orientation suivants:

- 1) Un **outil étape par étape** pour élaborer une **stratégie et un plan d'action institutionnels ciblés et efficaces de mobilisation des diasporas au sein d'un cadre institutionnel et juridique**, avec conseils et documentation, dans les domaines sociaux, économiques, culturels, politiques et l'enseignement
- 2) Des orientations pour **suivre, évaluer et examiner la stratégie et le plan d'action**, ainsi que des **recommandations pour communiquer sur la vision de la mobilisation des diasporas**
- 3) Des **bonnes pratiques en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire, des enseignements et des orientations** pour renforcer les cadres de partenariats et les initiatives de partage des connaissances mis en œuvre par les gouvernements pour engager les diasporas.

Il n'existe pas de "solution unique", mais chaque stratégie de diaspora mise en œuvre comporte des bonnes pratiques et des enseignements dignes d'intérêt. Dans cet esprit, ces recommandations opérationnelles n'ont pas vocation à présenter "la solution"

⁴ Recensé dans le cadre d'une enquête menée auprès des États participants au FMMD (Forum mondial sur la migration et le développement) pour le manuel MPI et OIM (2012): Developing a Road Map for Engaging Diasporas for Development. A Handbook for Policymakers and Practitioners in Home and Host Countries, disponible à l'adresse: <http://www.migrationpolicy.org/pubs/thediasporahandbook.pdf> (consulté le 26/08/2013).

⁵ UA (2012): Déclaration du Sommet Mondial de la Diaspora Africaine. Sandton, Afrique du Sud, 25 mai 2012, disponible à l'adresse: <http://summits.au.int/en/sites/default/files/FINAL%20Diaspora%20Declaration-E-25%20May%20%281%29.pdf> (consulté le 20/08/2013).

⁶ UA (2006): Position africaine commune sur la migration et le développement, disponible à l'adresse: http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/rcps/igad/african_common_position_md.pdf (consulté le 28/08/2013).

pour élaborer la stratégie et le plan d'action, mais elles proposent des principes et des outils méthodiques essentiels pour les concevoir de manière judicieuse. Elles présentent des méthodes pour échanger les enseignements avec d'autres pays et concentrer les démarches afin de concevoir des solutions efficaces pour collaborer avec les diasporas.

Ces recommandations opérationnelles ont pour but de déterminer les actions à prendre afin d'établir une coopération institutionnelle entre les pays sur les questions de diaspora. Elles viennent ainsi agrémenter le manuel de l'OIM (Organisation Internationale pour les Migrations) et du MPI (Institut des Politiques Migratoires) sur le "Développement d'une stratégie pour l'engagement des diasporas dans le développement".⁷ Il s'agit d'une feuille de route munie de plusieurs outils méthodologiques pour concevoir des politiques de mobilisation des diasporas efficaces, afin d'établir une coopération transnationale entre les institutions gouvernementales et les autres partenaires.

2. Méthodologie

Ces recommandations opérationnelles sont

une réalisation du projet AMEDIP pour le "Renforcement des politiques de diaspora en Afrique et au Moyen-Orient grâce à l'échange Sud-Sud", mis en œuvre dans le cadre du dialogue MTM (Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée).⁸ Le dialogue MTM a été créé en 2002 par les États européens et leurs partenaires en Méditerranée méridionale afin de développer des solutions conjointes pour relever les défis des migrations de transit dans la région. En 2011, les principaux États partenaires de la réflexion AMEDIP MTM ont pris la décision⁹ de mener des actions concrètes pour renforcer leur coopération; ils ont notamment initié le mécanisme d'échange d'experts entre pays du Sud afin de partager les expertises techniques. À la suite des exercices d'évaluation des besoins, les États partenaires de la réflexion AMEDIP ont défini le renforcement des liens avec les diasporas et la création de cadres de partenariat internationaux parmi leurs priorités, car ces domaines se sont révélés déterminants pour le développement de leur pays.

Ces recommandations opérationnelles exploitent les ressources suivantes:

- **Registre des lacunes, besoins et priorités institutionnelles des États**

⁷ OIM, MPI, 2012, op. cit.

⁸ Le projet AMEDIP MTM est organisé conjointement par l'ICMPD et l'OIM. Ce programme a pour but d'améliorer les capacités institutionnelles des autorités nationales en charge des questions de migration et de développement afin d'optimiser les contributions de leurs communautés de diaspora. Pour ce faire, il favorise la création et/ou le développement de stratégies de diaspora globales dans les pays cibles, renforce les coopérations techniques Sud-Sud et les échanges d'experts régionaux (ateliers d'experts et mécanismes d'échange); améliore les capacités techniques et institutionnelles des agences gouvernementales/autorités locales impliquées en matière de politiques de la diaspora, renforce la coopération Sud-Nord grâce au partage des connaissances et à l'intensification du dialogue institutionnel. Consultez le lien suivant pour de plus amples informations: <http://www.icmpd.org/MTM.1558.0.html>.

⁹ Par la suite, le terme États partenaires de la réflexion AMEDIP sera utilisé à la place de la dénomination officielle États partenaires de la réflexion AMEDIP MTM. Les États partenaires de la réflexion AMEDIP sont l'Algérie, le Cap-Vert, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Liban, le Mali, le Maroc, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et la Tunisie.

partenaires de la réflexion AMEDIP sur les relations État-diaspora, notamment au regard du rôle des diasporas dans le développement national. Les informations ont été recueillies conjointement par l'ICMPD et l'OIM par le biais de consultations nationales au cours desquelles les pays participants ont pu identifier leurs priorités et leurs besoins par l'intermédiaire d'une enquête interinstitutionnelle nationale.¹⁰

- **Questionnaires:** des questionnaires ont été diffusés au cours d'ateliers conduits respectivement sur la coopération Sud-Sud et Nord-Sud, pendant la phase de mise en œuvre du projet AMEDIP. Tous les États partenaires de la réflexion AMEDIP étaient représentés dans ces ateliers.
- **Enseignements tirés du MEEPS (Mécanisme d'Échange d'Experts entre Pays du Sud) et des projets pilotes** menés au cours de la mise en œuvre du projet AMEDIP. Le MEEPS consistait en 20 échanges d'experts, soit par détachement dans les instances bénéficiaires, soit par des visites d'étude entre représentants des gouvernements.
- **Examen de la documentation:** des examens de dossiers ont été menés sur la mobilisation des diasporas et la coopération Sud-Sud et triangulaire.

3. Définitions opérationnelles: placer la politique de diaspora dans le contexte de la coopération Sud-Sud et triangulaire

a. Qui compose "la diaspora"?

Au cours des deux dernières décennies, le terme "Diaspora" s'est imposé dans les conversations sur la migration et le développement. Ces recommandations opérationnelles emploient le terme diaspora dans le cadre de la question de l'engagement des groupes d'émigrés et de leurs descendants auprès de leur pays d'origine, quelle que soit leur nationalité réelle. **"Les diasporas modernes sont des groupes ethniques minoritaires issus de la migration qui résident et évoluent dans des pays d'accueil tout en conservant de forts liens affectifs et matériels avec leur pays d'origine; leur patrie".**¹¹ Ceci implique que tous les migrants ne peuvent pas être considérés comme des membres d'une diaspora et que tous les membres d'une diaspora ne sont pas migrants. Selon cette définition, une diaspora comprend les ressortissants qui ne résident pas dans leur pays d'origine et les personnes qui ont changé de nationalité, mais qui conservent des liens avec leur pays d'origine. Certains pays incluent jusqu'à trois générations, que les membres de la diaspora aient conservé leur nationalité d'origine ou non. Selon l'Union

¹⁰ ICMPD, OIM (2012): Registre des priorités institutionnelles des États partenaires de la réflexion AMEDIP, disponible à l'adresse: http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD-Website_2011/Migration_Dialogues/MTM/AMEDIP/February_2013_Update/Registry_of_Institutional_Priorities_Soft_Copy_EN.pdf (consulté le 20/08/2013).

¹¹ Gabriel Sheffer (1986): A New Field of Study: Modern Diasporas in International Politics, In G. Sheffer (Ed.), *Modern Diasporas in International Politics*, London: Croom Helm, p.3.

africaine, une diaspora est “[constituée] de personnes d’origine africaine vivant hors du continent africain, qui sont désireuses de contribuer à son développement et à la construction de l’Union africaine, quelles que soient leur citoyenneté et leur nationalité”.¹²

b. Comment définir les “politiques de diaspora”?

Les gouvernements appliquent une grande variété de méthodes pour collaborer avec leurs diasporas et adoptent constamment de nouvelles “politiques de diaspora” pour atteindre cet objectif. Ces mesures vont de la préservation des droits et la protection des membres d’une diaspora à l’étranger, au renforcement du sens de l’identité nationale et des relations avec le pays d’origine, en passant par l’encouragement des contributions au développement social et économique.¹³

On définit souvent l’objectif des politiques de diaspora par la mobilisation de la diaspora et de ses compétences pour le développement du pays d’origine. Les compétences ou actifs

des diasporas sont variables et liés au capital social, culturel, financier et humain généré par le processus migratoire.¹⁴ Le recours des gouvernements à différentes approches pour mobiliser la diaspora, telles que les événements dédiés ou la communication régulière avec les représentants de la diaspora, conduit souvent à une mauvaise interprétation du terme. Souvent, la diaspora est déjà active dans le pays d’origine et sa mobilisation ne s’avère pas nécessaire. Par contre, la mobilisation des gouvernements et des autres acteurs est primordiale pour coopérer avec les communautés de la diaspora et établir des relations avec elles afin d’atteindre un objectif commun.

Dans ces recommandations opérationnelles, nous regroupons sous le terme “politiques de diaspora” les instances et les pratiques d’un État qui concernent les membres de sa société résidant à l’étranger. Contrairement aux programmes et aux projets, **une politique de diaspora est un ensemble cohérent de décisions avec un objectif commun à long terme** (ou des objectifs) destiné à accroître la mobilisation des diasporas.¹⁵ Les politiques de

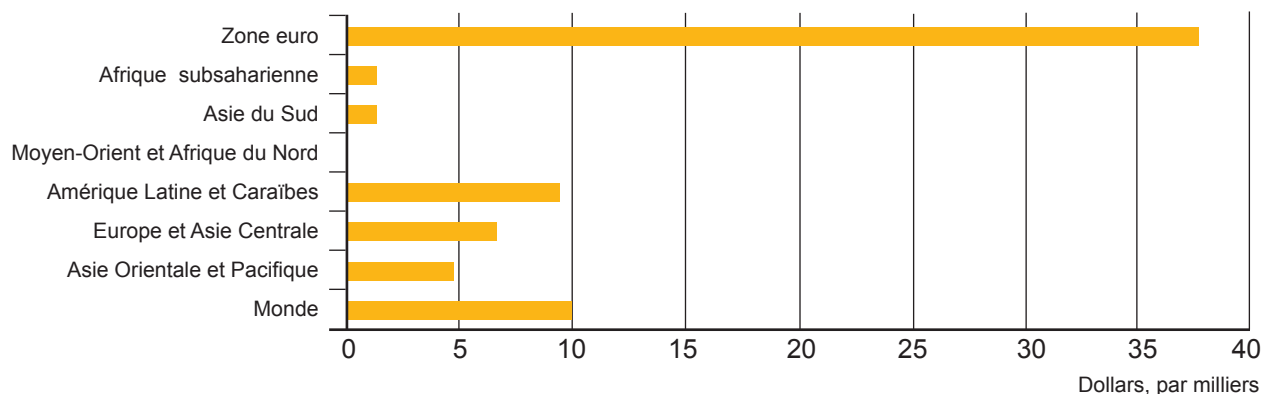
¹² UA (2012): Sommet Mondial de la Diaspora Africaine. L’Union africaine s’efforce d’intégrer la diaspora dans le programme de développement du Continent, accessible en anglais à http://www.au.int/en/sites/default/files/Article%20for%20publication%20on%20Global%20Diaspora%20Summit%2017.05.12_1_.pdf (consulté le 03/04/2014).

¹³ GTZ (2010): Building Bonds for Migration and Development. Diaspora Engagement Policies of Ghana, India and Serbia. Document de travail. Eschborn, GTZ, disponible à l’adresse: <http://www.giz.de/Themen/de/dokumente/gtz2010-en-building-bonds-for-migration-and-development.pdf> (consulté le 30/08/2013).

¹⁴ Le capital social fait référence aux réseaux et aux liens sociaux entretenus par les migrants depuis leur pays de résidence, tandis que le capital humain correspond à leurs compétences et leurs connaissances. Le capital financier comprend les envois de fonds, l’épargne, les investissements collectifs, etc. et le capital culturel correspond à l’acquisition de nouvelles valeurs et idées. Consultez le document Joint Migration and Development Initiative Migration for Development (2011): A Bottom-Up Approach. A Handbook for Practitioners and Policymakers. Disponible à l’adresse : <http://www.migration4development.org/content/jmdi-handbook-migration-development-bottom-approach> (consulté le 24/08/2013).

¹⁵ Définition basée sur: OAA: Definition of Policy, disponible à l’adresse: <http://www.fao.org/wairdocs/ilri/x5547e/x5547e05.htm> (29/08/2013); Gamlen, A (2006): What are diaspora engagement policies and what kinds of states use them? Vol. WP0632, Document de travail COMPAS. Oxford: Centre on Migration, Policy and Society, University of Oxford, disponible à l’adresse: http://essays.ssrc.org/remittances_anthology/wp-content/uploads/2009/08/Topic_19_Gamlen.pdf (consulté le 29/08/2013)

RNB par habitant et par région (2012)



Source: classement des revenus nationaux bruts par habitant de la Banque mondiale ¹⁶

diaspora forment une constellation d'accords juridiques, de mesures institutionnelles et de programmes qui opèrent sur plusieurs échelles de temps et pour différents motifs. Ainsi, elles ne doivent pas être uniquement considérées comme des stratégies d'État isolées. Comme la mobilisation des diasporas couvre de nombreux thèmes et secteurs (économique, politique, culturel et social), les **gouvernements peuvent choisir d'intégrer les questions relatives aux diasporas aux politiques sectorielles ou d'adapter la stratégie de diaspora aux différentes priorités sectorielles**. Quelle que soit l'approche, la coordination des relations avec les populations résidant hors du territoire demeure une caractéristique déterminante de la stratégie adoptée.

c. Comment définir le "Sud"?

Bien que les recherches sur la migration internationale tendent à envisager ce phénomène à travers des modèles migratoires

bidirectionnels "Sud" ou "Nord", ces deux notions fluctuent constamment, c'est pourquoi il n'existe pas de définition universelle du "Sud" ou du "Nord".

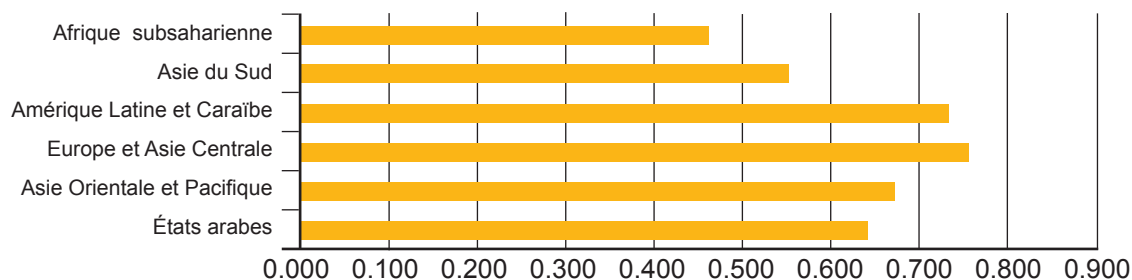
La Banque mondiale définit par "Sud" l'ensemble des pays à revenu faible à intermédiaire, c'est-à-dire les pays dont le RNB (Revenu National Brut) par habitant est égal ou inférieur à 1 035 \$. Il est compris entre 1 036 et 4 085 \$ dans les pays à revenu intermédiaire à faible, entre 4 086 et 12 615 \$ dans les pays à revenu intermédiaire à élevé, et est supérieur ou égal à 12 616 \$ dans les pays à revenu élevé.¹⁷ À l'inverse, le "Nord" représente les pays dont le revenu est élevé.

Le Programme de développement des Nations Unies distingue le "Sud" et le "Nord" en fonction de l'IDH (Indice de Développement Humain). Cet indice statistique composite prend en compte l'espérance de vie, l'éducation et le revenu. Le développement humain d'un

¹⁶ Banque mondiale (2013) : Classement des revenus nationaux bruts par habitant : <http://data.worldbank.org/data-catalog/GNI-per-capita-Atlas-and-PPP-table> (consulté le 06/03/2014).

¹⁷ Données de 2012. Définition de la Banque mondiale disponible à l'adresse: <http://data.worldbank.org/about/country-classifications>

Indice de développement humain, par région



Source: *Indice de Développement Humain 2012 du PNUD*¹⁸

pays est considéré comme très élevé lorsque son IDH est supérieur ou égal à 0,905. Au contraire, il est considéré comme faible si cet indice est égal ou inférieur à 0,466.¹⁹

Dans ces recommandations opérationnelles, le sens des termes “Sud” et “Nord” ne se limitera pas à l’aspect géographique, mais fera appel aux critères de l’Indice de développement humain du PNUD afin de définir des catégories suffisamment larges pour englober divers pays et régions. Il convient d’observer que, selon cette définition et au regard de la catégorie “IDH très élevé” introduite dans le Rapport sur le développement humain 2009, l’ensemble des États partenaires de la réflexion AMEDIP est répertorié au “Sud” par le PNUD.²⁰

Ces recommandations opérationnelles s’adressent aux responsables politiques et/ou aux spécialistes du développement qui

souhaitent coopérer avec d’autres pays du Nord ou du Sud dans le but de collaborer avec les diasporas.

d. Comment définir la “coopération Sud-Sud”?

Une coopération Sud-Sud de collaboration avec les diasporas implique au moins deux acteurs. Ces acteurs sont confrontés aux mêmes problèmes, c’est pourquoi un partenariat horizontal et un échange entre pairs peuvent être envisagés.

La question de la **coopération Sud-Sud** en matière de migrations, particulièrement entre pays africains, est largement traitée dans la Déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement (Tripoli, novembre 22-23, 2006),²¹ dont le préambule souligne que “la coopération et le dialogue entre

¹⁸ PNUD, 2013, op. cit.

¹⁹ PNUD (2013) : tableaux statistiques du Rapport sur le développement humain 2013, <http://hdr.undp.org/en/data> (consulté le 06/03/2014)

²⁰ Bakewell, Oliver (2009): South-South Migration and Human Development: Reflections on African Experiences, disponible à l’adresse: <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/imi-working-papers/wp-15-oliver-bakewell-south-south-migration> (consulté le 05/09/2013).

²¹ Déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement. Tripoli, novembre 22-23 (2006), disponible à l’adresse: http://www.dialogueafricainmd.net/web/uploads/document_category/EU_Africa_dialogue_on_migration/Joint%20Africa-EU%20Declaration%20on%20Migration%20and%20Development%20%28Tripoli-%20November%202006%29.pdf (consulté le 28/08/2013).

États africains peuvent renforcer leur capacité à gérer la migration, notamment par l'adoption d'approches communes pour harmoniser les politiques, les lois et les stratégies relatives à la migration". Bonnes pratiques établies par les pays participants:

- S'entraider pour renforcer les capacités de gestion de la migration et de l'asile
- Partager et échanger, dans la mesure du possible, toutes les informations et les meilleures pratiques sur les décisions relatives à la migration
- Contribuer aux recherches conjointes sur la migration et le développement, y compris à la collecte de données statistiques
- Initier des accords de jumelage et d'échange de personnel entre administrations nationales et entre UE et Afrique.²²

Le concept de coopération Sud-Sud a beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Déjà lors de la conférence de Bandung en 1955, qui a conduit à la Déclaration en faveur de la paix mondiale et de la coopération, les pays développés avaient exprimé leur volonté d'intensifier leurs coopérations mutuelles. Dans les années 1950, les coopérations concernaient surtout le commerce. Aujourd'hui, la coopération Sud-Sud s'étend de la mobilisation des pays qui ont un intérêt commun avec les organisations multilatérales, aux formes de coopération bilatérales axées sur les flux d'investissements et les accords.

Dans les années 1970, le Mouvement des non-alignés et le Groupe des 77 (G-77) ont établi un programme pour initier un "Nouvel ordre économique international". Depuis lors, ces deux groupes se sont souvent alliés pour faire valoir leurs intérêts sur la scène politique internationale.²³ En 1980, la Commission indépendante sur les problèmes de développement internationaux, présidée par Willy Brandt, soulignait la grande disparité économique entre "Nord" et "Sud" et la nécessité de créer des partenariats horizontaux pour l'éradiquer.²⁴ Le concept de partenariat horizontal, encadré par les notions d'équité, de confiance, de bénéfices mutuels et de relation à long terme, s'est largement développé au cours des dix dernières années. Ce sens de la collaboration et du partenariat a été à nouveau souligné en 2011 lors du Quatrième Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide, puis en 2012 lors de la Conférence Rio+20. Ces attentions suggèrent que ces partenariats sont bénéfiques pour les partenaires du Sud, comme pour les pays du Nord, car ils renforcent les connaissances et les capacités des deux partis. Comme le démontre la coopération entre les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), les liens circonstanciels entre pays ont tendance à primer sur les liens géographiques. De nos jours, les économies émergentes multiplient les initiatives pour renforcer leur cadre institutionnel afin de maintenir et intensifier les coopérations. Par exemple, au moment de la rédaction de ce document, les pays BRICS entendent créer leur propre banque de développement. Une banque

²² Déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement, 2006, op. cit.

²³ G77: About the Group 77, disponible à l'adresse: <http://www.g77.org/doc/> (consulté le 30/08/2013).

²⁴ Commission indépendante sur les problèmes de développement internationaux (1980): Rapport Brandt Nord-Sud: Un programme de survie. Pan Books.

dont les mécanismes de fonctionnement se démarqueront de ceux de la Banque mondiale et du FMI (Fonds Monétaire International). La création de la Banque de Développement des BRICS a été convenue lors du 5e Sommet BRICS de Durban, en mars 2013.

L'accroissement exponentiel des aides octroyées par les pays du Sud à leurs pairs au cours des dernières années en fait les "donateurs de demain". Comme l'indique le Rapport sur le développement humain 2013 du PNUD, "L'essor du Sud: le progrès humain dans un monde diversifié"²⁵, certains pays du Sud ont connu des avancées considérables et les défis de développement s'étendent désormais hors des frontières, c'est pourquoi leur résolution doit être coordonnée. Les pays sont aujourd'hui interconnectés par l'expansion des technologies, les échanges commerciaux, les échanges d'information et la migration. Il faut également noter que les flux migratoires Sud-Sud sont au moins aussi importants que les flux Nord-Sud, car la plupart des mouvements de population ont lieu dans une seule région.²⁶ Mais les pays du "Sud" ne sont pas uniquement unis par les migrations; ils rassemblent également leurs efforts pour échanger les connaissances et collaborer au renforcement des relations

avec les diasporas.²⁷

Ce type de coopération peut être appliqué de manière bilatérale, régionale, sous-régionale ou interrégionale et être conclu avec des associations de la diaspora, la société civile, le secteur privé ou d'autres acteurs pertinents. La coopération Sud-Sud pour la mobilisation des diasporas en faveur du développement peut prendre la forme d'arrangements concrets entre États ou de mécanismes informels de partage de l'information, de visites d'étude et de détachements de personnel.²⁸

Dans le cadre de ces recommandations opérationnelles, le terme de coopération Sud-Sud sera utilisé au sens préconisé par le compte rendu du Forum de Nairobi 2009, qui met en avant les raisons et les principes de la coopération Sud-Sud.

Ce document stipule que "la coopération Sud-Sud est une entreprise commune de peuples et pays du Sud, née d'expériences et de sympathies partagées, fondée sur des objectifs communs et sur la solidarité et régie, entre autres, par les principes de la souveraineté et de l'appropriation nationales, en l'absence de toute condition".²⁹ Il souligne qu'il s'agit

²⁵ PNUD (2013): L'émergence du Sud: Progrès humain dans un monde diversifié. Rapport sur le développement humain 2013, disponible à l'adresse: <http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/HDR/2013GlobalHDR/English/HDR2013%20Report%20English.pdf> (26/08/2013).

²⁶ Melde, Susanne (2011): Opportunities and challenges of South-South labour migration, disponible à l'adresse: http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/gfmd_swiss11_abuja_background_paper.pdf (consulté le 01/08/2013).

²⁷ Une étude menée par le PNUD met en avant que les principaux motifs des coopérations Sud-Sud du point de vue des pays bénéficiaires sont l'expérience de développement des pays principaux dans le domaine de la coopération, la situation sociale similaire, l'usage de la même langue, la forte capacité technique et les connaissances pratiques dans le domaine de la coopération, la disponibilité des savoir-faire techniques adaptés à la situation du pays, et la rentabilité de la coopération. Pour le pays central, les facteurs principaux sont la propre expérience de développement du pays dans le domaine de la coopération, la forte capacité technique et connaissance pratique dans le domaine de la coopération, la disponibilité des savoirs faire techniques adaptés à la situation du pays, et la rentabilité.

²⁸ Voir aussi la définition de la coopération Sud-Sud du PNUD:

<http://www.unep.org/south-south-cooperation/> et du PNUD: <http://ssc.undp.org/content/ssc.html>

de partenariats entre pairs fondés sur la solidarité et recommande d'impliquer plusieurs parties prenantes, notamment les acteurs

engagés dans les défis de développement conformément aux stratégies et aux plans de développement national.

e. Comment définir la “coopération triangulaire”?

“La coopération triangulaire Sud-Sud est en plein essor pour favoriser le développement, car elle optimise les coopérations entre pays en développement avec le soutien de pays développés. Une activité de coopération triangulaire peut être initiée par un ou plusieurs pays du Sud souhaitant coopérer avec d'autres pays du Sud. Afin d'optimiser leurs ressources techniques, logistiques et financières, ces pays peuvent recourir à un donateur du Nord comme partenaire tiers. Si cela est dans son intérêt et entre dans le cadre de ses priorités, un donateur du Nord peut aussi devenir partenaire d'un pays en développement qui souhaite apporter une aide technique à un partenaire du Sud. Il fournit ainsi un soutien technique et/ou financier à la coopération Sud-Sud via une approche triangulaire”.

Source: PNUD, 2004³⁰

Comme la coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire a bénéficié d'un essor significatif au cours des dernières années. L'OCDE définit la coopération trilatérale comme un partenariat entre des donateurs du CAD (Comité d'aide au développement) et les pays centraux (pays instigateurs de la coopération Sud-Sud) dans le but de mettre en œuvre des activités de coopération pour le développement des pays bénéficiaires. Ces coopérations offrent un cadre de collaboration pour trois acteurs (par exemple, un pays du

Sud, un pays du Nord et une organisation multilatérale) destiné à résoudre les questions relatives aux diasporas.

La coopération triangulaire peut impliquer les donateurs traditionnels qui appuient les initiatives Sud-Sud en fournissant formations, financements, aide au réseautage et au partage des connaissances, soutien à la création ou au renforcement du cadre politique/institutionnel, etc.³¹ Mais le soutien peut également prendre la forme d'un

²⁹ ONU (2010): Document final de Nairobi, Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Résolution 64/222, disponible à l'adresse: <http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/Key%20Policy%20Documents/Nairobi%20Outcome%20Document.pdf> (consulté le 25/08/2013).

³⁰ PNUD (2004): PNUD/Partenariat du Japon en soutien à la coopération Sud-Sud: Coopération triangulaire innovante pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (1999-2004). New York.

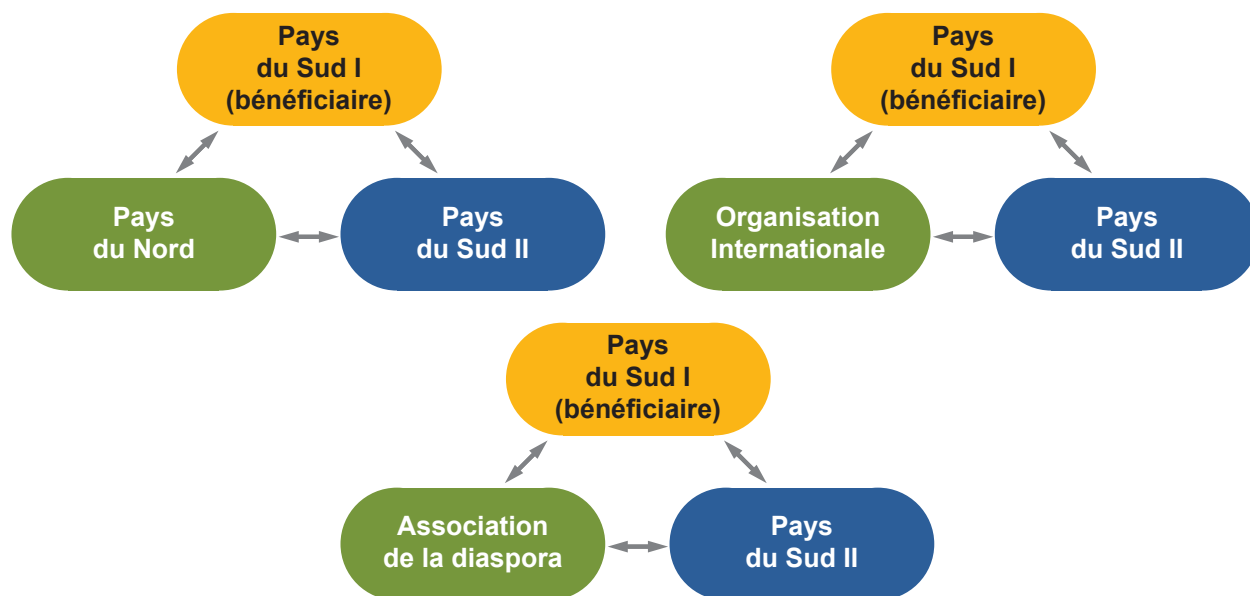
³¹ PNUD, 2004, op. cit.

partenariat entre instances internationales ou gouvernements, car ces derniers ont une expérience éprouvée de la coopération et de l'aide au développement.³² Par exemple, les pays du nord collectent souvent certaines informations sur les diasporas étrangères présentes sur leur territoire, comme leurs caractéristiques essentielles, niveau d'intégration et niveau d'organisation, qui peuvent s'avérer utiles pour élaborer des activités Nord-Sud ciblées. Grâce à ces informations, les actions mises en œuvre pour satisfaire les attentes et les besoins des diasporas sont mieux coordonnées. Ainsi, la coopération triangulaire est l'occasion pour les partenaires de partager leurs connaissances et leurs expériences avec des pays similaires au plan économique, historique, social et

politique; d'échanger les technologies et les enseignements pertinents pour conjuguer leurs objectifs de coopération Nord-Sud ou Sud-Sud; d'assister les pays bénéficiaires, notamment dans l'élaboration des politiques de la diaspora et migratoires générales.

Une étude de l'ICMPD menée auprès des États impliqués dans le projet AMEDIP révèle les trois priorités suivantes pour impliquer un partenaire dans une coopération triangulaire de collaboration avec les diasporas: 1) établir la confiance et communiquer avec les communautés de diaspora 2) approfondir les connaissances sur les projets/initiatives des diasporas 3) comprendre les composantes de la diaspora et comment les intégrer dans les plans de développement.³³

Exemples de configuration de coopération triangulaire



³² Nagesh Kumar (2008): South-South and Triangular Cooperation in Asia-Pacific: Towards a new paradigm in development cooperation, disponible à l'adresse: <http://www.un.org/en/ecosoc/newfunc/pdf/background%20study%20final.pdf> (consulté le 30/08/2013); OCDE: Triangular Co-operation and Aid Effectiveness. Can Triangular Cooperation make Aid more effective?, disponible à l'adresse: <http://www.oecd.org/dac/46387212.pdf> (consulté le 30/08/2013).

³³ Enquête menée au cours de l'Atelier AMEDIP sur la coopération Nord-Sud pour la migration et le développement, Bern, 23 et 24 avril 2013. 11 États participants y ont répondu.

SECTION II

Cadre politique de coopération pour la mobilisation des diasporas

1. Cycle type de coopération Sud-Sud et triangulaire pour la mobilisation des diasporas
2. Développement d'une stratégie de diaspora
3. Capitaliser sur les opportunités: élaboration d'un plan d'action
4. Suivi, évaluation et examen
5. Communiquer sur la vision de la mobilisation des diasporas
6. Documentations et conseils supplémentaires: stratégie de diaspora et plan d'action

SECTION II

Cadre politique de coopération pour la mobilisation des diasporas

1. Cycle type de coopération Sud-Sud et triangulaire pour la mobilisation des diasporas

Cette section fournit des orientations pour élaborer un plan d'action et une stratégie de mobilisation des diasporas. Elle démontre que les coopérations Sud-Sud et triangulaires fructueuses reposent sur une stratégie et un plan d'action pertinents pour les diasporas. Pour élaborer votre stratégie, vous devrez identifier les domaines qui requièrent la contribution d'un autre pays pour son expérience et ses connaissances ou passerez en revue les thèmes prioritaires qui nécessitent la mise en œuvre d'une coopération entre États. La stratégie de diaspora et ses plans d'action assurent que les ressources et les enseignements tirés de la coopération Sud-Sud et triangulaire sont exploités au mieux pour favoriser le développement des politiques et élargir leur portée.

Le manuel "Mainstreaming Migration into Development Planning: A Handbook for Policy-makers and Practitioners"³⁴ du Groupe

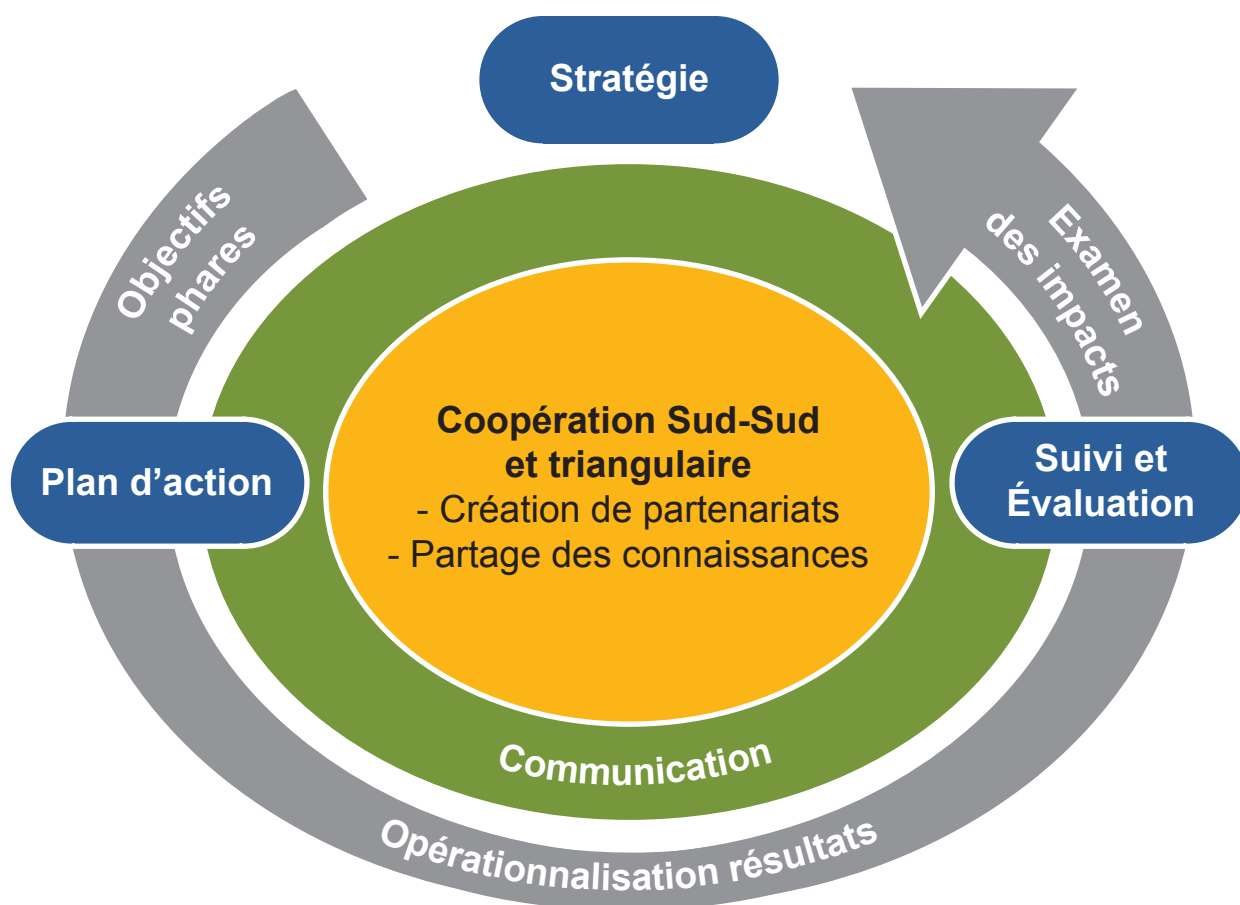
Mondial sur la Migration et le "Cadre des recommandations opérationnelles en faveur de la coopération Sud-Sud et triangulaire"³⁵ des Nations Unies visent à intégrer la migration ou la coopération Sud-Sud/ triangulaire dans les cadres politiques généraux. Dans cette optique, cette section propose des ressources supplémentaires pour évaluer votre contexte national et votre diaspora, ainsi que des orientations pour définir vos objectifs et formuler un plan d'action sur la base des résultats.



Ces recommandations opérationnelles présentent des méthodes pour élaborer un plan d'action et une stratégie de diaspora. Pour obtenir des exemples dans un domaine thématique spécifique, comme les transferts de fonds, l'investissement direct, le transfert de capital humain, les contributions de bienfaisance, l'investissement sur les marchés financiers ou le tourisme des diasporas, consultez le manuel "Développement d'une stratégie pour la mobilisation des diasporas dans le développement. Un manuel pour les responsables politiques et les spécialistes des pays d'origine et d'accueil".³⁶

³⁴ GMM (2010): Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners, disponible à l'adresse: http://www.globalmigrationgroup.org/uploads/UNCT_Corner/theme7/mainstreamingmigration.pdf (consulté le 28/08/2013).

³⁵ Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (2012): Cadre des directives opérationnelles pour le soutien des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et triangulaire, Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, 17e session, New York, 22-25 mai 2012, disponible à l'adresse: http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/HLC%20Reports/Framework%20of%20Operational%20Guidelines_all%20languages/SSC%2017_3E.pdf (consulté le 26/06/2013)



2. Développement d'une stratégie de diaspora

Une stratégie détermine “les motifs” et “les domaines” d'action. Elle offre une image globale de la situation, contrairement au plan d'action qui définit “comment”; par exemple, à l'aide de nouveaux types de coopération. Les objectifs stratégiques sont déterminés à partir d'une analyse des diasporas et du contexte national, tandis que le plan d'action pour la coopération décrit les actions à mener pour les atteindre. La stratégie de diaspora est un cadre qui favorise la coordination et la cohérence des politiques entre les différentes parties prenantes (départements, ministères, acteurs locaux, régionaux, centraux et partenaires).

Le document stratégique doit:

- être concis
- exploiter des informations étayées, fondées sur des études, des données et des faits
- s'étendre sur une période suffisante pour envisager une perspective à long terme, de 3 à 5 ans (Contrairement au plan d'action, qui envisage une période plus courte)
- ne pas être trop détaillé afin d'éviter les mises à jour régulières.

Il est recommandé d'initier l'élaboration de cette stratégie en même temps que le développement et la mise à jour des autres

documents importants du gouvernement, tels que le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, afin que les deux processus puissent être exécutés en parallèle et s'influencer mutuellement. Cette procédure permet d'intégrer les composants de la migration et du développement à la stratégie nationale pour le développement.



Reportez-vous à la documentation et aux conseils supplémentaires sur l'élaboration de la stratégie (voir p. 77)

Cette section aborde en détail l'analyse du contexte national et l'évaluation des diasporas, deux éléments essentiels pour

Le DSRP (Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté) est un document-cadre national qui aborde les problèmes de pauvreté de manière globale et permet aux gouvernements et à leurs partenaires pour le développement d'organiser et de coordonner les stratégies d'aide et les budgets. Les DSRP décrivent les programmes et les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales mis en œuvre par un pays pour favoriser la croissance et lutter contre la pauvreté, ainsi que les besoins de financement externes associés. Ils sont établis par les gouvernements via un processus participatif impliquant la société civile et les partenaires pour le développement, dont la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International.

définir les priorités et les objectifs nationaux. L'identification des opportunités, comme les coopérations Sud-Sud et triangulaire pour mobiliser les diasporas, s'articule autour de la stratégie, c'est pourquoi il est recommandé de procéder à une analyse approfondie afin de simplifier la mise en relation des priorités et des besoins de développement d'un pays avec les capacités et le potentiel de sa diaspora. L'analyse minutieuse du contexte national, des diasporas, des autres politiques nationales et l'estimation des acteurs impliqués mettent en avant les initiatives des diasporas déjà en place et les lacunes éventuelles à combler, notamment capacitives et institutionnelles. Les défis à relever concernent généralement la collecte des données, la cohérence des politiques et les obstacles à la participation significative aux processus de développement.

Premiers pas: Étapes essentielles pour initier l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action

La phase de planification est une étape cruciale: disposer d'un cadre institutionnel judicieux est source de légitimité et offre une meilleure plasticité de la politique élaborée. Rallier un grand nombre d'acteurs clés de haut niveau, mais aussi de la société civile, des organisations de la diaspora à l'étranger, etc. est essentiel pour assurer la viabilité des initiatives. Un mécanisme de coordination national et un centre de liaison national doivent être créés avant d'initier le processus d'élaboration de la stratégie. Il est également recommandé de prendre connaissance des enveloppes budgétaires disponibles et prévues pour les activités de collaboration avec les diasporas.

Instauration d'un mécanisme de coordination: un comité de coordination de niveau institutionnel rassemblera les acteurs concernés dans les divers départements, ministères, diasporas, sociétés civiles, donateurs, secteur privé, etc. Identifiez les intervenants de votre pays dont la participation à ce comité est requise pour mettre le processus en œuvre. Selon les intervenants identifiés, vous serez en mesure de constituer les organes de coordination.

Il est recommandé de constituer deux types de mécanismes de coordination avec les intervenants concernés:

- Un organe de coordination technique qui fera office de groupe de travail pour mener les actions et les activités identifiées. Au besoin, cet organe pourra intégrer des experts dans les thèmes abordés, par exemple, un membre d'une association professionnelle si l'activité de mobilisation des diasporas concerne le développement du secteur privé. Si l'expertise d'un représentant du secteur bancaire, d'un directeur de bureau de poste, d'un représentant d'une agence de recrutement ou d'un partenaire social, par exemple des syndicats, est jugée nécessaire, il pourra prendre part à l'organe de coordination technique.
- Un organe de coordination politique (Comité directeur), composé de cadres supérieurs à même de définir les objectifs, d'opérer les modifications requises et de prendre des décisions sur la base des évaluations du groupe technique.

Dans l'idéal, le même dispositif devra être mis en œuvre pour élaborer le plan d'action. L'organe de coordination technique est le dépositaire de la stratégie et du plan d'action, tandis que le Comité directeur devra se réunir ad hoc si des décisions doivent être prises, si la stratégie doit être révisée ou si des points d'action requièrent des modifications majeures.



Retrouvez les attributions types dans la documentation supplémentaire et les conseils à la page 77.

Création d'un centre de liaison national pour la mobilisation des diasporas: Le centre de liaison national est partie intégrante du gouvernement. Ses membres sont nommés et il doit détenir les pouvoirs de prise de décision appropriés et les soutiens administratifs et financiers nécessaires à son action. Le centre de liaison doit jouer le rôle de "catalyseur" et de secrétariat pour les différents organes de coordination.

En premier lieu, il doit définir le mode opératoire des réunions et établir un code de conduite pour répartir les tâches entre les acteurs. Il est important de bien définir les responsabilités au sein des agences gouvernementales et entre elles.



Retrouvez les codes de conduite type dans la documentation supplémentaire et les conseils à la page 78.

Connaître précisément le budget disponible:

Avant d'initier le processus d'évaluation, il est nécessaire de s'assurer que les ressources humaines et financières sont garanties. À cette étape, il est essentiel de disposer d'une image précise des ressources humaines et financières disponibles, car elles affectent la portée du profil de diaspora et la capacité à appliquer certaines méthodes de collecte de données, notamment les études à grande échelle et la compilation de données à partir d'informations secondaires. Certains pays mettent en œuvre un cadre de dépenses à moyen terme afin de connaître la répartition des budgets par domaines thématiques. Prenez connaissance des attributions budgétaires actuelles, futures et des capacités d'attribution du gouvernement. Une cartographie des donateurs de votre pays permettra de déterminer les acteurs en

mesure de combler les éventuelles lacunes budgétaires.

a. Structure d'une stratégie de diaspora

La stratégie de diaspora vise à développer les relations avec la diaspora et à conceptualiser la mobilisation de chaque strate gouvernementale et les relations avec les diverses parties prenantes, dont la société civile, le secteur privé et les organisations de la diaspora. Elle mobilise les principaux acteurs autour d'un but commun, clarifie les objectifs opérationnels et permet d'obtenir le soutien administratif et politique nécessaire à sa mise en œuvre.

Nous proposons la structure stratégique suivante:

Proposition de structure pour la stratégie de diaspora

Avant-propos: l'avant-propos doit stipuler l'engagement gouvernemental au plus haut niveau et être signé par un représentant haut placé du gouvernement. Habituellement, il ne dépasse pas 2 pages et est rédigé une fois les autres éléments de la stratégie finalisés. L'avant-propos est une déclaration préliminaire comportant le timbre d'approbation final d'une personnalité politique importante.

Chapitre A: Analyse générale

- 1) Introduction: objectif de la stratégie: l'introduction comprend un bref exposé sur la situation actuelle du pays par rapport à sa diaspora et sur son potentiel pour la mobiliser. En outre, elle mentionne les avantages de détenir une stratégie et un plan d'action.
- 2) Sommaire exécutif: ce sommaire d'une page au maximum stipule l'esprit de chaque élément stratégique. Il permet au lecteur de comprendre rapidement les points principaux sans avoir à lire l'ensemble du document. Il doit être concis et direct.

Le sommaire exécutif doit respecter l'ordre des différentes sections de la stratégie. Il présente brièvement le sujet et indique les conclusions et les recommandations préconisées.

- 3) Analyse du contexte national: elle englobe l'analyse de la situation, dont l'évaluation du cadre politique et institutionnel, des acteurs clés et l'inventaire des liens avec les autres stratégies et instruments gouvernementaux et mondiaux. Ces étapes sont détaillées dans cette section, à la page 21.

L'analyse de la situation:

- a. évaluation du cadre institutionnel et politique dont cartographie des instances et des acteurs principaux, des instruments politiques et de défense des droits de la personne existants (en lien avec les autres stratégies, plans d'action et budgets du gouvernement)
 - b. profil migratoire, évaluation des besoins et analyse des lacunes.
- 4) Analyse des diasporas: l'analyse des diasporas comprend le profil des diasporas, l'évaluation de leur contribution au développement et de leurs principaux besoins. Ces étapes sont détaillées dans cette section, à la page 31.
 - a. Profil des diasporas
 - b. Contributions des diasporas
 - c. Besoins des diasporas

Chapitre B: Objectifs et priorités

- 1) Définition des priorités et des objectifs nationaux pour mobiliser les diasporas: les objectifs doivent procéder de l'analyse générale et être rattachés à l'analyse du contexte national et des diasporas. Ils sont la charpente pour mettre en œuvre le plan d'action élaboré à partir des conclusions préalables. Les recommandations sur l'implémentation des priorités et des objectifs nationaux pour la mobilisation des diasporas sont détaillées dans cette section, à la page 47.
- 2) Recommandations: les recommandations doivent être succinctes et établies sur la base de l'analyse générale et sur les priorités et objectifs définis dans les points précédents. Elles seront rédigées de manière à ce que tout responsable politique puisse comprendre rapidement les actions à mener pour améliorer la situation et prendre des décisions. Les informations essentielles devront figurer en première ligne.

b. Analyse du contexte national

Ce qui est important: connaître le contexte national signifie:

- Comprendre les relations entre migration et développement dans le pays et par conséquent, les incidences de la migration sur le développement intérieur.
- Approfondir les connaissances sur les effets positifs et négatifs des politiques, des systèmes de gouvernance, des structures et des programmes de coordination, et définir les mesures à prendre pour améliorer la législation, les politiques et les autres cadres d'application. L'examen approfondi des normes, conventions et accords internationaux mis en place entre les pays partenaires pour favoriser la mobilisation des diasporas doit être partie intégrante des analyses menées.
- Il est primordial de connaître les lacunes à combler, les défis à relever, les opportunités à saisir et de déterminer la nature des acteurs à mobiliser, si cela s'avère nécessaire.
- Mieux comprendre les améliorations à apporter pour favoriser la mobilisation des diasporas via la coopération Sud-Sud et triangulaire et évaluer de manière judicieuse l'implication des partenaires pour le développement et les recommandations à leur soumettre pour renforcer la collaboration des diasporas au dialogue sur les politiques.

Analyse de la situation

L'analyse de la situation examine les connexions entre développement et migration. Le premier exercice de cette analyse consiste à établir la cartographie des parties prenantes et des instances clés, des politiques existantes et des instruments de défense des droits de la personne qui ont des répercussions sur la diaspora ou qui la concernent. Elle se poursuit par l'analyse de la situation, qui évalue la tendance des liens entre développement, historique des flux migratoires et autres indicateurs du pays (profil migratoire) sur la base des données et informations quantitatives et qualitatives recueillies. Une attention particulière sera accordée aux attitudes, pratiques socioculturelles et relations entre les sexes, notamment les rôles, statuts, inégalités et discriminations, par rapport à l'accès et au contrôle des ressources. Ensuite, il conviendra d'évaluer la portée des défis de développement ("lesquels") et les incidences de la migration sur ceux-ci (évaluation des besoins). Vous déterminerez également "qui" est en mesure de combler ces lacunes (analyse des lacunes). Votre analyse doit être précise et souligner les défis et les opportunités en matière de diaspora, par groupe et par sexe (niveaux d'éducation, âges, degrés d'intégration...).

Le cadre institutionnel et politique

Le cadre institutionnel requis pour mobiliser une diaspora dépend du pays concerné. On

note des différences en termes a) d'instance(s) chargée(s) de collaborer avec la diaspora b) de stratégies gouvernementales de mobilisation des diasporas c) de moyens pour mesurer la réussite des stratégies nationales de mobilisation des diasporas.³⁷

En raison du grand nombre d'acteurs impliqués dans la mobilisation, il est recommandé d'identifier en premier lieu les principales instances et parties prenantes.

Cartographier les principales instances et parties prenantes

Diverses parties prenantes sont impliquées dans la démarche du gouvernement pour approcher les communautés de la diaspora. Pour les identifier, il est essentiel de déterminer les secteurs affectés par la migration.

Voici quelques exemples (ils dépendent des spécificités du pays observé):

Autorités gouvernementales impliquées dans la gouvernance des migrations	Autres autorités gouvernementales dont la responsabilité thématique est concernée par la migration	Recherche et milieu universitaire, société civile
Ministère des Affaires étrangères: relations diplomatiques avec les pays de destination, services de consulats et d'ambassades pour la diaspora	Ministère du développement: planification du développement: intégration de la migration, coopération Sud-Sud et triangulaire pour améliorer les capacités	Chercheurs, instituts de recherche et universités impliqués dans le domaine de la migration: données et informations sur les diasporas, souvent établies sur la base de travaux sur le terrain et de données empiriques
Ministère de l'Intérieur (unités spécialisées dans la migration, police): gouvernance de la migration, protection juridique	Ministère du Commerce et des Affaires économiques: lien avec la migration en ce qui concerne l'imposition et les droits afférents aux biens immobiliers, l'épargne des migrants, les investissements, l'innovation, la demande de marchandises nationales dans les pays de destination	Société civile, notamment les ONG, les organisations de femmes, les organisations des droits de l'Homme, les associations de la diaspora: connaissance de la situation des migrants dans les pays de destination, connaissances sur les migrants de retour et leur famille restée sur le territoire

³⁷ Delphine Ancien et al. (2009): Exploring Diaspora Strategies: An International Comparison, 26-28 janvier 2009, NUI Maynooth, Rapport d'atelier, juin 2009, accessible à l'adresse: <http://www.nuim.ie/nirsa/diaspora/PDFs/Exploring%20Diaspora%20Strategies%20International%20Comparison.pdf> (consulté le 15/07/2013).

Ministère chargé de la migration et des diasporas: relations avec les diasporas, identification des domaines d'action conjointe, consultations des groupes de diaspora, bases de données des associations de la diaspora à l'étranger	Bureau de statistique: collecte de données sur les migrations, sur les conditions de vie des ménages	
	Ministère de la Santé: lien avec les migrants sur les questions de protection sociale, de transférabilité des acquis du système social, d'investissement de la diaspora dans les systèmes de protection sociale, de fuite des personnels de santé	
	Ministère de l'Équipement: lien avec les migrants sur les questions d'équipement, d'accès aux infrastructures pour les migrants de retour et d'investissements des diasporas dans les infrastructures	
	Ministère du Travail: lien avec les migrants sur les questions opportunités d'emploi	
	Ministère de l'Éducation: lien avec les migrants sur les questions de reconnaissance des diplômes, de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, d'accès limité à l'éducation, d'émigration du personnel enseignant, d'accès à l'éducation supérieure	
	Ministère de l'Agriculture: lien avec les migrants en ce qui concerne le développement rural et les investissements dans l'agriculture	

Implication des communautés de diaspora:

bonne communication et relations de confiance sont les conditions préalables aux partenariats à long terme entre gouvernements et diasporas. Commissions consultatives gouvernementales impliquant des membres de la diaspora, missions gouvernementales dans les principaux pays de destination et diffusion de lettres d'information comptent parmi les nombreuses solutions découvertes par les États partenaires de la réflexion AMEDIP pour renforcer leur relation avec les diasporas. Par exemple, le Mali tient régulièrement des réunions de consultation avec les membres de la diaspora.

Exemple:

Mali: coopération et communication avec les communautés de diaspora

*Au Mali, il existe deux types d'acteurs non gouvernementaux: les associations de migrants et leurs organisations-cadres dans chaque pays de destination, et un secrétariat au Mali. Le pays a mis en œuvre des **mécanismes de consultation institutionnalisés** pour rassembler tous les acteurs (acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, agences internationales). Cette méthode basée sur le consensus s'est avérée particulièrement efficace pour élaborer la politique migratoire nationale, car elle a bénéficié de **ressources à plusieurs***

niveaux (gouvernemental, non gouvernemental, etc.). Les autorités maliennes s'appuient également sur **les associations de migrants pour atteindre les diasporas.**

Compte tenu des nombreuses instances gouvernementales et autres parties prenantes clés impliquées dans la mobilisation des diasporas, il est primordial d'assurer la coordination inter-institutionnelle pour développer des politiques efficaces. Cela correspond à la capacité des instances d'un pays à résoudre les questions transversales et intersectorielles, ce qui est le cas de la migration.³⁸

Il conviendra également d'évaluer le fonctionnement de la coopération interinstitutionnelle. La plupart des États partenaires de la réflexion AMEDIP ont établi des mécanismes et des techniques pour coopérer avec les instances en charge des diasporas.

Exemple:

États partenaires de la réflexion AMEDIP munis d'instances ministérielles mandatées pour les affaires de diaspora:

- *Mali: Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine*
- *Maroc: Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'étranger*

³⁸ ICMPD, OIM (2012a): Atelier AMEDIP sur la Coordination interinstitutionnelle en matière de migration et développement. Résumé des discussions, disponible à l'adresse http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD-Website_2011/Migration_Dialogues/MTM/AMEDIP/WS_Tunis_Summary_of_Discussions_Final_EN.PDF (consulté le 26/08/2013)

- *Sénégal: Ministère des Sénégalais de l'Extérieur, récemment intégré au Ministère des Affaires étrangères*
- *Tunisie: Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité et des Tunisiens Résidant à l'étranger*

Exemple:

coopération interinstitutionnelle en Tunisie, en Éthiopie et au Liban

Le gouvernement éthiopien a opté pour une approche décentralisée de collaboration interinstitutionnelle.

La Direction générale des Affaires des Expatriés au Ministère des Affaires Étrangères est chargée de la politique de diaspora au niveau fédéral, mais un mandat important est donné aux régions qui disposent de Bureaux de coordination de la diaspora. Ces bureaux sont responsables du conseil et des relations avec les diasporas qui souhaitent investir dans les projets communautaires ou créer des entreprises.

La Tunisie a, quant à elle, adopté un autre modèle de coordination interinstitutionnelle. Un Secrétariat d'État pour la Migration a été créé pour encadrer les migrations et coordonner les relations entre les instances. Actuellement, il ne dispose que d'une seule instance chargée de mettre sa politique en œuvre, mais

la création de deux nouvelles instances est prévue pour 2014 (une Agence pour la migration et le développement et un Observatoire national des migrations). Un Comité technique pour l'Émigration composé de représentants de divers ministères publie un rapport annuel sur la migration.

Au Liban, un Comité conjoint est administré par le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des Affaires Étrangères, qui est responsable des décisions finales. La diaspora a également créé ses propres organisations autonomes. Elles ont signé un protocole avec le gouvernement pour définir leurs intérêts communs.



Consultez nos conseils de procédure pour élaborer la cartographie des parties prenantes et conduire l'analyse FFPM (analyse d'audit) (voir page 81)

Cartographie des instruments politiques et de droits de la personne: lien avec les autres stratégies gouvernementales, plans d'action et budgets

L'analyse du contexte national doit comprendre une cartographie des activités et des politiques passées, actuelles et planifiées, mises en œuvre pour mobiliser les diasporas de manière directe ou indirecte. Il est recommandé d'examiner de près les stratégies de développement, les

cadres juridiques et les politiques nationales en lien avec la migration, ainsi que le rôle joué par les partenaires pour le développement, notamment les organisations de la société civile, le secteur privé, les donateurs et les instances, commissions et organes mondiaux et régionaux. La cartographie permet de cibler les activités et les mandats redondants dans le but d'appliquer des correctifs pour minimiser ou éviter les actions superflues. Le dédoublement des tâches peut être évité en capitalisant sur les analyses et les processus de développement national passés ou en cours.

Lors de cette phase, vous évalueriez toutes les politiques en vigueur qui ont un impact sur la diaspora. Ces politiques comprennent, en premier lieu, la politique migratoire nationale, la politique ou stratégie migratoire éventuelle, la politique de développement et les stratégies associées, les réglementations relatives à la citoyenneté, les encouragements financiers,

les obstacles aux investissements et aux droits afférents à l'immobilier. Cette phase comportera également une évaluation des accords bilatéraux en vigueur qui concernent les communautés de la diaspora, par exemple, sur le transfert des droits sociaux ou la migration saisonnière. En outre, elle passera en revue les activités antérieures qui ont fait appel à un élément de coopération Sud-Sud.

Envisagez d'évaluer le degré de ratification des accords bilatéraux sur la diaspora et des instruments de défense des droits de la personne dans les autres pays, afin de déterminer s'ils sont respectés dans les principaux pays de destination des émigrés.

Voici les principaux instruments et traités fondamentaux relatifs aux droits de la personne, pertinents en matière de gouvernance des migrations et de protection des droits des migrants:

Les instruments fondamentaux de défense des droits de la personne s'appliquent aux migrants comme à tout être humain:

- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (, 1965)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (, 1966)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (, 1966)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1979)
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT, 1984)
- Convention relative aux droits de l'enfant (CRC, 1989)
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (ICRMW, 1990)
- Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (CPED, 2006)

- Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD, 2006)

De nombreuses conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) relatives au droit du travail comprennent des normes et des principes concernant les migrants de main-d'œuvre. Principales conventions de travail:

- Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87)
- Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98)
- Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29)
- Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105)
- Convention sur l'âge minimum, 1973 (n° 138)
- Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182)
- Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100)
- Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111).

La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail a été adoptée en 1998. Elle définit des normes du travail internationales essentielles dans de nombreux domaines. Ces normes comprennent les droits relatifs à la liberté syndicale et aux négociations collectives, l'éradication de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, l'abolition efficace de la main-d'œuvre enfantine et l'élimination de la discrimination en ce qui concerne l'emploi et la profession. Elles ont été ratifiées par la majorité des États membres de l'OIT et engagent tous les États membres de l'OIT.

Extraits d'autres traités relatifs aux droits de l'Homme:

- Protocoles de Palerme, en complément de la Convention contre la criminalité transnationale de 2000 (Convention de Palerme): Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer; Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants
- Convention sur les travailleurs migrants (OIT, révisé 1949)
- Convention relative au statut des apatrides

Le mode 4 de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) concerne la migration et la prévention de la discrimination contre les déplacements temporaires transfrontières des travailleurs du secteur tertiaire. Le mode 4 de l'AGCS garantit l'accès à quatre catégories de personnes: vendeurs de services, personnes transférées à l'intérieur d'une société, visiteurs commerciaux et fournisseurs de contrats indépendants.

Les gouvernements sont libres de réglementer l'entrée et la résidence temporaire à condition que leurs mesures ne contreviennent pas aux principes fondamentaux de cette disposition. Néanmoins, la portée du Mode 4 demeure en négociation, car elle implique la facilitation de la migration circulaire pour de nombreux pays d'origine. Il est perçu par de nombreux pays comme un moyen de favoriser les mouvements d'équipes au sein des sociétés et des fournisseurs de services des pays d'accueil.

Pour obtenir la liste complète des instruments universels de défense des droits de la personne et leur ratification, accédez à l'adresse:

<http://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/UniversalHumanRightsInstruments.aspx>

Le saviez-vous? L'Examen Périodique Universel a été mené pour la première fois en 2011. Il s'agit d'un mécanisme universel qui évalue les réalisations d'un pays dans le domaine des droits de l'Homme et traite les violations en la matière. Il doit être pris en compte dans ce processus, car il concerne également les droits des migrants. Le calendrier des examens est disponible ici: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>

Extraits des instruments régionaux de défense des droits de la personne

Afrique:

- Acte constitutif de l'Union africaine
- Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance
- Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (ou Charte de Banjul)
- Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
- Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples
- Convention de l'UA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique



Pour obtenir une liste des instruments régionaux de défense des droits de la personne en Asie, en Amérique latine et en Europe, référez-vous aux documentations et aux conseils supplémentaires à la page 85.

Profil migratoire³⁹

Le profil migratoire doit comprendre une vue d'ensemble concise et exhaustive de la situation migratoire au moment où il est réalisé. Il doit prendre en compte le contexte migratoire démographique, socio-économique, culturel et historique du pays et comporter une analyse des données statistiques pertinentes.⁴⁰

Évaluation des besoins

L'évaluation des besoins est un outil efficace pour mitiger une situation, déterminer les "besoins de développement" qu'il est possible de combler par des actions globales, et les "souhaits", qui par nature, sont passagers et subjectifs. Bien que l'évaluation des besoins soit étroitement liée à l'analyse des lacunes, elle devra précéder cette dernière. Les deux études devront tenir compte des différences régionales et locales, des différences entre les sexes et des droits de la personne.⁴¹ Pour la réalisation de l'évaluation des besoins, des études sur le terrain pourront agrémenter les réunions consultatives. En outre, il conviendra de tenir compte des stratégies de développement national et local, car elles sont riches en informations sur les besoins et les priorités de développement. Une telle

évaluation des besoins permettra de concevoir des actions pertinentes.

Le document "Indicateurs de l'impact de la migration sur le développement humain et vice versa", publié par l'Observatoire ACP sur les migrations, fournit une liste d'indicateurs pour évaluer l'impact de la migration sur le développement dans de nombreux domaines : économie et actifs, démographie, éducation, santé, genre, relations sociales, gouvernance et droits, environnement et autres transferts.⁴²

Analyse des lacunes

L'analyse des lacunes permet de cerner les causes, les effets et les besoins engendrés par les problèmes structurels. Les manques de moyens potentiels peuvent être identifiés aux niveaux sociétal, communautaire, institutionnel, régional et mondial. Leur identification simplifie la conception de programmes ciblés et est l'occasion de renforcer la mobilisation des diasporas. Les capacités peuvent être mesurées à la lumière des compétences et des connaissances (ou lacunes) du pays, et tenir compte des ressources matérielles et financières disponibles auprès des acteurs susceptibles de résoudre les problèmes principaux.

³⁹ Un nombre croissant de gouvernements reconnaissent la valeur des profils migratoires comme outil déterminant pour collecter de nombreuses données, notamment sur les migrations. Les profils migratoires actuels s'étendent de l'aperçu statistique aux analyses et aux rapports détaillés. Les profils migratoires de l'ICMPD se concentrent sur la migration et le développement, et sur l'analyse des flux migratoires irréguliers et mixtes dans les États partenaires de la réflexion AMEDIP. Ces profils sont disponibles à l'adresse suivante : www.imap-migration.org. Un service d'archives des profils migratoires, par pays/région, a été créé dans le cadre de la plateforme pour les partenariats du FMMD : <http://www.gfmd.org/en/pfp/policy-tools/migration-profiles/repository>

⁴⁰ L'OIM tient à disposition un guide sur la manière de dresser les profils migratoires (2011) : Migration profiles, making the most of the process, http://publications.iom.int/bookstore/free/MigrationProfileGuide2012_1Oct2012.pdf (consulté le 25/07/2013).

⁴¹ L'utilisation de données distinguant les genres permet de souligner les disparités (entre les groupes ou les régions) et de mettre au jour les schémas d'exclusion.

⁴² Observatoire ACP sur les migrations (2012) : Indicateurs de l'impact de la migration sur le développement humain et vice versa, <http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/EN-Indicators.pdf> (consulté le 07/05/2014).



Les questions à se poser:

Cadre politique et institutionnel

- Qui sont les parties prenantes et quelles sont leurs implications ?
- Quels sont les mécanismes de coopération interinstitutionnels en place (projets conjoints/groupes de travail, etc.) ?
- Des formes de coopération sont-elles déjà en place sur les questions de diaspora entre les institutions locales et centrales ?
- Existe-t-il déjà des formes de coopération avec les diasporas ?
- Des commissions consultatives impliquant les diasporas sont-elles déjà en place ?
- Les bons acteurs sont-ils déjà impliqués ou serait-il nécessaire de faire appel à d'autres intervenants ?
- Des universités et des centres de recherche sont-ils impliqués ou la coopération pourrait-elle être renforcée ?
- Quelles sont les incidences des cadres réglementaires, institutionnels et politiques sur les communautés de diaspora ?
- Quels responsables politiques sont en mesure de renforcer la mobilisation des diasporas ? Comment favoriser les prises de décision conjointes et réaliser la cohérence des politiques ?
- Migration et développement et mobilisation des diasporas sont-ils pris en compte dans le cadre de développement du pays, notamment dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ?
- Quels traités relatifs aux droits de

l'Homme ont été ratifiés ? Quels instruments sont en place pour assurer leur mise en œuvre ?

Profil migratoire

- Quels sont les catalyseurs des migrations nationales et internationales et quelles sont les implications pour le pays de destination ou le pays d'origine ?
- Quels principaux facteurs d'incitation influencent le schéma d'émigration ? Ces facteurs peuvent comprendre l'instabilité politique, les conflits armés, la sécheresse, la dégradation des terres, le changement climatique ou la pénurie d'emplois.
- Quels facteurs d'incitation influencent l'émigration vers tel ou tel pays ? Il peut s'agir de facteurs sociaux ou professionnels, par exemple, les opportunités en termes d'éducation et de formation.
- Certaines populations sont-elles plus affectées que d'autres ? Quels facteurs engendrent cette situation ?
- Les données sont-elles suffisamment subdivisées pour permettre l'identification des groupes marginalisés ? En quoi le schéma migratoire distingue-t-il les hommes des femmes ?
- Avez-vous mené une analyse fondée sur des preuves permettant de comprendre comment l'inégalité de genre est reproduite (discriminations dans les politiques et les actes législatifs existants, manque d'accès aux ressources) ?

Évaluation des besoins

- Quels sont les priorités et les besoins

de développement principaux au niveau sectoriel, central et local ?

- En quoi ces besoins de développement sont-ils affectés par la migration ?
- Une politique nationale globale est-elle mise en œuvre pour la coopération Sud-Sud et triangulaire ? Comment et sous quelle forme est-elle coordonnée ?
- Quel soutien peut-être escompté des donateurs et des organisations internationales pour favoriser la coopération ?

Analyse des lacunes

- Quelles lacunes et initiatives d'amélioration peuvent être identifiées au niveau politique et institutionnel ? Un manque de ressources humaines peut-il être identifié ?
- Quels besoins de formation peuvent-ils être identifiés pour les équipes ?
- Des lacunes critiques ont-elles été identifiées dans les démarches de promotion de l'égalité entre les sexes ?
- Disposez-vous d'informations fiables exploitables pour résoudre correctement les problèmes ? Quelles statistiques et informations scientifiques clés vous manque-t-il pour compléter une vue d'ensemble des diasporas sur laquelle appuyer les décisions politiques ?
- Quels enseignements peuvent être tirés des projets précédents impliquant la diaspora ?
- Quel type de coopération semble le mieux adapté ? Des formes de coopération peuvent-elles combler une

lacune ou démultiplier les effets des initiatives en place ?



Une analyse des causes fondamentales est disponible à la page 80, dans les conseils de procédure.



Pour un aperçu de l'incidence des migrations sur les principaux secteurs de développement, comme la gouvernance et la protection juridique, l'emploi, les services de santé, l'éducation, notamment l'éducation supérieure, la croissance économique et les services financiers, le commerce, l'agriculture et le développement rural, l'équipement et l'environnement, consultez le manuel "Mainstreaming Migration into Development Planning: Un manuel destiné aux responsables politiques et aux juristes".⁴³ Cette publication propose également des listes de contrôle pour évaluer l'impact de la migration dans les programmes de développement sectoriel.

c. Évaluation des diasporas

Ce qui est important

La contribution potentielle des diasporas dépend de nombreux facteurs, dont la taille, la localisation, les compétences, le niveau d'intégration et d'organisation dans le pays de résidence. Cette section offre des orientations pour rassembler les informations sur les diasporas et élaborer une politique sur mesure, basée sur des éléments solides et adaptée aux profils, associations et besoins des diasporas.

⁴³ GMM, 2010), op. cit.



Parallèlement à ces recommandations opérationnelles, le manuel “Développement d’une stratégie de mobilisation des diasporas pour le développement. Un manuel pour les responsables politiques et les spécialistes des pays d’origine et des pays d’accueil” vous aidera à comprendre pourquoi il est avantageux de connaître ses diasporas et comment collecter davantage de données et d’informations. À l’aide d’exemples concrets, ce document propose des méthodes pour renforcer les relations avec les diasporas et présente des initiatives afin de les mobiliser pour le développement.⁴⁴

Évaluer les diasporas signifie:

- Comprendre leur profil et leurs caractéristiques principales
- Acquérir des connaissances sur les diasporas et connaître leur contribution au processus de développement de votre pays
- Connaître les besoins des associations et des individus de la diaspora pour mieux cerner votre rôle en tant que gouvernement dans l’effort de mobilisation.

Avec l’analyse du contexte national, l’accès aux diasporas permet de fixer les objectifs pour la politique de mobilisation en faveur du développement. En outre, c’est un moyen de cibler les priorités, les besoins et les lacunes à combler aux différents niveaux de la coopération institutionnelle. Si les diasporas ont déjà été évaluées, la mise à jour des

informations disponibles peut quand même s’avérer judicieuse, notamment si les schémas migratoires ont évolué avec le temps. Les opportunités de partenariat avec les diasporas doivent être déterminées au regard de l’histoire des diasporas concernées, des groupes qui la composent, de leurs compétences, statuts, répartition et niveaux d’intégration.

Tous les États partenaires de la réflexion AMEDIP ont exprimé leur volonté de mieux connaître leurs diasporas. C’est le second élément dans la liste des priorités identifiées pour les politiques de diaspora, le premier point étant “l’établissement de politiques migratoires et de développement cohérentes”. La troisième priorité de cette liste est “la contribution économique des diasporas au développement”.⁴⁵

Comme indiqué ci-dessous, une diaspora peut être évaluée selon plusieurs méthodes. Leur mise en œuvre dépend toutefois de votre capacité à les financer et des objectifs fixés. Pour simplifier ce processus, nous présenterons de nombreuses “questions clés” pour identifier les caractéristiques des diasporas et des associations de la diaspora actives.

Un profil de diaspora se compose de trois parties principales:

- 1) La première partie est un profil des caractéristiques principales de la diaspora traitée (Partie I: Profil général de la diaspora)

⁴⁴ OIM, MPI, 2012), op. cit.

⁴⁵ Informations tirées du Registre des priorités institutionnelles des États partenaires de la réflexion AMEDIP, ICMPD, OIM (2012), op. cit.

- 2) La seconde comprend une évaluation des liens de la diaspora avec votre d'origine et leurs contributions au processus de développement dans des domaines donnés, établis selon vos priorités (Partie 2: Contributions de la diaspora)
- 3) La troisième est une analyse des besoins des diasporas pour améliorer leur contribution au processus de développement et des principaux obstacles qui s'opposent à leur mobilisation (Partie 3: Besoins des diasporas)

La première partie est fondamentale. Les suivantes présentent des modules à déterminer selon les priorités de votre pays. Vous pouvez aussi exécuter uniquement la première partie et reporter la réalisation des étapes deux et

trois. Il faut également garder à l'esprit que l'analyse de la diaspora doit être régulièrement mise à jour, car le profil de diaspora change constamment

Partie 1: Profil général des diasporas

Objectif de cet exercice: présenter simplement les caractéristiques principales des diasporas. Ce profil a pour vocation d'informer les responsables politiques sur le potentiel des diasporas et les domaines d'action politique à envisager.

 **Posez-vous les questions suivantes pour réaliser la première partie du profil ("qui compose les diasporas et comment sont-elles réparties"):**

Thème	Explications et questions
Population de la diaspora	Souvenez-vous que votre définition du terme diaspora détermine largement votre méthode pour la recenser. Définir la diaspora par citoyenneté ou/et par pays de naissance représente une différence considérable. ● Population totale de la diaspora: ○ Effectif: un groupe de personnes qui a fait l'expérience directe ou indirecte de la migration ○ Flux: nombre de migrants qui se déplace d'un pays à un autre sur une période donnée ● Part des personnes de citoyenneté étrangère par rapport à la population totale ● Répartition géographique (certaines régions sont-elles plus touchées par la migration que d'autres?)
Informations relatives au statut et à la démographie	● Situation de famille (célibataire, marié, enfant de moins de 15 ans) ● Situation juridique ● Études ● Sexe ● Âge
Pays de destination	● Pays où la population de la diaspora est la plus représentée

Acquis scolaire et professions	● Faible niveau d'instruction selon le pays de destination ● Fort niveau d'instruction selon le pays de destination ● Taux d'émigration des plus éduqués ● Professions concernées par la migration (par exemple, personnel enseignant, travailleurs agricoles et de l'industrie de la pêche, professions de santé, responsables) ● Étudiants dans les pays de destination ● Niveau d'enseignement avant et après la migration
Niveau d'intégration dans le pays de destination	● Durée du séjour ● Taux d'emploi dans les pays de destination ● Taux de chômage dans les pays de destination ● Taux d'emploi des plus éduqués ● Taux de chômage pour les emplois peu et moyennement qualifiés ● Membres naturalisés de la diaspora (si des données sont disponibles) ● Niveau d'instruction dans les pays de résidence ● Connaissance de la langue dans le pays de résidence ● Participation civique dans le pays de résidence ● Indication de la vulnérabilité dans le pays de résidence (indicateurs: chômage de longue durée, statut, emploi, sexe, âge, etc.)
Historique des migrations	● Schémas migratoires historiques ● Changements politiques/sociaux/économiques actuels facteurs de vagues migratoires (changement de gouvernement, guerre civile, conflit ethnique, crise économique)
Secteurs d'emploi	● Secteurs d'emploi dans les pays de destination ● Emplois dans le pays de destination par rapport aux emplois avant la migration ● Indicateur de fuite des cerveaux (personnel titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur affecté à un poste peu ou moyennement qualifié)
Cadre général: causes de la migration	● Facteurs d'incitation et d'attraction ● Migration de réseau ● Regroupement familial ● Conflit ● Migration de main-d'œuvre
Associations de la diaspora	● Des informations sur les associations de la diaspora sont-elles disponibles? ● Une liste des associations de la diaspora comprenant des informations sur leurs principaux domaines de mobilisation peut-elle être établie? ● Des informations sur les organisations-cadres/les réseaux de la diaspora géographiques ou thématiques sont-elles disponibles? ● Des informations sont-elles disponibles sur les mécanismes de financement des associations de la diaspora?

Migrants de retour	● Nombre annuel de migrants de retour ● Pays d'origine des migrants de retour ● Formes de retour (retour spontané, forcé, assisté) ● Informations disponibles sur les programmes retours ● Informations sur la transférabilité des droits sociaux ?
Souhait de migrer	● Souhait de migrer temporairement ● Souhait de migrer définitivement ● Projet de partir dans les 12 prochains mois ● Départ en préparation ● Souhait de migrer, projet et préparation de départ par groupe de population (réseaux, envois de fonds, revenu, rural, urbain), sexe, situation matrimoniale, âge, instruction, situation professionnelle
Transferts de fonds	● Flux de transferts de fonds en entrée ● Flux de transferts de fonds en sortie ● Part des transferts de fonds par rapport au PIB ● Rapport entre IED et APD ● Toute information sur l'utilisation des transferts de fonds ● Quelles mesures sont utilisées pour recueillir les données sur les transferts de fonds? Ce type de collecte comporte-t-il des lacunes? ● Quels dispositifs sont impliqués dans les transferts de fonds (banques, instances de microfinance, opérateurs de téléphonie mobile, opérateurs de transfert d'argent)

Des éléments de réponse aux questions ci-dessus sont disponibles à la page 40.

À titre de référence, l'Organisation des Nigériens de la Diaspora (NIDO) a réalisé une Base de données mondiale sur les Nigériens de la diaspora (GDND) en collaboration avec la présidence et le Service national volontaire nigérian (NNVS) du Bureau du secrétariat du gouvernement de la Fédération, les ambassades du Nigéria et les Hauts commissariats. Référez-vous au lien suivant: www.nigeriandiaspora.org.

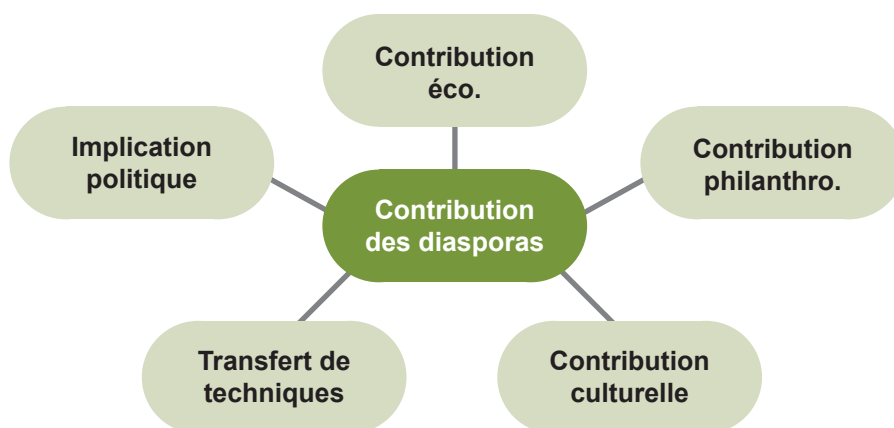


Consultez les conseils de procédure et les feuilles de travail de la documentation supplémentaire, à la page 89.

Partie 2: Contributions des diasporas

Objectif de cet exercice: examiner les domaines dans lesquels les membres de la diaspora sont actifs et fournir aux responsables politiques des éléments pour prendre des décisions avisées dans les domaines d'intervention éventuels.

Les contributions des acteurs de la diaspora au développement de leur pays d'origine sont extrêmement variables. C'est pourquoi nous suggérons de les évaluer par secteurs/sujets, selon les besoins du pays et des résultats obtenus au cours de la première phase d'élaboration du profil des diasporas. Les domaines de contribution ci-dessous sont délivrés à titre de proposition uniquement.



➡ Consultez le manuel “Developing a Road Map for Engaging Diasporas in Development. A Handbook for Policymakers and Practitioners in Home and Host Countries”⁴⁶ pour de plus amples informations sur les domaines de contribution.



Les questions à se poser:

- Comment les diasporas sont-elles actuellement mobilisées pour leurs pays d'origine?

Thème	Explications et questions
Cadre général: Degré d'organisation des diasporas	● Quels sont les types d'association en présence? ● Comment les associations sont-elles organisées et interconnectées? Des réseaux existent-ils dans les pays de destination?
Cadre général: Liens entre diaspora et pays d'origine	● Moyens de communication ● À quelle fréquence les membres de la diaspora reviennent-ils dans leur pays d'origine? ● Les membres de la diaspora envisagent-ils de revenir définitivement dans leur pays d'origine? ● Les éventuels canaux de communication entre votre gouvernement et la diaspora sont-ils exploités?
Contributions économiques	● Combien de ménages reçoivent des transferts de fonds? ● Comment sont utilisés les transferts de fonds? ● Les ménages épargnent-ils? ● Quels canaux de transfert de fonds sont exploités? À combien s'élèvent les frais d'envois de fonds? ● À qui les envois de fonds sont-ils destinés? Des envois de fonds collectifs (églises, organisations, etc.) sont-ils également transférés? ● Les membres de la diaspora ont-ils des biens/actifs dans leur pays d'origine? ● Les investissements privés jouent-ils un rôle? Si oui, dans quels domaines?

⁴⁶ OIM, MPI, 2012), op. cit.

Contributions de bienfaisance	● Inventaire des associations de la diaspora à vocation philanthropique ● Quels sont les principaux domaines de mobilisation? ● La société civile ou les autorités locales sont-elles impliquées dans ces projets? ● Comment les communautés locales bénéficient-elles de ces projets?
Contributions culturelles	● Quel rôle les communautés de la diaspora jouent-elles sur la scène artistique du pays d'origine? ● Comment sont-elles impliquées dans les médias?
Transfert de savoir-faire	● Dans quels domaines les étudiants à l'étranger sont-ils diplômés? ● De quelles compétences supplémentaires les migrants de retour bénéficient-ils? ● Existe-t-il des programmes d'experts rapatriés ? Quel est leur impact? ● Les acteurs de la diaspora sont-ils déjà impliqués dans des activités de transfert de connaissances et coopèrent-ils avec les instances, comme les universités ou les hôpitaux? ● Des réseaux commerciaux, techniques, ou scientifiques sont-ils en présence?
Implication politique	● Comment les acteurs de la diaspora sont-ils actuellement impliqués dans la vie politique? ● Les acteurs de la diaspora tentent-ils d'influencer le gouvernement, par exemple, à l'aide de campagnes ou d'actions de lobbying? ● Sont-ils représentés au parlement? Disposent-ils du droit de vote et peuvent-ils le faire valoir? ● La double nationalité est-elle autorisée dans les pays d'origine et de résidence?

Partie 3: Besoins des diasporas

Objectif de cet exercice: Identifier les besoins et les contraintes principales des diasporas mobilisées pour le développement de leur pays d'origine ou qui souhaitent le devenir.

Il est recommandé de détenir des connaissances élémentaires sur le profil de vos diasporas pour répondre aux questions ci-dessous. Elles vous guideront pour évaluer les principaux besoins de vos diasporas et déterminer les ac-

tions que vous (votre gouvernement) pouvez mener pour les soutenir.



Les questions à se poser:

- Comment ces contributions peuvent-elles être améliorées?
- Quels sont les besoins des diasporas mobilisées pour le processus de développement de leur pays d'origine ou qui souhaitent le devenir?

Thème	Explications et questions
Situation dans les pays de résidence	● Protection des droits ● Statut précaire ● Discrimination ● Impossibilité de transfert des droits sociaux ● Non-conscience du potentiel des diasporas pour le développement ● Cadre juridique des associations ● Cadre de la politique d'intégration
Situation dans les pays d'origine	● Quels sont les principaux obstacles à la contribution efficace des acteurs de la diaspora au processus de développement de leur pays d'origine?⁴⁷ ○ Comment sont organisées les formations professionnelles, secondaires et supérieures? ○ Répondent-elles aux besoins du marché du travail des principaux pays de destination, en termes de qualification et de compétences? ○ Les instances concernées sont-elles conscientes du potentiel de contribution des diasporas? ○ Les instances concernées souhaitent-elles coopérer et échanger leurs connaissances avec les acteurs de la diaspora? ○ Les autorités locales sont-elles conscientes du potentiel de contribution des diasporas? ○ Les instances locales souhaitent-elles s'engager dans la coopération et l'échange de connaissances avec les acteurs de la diaspora? ○ La population locale est-elle consciente du potentiel de contribution des diasporas? ○ Transférabilité des droits sociaux
Accès à l'information	● Les membres de la diaspora sont-ils suffisamment informés sur les possibilités de voter depuis l'étranger? Disposent-ils des informations nécessaires sur les candidats, etc.? ● Les membres de la diaspora sont-ils bien informés sur les procédures d'investissement, les réglementations relatives aux biens immobiliers etc.?

⁴⁷ Consultez notamment l'étude de Akinjide Olatuyi, Yisa Awoyinka et Abiodun Adeniyi (2013): Nigerian Diasporas in the South: Harnessing the potential for national development, disponible à l'adresse: http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/Nigeria%20Diasporas%20Report_0.pdf (consulté le 20/08/2013).

Obstacles aux investissements	● Quels sont les principaux obstacles à l'investissement? ○ Procédures administratives lourdes et compliquées ○ Législation ○ Manque de relations et de contacts ○ Langue ○ Environnement commercial non favorable
Contraintes de capacités des associations de la diaspora	● Quelles principales lacunes de capacités entravent la mise en œuvre de projets dans les pays d'origine? ○ Gestion de projets ○ Informations propres au pays ○ Manque de contacts du gouvernement au niveau local et central ○ Manque de contacts personnes-ressource potentielles ○ Ressources (financières, humaines)
Manque de confiance et de communication	● Les acteurs de la diaspora ont-ils le sentiment d'être des partenaires bien considérés? ● Se sentent-ils bien informés des affaires économiques, sociales, culturelles et politiques de leur pays d'origine?

Exemple:

Migrants tunisiens impliqués dans le développement de leur pays d'origine

Le projet comprend une étude statistique qui examine la contribution des Tunisiens résidant à l'étranger au développement social et économique de la Tunisie. Des données ont été recueillies dans les trois principaux pays de destination des Tunisiens en Europe (Italie, France et Allemagne).

L'étude a permis d'évaluer les motivations et les facteurs déterminants dans l'engagement des Tunisiens résidant à l'étranger pour le développement de leur pays d'origine. Le questionnaire soumis abordait les domaines

suivants: données démographiques, motivations à la migration, statut dans le pays de destination, fréquence et canaux de transferts de fonds, compétences des Tunisiens résidant à l'étranger et transferts de compétences, possibilités de retour, intentions d'investissement, créations d'entreprise et expériences d'investissement en Tunisie.

Cette enquête est parfaitement adaptée aux priorités du (soutien aux transferts de capitaux humains et financiers). Le questionnaire et ses résultats sont structurés selon a) le profil des Tunisiens vivant et travaillant à l'étranger b) les liens maintenus par les Tunisiens résidant à l'étranger avec leur pays d'origine.

Ce projet a été mis en œuvre par l'OIM, en partenariat avec le Ministère des Affaires sociales, l'Office des Tunisiens de l'Étranger et le Ministère des Affaires étrangères.

Outils nécessaires pour répondre à ces questions

Cette section fournit des informations sur les sources de données principales (sources primaires et secondaires) relatives aux migrants internationaux. Outre les informations ci-dessous et les questions soumises pour développer un profil des diasporas, le “Guide de recherche sur la migration: Migration Sud-Sud et développement”, publié par l’Observatoire ACP sur les migrations, propose des concepts, définitions, sources de données et évaluations utiles des effets de la migration sur le développement, ainsi que des pratiques de bonne recherche dans ce domaine.⁴⁸

En dépit du trop fréquent manque de données sur les migrations, il existe déjà de nombreuses données sur vos diasporas. Avant de démarrer la collecte de nouvelles informations, assurez-vous d’avoir passé en revue toutes les données disponibles sur vos diasporas et d’avoir accès à toutes les structures de données de votre pays. Certaines d’entre elles peuvent se trouver ailleurs que dans les agences de statistique et requièrent l’accès à des agences tierces. Les autorités de l’État chargées de produire ces données sont le Ministère des Affaires étrangères, les gardes-frontières, le Ministère de l’Intérieur, la police, le Ministère du Travail et de la Protection sociale, le Ministère de l’Émigration et des Diasporas, et les agences de statistiques nationales.

Ressources d’informations à disposition du public

Cette compilation vous permettra de localiser les informations existantes et de cibler données manquantes.⁴⁹

⁴⁸ Observatoire ACP sur les migrations (2012) : Guide de recherche sur la migration : Migration Sud-Sud et développement humain, à l’adresse : <http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/EN-ACP-Obs-Research-GuidFinal-06112012.pdf> (consulté le 20/07/2013).

⁴⁹ Sur la base des compilations suivantes: Observatoire ACP sur les migrations, 2011, op. cit.; OIM, 2011, op. cit.; Center for Global Development (2009): Décompte des migrants: cinq mesures pour de meilleures données sur la migration, Washington DC, disponible à l’adresse: http://www.cgdev.org/files/1422146_file_CGD_migration_FINAL_web.pdf (consulté le 11/07/2013).

Répartition de la population des Nations Unies	Données empiriques: ● Base de données mondiale sur les migrations ● Flux migratoires internationaux au départ et à destination des pays sélectionnés: Révision 2013 Estimations: ● Tendance des effectifs de migrants internationaux: Révision 2013 Informations sur les politiques et les points de vue des gouvernements sur les migrations ● Tableau 2013 des politiques migratoires internationales www.un.org/esa/population/
OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques)	Données empiriques: ● Base de données sur les immigrants des pays de l'OCDE Estimations: ● Base de données sur les migrations internationales: http://stats.oecd.org/?lang=en Connexions avec les émigrés: un profil mondial des diasporas http://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/connecting-with-emigrants_9789264177949-en
UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)	Données empiriques: ● Base de données statistiques en ligne sur les populations ● Annuaire statistique ● Base de données sur les demandes d'asile mensuelles http://www.unhcr.org/pages/4a013eb06.html
IPM (Institut des Politiques Migratoires)	Données empiriques: ● Centre de données de l'IPM http://www.migrationinformation.org/datahub/
Eurostat	Données empiriques: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/population/data/database

Banque mondiale	Estimations: ● Indicateurs du développement mondial (y compris données sur les transferts de fonds et données de base sur les migrations) ● Dossier documentaire sur les migrations et les transferts de fonds ● Présentation de la population née à l'étranger dans les pays de l'OCDE et des niveaux d'éducation en 2005 et 2007 sous forme de tableau http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators ● Le KNOMAD (Partenariat pour la connaissance mondiale sur les partenariats pour la migration et le développement) doit publier un ensemble d'informations sur les diasporas, notamment sur les moyens de les localiser: http://www.knomad.org Microdonnées: ● Des modules sur les migrations ont été inclus dans de nombreuses enquêtes auprès des ménages http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/mrs
Centre de recherche en développement sur les migrations, la mondialisation et la pauvreté (Université du Sussex)	Estimations: ● Base de données mondiale sur l'origine des migrants http://www.migrationdrc.org/research/typesofmigration/global_migrant_origin_database.html
Projet MAFE (Étude des migrations Afro-Européennes)	Microdonnées: http://www.mafeproject.com/
OIT (Organisation Internationale du Travail)	Données empiriques: ● Données internationales sur les migrations de main-d'œuvre (Base de données de l'OIT sur les statistiques du travail (LABORSTA)) http://laborsta.ilo.org/ ● Base de données NATLEX, informations sur les "travailleurs migrants" http://www.ilo.org/dyn/natlex/natlex_browse.home

Projet “Facteurs d’incitation et d’attrance des migrations internationales”	Microdonnées: ● Microdonnées sur plus de 11 000 migrants http://www.nidi.nl/Content/NIDI/output/2000/eurostat-2000-theme1-pushpull.pdf
IPUMS-International (Séries de microdonnées internationales à usage public)	Microdonnées: ● Compilation de dossiers individuels dépersonnalisés provenant de recensements dans 35 pays https://international.ipums.org/
CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement)	Données empiriques: ● Données sur la population, l’urbanisation, les transferts de fonds, la population active http://unctadstat.unctad.org
FMI (Fonds Monétaire International)	● Données sur les transferts de fonds de l’annuaire statistique de la balance des paiements http://elibrary-data.imf.org/
CGD (Centre pour le Développement Mondial)	● Auteur de l’indice CDI (Indice d’engagement pour le développement); évalue l’action des gouvernements de pays riches au regard de l’assistance apportée aux pays pauvres dans les domaines de l’aide, du commerce, de l’investissement, de la migration, l’environnement, la sécurité et la technologie. http://international.cgdev.org/initiative/commitment-development-index/index
ETF (Fondation Européenne pour la Formation)	● Ensemble de données et enquêtes sur les migrations et les compétences. Des données sont disponibles pour les États partenaires de la réflexion AMEDIP suivants: Maroc, Tunisie et Égypte https://Inconnections02.etf.europa.eu/communities/community/datasets

Comme cela a déjà été mentionné au début de cette section, les profils migratoires ont été établis pour de nombreux pays à travers le monde. L’ICMPD a élaboré des profils sur la migration et le développement, les

migrations mixtes et irrégulières de tous les États partenaires de la réflexion AMEDIP. Ces profils sont disponibles à l’adresse suivante: www.imap-migration.org. Un service d’archives des profils migratoires, par pays/région, a été

créé dans le cadre de la plateforme pour les partenariats du FMMD.⁵⁰

 Voici des profils migratoires développés par d'autres organisations:

- CARIM (Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales): <http://www.carim.org/index.php?callContent=502>
- Euromed Migration III: <http://www.euromed-migration.eu>
- Focus Migration: <http://focus-migration.hwwi.de/Country-Profiles.1349.0.html?&L=1>
- Plateforme pour les partenariats FMMD (Forum Mondial sur la Migration et le Développement): <http://www.gfmd.org/en/pfp>
- ICMPD (Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires): <https://www.imap-migration.org/index3.html>
- OIM (Organisation Internationale pour les Migrations): <http://www.iom.int/jahia/Jahia/policy-research/migration-research/migration-profiles>
- UNDESA (Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies): <http://www.un.org/esa/population/publications/ittmig2002/locations/mainframecountries.htm>

Collecte de données

Outre les sources de données produites par ces organisations et réseaux de recherche internationaux, les données et informations de première main peuvent également être recueillies. Le meilleur moyen d'évaluer les caractéristiques des diasporas est de combiner les informations provenant du pays d'origine et du pays de destination, car les deux possèdent les données nécessaires⁵¹. Ces informations sont disponibles dans les recensements, les enquêtes, les registres de population, les données et informations disponibles auprès des ambassades, des consulats, des experts en migration, des diasporas dans les deux pays et des réseaux d'associations de la diaspora.

Données tenant compte de la spécificité des sexes: Il est essentiel de détenir des données distinguant les genres afin de concevoir des politiques adaptées aux attentes et aux besoins des diasporas. Les migrants de sexe féminin et masculin sont confrontés à différentes opportunités et vulnérabilités à chaque étape du processus de migration et ont une expérience différente dans le pays de résidence qui peut affecter leur contribution respective au développement du pays d'origine.

Recensements: les recensements permettent de déterminer l'effectif de migrants d'un pays, à un moment donné. L'émigration peut être estimée grâce à des recensements et à la collecte d'information sur les membres des

⁵⁰ Ces archives sont disponibles à l'adresse suivante:

<http://www.gfmd.org/en/pfp/policy-tools/migration-profiles/repository>

⁵¹ OIM (2006): Engaging Diasporas as Development Partners for Home and Destination Countries: Challenges for Policy-makers, Genève, disponible à l'adresse: http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/serial_publications/MRS26.pdf (consulté le 11/07/2013).

ménages à l'étranger. Mais ces mesures révèlent des faiblesses, car elles ne tiennent pas compte de la migration irrégulière et ont tendance à sous-estimer les migrations. En outre, elles ne tiennent généralement pas compte des ménages qui émigrent dans leur ensemble, en raison du manque de réponse des personnes interrogées.⁵²

Registres: certains pays centralisent, dans une banque de données nationale unique les informations déclarées auprès des consulats par leurs ressortissants à l'étranger. D'autres proposent le vote depuis l'étranger et exploitent les registres d'inscription des électeurs pour obtenir des indicateurs.

Il est également possible de créer une base de données des inscriptions sur les registres des divers réseaux, associations, communautés, organisations, clubs et sociétés (y compris à but non lucratif), religieux, politiques, de droits de la personne, éducatifs, professionnels et scientifiques. Ces données offrent une vue d'ensemble des domaines prioritaires des associations de la diaspora et de leur degré et niveau d'organisation.

Enquêtes: les enquêtes mesurent les caractéristiques et l'incidence de la migration sur les pays de résidence et d'origine, sur les migrants eux-mêmes et/ou sur les membres de leur famille restés au pays. Elles peuvent

également prendre les migrants irréguliers en compte. Il est possible d'adapter les enquêtes aux besoins de recherche et aux priorités politiques spécifiques. Retrouver les ménages concernés par la migration est souvent difficile, car ils sont rares et souvent dispersés, c'est pourquoi, il est recommandé de limiter l'enquête aux zones où la population de migrants est dense et d'interroger les migrants et les membres de leurs ménages dans les aéroports ou aux autres points d'entrée et de sortie.⁵³



Le Centre de Recherche en Développement sur les Migrations a compilé dans un catalogue les enquêtes-ménage existantes et les données de recensements relatives aux migrations dans les pays en voie de développement. Les enquêtes peuvent être recherchées par pays, par type ou par année. Les liens entre les questionnaires et les données sont fournis (si disponibles au public). Les rapports finaux résument les conclusions tirées des données publiées par les agences concernées. Ils figurent également dans la base de données.⁵⁴

Les Organisations de la diaspora à l'étranger, notamment les organisations-cadres, sont d'importantes sources d'informations sur les associations de la diaspora actives et leurs principaux domaines d'implication, besoins et priorités.

Les experts des migrations et des diasporas

⁵² Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies, division des statistiques (1998): Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision . No. 58.1998, New York, disponible à l'adresse: http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1e.pdf (consulté le 15/07/2013); Centre pour le Développement Mondial (2009), op. cit.

⁵³ Bilsborrow, R. et al., Surveys of International Migration: Issues and tips, disponible à l'adresse: http://www.un.org/esa/population/meetings/sixthcoord2007/Bilsborrow_paper.pdf (consulté le 15/07/2013).

⁵⁴ Disponible à l'adresse suivante:

http://www.migrationdrc.org/publications/resource_guides/Migration_Nationalsurveys/

sont une source d'informations essentielle, y compris les experts impliqués dans la recherche et le monde universitaire au niveau national ou international. Il est primordial de lier la recherche aux décisions politiques, car ces dernières doivent être fondées sur des éléments probants. Pour optimiser leurs conclusions, les Centres de compétence de l'ICMPD fournissent des services de consultation et des activités de renforcement des capacités. Les services fondés sur des preuves qui sont mis en œuvre dans le cadre des partenariats après approbation des gouvernements participants démontrent l'efficacité de l'approche en trois volets de l'ICMPD (recherche, dialogues sur les migrations et renforcement des capacités).⁵⁵

Pays de destination: les gouvernements représentent une source importante, car ils disposent d'informations sur les diasporas. Leurs données d'entrée sur le territoire peuvent être mises en rapport avec les données de sortie des pays d'origine pour réaliser les statistiques sur les personnes nées à l'étranger.

Autres sources d'informations:

- les statistiques des frontières collectent des informations sur les entrées et les sorties à destination et au départ d'un pays donné et les classent selon le type de visa.

Exemple:

Le projet de système intégré d'informations sur les migrations IMIS en Égypte

En 2001, le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration a créé l'IMIS, un système intégré d'informations sur les migrations financé par le gouvernement italien avec l'aide de l'OIM. L'IMIS a pour but d'assister le Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration dans la gestion des flux migratoires irréguliers depuis l'Égypte, l'amélioration du statut social des migrants égyptiens dans les pays de réception et l'optimisation des ressources humaines et financières résultant de la migration. La première phase du projet s'est achevée en 2005, une étape de suivi (IMIS Plus) a été conduite de 2008 à 2010 et une troisième phase (IMISIII) est en cours.

L'IMIS a permis l'élaboration d'un centre de données et participe au renforcement des compétences du Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Émigration en termes de langue, de gestion et de recherche. Non seulement l'IMIS répertorie les compétences des membres de la diaspora qui souhaitent s'impliquer dans le développement de leur pays d'origine, mais il compile aussi des données orientées sur le point de vue et les suggestions des migrants au regard de l'Égypte en général, des politiques économiques et de développement social en place, des perspectives potentielles d'investissements, de leurs liens actuels, etc.⁵⁶

⁵⁵ Pour de plus amples informations, consultez <http://research.icmpd.org/>

⁵⁶ Fondation Européenne pour la Formation (2011): Skills Matching for Legal Migration in Egypt, disponible à l'adresse: [http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/1BE8B869C71550D1C12578E10034BE46/\\$file/Skills%20matching%20for%20legal%20migration%20in%20Egypt.pdf](http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/1BE8B869C71550D1C12578E10034BE46/$file/Skills%20matching%20for%20legal%20migration%20in%20Egypt.pdf) (consulté le 12/07/2013)

Exemple:

**Cartographie des diasporas du SAMP
(Programme sur les Migrations en
Afrique australe)⁵⁷**

Le SAMP a mené l'étude "Diasporas on the Web: New Networks, New Methodologies" (Diasporas sur Internet: nouveaux réseaux, nouvelles méthodologies) pour approcher les diasporas d'Afrique australe au Canada par le biais de méthodologies axées sur les médias sociaux et Internet. Les chercheurs ont appliqué une méthode d'enquête sur Internet pour recueillir des informations sur la diaspora et en savoir plus sur les liens qu'elle entretient avec son pays d'origine.

Cette solution comporte de nombreux avantages: elle est peu coûteuse et très anonyme par rapport aux enquêtes traditionnelles. Les questionnaires sont une source d'informations variées et qualitatives, car les personnes interrogées peuvent commenter leur expérience en tant que migrants et membres d'une diaspora. Elles sont également invitées à laisser leurs coordonnées afin de répondre à des questions supplémentaires par téléphone.

L'objectif général de toute stratégie de diaspora est de renforcer les relations entre un pays d'origine et sa diaspora. Les partenaires peuvent contribuer à ce processus. Ils doivent être identifiés selon leurs avantages comparatifs afin d'optimiser les compétences de chacun. Ce type d'association permet d'exploiter les différents avantages comparatifs pour renseigner la planification stratégique et accroître le potentiel des initiatives existantes. Les occasions d'améliorer la stratégie doivent être exploitées pour créer des synergies entre les divers partenaires et initiatives.

L'évaluation rigoureuse de votre cadre politique et de votre diaspora menée précédemment vous permet désormais d'identifier vos avantages comparatifs et de déterminer les domaines de collaboration avec les autres pays. Par exemple, évaluez vos domaines concurrentiels et déterminez comment favoriser un rapprochement avec un pays qui pourrait nécessiter une telle valeur ajoutée. À l'inverse, vous devez être en mesure de déterminer les faiblesses de votre pays qui pourraient requérir une expertise externe ou l'intensification des coopérations. Cela peut s'avérer avantageux si des relations proches existent déjà entre les pays et si les coûts de transaction sont partagés entre les États pour une appropriation équitable du processus.⁵⁸ La collaboration avec tous les acteurs, la forte implication politique et la coordination des efforts sont essentielles pour la réussite d'un partenariat sur le long terme.

Les objectifs pour la mobilisation des diasporas

d. Définition des priorités et des objectifs nationaux pour mobiliser les diasporas

⁵⁷ Crush, Jonathan et al. (2012): *Diasporas on the web: new networks, new methodologies*, publié chez: Carlos Vargas Silva (ed.), *Handbook of Research Methods in Migration*, Cheltenham, Northampton: Éditions Edward Elgar

⁵⁸ Dans ce contexte, on entend par "coûts de transaction" les coûts de mise en œuvre du cadre de coopération, à savoir l'établissement des mécanismes et autres frais afférents.

doivent être adoptés en étroite collaboration avec les diasporas (voir les conseils de procédure à la fin de cette section). Ces objectifs doivent encadrer les évolutions institutionnelles et juridiques requises pour collaborer avec la diaspora. Leur formulation mettra en avant les effets positifs sur le pays d'origine et la diaspora. Les objectifs doivent être définis sur le long terme (par exemple, cinq ans) et ne pas être surestimés, car cela pourrait affecter la crédibilité de la stratégie. En outre, leur formulation ne doit pas laisser entendre qu'il s'agit d'efforts symboliques, car cela signifierait que l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action n'est pas nécessaire pour mettre en œuvre les activités envisagées.

Les objectifs doivent procéder de l'analyse générale et être rattachés à l'analyse du contexte national et de la diaspora. Les besoins sectoriels d'un pays varient souvent entre le niveau national, régional et local. La prise en compte de ces disparités est importante pour la formulation des objectifs. Ces derniers sont la charpente pour mettre en œuvre le plan d'action élaboré à partir des conclusions préalables. Souvenez-vous: plus les objectifs sont ciblés, plus ils sont susceptibles d'être atteints.

Quelques objectifs de stratégie:

- Développer les politiques pour améliorer la mobilisation des diasporas (amélioration des droits de citoyenneté et des schémas de protection sociale pour la diaspora résidant à l'étranger, extension des droits de vote, accords bilatéraux et multilatéraux pour renforcer les partenariats économiques...)
- Renforcer et accroître la prestation

de services par les consulats et les ambassades

- Développer la prestation de services de réintégration
- Offrir des formations préalables au départ pour les émigrés (potentiels), y compris formations axées sur les compétences dans des secteurs définis, sensibilisation aux risques liés à la migration et initiation à la finance
- Soutenir la préservation et la promotion des activités culturelles
- Créer ou accroître les réseaux sociaux de la diaspora (portails, renforcement des flux de communications et d'information)
- Élaborer des mécanismes de coopération pour l'innovation et la croissance économique (recherche et développement, coopération avec les instituts de recherche)
- Reconnaître la contribution des diasporas en tant qu'acteurs sociaux, culturels et économiques dans leur pays d'origine (système de récompense, schéma d'accompagnement, réunions consultatives avec les responsables politiques)
- Favoriser les partenariats commerciaux, la philanthropie et les investissements dans le pays d'origine par l'intermédiaire de subventions (système de taxation préférentiel, droits afférents à l'immobilier, accès aux prêts)
- Faciliter les flux de transferts de fonds (réglementations bancaires, accroissement du flux d'informations et initiation à la finance)
- Favoriser les relations avec le pays d'origine (voyage à court terme dans le pays et autres mesures)

- Assurer la protection des droits fondamentaux des émigrés dans les pays d'accueil

Détermination des priorités: principes clés

Il est fondamental de définir les priorités au cours de la phase d'élaboration de la stratégie, car elles permettent de cibler les initiatives de mobilisation des diasporas et d'optimiser leurs répercussions. Il se peut que les principes et les valeurs des parties prenantes divergent, c'est pourquoi il est important de trouver un terrain d'entente juste et légitime dès le début de l'exercice de hiérarchisation.

- 1) Connaître les attentes de chaque partie impliquée et identifier les ressources humaines et financières disponibles. Grâce à l'analyse générale, vous connaîtrez déjà ces facteurs et les conditions socio-économiques dans lesquelles les exercices de hiérarchisation devront s'inscrire.
- 2) Clarifier les objectifs et les processus: chaque membre doit bien comprendre les buts et les objectifs.
- 3) Sélectionner les critères adéquats pour orienter les discussions sur les priorités à définir.
- 4) Choisir une méthode pour déterminer les priorités: faut-il déterminer l'approche sur la base d'un consensus ou d'une majorité?
- 5) La transparence est essentielle au cours du processus: informez les partenaires sur les méthodes employées pour définir les priorités et inscrivez-les dans les rapports et les comptes-rendus de réunion.



Les questions à se poser:

- En quoi consiste cet exercice et à qui est-il destiné?
- Le groupe de développement de stratégie dispose-t-il des pouvoirs politiques nécessaires pour définir les priorités?
- Sur quels domaines stratégiques faut-il se concentrer pour mobiliser les diasporas?
- Quels effets externes peuvent influencer la réalisation d'un objectif?
- Quelles capacités (financière ou humaine) sont actuellement en place pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des diasporas?



Consultez nos conseils de procédure pour conduire l'exercice de hiérarchisation à la page 93.

3. Capitaliser sur les opportunités: élaboration d'un plan d'action

La réalisation d'un plan d'action intervient après le développement de la stratégie et vise à mettre les objectifs en œuvre. Il subdivise les objectifs et réalisations en points d'action concrets, désignés par la suite en tant qu'extrants (produits) dans le tableau de résultats. Il s'agit d'un document évolutif qui sera adapté à l'évolution de la situation. Les informations du plan d'action complètent la stratégie, car elles sont fondées sur l'évaluation des besoins/lacunes, les priorités identifiées et les objectifs.

À l'issue de cet exercice, les représentants du gouvernement devront:

- Avoir une bonne connaissance de l'outil d'administration du projet pour mettre la stratégie en œuvre
- Avoir défini des domaines tangibles, réalistes et réalisables pour coopérer avec les autres pays à la mobilisation des diasporas
- Connaître les principaux principes de programmation et problèmes transversaux.

Un plan d'action efficace tiendra compte des principaux principes de programmation et définira des extrants soucieux des droits de la personne et des migrants, en tenant compte de la spécificité des sexes et en respectant les principes de gestion axée sur les résultats. Il s'engagera à identifier les détenteurs d'obligation et les ayants droit, et à les responsabiliser conformément aux normes, traités, conventions et objectifs de développement internationaux.



Reportez-vous aux conseils de procédure de la page 96, relatifs à l'élaboration du plan d'action.

Le plan d'action comprend:

- a) Un cadre d'action: les acquis
- b) Un tableau des résultats

a. Un cadre d'action: les acquis

Les acquis doivent:

- Faire référence à la stratégie et en récapituler les points principaux. Dans

l'idéal, la stratégie aura été approuvée et adoptée par le gouvernement au préalable

- Souligner les objectifs, priorités et recommandations, car ce sont les piliers du plan d'action
- Fournir un délai d'exécution pour la réalisation du tableau de résultats, une estimation de la date d'approbation du plan d'action et de mobilisation des ressources.

b. Le tableau des résultats

Qu'est-ce qu'un résultat? Un résultat découle d'une relation cause/effet et est un changement mesurable qui survient sur une période donnée. Ces changements visent des réalisations positives au profit d'un pays.

Typiquement, un tableau de résultats est utilisé dans le cadre de la gestion de projet. Il permet de conceptualiser les actions et de les mettre en œuvre de manière cohérente avec de nombreuses parties prenantes. Le délai d'exécution du plan d'action doit correspondre à celui de la stratégie. Contrairement à la stratégie, le tableau des résultats est évolutif et doit être révisé régulièrement. Lors de la phase de planification, le tableau de résultats donne une direction stratégique et détermine les actions à prendre.

Le tableau de résultats doit comprendre les éléments suivants:

- **Réalisations:** les réalisations devront être liées aux priorités et aux objectifs définis dans la stratégie. Le tableau mentionnera les effets souhaités pour

les actions menées.

- **Extrants:** les extrants regroupent les points d'action à mener pour atteindre les réalisations escomptées. Ils peuvent faire référence à des compétences, des capacités ou à des évolutions des comportements qu'il est nécessaire d'atteindre dans un délai d'exécution spécifique au regard des ressources disponibles ou planifiées. La manière d'atteindre vos objectifs grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire est expliquée dans la section suivante.
- **Priorité:** Forte/Moyenne/Faible (facultatif): la hiérarchisation doit avoir déjà été réalisée dans le cadre de la stratégie. Le plan d'action est un moyen efficace pour approfondir la hiérarchisation des extrants.
- **Délai d'exécution:** temps requis pour obtenir les extrants.
- **Instance et/ou agences responsables (y compris instance ou agence promotrice):** liste des institutions/agences en charge de la mise en œuvre des activités. Il est plus simple d'assurer la responsabilisation lorsqu'il existe une instance ou une agence promotrice.
- **Partenaires:** partenaires requis pour réaliser chaque extrant. Le plan d'action permet également de mobiliser les ressources, c'est pourquoi il est conseillé d'impliquer les partenaires dès le départ, car ils peuvent s'avérer en mesure de financer les lacunes de ressource et de fournir le savoir-faire et l'expertise nécessaires.

- **Ressources:** les ressources comprennent les ressources financières et humaines requises pour réaliser chaque activité. Cette section pourra également détailler les lacunes de ressources et les ressources garanties.

Il est recommandé de numéroté les réalisations et les extrants, car les organes de coordination et les autres groupes de travail y feront référence.

Avez-vous déjà réalisé un premier projet de tableau de résultats?

 Ensuite, posez-vous les questions suivantes:

- Les réalisations sont-elles liées aux objectifs et les extrants aux réalisations?
- Les responsabilités sont-elles clairement définies?
- Tous les partenaires concernés ont-ils été répertoriés?
- Les extrants/réalisations/ressources et délais sont-ils réalistes et compatibles?



Consultez l'exemple d'atelier pour établir un plan d'action et la fiche de contrôle pour appliquer les principes de programmation dans les conseils de procédure, aux pages 96 et 97:

Exemple de tableau de résultats pour la mobilisation des diasporas:

Objectif 1. Développer les services des consulats et des ambassades						
Réalisations	Extrants	Priorité	Délai d'exécution	Partie (s) responsable (s)	Partenaires	Ressources
1.1 Extension du vote depuis l'étranger (VE)	1.1.1 VE proposé dans 4 pays supplémentaires (Autriche, Belgique, France, RU) 1.1.2 Campagnes de sensibilisation sur cette possibilité depuis ces 4 pays	Moyenne	2014-2016	Ministère des Affaires étrangères	ICMPD, OIM Organisations de la diaspora dans les pays partenaires (du Nord) Ambassades et consulats Établissement d'apprentissage supérieur dans le pays de destination. Ministère de l'Éducation	Total: 1,9 million d'euros 1 membre d'équipe supplémentaire dans l'ensemble des 30 consulats + formation + coût des supports d'information (pour la campagne) (coût total: 1,5 million d'euros) Création des services pour le VE (Coûts: 400 000 euros) Ressources garanties: 600 000 euros Ressources requises: 1,3 million d'euros
1.2 Circulation des cerveaux facilitée	1.2 Services notariaux gratuits pour la reconnaissance des diplômes des pays de destination.					

c. Principes de programmation et questions transversales

Les principes de programmation représentent le socle de la stratégie et du plan d'action. Ils assurent un degré de qualité et de légitimité parmi les parties prenantes, c'est pourquoi ils représentent un "standard de référence" pour chaque étape de la stratégie, depuis sa formulation jusqu'à la mise en œuvre du plan d'action. Les principes ci-dessous sont transversaux, ce qui signifie qu'ils doivent être appliqués à chaque programme, politique, initiative, etc. du plan d'action.

L'approche centrée sur les migrants définit une approche destinée à protéger et valoriser les migrants par l'intermédiaire d'actions ciblées. Cette approche permet de défendre l'intérêt des migrants et d'assurer l'efficacité de leur action pour le développement en recueillant leurs doléances et en prenant des mesures pour surmonter les difficultés qui entravent leur participation active.

Migrants et droits de la personne devront figurer au cœur des analyses et des initiatives de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation. L'impact des initiatives devra être examiné du point de vue de l'individu et au niveau communautaire dans les communautés hôtes et le pays d'origine (par exemple, l'incidence sur les personnes restées dans le pays d'origine).

L'approche fondée sur les droits de l'Homme (AFDH) assure la réalisation des obligations qui découlent de la ratification des traités internationaux relatifs aux droits

de la personne. Le terme "intégration des droits de la personne" est souvent utilisé pour décrire l'intégration des droits de l'Homme dans les programmes pour le développement. L'approche fondée sur les droits de l'Homme fait référence à la méthode pour parvenir à cette intégration.

Comme indiqué ci-dessous, le système des Nations Unies a adopté une vision commune sur l'approche AFDH dans le cadre de la coopération pour le développement:

"Compréhension commune de l'AFDH"

- 1) L'ensemble des programmes de coopération, des politiques et de l'assistance technique engagé pour le développement doit accentuer le respect des droits de la personne définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de la personne.
- 2) Les normes des droits de la personne de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des autres instruments internationaux relatifs aux droits de la personne, ainsi que les principes qui en découlent, guident la programmation et la coopération pour le développement dans chaque secteur et chaque phase du processus de programmation.
- 3) La coopération pour le développement contribue à étendre

les capacités des “détenteurs d’obligation” à répondre à leurs obligations et/ou celles des “ayants droit” à faire valoir leurs droits”.⁵⁹

L’AFDH vise à identifier les ayants droit, à savoir tout individu ou communauté susceptible de revendiquer le respect des droits de l’Homme vis-à-vis d’elle, et les **détenteurs d’obligation**: chaque niveau de l’État chargé de faire respecter, de protéger et de satisfaire les droits de la personne. Une analyse devra évaluer les causes fondamentales qui engendrent le non-respect de ces droits et les mesures requises pour renforcer les capacités. Les réalisations sont plus durables si les causes sous-jacentes de la pauvreté et de l’injustice sont résolues de manière adéquate, par exemple les pratiques discriminatoires et les inégalités. La jouissance de chaque droit de la personne est interconnectée. Par exemple, permettre aux personnes de participer au processus politique peut renforcer, à tour de rôle, les mécanismes et les institutions de réclamation et de responsabilisation. Toutefois, les processus de réclamation et d’appel sont efficaces uniquement si les personnes ont un certain niveau d’instruction (être en mesure de lire et d’écrire) et si leur santé est suffisamment bonne pour suivre la procédure (droit à l’éducation et à la santé).

Une bonne pratique consiste à étudier attentivement les rapports de pays établis

par l’Examen Périodique Universel ou les rapporteurs spéciaux (qui évaluent la situation des droits de la personne dans un pays donné) et à exploiter leurs recommandations pour réaliser le plan d’action.

Une analyse solide doit respecter pleinement les principes AFHDH suivants: non-discrimination, participation, inclusion, égalité et responsabilisation.

Égalité entre les sexes et émancipation des femmes

La réalisation de l’égalité de genre et l’élimination de toute forme de discrimination envers les femmes sont au cœur de l’AFDH. Lors de l’élaboration de la stratégie et du plan d’action, la question des genres devra être intégrée aux réalisations et extrants envisagés et aux initiatives ciblées pour la promotion des femmes, leur émancipation et la protection de leurs droits. La participation des femmes devra être assurée tout au long du processus de planification, notamment par la prise en compte des groupes de femmes et des militants pour les droits des femmes.

On entend par pratique de l’intégration des questions de genre:

- L’usage systématique de données distinguant les genres
- Le recours aux indicateurs de la Convention sur l’élimination de toutes

⁵⁹ Human Rights Education Associates: The Human Rights Based Approach to Development Cooperation Towards a Common Understanding Among UN Agencies, disponible à l’adresse: http://www.hrea.org/erc/Library/display_doc.php?url=http%3A%2F%2Fwww.undg.org%2Farchive_docs%2F6959-The_Human_Rights_Based_Approach_to_Development_Cooperation_Towards_a_Common_Understanding_among_UN.pdf&external=N (consulté le 09/08/2013).

les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Plateforme d'action de Pékin

- La prise en compte du genre dans l'analyse de situation et l'évaluation des diasporas
- L'identification des schémas qui entraînent les problèmes fondamentaux au niveau socioéconomique, politique et culturel. Assurez-vous de déterminer correctement les détenteurs d'obligation et les ayants droit.

La gestion axée sur les résultats (GAR) est une méthode de gestion destinée à atteindre les résultats et les cibles escomptés par examen de l'ensemble du cycle résultats-impact, plutôt que par analyse individuelle des résultats ou des activités. L'accent devra être mis sur les résultats et encourager la culture du résultat chez les responsables politiques. Les activités, politiques et programmes devront s'inscrire dans un cycle de vie et demeurer cohérents afin de favoriser l'ambition et influencer les activités, politiques ou programmes ultérieurs. De cette manière, les incidences peuvent être mesurées progressivement dans le temps. La GAR doit s'inscrire dans un cadre où les responsabilités et les risques sont correctement définis. Les indicateurs pris en compte concerneront la gestion, le suivi, l'évaluation des performances et la production de rapports sur les performances. Pour mettre l'accent sur les résultats, les enseignements tirés des exercices de suivi et d'évaluation devront être pris en compte pour les phases suivantes du cycle de vie. Avec l'appropriation nationale et la responsabilisation, la dimension globale est un élément central de la GAR.

Défis à relever pour mettre en œuvre le plan d'action et moyens d'y parvenir

- Roulement des équipes gouvernementales

Le dynamisme des institutions publiques représente souvent un frein à la mise en œuvre des processus, car les fonctionnaires peuvent être affectés à de nouveaux départements et se voir attribuer de nouveaux rôles. Les fonctionnaires changent parfois lorsqu'un nouveau gouvernement arrive au pouvoir. Étant donné que cela affectera inévitablement le développement de la stratégie et du plan d'action, il est recommandé d'assurer l'instauration, **par décret gouvernemental, de liaisons nationales** dans chaque ministère concerné.

En outre, il est primordial d'établir des **mécanismes de gestion des connaissances** interdépartementaux et d'encourager la culture du partage des savoirs entre les différents bureaux. Les responsables seront plus à même de comprendre chaque étape et de les mener à bien si des efforts assidus sont consentis tout au long du processus et si des protocoles sont établis.

- Perte d'intérêt pour le processus

Tout processus long, par exemple l'élaboration ou la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action, peut avoir raison des implications consenties. Certaines personnes se sentent accablées ou surchargées de travail et peuvent envisager de se concentrer sur leurs missions principales (qui peut s'avérer être un tout autre

exercice). Pour maintenir un niveau d'intérêt élevé, le plan d'action doit inclure des **résultats tangibles et mesurables**, pour que l'esprit d'équipe l'emporte lorsqu'un objectif est atteint. Il est également recommandé d'envisager des **projets à impact rapide** afin d'offrir des résultats concrets pour certaines activités. La phase d'exécution des points d'action est primordiale, car elle entretient la légitimité du processus et l'intérêt des acteurs.

L'engagement dans une coopération triangulaire entraîne des coûts de transactions plus élevés, notamment en raison des processus de planification plus longs et lourds, car ils impliquent de nombreux acteurs dont les procédures peuvent varier. La création d'un **code de conduite et de procédures opérationnelles standardisées**, validés par toutes les parties prenantes, est un moyen de pallier à ce problème.

- Manque de moyens

Bien que la participation aux réunions de coordination (et le fait de contribuer de manière significative) ne requiert aucune compétence particulière, des manques peuvent se faire sentir au moment de la mise en application. Les représentants du gouvernement ne favorisent pas uniquement le processus; en tant que détenteurs d'obligation, ils sont également chargés de prendre les décisions. Outre la connaissance précise des principes de programmation, cette responsabilité requiert des compétences en gestion de projet, direction, négociation et facilitation.

Ces compétences ne sont pas innées, c'est pourquoi les besoins en formation et en développement des capacités devront être identifiés dans l'analyse de situation de la stratégie. Envisagez des **sessions de formation** sur la gestion de projet, la mise en œuvre de l'approche fondée sur les droits de la personne et les compétences de facilitation.

- Manque de ressources financières

Le plan d'action a été rédigé et adopté officiellement par le gouvernement: quelle est l'étape suivante? Dans l'idéal, chaque extrant dispose des ressources nécessaires et les ressources manquantes ont été comblées par les partenaires pour que vous puissiez démarrer la mise en œuvre des activités et du plan d'action. Malheureusement, il existe souvent un écart entre la planification et la mise en œuvre en raison du manque de ressource. Pensez à inclure cette possibilité dans le journal des risques et à anticiper les stratégies d'atténuation. Si ce risque devient manifeste, envisagez le recours à des **mécanismes de financement innovants**. À titre d'exemple, le Mexique et le Chili sont parvenus à résoudre leurs manques de financement en créant un fonds de coopération conjoint pour leurs initiatives de coopération Sud-Sud.⁶⁰

- Processus non ouvert et non participatif

La participation active, libre et significative est une ressource en soi, c'est pourquoi cette notion doit être au cœur du processus de planification. Par essence, l'AFDH entraîne

⁶⁰ Consultez l'adresse suivante pour en savoir plus sur le Fonds de coopération conjoint Mexique Chili, notamment sur les enseignements tirés par les intéressés : <http://www.southsouth.info/profiles/blogs/ttssc-case-study-mexicochile-1>

la participation des personnes concernées et potentiellement bénéficiaires des actions menées par les détenteurs d'obligation. De la même façon, les femmes, et notamment les membres d'associations de femmes et militantes de groupes pour la défense des droits des femmes, devront prendre part au processus pour défendre la prise en compte des droits des femmes et leur respect. La mise en œuvre du processus inclusif et participatif implique toutefois un investissement logistique important qui peut-être entravé par le manque de moyens du secrétariat. Les participants eux-mêmes ne disposent peut-être pas des moyens nécessaires pour se déplacer afin de prendre part au processus. Dans ce cas, envisagez l'**usage des outils TIC** pour permettre la participation des parties prenantes via des canaux virtuels. La **rotation des lieux de réunion** des groupes de coordination peut également être envisagée pour une chance équitable de participer.

- Collecte de données et de statistiques fiables

La collecte et la compilation systématique de données demeurent un défi pour de nombreux pays. Des études démontrent que la collaboration étroite avec chaque acteur concerné, notamment à l'aide de **mécanismes de coordination** ou d'unités de coordination dédiées dans les agences de statistique, et le recours efficace à la technologie peuvent contribuer à renforcer la collaboration et à améliorer et rationaliser la collecte de données.

- Manque de confiance de la diaspora

Si le fait d'impliquer la diaspora dans une stratégie de diaspora semble incontestable,

de nombreux responsables politiques pensent que les communautés concernées ne souhaiteront pas coopérer avec eux. La raison avancée est que le recueil de données par ces groupes est problématique et qu'ils portent peu d'intérêt à l'engagement en faveur de leur pays d'origine. Mais ces opinions sont souvent incorrectes. Il est primordial de renforcer la confiance dès le début du processus, notamment pour ceux qui ont émigré en raison du manque d'opportunités ou de persécutions. Pour renforcer la confiance de la diaspora, **entretenez une excellente communication** avec elle par l'intermédiaire des consulats et des ambassades (organisation d'événements) et respectez certains principes comme la **responsabilisation et la transparence** (car ces bureaux doivent être à leur service). Respectez la **confidentialité et la vie privée des personnes** lorsque vous recueillez les informations sur la diaspora depuis l'étranger. La confidentialité et la garantie que les données ne seront pas exploitées de manière abusive par les autorités sont des facteurs essentiels pour les diasporas. L'autorisation spéciale d'utiliser leurs données à des fins de recherche devra être obtenue de leur part.

4. Suivi, évaluation et examen

Pour assurer la pérennité de votre plan d'action, il est recommandé de l'examiner et de le corriger régulièrement. Le plan d'action est un outil de travail dynamique à travers lequel les différents acteurs font état de leurs accomplissements, de leurs pratiques et de leurs enseignements, pour fournir un retour d'information aux groupes de coordination concernés. Il est également judicieux de

comparer les objectifs avec les réalisations sur le terrain. Dans l'esprit de l'approche axée sur les résultats, ces évaluations devront se concentrer sur la mesure des résultats et non sur la simple réalisation des activités ou la finalisation des processus. Le système de retour d'information et la mesure des incidences sont l'occasion de perfectionner les programmes.

Les avantages d'un cadre de suivi et d'évaluation bien conçu sont multiples: c'est d'abord un facteur de qualité, car il permet d'appliquer des mesures correctives, des adaptations et des ajustements pour améliorer les actions menées. Ensuite, il renforce le sentiment d'appropriation du processus en responsabilisant chaque acteur impliqué. Enfin, il met en avant une approche méthodologique qui accroît le ralliement des parties prenantes et leur confiance dans l'action menée. Être en mesure de prouver que les actions menées ont atteint leur objectif permet d'attirer les financements des donateurs, car cela atteste la réussite d'un programme ou d'une politique. À l'inverse, des enseignements peuvent être tirés en cas d'échec et des dispositions peuvent être prises pour réorienter les activités.

Le groupe de coordination devra décider des données requises pour suivre l'évolution du processus et déterminer l'approche à adopter. Pour déterminer cette approche, le groupe de coordination examinera les données appropriées (processus, réalisation, structure) et s'accordera sur une définition des termes employés. Toutes les parties prenantes, y compris les institutions/agences/partenaires pour le développement qui ne participent pas à ces réunions, doivent être en mesure de fournir des ressources pour les sections qui les

concernent. Une fois rédigé, le projet doit être diffusé à tous les acteurs avant d'être adopté au cours d'une réunion de niveau supérieur.

Voici une description des termes utilisés:

Suivi

Le suivi doit être entrepris pour vérifier que les tâches et les stratégies définies sont en place et s'assurer de leur bon déroulement au regard des objectifs fixés. Il est généralement effectué par le groupe de coordination ou par un organe d'exécution désigné par les participants du groupe de coordination. La partie responsable doit s'assurer que les tâches réalisées sont conformes au plan d'action. Plus précisément, le suivi concerne les réalisations, par exemple, le vote depuis l'étranger a-t-il été établi dans les pays concernés, les services notariaux proposés sont-ils gratuits ?

Un suivi efficace requiert la responsabilisation du groupe de coordination, c'est pourquoi il est recommandé de formaliser la procédure et le délai d'exécution des rapports pour suivre les avancées. Le groupe de coordination ou l'organe d'exécution examinera les dépenses, évaluera les risques potentiels et déterminera si les objectifs ont été atteints et de quelle manière, le cas échéant. Ces évaluations doivent être réalisées par collecte systématique des données et des informations. Des ajustements peuvent être apportés selon les conditions réelles.

Évaluation

L'évaluation permet de connaître l'efficacité d'un plan d'action. C'est un bon indicateur

pour déterminer si une révision des objectifs s'impose. Dans l'idéal, l'évaluation de la stratégie et du plan d'action doit être menée à mi-chemin du délai d'exécution de la stratégie et à l'issue du processus. Pour déterminer précisément le degré d'accomplissement des objectifs, les évaluations se concentrent sur les réalisations et les extrants. Par exemple, on estimera l'accroissement des votes depuis l'étranger au regard du nombre supérieur de lieux de vote.

L'évaluation a pour vocation de déterminer la qualité des résultats et d'émettre des recommandations pour résoudre les problèmes plus profonds qui ont freiné la progression des activités. Le Groupe d'évaluation des Nations Unies recommande de suivre une méthodologie d'évaluation spécifique: efficacité, utilité, impact, pertinence et pérennité.⁶¹ Comme les évaluations doivent être indépendantes, il est recommandé de les confier à une équipe d'évaluation qualifiée et à un groupe d'examen de pairs composé d'experts externes. L'équilibre entre les sexes doit être pris en compte pour constituer l'équipe d'évaluation.⁶²

On appelle généralement "évaluations de l'incidence" les évaluations plus exhaustives.

Ces dernières s'attachent à la relation de cause à effet et déterminent si les changements qui interviennent sur les réalisations peuvent être directement associés aux extrants. Les politiques de développement doivent intégrer les évaluations de l'incidence afin de sensibiliser les décideurs sur les réalisations probables de telle ou telle politique de diaspora.



Conseil de procédure: consultez la page 98 pour obtenir des orientations sur les attributions des équipes d'évaluation.



Pour en savoir plus sur le contrôle et l'évaluation des politiques d'engagement des diasporas, consultez le manuel "Developing a Road Map for Engaging Diasporas in Development. A Handbook for Policymakers and Practitioners in Home and Host Countries".⁶³

Examen

L'examen consiste à vérifier à nouveau l'orientation et les priorités globales du plan d'action afin de s'assurer que les stratégies et les objectifs sont pertinents et réalistes.

⁶¹ Le système de l'ONU recommande l'instauration d'une culture de l'évaluation qui peut notamment être réalisée à l'aide d'une politique d'évaluation. "La politique d'évaluation doit comporter les éléments ci-après:

- Une explication claire de la notion et du rôle de l'évaluation dans l'organisation
- Une définition claire des rôles et responsabilités des spécialistes de l'évaluation, des cadres supérieurs et des gestionnaires de programmes
- Une mise en valeur de la nécessité d'adhérer aux principes directeurs de l'organisation en matière d'évaluation
- Une explication portant sur l'établissement des priorités et la planification des évaluations
- Une description de la façon dont les évaluations sont organisées, gérées et budgétées
- Une mise en valeur des impératifs en matière de suivi des évaluations
- Une prise de position claire en matière de communication et de diffusion". UNEG, Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies: <http://www.unevaluation.org/unevaluationstandards>

⁶² GNUE (2012): Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies, disponible à l'adresse: http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22 (consulté le 20/08/2013).

⁶³ OIM, MPI, 2012, op. cit.

Les indicateurs seuls ne permettent pas de comprendre les causes sous-jacentes. Une analyse exhaustive des changements est également requise. Les indicateurs utilisés en matière de migration et de développement concernent la composition des diasporas, le/les pays de citoyenneté, les transferts de fonds, etc.

Le processus d'examen est l'opération au cours de laquelle les acteurs analysent la progression globale, tirent des enseignements et établissent des bonnes pratiques pour perfectionner la planification des années suivantes. La gestion des connaissances dans les communautés de la diaspora, entre les instances et avec les partenaires pour le développement est un outil efficace pour connaître les incidences et accroître le ralliement.

a. Plan de suivi et d'évaluation

Un plan de contrôle et d'évaluation (plan S&E) doit être conçu dès la phase de planification du plan d'action. Il devra comprendre des indicateurs pour mesurer la progression d'une activité ou le degré d'achèvement d'une réalisation. Le plan S&E devra être lié au plan d'action et conserver une trace des évolutions des objectifs étudiés pour que les responsables politiques puissent prendre des décisions en temps réel, fondées sur des preuves.

Ce plan exploite des mécanismes de suivi pour mesurer les progrès accomplis, notamment des calendriers de rapports et des indicateurs. Certains éléments du plan S&E sont communs avec le tableau de résultats, comme les

réalisations et les extrants. En outre, il devra comprendre:

- Les indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Régis par les résultats, Temporellement défini)

Les indicateurs peuvent correspondre à l'adoption d'une loi destinée à faciliter les opérations commerciales dans le pays, à la signature d'un accord de partenariat, aux activités de sensibilisation des acteurs et des partenaires, au pourcentage de bénéficiaires du renforcement des capacités, des bureaux et services en place, au taux de créateurs d'entreprise (par exemple avec un pays voisin) ou aux questions relatives au délai de réalisation (par exemple le temps écoulé entre la soumission d'une décision et sa promulgation). Un résultat peut être notamment, la conclusion d'une recherche, la collecte de données dans le domaine de l'éducation ou la promulgation de directives administratives.

Les indicateurs devront être formulés de manière neutre et objective, par exemple, "Pourcentage d'accords bilatéraux conclus" conformément à l'objectif XXXX. Identifiez et utilisez les indicateurs des réalisations et des extrants qui permettent de mesurer la mobilisation des diasporas. Il est important de développer des outils de suivi des processus de bonne qualité qui pourront être exploités par les diasporas pour démontrer leurs contributions directes au dialogue sur les politiques. Les indicateurs devront aussi intégrer des repères pour mesurer l'avancement des réalisations et des extrants.

Les systèmes de suivi nationaux permettent de suivre les progrès dans un domaine spécifique, mais beaucoup de pays ne détiennent pas les données essentielles. Dans l'idéal, des agences de statistique nationales travaillent en étroite collaboration avec les instituts de recherche et d'autres partenaires pour mener des enquêtes afin de combler les lacunes

statistiques. Lorsque cela est possible, les statistiques doivent être adaptées aux systèmes nationaux. Si cela s'avère irréalisable, des études préliminaires pourront être menées pour compléter les données manquantes. Les études préliminaires devront être menées dès le début de la période de planification.

Mise en contexte des indicateurs

Les indicateurs sont souvent classés en deux catégories: les indicateurs de qualité et les indicateurs de quantité. Les données quantitatives sont exprimées en pourcentages, taux et chiffres, tandis que les données qualitatives prennent en compte la perception d'une action (par exemple, le niveau de satisfaction de XYX a augmenté). Il est recommandé de recourir à des ensembles de données quantitatifs, leurs mesures sont plus objectives. Vous pouvez aussi opter pour une combinaison des deux.

Les données de plusieurs domaines peuvent s'avérer nécessaires pour mesurer la mise en œuvre des instruments internationaux de défense des droits de la personne:

1) Indicateurs structurels

Ils reflètent les instruments juridiques adoptés et mettent en avant les lacunes dans la mise en œuvre des instances nationales/régionales/mondiales et l'adoption des législations/politiques nationales, coutumes.

Exemples:

- Politiques relatives au domaine traité, par exemple, droits des migrants à un emploi décent
- Date d'entrée en vigueur de la politique/ identification éventuelle des lacunes (pour son application)
- Lois ou encouragements à la mise en œuvre
- Délai d'exécution et couverture des cadres politiques et administratifs
- Accréditation/accès à une organisation régionale/internationale (aide à la mise en œuvre de la politique et/ou à l'adoption des lois et politiques)

2) Indicateurs de processus

Ces indicateurs permettent de mesurer les processus et leur progression. Ils concernent notamment les données administratives, les exercices de cartographie et les programmes ou processus de budgétisation nationaux et locaux destinés à soutenir la réalisation de l'objectif national. Les indicateurs de processus reflètent les mesures prises par le détenteur d'obligation.

Exemples:

- Capacité d'approche pour sensibiliser sur un sujet
- Création de programmes ou de réunions de coordination pour atteindre les objectifs et réaliser les activités conjointes de manière cohérente.

3) Indicateurs de réalisations

Ces indicateurs évaluent les accomplissements. Ils reflètent les résultats des actions menées et mettent en avant les incidences sur les bénéficiaires et les groupes cibles. Les détenteurs d'obligation doivent tenir compte des indicateurs de réalisation.

Exemples:

- Nombre de diasporas ayant bénéficié de l'évolution d'une politique
- Accroissement du pourcentage de prévalence de la diaspora munie de diplômes reconnus dans le pays de destination
- Ressources financières disponibles pour favoriser la migration circulaire

Consultez la section sur la stratégie pour plus d'informations sur les lieux de collecte des données brutes et secondaires.

Triangulation

La triangulation est une méthode typique pour concevoir les politiques fondées sur les preuves. Au regard des difficultés rencontrées pour obtenir des données fiables, il est recommandé de rassembler plusieurs types de données à des fins de comparaison. Les études quantitatives et qualitatives, les examens de dossiers et les consultations des parties prenantes sont des méthodes efficaces pour rassembler les informations/données en ce sens. Elles sont ensuite présentées et discutées au cours d'ateliers composés des parties prenantes concernées.

L'objectif de la triangulation est de vérifier les informations par comparaison avec au moins deux sources complémentaires ou corroborantes afin de rassembler des données concluantes pour s'accorder ensuite sur les méthodes à employer.

Outre la consultation de statistiques provenant d'une base de données internationale, de nombreux pays optent pour la collecte d'informations et de données sur la diaspora (source primaire) auprès de leurs ambassades/consulats ou des bureaux dans les pays.

Assurez-vous que les indicateurs employés tiennent compte des distinctions de droits et de genre.

Indicateurs fondés sur le sexe: les indicateurs devront distinguer les sexes afin de mesurer les progrès accomplis en termes d'égalité et d'équité entre hommes et femmes.

Indicateurs fondés sur les droits: ces indicateurs reflètent les principes suivants:

- 1) Normes et standards internationaux sur les droits de la personne, et les mesures qui en découlent
- 2) Droits économiques, culturels, sociaux, civils et politiques
- 3) Identification des normes, références et mesures en matière d'application des droits

- 4) Identification des capacités des détenteurs d'obligation (instances, acteurs responsables)
- 5) Identification des groupes exclus (ayants droit) et de leurs capacités à faire valoir ces droits
- 6) Mécanismes établis pour faire valoir leurs droits et leur application
- 7) Niveau de confiance et perception des détenteurs d'obligation (instances, acteurs concernés, etc.)
- 8) Indicateurs structurels, de processus et de réalisation pour évaluer le degré d'application des principes des droits de la personne

Dans la mesure du possible, les indicateurs doivent être subdivisés en fonction des facteurs discriminants pertinents, comme la race, la religion, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, le

handicap, l'âge, les mères seules, les groupes indigènes ou réfugiés.

- Moyens de vérification

Il existe plusieurs méthodes pour récupérer des données, notamment les enquêtes ou questionnaires, les entrevues semi-structurées, les groupes types, les ateliers, les visites sur le terrain, les témoignages ou les cartes de pointage. Il est possible de combiner ces méthodes. Leur fréquence doit être stipulée explicitement (annuellement, tous les trimestres...).

- Sous-objectifs

Un sous-objectif marque la progression à mi-parcours de la réalisation d'un objectif. Si le sous-objectif est manqué, des mesures correctives devront être envisagées.

- Journal des risques

Les réalisations et les extrants sont établis sur la base d'hypothèses (relation cause/effet), mais il arrive que des événements externes viennent contrarier les résultats escomptés. Le journal des risques présente ces risques pour les limiter et ajuster les activités (mise en œuvre du "plan B"). Les risques peuvent être de nature politique, stratégique,

environnementale, diplomatique, financière, opérationnelle, juridique, réglementaire, organisationnelle, etc.

Ils doivent non seulement être déterminés, mais il conviendra également de tenir compte de leur probabilité (élevée, moyenne, faible), de leur incidence (forte, moyenne, faible) et de concevoir un "Plan B", ou stratégie d'atténuation.

b. Comment mesurer la réussite des stratégies de diaspora?

Une réussite n'est pas uniquement mesurable par ses réalisations directes, mais aussi par ses effets indirects. Par exemple, l'instauration du droit de vote depuis l'étranger est susceptible d'accroître le taux de participation aux élections (réalisation directe), mais de manière indirecte, elle peut également renforcer le sentiment d'appartenance des votants et de ce fait, leur inclination à investir dans leur pays d'origine (impact indirect). Lorsqu'il s'agit de mesurer l'incidence d'une action, la prise en compte des effets indirects peut s'avérer complexe.

Mais le plan S&E représente le moyen idéal pour évaluer certaines réalisations directes. Voici une liste de questions permettant d'évaluer la réussite d'une stratégie:

Liste de contrôle du suivi

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
- Les points d'action/extrants sont-ils bien engagés? Dans le cas contraire, pourquoi?	☐	☐
- Les ressources attribuées (humaines, financières) sont-elles suffisantes pour mettre les activités en œuvre?	☐	☐
- Les résultats escomptés ont-ils été atteints?	☐	☐
- Les objectifs ont-ils été atteints? S'ils ne l'ont pas été, quelles en sont les raisons?	☐	☐
- Les indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Régi par les résultats, Temporellement défini) sont-ils appliqués?	☐	☐
- Les indicateurs tiennent-ils compte du genre et des droits?	☐	☐

Liste de contrôle d'évaluation

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
- Les activités mises en œuvre sont-elles efficaces? Dans le cas contraire, pourquoi?	☐	☐
- Les activités ont-elles été correctement mises en œuvre? Dans le cas contraire, pourquoi?	☐	☐
- Quelles ont été les répercussions des activités? Sont-elles durables et ont-elles été développées ou répliquées?	☐	☐
- Les activités se sont-elles avérées pertinentes?	☐	☐

Liste de contrôle d'examen d'évaluation

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
- Les objectifs ont-ils été atteints? Leurs répercussions ont-elles été positives ou négatives, par exemple en raison d'impondérables externes?	☐	☐
- Quels facteurs ont contribué à leur efficacité ou inefficacité?	☐	☐
- Les réalisations et les extrants demeurent-ils pertinents étant donné la situation actuelle? Devraient-ils être revus?	☐	☐
- D'autres risques peuvent-ils avoir une incidence sur la mise en œuvre de la stratégie ou du plan d'action?	☐	☐
- Les objectifs définis s'avèrent-ils trop ambitieux ou pas assez?	☐	☐

Exemple: plan de suivi et d'évaluation

Objectif: développer les services des consulats et des ambassades				
Réalisation	Extrants	Indicateurs	Moyens de vérification	Sous-objectifs
1.1 Extension du vote depuis l'étranger (VE)	1.1.1 VE proposé dans 4 pays supplémentaires (Autriche, Belgique, France, RU)	1.1.1 Accroissement du taux de participation aux élections depuis l'étranger de 1 à 4 % en raison de l'extension des possibilités de VE (Le % de la diaspora totale dans les 4 pays est respectivement de 10, 12, 9 et 15 %)	1.1.1 Source: consulats Méthode: registre des électeurs	1.1.1 Pour les élections présidentielles de 2015, 14 000 membres de la diaspora se sont inscrits pour voter depuis l'étranger
1.2 Circulation des cerveaux facilitée	1.1.2 Campagnes de sensibilisation sur cette possibilité dans ces 4 pays	1.1.2 Accroissement de la sensibilisation (extension des services) parmi nos citoyens à l'étranger grâce à la diffusion de supports d'information.	1.2 Source: statistiques du marché du travail du pays d'accueil. Méthode: enquêtes et rapports bimensuels avec attention particulière portée aux femmes et aux jeunes.	1.2 À la fin de l'année 2015, 5 000 personnes par an auront bénéficié de ces nouveaux services auprès des consulats, dont au moins la moitié de jeunes et de femmes.
	1.2 Services notariaux gratuits pour la reconnaissance des diplômes des pays de destination.	1.2 Augmentation de 1 % de nos citoyens sur le marché du travail des pays de destination, dont une nette progression pour les emplois hautement qualifiés, notamment chez les femmes et les jeunes		

Risques et hypothèses						
Risques et hypothèses					Organe responsable	
Supposition	Risque	Probabilité	Incidence	Stratégie d'atténuation		
1.1.1 Tenue d'élections, ressources disponibles pour établir des opportunités de VE, soutien du gouvernement	Aucune élection prévue entre 2014 et 2016. Manque de connaissance de la diaspora sur les possibilités de VE.	Forte	Forte	Mise en place des mécanismes de VE pour les élections suivantes Renforcement des moyens des équipes supplémentaires dans les consulats pour mettre en œuvre le VE et les procédures notariales.	Création d'un organe composé de représentants du Département pour les services consulaires, du MFA; de la Chambre de commerce et de l'agence de statistiques.	
1.1 2 Disponibilité des ressources humaines et financières.	Manque de capacités des consulats Les ressources garanties ne sont pas suffisantes			En cas de manque de ressources: mise en œuvre de l'activité 1.2 uniquement		
1.2 Disponibilité des ressources humaines et financières. Volonté du pays de destination de reconnaître les diplômes	pour mettre toutes les activités en œuvre					

5. Communiquer sur la vision de la mobilisation des diasporas

Maintenir un bon niveau de communication avec les diasporas et toutes les parties impliquées dans le processus est essentiel tout au long du développement de la stratégie et du plan d'action. Parallèlement au développement de la stratégie de diaspora, il est recommandé d'élaborer un plan de communication pour définir les outils et les objectifs de communication internes et externes. Le plan de communication doit être révisé régulièrement et adapté aux évolutions du contexte.

Il doit être axé sur les formes de communication de groupe, dont le type définitif, les canaux et les besoins seront déterminés selon la diversité des groupes considérés. Il est important de définir des messages clés et de communiquer "d'une seule voix" sur la vision du pays en matière de mobilisation des diasporas.

a. Communication interne

La communication interne a lieu en interne, entre les acteurs du processus. Si une large participation des acteurs du gouvernement n'est pas assurée, le centre de liaison national pour la mobilisation des diasporas devra organiser des activités pour les sensibiliser et les faire participer au processus.⁶⁴ Il devra également tenir des réunions pour recueillir les doléances des principaux acteurs et les informer des évolutions, notamment des activités en cours et terminées en lien avec la

mobilisation des diasporas. Si vous disposez déjà d'un centre de liaison national pour la coopération Sud-Sud, impliquez les personnes dans vos démarches de communication dès le départ, conviez-les par exemple aux réunions de communication et donnez-leur l'occasion de partager leur expérience dans d'autres domaines de coopération Sud-Sud.

La gestion des connaissances est primordiale pour renforcer les connaissances. Grâce à l'échange régulier d'information et la réalisation de rapports, les informations et les enseignements alimentent la conception de nouvelles activités et le processus de planification. Évaluez les activités et les approches déjà en place avant d'envisager la conception de nouvelles activités. Il est judicieux d'organiser une réunion avec toutes les parties prenantes du gouvernement pour examiner les expériences passées et partager les connaissances acquises sur les activités en cours.

Objectifs de la communication interne:

- 1) Assurer l'implication constante de toutes les parties prenantes du gouvernement dans les activités en cours en favorisant la diffusion d'informations précises et opportunes parmi les membres du groupe de travail
- 2) Faciliter les synergies (partage des ressources et des informations) entre les différentes entités du gouvernement représentées dans le groupe de travail pour exécuter les activités

⁶⁴ GMM, 2010, op. cit.

- 3) Propager la vision du gouvernement sur la mobilisation des diasporas et faciliter son application dans le travail quotidien des entités gouvernementales.

Groupes cibles

- 1) Membres du groupe de travail technique
- 2) Comité directeur chargé de l'élaboration de la stratégie de diaspora.

Les questions à se poser:

- Tous les acteurs gouvernementaux pertinents sont-ils impliqués dans le processus d'élaboration de la stratégie de diaspora?
- Les acteurs gouvernementaux impliqués dans l'élaboration et/ou l'application de la démarche du gouvernement pour collaborer avec les diasporas disposent-ils des connaissances suffisantes sur a) la coopération Sud-Sud et triangulaire b) l'utilité de s'impliquer dans la coopération Sud-Sud et triangulaire pour la mobilisation des diasporas?

b. Communication externe

La communication externe est aussi importante que la communication interne. Les canaux de communication externes sont particulièrement importants pour les instances gouvernementales qui souhaitent collaborer avec les diasporas et les partenaires potentiels pour réaliser leurs activités.

Objectifs de la communication externe:

- 1) Afficher l'intérêt porté à la situation de la diaspora à l'étranger par les instances nationales concernées afin d'accroître la confiance. La diaspora devra disposer d'un espace d'expression suffisant pour articuler ses idées sur le développement de son pays d'origine
- 2) Maintenir les canaux de communication ouverts et inclusifs. Les membres de la diaspora ne devront pas être exclus du processus ou être traités différemment, par exemple, en fonction de leurs affinités sociales, culturelles, économiques ou politiques
- 3) Montrer un intérêt réel dans l'engagement auprès d'autres pays pour la coopération Sud-Sud ou triangulaire via le partage des connaissances.

Groupes cibles

Les groupes cibles de chaque instance gouvernementale dépendent du ou des messages clés dans le pays concerné. De manière générale, les instances et les groupes cibles concernés par les sujets relatifs aux diasporas sont:

- Les diasporas elles-mêmes comme groupe cible principal
- Les pays de destination de la diaspora
- Les partenaires principaux des instances gouvernementales chargées des affaires de la diaspora, comme le secteur privé et les organisations de la société civile.

En fonction de l'objectif fixé par l'instance gouvernementale, le monde universitaire peut représenter un groupe cible important, car il élargit le réseau des experts potentiels pour les activités de recherche et les projets conjoints.

De la même manière, les médias peuvent représenter un groupe cible et un canal d'approche déterminant. En raison de leur influence sur l'opinion publique et de l'effet multiplicateur (faculté d'atteindre un grand nombre de personnes à la fois), ils complètent les efforts de communication du gouvernement.

Le grand public est un autre groupe cible majeur, car son soutien est nécessaire pour promouvoir et favoriser le développement. Il est essentiel de sensibiliser sur les questions de migrations, notamment sur la migration de retour, et sur le rôle positif de la diaspora pour le développement.

Trois éléments principaux doivent être considérés pour déterminer les besoins de communication de chaque groupe cible:

- Pertinence et utilité
- Fréquence et moment appropriés
- Utilisation des outils adéquats (méthodes et canaux)

Les messages clés devront répondre au moins à l'une de ces trois questions:

- Que doivent savoir les groupes cibles?
- Que doivent-ils ressentir (quelle image souhaitez-vous donner)?
- Que doivent-ils faire (quelle action doit être suggérée)?

Outils de communication

De nombreux outils et canaux peuvent être exploités pour communiquer avec vos groupes cibles. Ils comprennent site Internet, publications sur le projet, documents promotionnels, événements, etc. Les outils et canaux spécifiques dépendent:

- du groupe cible (besoins, réceptivité)
- du type et du contenu du message (sujet et pertinence)
- des ressources disponibles (financières et humaines)

Souvenez-vous que la communication est un processus d'information et de dialogue dans les deux sens. Interagir avec tous les groupes cibles (par l'intermédiaire d'événements, courriels ou réunions) est essentiel pour promouvoir le travail et la crédibilité de vos instances gouvernementales.

Les activités et outils de communication principaux comprennent:

- Sites Internet
- Événements (par exemple, pour la diaspora)
- Documents promotionnels
- Supports d'information
- Réseaux sociaux en ligne

Stratégie de marque

De nombreux pays à travers le monde, particulièrement en Asie, ont opté pour une stratégie de marque bien planifiée dans le but principal d'attirer les investissements et le tourisme. "La 'marque d'un pays' fait

généralement référence à l'image commune du pays, à ce que les gens y associent et à l'opinion qu'ils s'en font".⁶⁵ Outre les effets de cette image sur le commerce, les investissements et le tourisme, elle influence aussi la manière dont les citoyens sont traités à l'étranger. Il est primordial que les acteurs du gouvernement s'expriment d'une seule voix en ce qui concerne la stratégie nationale commune. Les diasporas peuvent être des artisans de la stratégie de marque d'une nation, mais cette dernière peut également les affecter et engendrer un mouvement de recul de leur part. C'est pourquoi les instances gouvernementales doivent "porter cette marque" pour représenter des partenaires fiables et transparents aux yeux des diasporas.

Atteindre et consulter les diasporas

"On a trop longtemps estimé que le seul moyen d'accroître l'influence était d'accroître le discours. Pourtant, les personnes qui se sentent entendues et comprises sont bien plus loyales et engagées que celles qui ont le sentiment d'être bombardées de messages. En réalité, l'écoute est la stratégie la plus efficace et la plus persuasive pour mobiliser les diasporas. Rien ne suscite autant la confiance, la loyauté, l'engagement, l'enthousiasme et l'action que le sentiment d'être entendu".⁶⁶

Bonne communication et relations de confiance sont les conditions préalables aux partenariats à long terme entre un gouvernement et ses diasporas. Il est essentiel que ces dernières aient le sentiment d'être valorisées par cette relation. Pour établir une relation de confiance, la stratégie de communication devra tenir compte de cette réciprocité et considérer la diaspora comme un acteur important. Le renforcement de la confiance et l'amélioration de la communication figurent parmi les cinq priorités principales des États partenaires de la réflexion AMEDIP pour mobiliser les diasporas.⁶⁷

Gardez à l'esprit que la création d'un climat de confiance demande du temps. La réussite peut s'articuler autour de longues conversations et dépendre de votre faculté à rencontrer les membres actifs de la diaspora. L'organisation de conférences dans le pays d'origine est un moyen pour impliquer les principaux membres de la diaspora.

⁶⁵ Aikins, Kingsley; White, Nicola: Global Diaspora Strategies Toolkit. Harnessing the power of global diasporas, disponible à l'adresse: <http://diasporamatters.com/publications/> (consulté le 12/09/2013).

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ ICMPD et OIM, 2012, op. cit.

Exemple: Cap-Vert et Liban

Cap-Vert: Canaux d'approche de l'Institut des communautés (Ministère des Communautés émigrées)

L'Institut des communautés du tout nouveau Ministère des Communautés émigrées du Cap-Vert met en œuvre diverses mesures dans plusieurs domaines pour les émigrés et la diaspora, notamment incitations à l'investissement, aide à l'intégration dans le pays de destination, renforcement des liens avec les descendants cap-verdiens et protection consulaire. Pour créer un climat de confiance et communiquer avec ses diasporas, elle adopte différents canaux d'approche, dont (liste non exhaustive):

- Site Internet de l'Institut des communautés
- Visites de délégations ou de représentants de l'Institut des communautés dans les pays de destination où résident les principales communautés d'émigrés
- Programme "Cabo Verde na Coração" qui propose aux migrants cap-verdiens et à leurs descendants de visiter le Cap-Vert pendant les vacances d'été
- Coopération avec les associations de migrants dans les pays de destination
- Émissions sur les médias (émission de radio hebdomadaire: "Voice of Diaspora" (La voix de la diaspora)
- Campagnes d'information et documentations
- Organisation de la "Semana de Cabo Verde na Diaspora" en collaboration avec les ambassades et les consulats dans les pays de destination.

Centre de vacances pour les émigrés libanais

Le Ministère des Affaires étrangères et des Émigrés au Liban met en œuvre de nombreuses activités destinées à protéger les intérêts des citoyens libanais à l'étranger et à favoriser leurs liens avec le Liban. Pour ce faire, il a mis en place un cadre d'action pour maintenir le lien avec les ressortissants libanais à l'étranger. Il organise notamment, au Liban, un centre de vacances pour ses émigrés.

Ce camp annuel qui allie activités culturelles et sensibilisation aux différentes régions du Liban est gratuit pour les jeunes d'origine libanaise de 16 à 24 ans. Un service d'interprétation est fourni aux participants qui ne parlent pas l'arabe. Les participants sont hébergés dans les dortoirs et participent à des excursions pour découvrir le pays.

Marhaba signifie bienvenue : Programmes culturel et éducatifs pour les Marocains vivant à l'étranger

Le Ministère en charge des Marocains résidant à l'étranger et des questions de Migration offre de nombreux services aux Marocains de l'extérieur dans le domaine culturel et éducatif :

- *Création de centres culturels dans les principales villes de destination (à ce jour, six centres ont été établis ou sont en cours de création : Bruxelles, Montréal, Tunis, Tripoli, Amsterdam, Mantes-la-Jolie)*
- *Organisation de cours d'été et de vacances culturelles pour les Marocains âgés de 18 à 25 ans, résidant à l'étranger*
- *Organisation de jours culturels dans le pays de résidence*
- *Soutien apporté aux organisations de la diaspora*
- *Organisation d'un théâtre mobile et de spectacles artistiques (50 représentations annuelles) pour la communauté marocaine résidant à l'étranger, dont les détenus dans les prisons des pays hôtes*
- *Soutien des réussites artistiques et culturelles des Marocains résidant à l'étranger*
- *Coordination de la participation des Marocains de l'extérieur à la célébration de la Fête du trône*
- *Aide à l'intégration de l'enseignement de la langue arabe dans les programmes scolaires du pays de résidence et soutien de son enseignement officieux par la formation des professeurs dans les associations de la diaspora, fourniture de manuels scolaires et d'outils d'enseignement, développement d'outils d'apprentissage à distance sur le langage et la culture*
- *Attribution d'un quota annuel de 1 000 bourses d'étude aux étudiants des familles les plus pauvres parmi les Marocains vivant à l'étranger.*
- *Aide à la réintégration des élèves et des étudiants de retour au Maroc.*

Lien : <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/le-minist%C3%A8re/programmes-du-minist%C3%A8re/programme-culturel-et-%C3%A9ducatif.aspx>

Dans le cadre du programme "Marhaba", la Fondation Mohammed V pour la solidarité fournit une aide et des services à de nombreux Marocains qui retournent au Maroc pour les vacances d'été depuis leur pays de résidence en Europe. Initialement, la fondation a pour vocation d'aider les passagers en situation difficile, notamment les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants, les personnes avec des besoins spécifiques et les personnes confrontées à des problèmes de transport. Aujourd'hui, ses services ont été étendus à tous les Marocains de l'extérieur qui rentrent temporairement au Maroc pour 3 mois (15 juin - 15 septembre). La fondation coopère particulièrement avec les acteurs espagnols, car la principale route pour rallier le Maroc passe par l'Espagne. Ainsi, les opérations menées pour les Marocains de l'extérieur ont tendance à prendre de l'ampleur, comme l'illustre son slogan "Où que nous soyons, le Maroc est en nous".

Lien : <http://www.fm5.ma/marhaba>

Dimension régionale de la communication externe

La communication externe comprend le partage des conclusions de recherches et la diffusion publique des informations sur les nouvelles initiatives. C'est une condition préalable à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Comment tirer un enseignement des initiatives de votre gouvernement, par exemple, des services offerts aux membres de la diaspora à l'étranger, sans en connaître l'existence? Cette règle s'applique également si votre pays requiert des ressources extérieures, par exemple, dans le but d'initier un important fonds d'investissement pour aider les membres de la diaspora à créer des entreprises sur votre territoire.

TIC et diasporas

Les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) prennent une place grandissante dans les communications avec les membres de la diaspora et dans les échanges entre la diaspora et les instances du pays d'origine. L'amélioration des moyens de communication (notamment Internet, radio et télévision, téléphones portables) offre de nouvelles opportunités pour partager les connaissances entre les membres d'une diaspora et leurs homologues dans le pays d'origine.

Voici des exemples d'exploitation des TIC pour améliorer les échanges entre diaspora et pays d'origine:

- Création de forums virtuels avec des experts de la diaspora pour conseiller les décideurs sur de nombreux sujets
- Création de groupes de discussion, de conférences, de blogues et d'émissions en ligne pour favoriser la participation au processus de décision du pays d'origine
- Production d'émissions de radio et/ou de télévision pour faire connaître le rôle des diasporas dans leur pays d'origine.⁶⁸



Les questions à se poser:

- Avez-vous communiqué vos expériences?
- Disposez-vous d'informations sur les actions entreprises par d'autres pays pour engager leur diaspora?
- La création d'une structure pour témoigner des activités et des expériences du gouvernement, et permettant d'effectuer des recherches par thème ou par secteur serait-elle judicieuse? (site Internet, communauté de praticiens, forum en ligne, etc.)
- Que souhaitez-vous faire savoir? Quel est le message clé?
- Les activités et les outils de communication adéquats sont-ils mis en œuvre pour atteindre vos objectifs de communication?

⁶⁸ USAID (2008): Diaspora-Development Nexus: The role of ICT, disponible à l'adresse: <http://www.unitar.org/ny/sites/unitar.org.ny/files/Hannafin%20ICT%20Diasporas.pdf> (consulté le 23/07/2013).



Le point “documentations et conseils supplémentaires” à la page 99 offre des exemples de structures pour encadrer votre plan de communication.

6. Documentations et conseils supplémentaires: stratégie de diaspora et plan d'action

a. Étapes clés pour développer la stratégie

- Première phase de consultations bilatérales avec les parties prenantes concernées (parties prenantes concernées du groupe de coordination)
- Première réunion avec le Comité directeur
- Seconde réunion avec le groupe de travail technique
- Rédaction de l'analyse générale provisoire avec le groupe de travail et diffusion à toutes les parties impliquées (dont Comité directeur)
- Atelier en présence de toutes les parties (Comité directeur et groupe de travail) pour présenter l'analyse générale, réaliser l'analyse d'audit, définir les objectifs et les priorités
- Finalisation de la stratégie avec le groupe de travail
- Réunion en présence de toutes les parties pour présenter le projet de stratégie (et diffusion à chacune d'entre elles pour soumission des dernières données)
- Approbation officielle du document par tous et adoption de la stratégie.

b. Attributions du Comité directeur

Les attributions doivent comprendre:

- Une mention succincte des acquis avec analyse de la situation et évaluation des diasporas
- Les réalisations escomptées
- Les participants et la répartition des tâches et des responsabilités
- Les activités/tâches
- Un code de conduite (méthodes de travail, coordination, production de rapports, partage des connaissances et communication)
- Les mécanismes de suivi

L'organe décisionnaire doit principalement assurer une mobilisation politique suffisante, superviser la mise en œuvre du processus et prendre les décisions nécessaires pour résoudre les problèmes. Les représentants de l'organe de décision suprême peuvent être des hauts fonctionnaires de rang élevé.

Cet organe est notamment chargé des tâches suivantes: identifier les objectifs à partir des analyses conduites sur les diasporas et le contexte national; déterminer les points d'action par ordre de priorité; garantir les ressources nécessaires à la réalisation des points d'action; adopter les documents et prendre les décisions requises pour perfectionner les processus; engager des procédures juridiques pour favoriser les adoptions; fournir des orientations aux groupes de travail technique; intervenir en cas de halte des processus; suivre le développement et la mise en œuvre du plan d'action en accord avec les priorités

nationales définies; établir des partenariats locaux, centraux et mondiaux pour atteindre les objectifs; participer aux autres réunions de haut niveau pour encourager la mobilisation des diasporas (intégration des autres processus importants, ressources supplémentaires, etc.) et assurer la cohérence de la politique.

L'organe de décision devra être appuyé par un secrétariat responsable de l'organisation, du suivi des réunions.

Attributions de l'organe de coordination technique (groupes de travail): les principales responsabilités de ce groupe sont le développement de la stratégie et du plan d'action ainsi que l'opérationnalisation de ce dernier. Il devra coordonner les activités, informer régulièrement l'organe de décision et constituer des équipes spéciales pour résoudre les problèmes. L'organe de coordination devra être composé: d'experts compétents dans les domaines appropriés; de spécialistes et agents techniques du gouvernement.

Le groupe de coordination technique est notamment chargé des tâches suivantes: conduire une évaluation des besoins à partir de l'analyse des diasporas et du contexte; développer le plan d'action de manière détaillée, comprenant notamment un calendrier, des indicateurs et les principales responsabilités; obtenir l'approbation des documents/plans d'action émis par l'organe de décision; mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions; examiner et réviser régulièrement la stratégie et le plan d'action; assurer la prise de décision fondée sur des preuves en collectant des données et des informations pertinentes

pour les hauts fonctionnaires; faire des recommandations aux hauts fonctionnaires à partir des preuves rassemblées, identifier les lacunes et les opportunités; coordonner le travail de l'équipe spéciale (si elle existe) et recueillir des informations auprès de cette dernière; informer régulièrement les hauts fonctionnaires.

L'organe de coordination technique devra disposer d'un délai suffisant pour effectuer ces tâches.

c. Code de conduite: les principes de mobilisation

Le (groupe de travail technique ou Comité directeur) s'engage à renforcer la mobilisation des diasporas pour le développement du (nom du pays). Dans cette optique, le (groupe de travail technique ou Comité directeur) a pour mission de renforcer, de manière cohérente, efficace et performante, l'accompagnement humain des personnes du (nom du pays).

Objectif

Les objectifs ont été définis dans la stratégie et convenus comme suit:

(liste des objectifs)

Attributions

Pour que le (pays) atteigne ses objectifs conformément aux principes et normes internationales des droits de la personne, le (groupe de travail technique ou Comité directeur) devra:

(tâche par attribution)

Principes de fonctionnement

Le (groupe de travail technique ou Comité directeur) s'engage à suivre les principes fondamentaux suivants pour assurer le bon déroulement des opérations et l'accomplissement des objectifs:

- Approche participative et inclusive: les membres du (groupe de travail technique ou Comité directeur) sont solidairement responsables des décisions prises et feront leur possible pour inclure les acteurs compétents dans les domaines abordés. Ces acteurs comprennent secteur privé, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, associations de la diaspora, etc. La diversité des groupes est bienvenue et très appréciée. Les participants doivent s'investir pour se comprendre les uns les autres et faire connaître leur position sur les sujets abordés.
- Travail d'équipe: le (groupe de travail technique ou Comité directeur) s'engage à tout mettre en œuvre pour renforcer la collaboration, éviter la dispersion des efforts et promouvoir les intérêts communs. Les membres du (groupe de travail technique ou Comité directeur) ne se contrediront pas les uns les autres et rechercheront le consensus pour prendre les décisions. L'esprit de coopération doit régir les processus. Les tâches doivent être réparties selon la complémentarité des intervenants. Chaque membre appartient au groupe et doit se sentir concerné par l'ensemble du processus.

- Transparence et responsabilisation: le (groupe de travail technique ou Comité directeur) est responsable des actions individuelles et collectives. Il applique des méthodes de travail transparentes, privilégie le dialogue et les formes d'engagement constructives.
- Intégrité: le (groupe de travail technique ou Comité directeur) doit faire preuve d'intégrité et de professionnalisme tout au long du processus.
- Respect et confiance: le (groupe de travail technique ou Comité directeur) doit opérer dans un environnement de confiance et de courtoisie.
- Gestion des connaissances: les membres du (groupe de travail technique ou Comité directeur) s'efforceront de partager les connaissances générées par les équipes au sein de leurs instances, réseaux, organisations, etc. Le secrétariat conservera la trace des réunions, des processus et des conclusions des réunions.

Mécanismes de prise de décision

Les décisions doivent être prises par consensus et après consultation des partenaires concernés, si nécessaire.

(Si aucun consensus ne se dégage du groupe de travail technique, il devra se rapprocher du Comité directeur pour obtenir ses recommandations).

(Si, pour quelque raison que ce soit, le Comité directeur ne parvient pas à s'entendre sur une recommandation, le plus haut fonctionnaire devra prendre une décision

après consultation des représentants de haut rang du gouvernement).

Fréquence des réunions

Le (groupe de travail technique) se réunit de manière bimensuelle, les (XXX) du mois. Il peut tenir des réunions supplémentaires si cela s'avère nécessaire. Des sous-groupes de travail ou des équipes spéciales peuvent être créés si un sujet requiert de nouvelles expertises. Dans ce cas, le nombre de réunions nécessaire sera convenu entre elles.

Le (Comité directeur) se réunit mensuellement, tous les (XXX) du mois. Il peut tenir des réunions supplémentaires si cela s'avère nécessaire.

Composition

Un secrétariat conduit par le centre de liaison national doit être créé pour prendre en charge les tâches relatives aux réunions (calendriers, prise en charge du suivi).

Le (groupe de travail technique) est présidé à tour de rôle par XXX. L'effectif est composé de: (liste des participants)

Le (Comité directeur) est présidé à tour de rôle par XXX. L'effectif est composé de: (liste de tous les participants)

d. Analyse générale: outils proposés

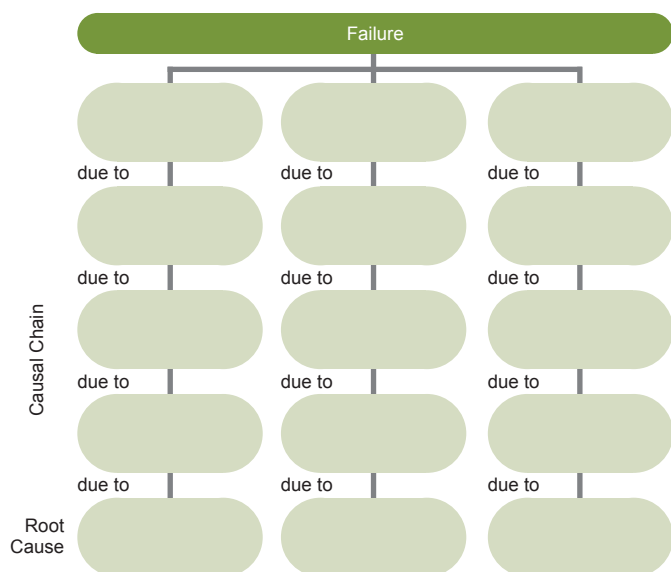
Analyse des causes fondamentales: arborescence des causes

Il peut s'avérer judicieux de définir les causes fondamentales, sous-jacentes, immédiates et leurs manifestations pour réaliser l'analyse de situation.

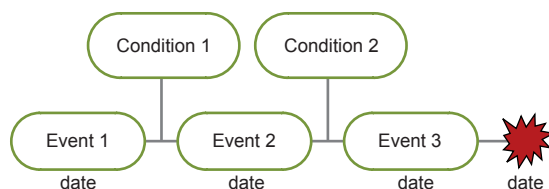
Le graphique ci-dessous identifie les défaillances structurelles relatives à la mobilisation des diasporas dans le pays d'origine ou le pays de destination:

Commencez par une défaillance, comme "Aucune donnée sur la diaspora":

- Définissez les causes immédiates pour déterminer le problème apparent: par exemple, "manque de capacités d'intervention directe des consulats et des ambassades (aucune représentation)"
- Définissez les causes sous-jacentes qui résultent des politiques, du budget ou d'autres facteurs: par exemple, "manque de représentation consulaire en raison du budget insuffisant, des priorités ou de la stratégie du gouvernement"
- Les causes fondamentales ont un lien avec le comportement et les attitudes culturelles à différents niveaux: communautaire, régional, national. Par exemple, "aucune culture institutionnelle et État en déroute"



Source: Sarras Consultancy⁶⁹



Événement: circonstance ou événement tels que des élections, la signature d'un accord, etc.

Conditions: environnement, par exemple, le contexte socioéconomique dans lequel survient l'événement.

Enchaînement causal: relation cause/effet qui lie la défaillance à la cause fondamentale.

Cartographie des parties prenantes⁷⁰

Il est recommandé de procéder au recensement des parties prenantes impliquées pour évaluer les points forts et les points faibles d'une organisation ou instance partenaire. Il peut s'agir des parties prenantes suivantes:

Acteurs principaux: ils sont directement affectés par les conséquences positives ou négatives d'une initiative. Par exemple, si vous renforcez la collaboration avec 10 associations de la diaspora au détriment des autres, vous risquez et de les renforcer et d'accroître le sentiment de marginalisation des associations lésées. Ceci pourrait anéantir l'ensemble du

processus et mettre en péril la réalisation des objectifs fixés par la stratégie de diaspora, car chaque association représente l'intérêt d'un groupe de diaspora.

Acteurs secondaires: ils sont impliqués indirectement ou temporairement dans l'une de vos activités ou initiatives. Il peut s'agir d'acteurs qui font progresser le déroulement d'une initiative sur une période donnée.

Acteurs clés: il s'agit d'intervenants en mesure d'influencer la réalisation des initiatives planifiées de manière significative. Les résultats escomptés ne peuvent pas être atteints sans leur participation et leur soutien.

⁶⁹ Sarras Consultancy: Root Cause Analysis, disponible à l'adresse: http://www.sarras.co.uk/1_03p_scottishwater.php (consulté le 28/08/2013)

⁷⁰ SDC: Tool 1: Stakeholder Mapping, disponible à l'adresse: http://www.sdc-learningandnetworking.ch/en/Home/SDC_KM_Tools/Stakeholder_Analysis_and_Mapping (consulté le 08/08/2013).

Les quatre A

La technique des quatre A est un moyen efficace pour révéler le profil des acteurs impliqués. Elle offre une vue d'ensemble des parties prenantes, de leur importance et de leurs alliances:

Acteur: nom de l'acteur et sa fonction

Attribution: mandat et mission de l'acteur

Aptitude: quelle est la spécialité de l'acteur?

Alliances: avec qui l'acteur est-il allié et connecté?

Analyse FFPM (analyse d'audit)

Il est recommandé de **mener une analyse d'audit** pendant l'identification des acteurs clés et des partenaires potentiels afin d'évaluer précisément les points forts, les points faibles, les opportunités et les menaces potentielles, par exemple en raison d'une année électorale, de prises de décision paralysées, etc. Il est impératif de connaître les "éléments perturbateurs" susceptibles de mettre à mal la réalisation des actions envisagées. Par exemple, faire pression en faveur d'un instrument juridique quelques mois avant des élections parlementaires peut

s'avérer contreproductif. **Le timing doit être juste et adapté au contexte local.**

Les analyses d'audit permettent de regrouper les enjeux et d'examiner leurs facteurs déterminants. Ce type d'analyse met également en avant ceux de vos instances/départements/ministères et ceux d'un partenaire potentiel.

Exécution d'une analyse d'audit: En premier lieu, procédez à une **autoévaluation**. Envisagez vos points forts et points faibles (ceux de vos instances) ainsi que les opportunités et les menaces dans le contexte du développement national. Vous identifierez ainsi les potentiels manques de moyens et autres lacunes, attentes et opportunités relatives aux avantages comparatifs de vos instances. Si un manque de moyens est avéré, vous pouvez anticiper l'élaboration d'une solution pour y remédier. Ensuite, **évaluez les autres**. Évaluez votre propre situation dans le contexte national, régional et mondial. À quel niveau serait-il judicieux de coopérer (national, régional et/ou mondial)?

Qui est chargé des analyses d'audit?

Cet exercice doit être mené en interne avec l'ensemble des départements ou instances impliqués dans les questions relatives aux diasporas.

Voici un exemple de tableau FFPM:

	EFFET POSITIF	EFFET NÉGATIF
INTERNE (relatif à une organisation/instance)	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
EXTERNE (relatif à l'environnement externe, indépendamment des organisations/instances)	OPPORTUNITÉS	MENACES

FFPM (ou points Forts, Faiblesses, Possibilités, Menaces):

Les questions à se poser: combien de membres de vos instances/départements sont au fait des sujets suivants:

- Connaissance des diasporas et des schémas migratoires.
- Quels accords sont en place (au niveau régional et mondial)?
- Quels types de services sont proposés aux diasporas par les consulats/ambassades? S'il en existe, fonctionnent-ils correctement?
- Un important roulement de personnel est-il envisagé sur la période critique de rédaction et de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action?
- Des événements perturbateurs importants sont-ils prévus pendant le processus? Un espace est-il réservé pour des ajustements?
- Combien de membres sont engagés dans l'analyse du budget national et dans les autres processus importants? Pouvez-vous déterminer les domaines dans lesquels chaque membre est

engagé (équipe spéciale, groupe de travail, centre de liaison).

- Quel travail opérationnel et normatif est accompli par d'autres instances ou départements pour mobiliser les diasporas dans le pays?
- Votre gouvernement est-il déterminé à faire de la mobilisation des diasporas l'une de ses priorités?
- D'autres décideurs clés du gouvernement sont-ils susceptibles de rallier le processus et leur adhésion pourrait-elle influencer les priorités nationales?
- Le pays envisage-t-il de procéder à un important recueil de données ou procède-t-il actuellement à un tel exercice (recensement de la population, enquête nationale, etc.)?
- Existe-t-il des points faibles propres à la coopération, comme des risques pour la sécurité de la diaspora dans les pays partenaires (accès à la justice, à d'autres services publics ou marchandises)?
- Existe-t-il des obstacles à la participation significative et inclusive des parties prenantes au processus politique, à l'élaboration du plan d'action ou de la stratégie de mobilisation?

Évaluer les partenaires de coopération potentiels:

- Avez-vous des connexions/liens avec le pays XY (par exemple, une forte présence de votre diaspora sur son territoire)?
- Les relations sont-elles amicales?
- Des représentations diplomatiques/ consulaires sont-elles en position de créer de nouvelles opportunités?
- Quel intérêt “les autres” ont-ils à coopérer pour la mobilisation des diasporas?
- Votre pays est-il confronté à des événements majeurs, susceptibles

d'affecter la viabilité de cette forme de coopération?

- Votre partenaire est-il une organisation/ plateforme régionale?
- Ce pays vous fournit-il des données sur la diaspora de votre pays?

Exécution d'un exercice d'audit: atelier pour 20 personnes

Participants: ministères/instances ou départements impliqués dans les questions relatives aux diasporas, société civile, partenaires internationaux, etc.

Temps	Programme	Matériel/ ressource
15 minutes	Définition des objectifs et de l'exercice d'audit Attentes de l'atelier: Que souhaitons-nous réaliser?	Tableau de présentation/ Marqueurs Animateur de l'atelier:
10 à 30 minutes	Clarification des termes et signification pour la mobilisation des diasporas. Résultat escompté pour cet exercice: compréhension commune des termes employés.	Tableau de présentation/ Marqueurs Animateur de l'atelier:
2 heures	Travail en groupe (mixte, différents ministères): brainstorming Principaux points forts des politiques migratoires du pays et de la coopération avec le Nord ou le Sud. Principaux points faibles des politiques migratoires du pays et de la coopération avec le Nord ou le Sud. Quelles opportunités sont susceptibles d'améliorer la situation de la diaspora au regard du	Préparer des questions clés pour déterminer les points forts, les faiblesses, les menaces et les opportunités. Identifier un rapporteur pour chaque groupe. Tableaux de présentation et marqueur pour chaque table. Approximativement 60 cartes de 4 couleurs.

	développement/ de la coopération avec d'autres pays ? Quels sont les principaux obstacles à leur mise en œuvre (cadre politique, etc.) ?	
1 heure	Présentation du travail du groupe	Tableau ou vidéo Rapporteur du groupe
1 heure	Regrouper les cartes par domaine d'audit FFPM. Déterminer les réalisations prioritaires: les regroupements par domaine permettront de faire émerger un consensus (par rapport au regroupement le plus important)	Tableau de présentation, marqueurs, vidéo Animateur
1 heure	Définition d'une vision commune: quel objectif? ● Capitaliser sur les points forts et prendre conscience des faiblesses ● Choisir parmi les opportunités (programmes conjoints, accords bilatéraux/multilatéraux) ● Limiter les risques et mettre des actions en œuvre pour les éviter	Tableau de présentation, marqueur Animateur ● Rédaction de rapport et diffusion des résultats.

Sélection d'instruments régionaux de défense des droits de la personne

Asie

- Commission intergouvernementale sur les droits de la personne (créé par l'ASEAN)

Amérique latine

- Protocole complémentaire à la Convention américaine relative aux droits de l'Homme dans les domaines des droits économiques, sociaux et culturels
- Charte de l'Organisation des États américains

- Charte Démocratique Interaméricaine
- Convention américaine relative aux droits de l'Homme
- Déclaration américaine des droits et devoirs de l'Homme

Europe

- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (intégrée au Traité de Lisbonne)
- Convention du Conseil européen sur l'action contre la traite des êtres humains
- Convention du conseil de l'Europe sur l'accès aux documents publics
- Charte européenne des langues régionales ou minoritaires
- Convention européenne relative aux droits de l'Homme
- Convention européenne sur la nationalité
- Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
- Cour européenne des droits de l'Homme
- Charte sociale européenne

Les directives du Conseil et de l'UE suivantes doivent être pleinement appliquées par les États membres de l'UE:

- Directive du Conseil 2003/86/EC du 22 septembre 2003 sur le regroupement familial.

- Directive du Conseil 2003/109/EC du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers qui ont résidé de manière légale pendant les cinq années sur le territoire d'un État membre.
- Directive relative aux conditions d'admission des ressortissants de pays tiers à des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat, adoptée par le Conseil le 13 décembre 2004 (Directive 2004/114).
- Directive relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique, adoptée par le Conseil le 12 octobre 2005 (Directive 2005/71).

À ce jour, l'UE a conclu des partenariats pour la migration et la mobilité avec cinq pays: Moldavie, Cap-Vert, Géorgie, Arménie et Maroc. Ces partenariats donnent lieu à de nombreuses initiatives pour optimiser la gestion des déplacements de personnes et favorisent notamment l'émission de visas pour certains groupes. Ces accords ont pour but de mieux informer les citoyens qualifiés sur les opportunités d'emploi, d'instruction et de formation au sein de l'UE. Ils plaident également pour la reconnaissance mutuelle des qualifications universitaires et professionnelles. Ils facilitent la migration circulaire et comprennent des dispositions sur le retour des migrants irrégulier.

e. Exemple d'un plan et de feuilles de travail pour évaluer les diasporas

Comme cela est expliqué dans le chapitre sur l'évaluation des diasporas, profil des diasporas, à la page xxxx-xxxx, la première étape est indispensable, tandis que les étapes deux et trois dépendent des priorités et des intérêts de votre pays.

Phases d'évaluation	Étapes et sous-objectifs													Durée totale de l'évaluation
	1) Mener un atelier avec tous les acteurs concernés	2) Analyse documentaire	3) Préparation du profil sur les caractéristiques principales de la diaspora	4) Objectifs phases pour la seconde phase	5) Développer une structure, des instruments de recherche et identifier les sources	6) Analyse documentaire: Rassembler des informations provenant de sources secondaires	7) Procéder aux recherches	8) Préparer un profil sur les contributions et les liens avec les pays d'origine	9) Définir les objectifs et les centres d'intérêt pour la troisième phase	10) Développer une structure, des instruments de recherche et identifier les sources	11) Procéder aux recherches	12) Préparer le profil des besoins de la diaspora	13) Préparer un profil général et identifier les domaines d'action	
Partie 1 Profil des caractéristiques principales de la diaspora	2 JT	30 JT	10 JT	5 JT										47 JT
Partie 2 Contributions de la diaspora					5 JT	5 JT	60 JT	40 JT	5 JT					115 JT
Partie 3 Besoins de la diaspora										5 JT	60 JT	40 JT	20 JT	125 JT
Évaluation du processus (ce qui s'est bien déroulé, les défaillances rencontrées)			1 JT					1 JT					1 JT	290 JT = 58 semaines de travail

Les trois feuilles de travail suivantes vous aideront à identifier les avantages de votre diaspora pour le développement de votre pays, dans le but d'orienter vos recherches sur un domaine spécifique (comme nous

l'expliquons dans la seconde partie de l'évaluation des diasporas). Elles permettront également d'identifier les domaines potentiels de coopération entre le gouvernement et la diaspora.

Suggestion de feuille de travail 1: Profil des caractéristiques principales de la diaspora⁷¹

		Commentaires et observations	Priorité de l'indicateur			
Chiffres principaux sur la diaspora	Population de la diaspora (en chiffres)		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Taux d'émigration		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Transferts de fonds		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Principaux pays de destination					
	Nombre d'émigrés en âge de travailler		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Proportion de femmes émigrées		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Taux d'émigration des plus éduqués	Secteurs:	☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
Intégration dans les pays de résidence	Situation professionnelle:	Secteurs:				
	Avec emploi		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Sans emploi		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Niveau d'instruction					
	faible		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	intermédiaire		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	élevé		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Statut					
	Nombre d'émigrés naturalisés		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Enfants naturalisés		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Insécurité juridique		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Durée du séjour					
	Longue durée (plus de 3 ans)		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Séjour de longue durée (entre 1 et 3 ans)		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Séjour de courte durée (entre 3 mois et 1 an)		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent

⁷¹ Une feuille de travail/méthodologie similaire a été utilisée au cours de la formation EUROMED Migration III Migration et Développement, qui a eu lieu du 14 au 17 mai 2013, à Marseille, France. Des informations et de la documentation supplémentaire sur cette formation sont disponibles à l'adresse suivante: [http://www.euromed-migration.eu/events/event/?tx_seminars_pi1\[showUid\]=17&cHash=91dc1faad0ad12a9213c70a7ae58d60d](http://www.euromed-migration.eu/events/event/?tx_seminars_pi1[showUid]=17&cHash=91dc1faad0ad12a9213c70a7ae58d60d) (28/08/2013)

		Commentaires et observations	Priorité de l'indicateur			
Liens avec le pays d'origine	Retours temporaires	À déterminer lors de la seconde étape d'évaluation: aucun retour temporaire en raison d'un manque d'intérêt, d'un manque de ressource ou de l'insécurité juridique?	☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Aucun retour		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Occasionnel		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Régulier					
	Liens familiaux		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Liens commerciaux/professionnels		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent

Suggestion de feuille de travail 2: Associations de la diaspora⁷²

		Commentaires observations	Priorité de l'indicateur			
Collectivités basées sur...	Perception: implication des associations de la diaspora dans le développement du pays		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Représentations collectives liées par la solidarité religieuse		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Représentations collectives basées sur l'ethnicité (symbolique)		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Représentations collectives basées sur la région d'origine (ville, province, etc.)		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Représentations collectives basées sur le pays d'origine		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
Domaines d'engagement	Envois collectifs de fonds / Mise à disposition de biens et services		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Réseaux commerciaux		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Réseaux professionnels		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Réseaux universitaires		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Associations de la diaspora à but non lucratif		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Associations de la diaspora au niveau local		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
Niveau d'organisation	Domaines de mobilisation (humanitaire, assistance, éducation, droits de la personne, etc.)	Secteurs	☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Association de la diaspora au niveau national		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Association de la diaspora au niveau européen		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Association de la diaspora au niveau régional		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Associations enregistrées		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Réseaux officiels		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
	Autres		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent
			☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible	☐ Non pertinent

⁷² Ibid.

Suggestion de feuille de travail 3: Besoins des associations de la diaspora⁷³

La feuille de travail ci-dessous permet d'évaluer les principaux obstacles qui s'opposent à l'implication significative des associations de la diaspora dans le développement de votre pays. Ces obstacles peuvent être liés aux capacités des associations de la diaspora ou aux conditions de mobilisation dans le pays de résidence ou d'origine. Cette feuille de travail permet de classer par ordre de priorité les besoins de la diaspora pour contribuer au développement de votre pays.

		Commentaires observations	Priorité de l'indicateur		
Associations de la diaspora	Moyens des associations de la diaspora (capacités, gestion de projet, etc.)		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Moyens financiers des associations de la diaspora		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
Pays de résidence	Participation dans le pays de résidence (recon- naissance des associations de la diaspora comme acteur du développement)		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Cadre juridique des associations		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Politique d'intégration et de résidence		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
Pays d'origine	Cadre réglementaire pour l'investissement de la diaspora		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Cadre institutionnel pour la mobilisation des diasporas		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Relations avec les instances du pays d'origine		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Réseau consulaire		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Ministères		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Collectivités locales		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Accès à l'information dans les domaines d'intérêt définis		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Communication avec les associations de la diaspora		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent
	Confiance entre gouvernement et diaspora		☐ Forte	☐ Moyenne	☐ Faible ☐ Non pertinent

⁷³ Ibid.

f. Exercices de hiérarchisation

Plusieurs méthodes permettent de définir les priorités. Voici deux techniques pour les hiérarchiser:⁷⁴

Technique du vote multiple

Cette technique, qui laisse moins de place aux discussions, doit être acceptée par toutes les parties prenantes et appliquée de préférence

lorsque le temps imparti pour définir les objectifs principaux est limité. Il s'agit d'un vote de trois scrutins pour lequel chaque participant dispose d'une voix par tour: au premier tour, tous les objectifs sont présentés et soumis au vote. Au second, seuls les objectifs majoritaires au premier tour sont présentés. En règle générale, la liste d'origine aura été divisée par deux. Répétez l'exercice pour le dernier scrutin, selon le nombre d'objectifs sur lesquels vous souhaitez axer la stratégie de diaspora.

Voici un exemple établi à partir des objectifs présentés dans ces recommandations:

Objectifs	Premier scrutin	Second scrutin
Développer les services des consulats et des ambassades	XXXXX =5	XXXXXXXX=7
Prestation de services de réintégration	XX=2	
Soutenir la préservation et la promotion des activités culturelles (langues, etc.)	XX=2	
Créer ou accroître les réseaux sociaux de la diaspora (portails et renforcement des flux de communications et d'information)	X=1	
Garantie des droits politiques, tels que le vote depuis l'étranger et la double nationalité	XXXXXX=6	XXXXXXXXX=8
Accroissement des investissements de la diaspora	XXXX=4	XXXXXXXXX=8
Favoriser les flux de transferts de fonds (réglementations bancaires, accroissement du flux d'informations)	XXX=3	XX=2
Favoriser les relations avec le pays d'origine (par l'intermédiaire de voyages à court terme dans le pays et autres mesures)	XXX=3	
Assurer la protection des droits fondamentaux des émigrés dans les pays d'accueil	XXXXX=5	XXXXXXXX=7

Les participants ont opté pour une stratégie axée sur quatre objectifs principaux, dans ce cas:

- Développer les services des consulats et des ambassades
- Garantir les droits politiques, comme le droit de vote depuis l'étranger ou la double nationalité
- Accroître les investissements de la diaspora

⁷⁴ Ces techniques sont également présentées à l'adresse suivante:
<http://www.naccho.org/topics/infrastructure/accreditation/upload/Prioritization-Summaries-and-Examples-2.pdf>

- Assurer la protection des droits fondamentaux des émigrés dans les pays d'accueil

Technique du tableau de hiérarchisation

Si les délais sont suffisants, cette technique permet d'encadrer les échanges d'informations entre de nombreux groupes d'acteurs. Elle est idéale pour débattre et générer de nouvelles idées. Cette méthode doit être privilégiée à la précédente, car elle est plus favorable à l'émergence d'un consensus. Elle est plus démocratique et laisse à chacun l'espace nécessaire pour s'exprimer et se faire entendre.

Pour être mise en œuvre, cette technique requiert la présence d'un modérateur qui devra clarifier le but de l'exercice, présenter les critères des objectifs (qui auront été validés

au préalable) et inviter les participants écrire un objectif sur un papier. Chaque participant soumettra un objectif, qu'il devra ensuite présenter. Si un objectif proposé n'est pas clair, il pourra être débattu. À l'issue de cette étape, le modérateur regroupe les objectifs par catégorie, selon un schéma ou un critère. Pour définir leur priorité, chaque participant est invité à noter silencieusement chaque objectif en fonction des critères définis. Le modérateur sera chargé de collecter, compter et calculer les scores.

Voici les critères pour les objectifs de cet exercice:

- 1) Réaliste
- 2) Ressources disponibles (humaines et financières)
- 3) Orienté sur les résultats
- 4) Applicable
- 5) Mesurable

Il y a 9 participants et chacun d'entre eux a présenté un objectif. Ils devront être confrontés aux critères et les points seront cumulés par le modérateur:

Objectifs	CRITÈRE					TOTAL
	1	2	3	4	5	
1- Développer les services des consulats et des ambassades	9	3	7	6	1	26
2- Prestation de services de réintégration	4	9	9	9	9	40
3- Soutenir la préservation et la promotion des activités culturelles (langues, etc.)	2	1	3	2	1	9
4- Créer ou accroître les réseaux sociaux de la diaspora (portails et renforcement des flux de communications et d'information)	8	6	9	9	7	39
5- Élaborer des mécanismes de coopération pour l'innovation et la croissance économique (recherche et développement, coopération avec les instituts de recherche)	3	2	7	8	5	25
6- Garantir les droits politiques, comme le vote depuis l'étranger ou la double nationalité	9	1	9	7	5	31
7- Favoriser les flux de transferts de fonds (réglementations bancaires, accroissement du flux d'informations)	9	4	2	4	7	26
8- Favoriser les relations avec le pays d'origine (par l'intermédiaire de voyages à court terme dans le pays et autres mesures)	1	1	2	2	2	8
9- Assurer la protection des droits fondamentaux des émigrés dans les pays d'accueil	2	9	9	9	3	32

Dans ce cas, les trois priorités principales sont:

- Développer la prestation de services de réintégration
- Créer ou accroître les réseaux sociaux de la diaspora (création de portails et renforcement des flux de communications et d'information)
- Assurer la protection des droits fondamentaux des émigrés dans les pays d'accueil

Bien entendu, il est possible de combiner plusieurs techniques, par exemple, vous pouvez établir le tableau de hiérarchisation puis procéder à un vote.

g. Listes de contrôle pour la stratégie: les points à prendre en compte

Liste de contrôle d'analyse

- Quelle est l'importance des facteurs d'incitation et d'attraction dans l'analyse de situation?
- Les lois nationales respectent-elles les conventions internationales et les normes internationales sur les droits de l'Homme? Quel a été le degré de prise en compte des mécanismes internationaux de gouvernance de la migration et de protection des droits des migrants?
- Des mesures juridiques assurent-elles la liberté nécessaire aux diasporas pour se mobiliser et les domaines de mobilisation ont-ils été formalisés?
- À ce jour, les initiatives prises pour renforcer l'implication des diasporas dans le dialogue politique se sont-elles avérées efficaces?
- Quels sont les flux migratoires?
- Avec quel pays/instances/partenaires une coopération pourrait-elle s'avérer profitable?
- Un cadre de coopération pour la mobilisation constructive des diasporas est-il déjà en place avec d'autres pays et acteurs? Quels enseignements et bonnes pratiques pourraient être répliqués ou développés?
- Avez-vous défini des repères pour atteindre les objectifs de mobilisation des diasporas fixés?
- Des stratégies sectorielles déjà en œuvre pourraient-elles profiter de la mobilisation des diasporas?

Liste de contrôle de processus

- Dans quelle mesure les acteurs (secteur privé, diaspora, groupes de la société civile, etc.) sont-ils impliqués dans cet exercice?
- Quel a été le degré d'implication des fonctionnaires nationaux dans la mise en œuvre du processus?
- Comment ceci sera-t-il communiqué aux communautés de la diaspora?
- Existe-t-il des mécanismes pour assurer l'échange constant d'informations entre les ministères impliqués?
- De nouvelles structures ont-elles été créées pour renforcer la cohérence des politiques de diaspora (par exemple, la nomination de centres de liaison dans les diverses entités gouvernementales)?

h. Conseils de procédure: plan d'action

Étapes clés pour développer le plan d'action, le plan S&E et le cadre de communication:

- Consultations bilatérales avec les parties prenantes impliquées (acteurs concernés du groupe de coordination)
- Réunion avec le Comité directeur
- Réunion avec le groupe de travail technique
- Atelier commun (Comité directeur et groupe(s) de travail) pour élaborer le tableau de résultats
- Finalisation du plan d'action par le groupe de travail
- Atelier commun (Comité directeur et groupe(s) de travail) pour élaborer le plan S&E
- Finalisation du plan S&E par le groupe de travail
- Atelier commun (Comité directeur et groupe(s) de travail) pour élaborer le plan de communication
- Finalisation du plan de communication par le groupe de travail
- Réunion en présence de toutes les parties pour présenter le projet de plan d'action, de plan S&E et le plan de communication (et diffusion à chacune d'entre elles pour soumission des dernières données)
- Approbation commune des documents et adoption officielle.

Programme d'atelier de développement de plan d'action:

Atelier pour environ 20 participants (participants: Comité directeur et groupe(s) de travail

Temps	Programme	Documentation/Ressource
15 minutes	Définir correctement les attentes: définition des objectifs de l'exercice Que souhaitons-nous réaliser?	Tableau de présentation/Marqueurs Animateur de l'atelier:
60 minutes	Présentation de la stratégie adoptée et clarification des termes Résultat escompté pour cet exercice: compréhension commune des termes et des besoins/lacunes/objectifs et priorités (convenus dans la stratégie)	Tableau de présentation/Marqueurs Animateur de l'atelier:
30 minutes	Discussions	Animateur de l'atelier:
3 heures	Travail en groupe (mixte, différents ministères). Les groupes de travail doivent être constitués en accord avec les objectifs de la stratégie (s'il y a 5 objectifs principaux, il doit y avoir 5 groupes de travail) Discussions dans les groupes de travail sur les réalisations et les extrants	Déterminer un rapporteur pour chaque groupe. Tableaux de présentation et marqueur pour chaque table.
2 heures	Présentation du travail du groupe suivi de discussions But: accord sur l'ensemble des réalisations et des extrants	Tableau ou vidéo Rapporteur du groupe
30 minutes	Conclusions But: s'accorder sur l'étape suivante (les groupes de travail se concentrent sur les éléments restants du tableau de résultats)	Tableau de présentation, marqueurs, vidéo Animateur ● Rédaction de rapport et diffusion des résultats.

Liste de contrôle pour l'application des principes

Approche fondée sur les droits de l'Homme⁷⁵

- **Quelles** sont les circonstances, qui est le plus affecté et où? (évaluation)
 - Pour chaque défi de développement, identifiez les normes impliquées en matière de droits de la personne, notamment au regard des groupes sujets aux dénis les plus importants.
- **Qui** est tenu d'agir dans ces domaines? (analyse des rôles): identifiez les instances et les individus détenteurs d'obligation ainsi que leurs devoirs respectifs.
- **Quels moyens** sont requis pour l'action des personnes affectées et des instances responsables? (analyse des capacités): identifiez les besoins des personnes lésées et des détenteurs d'obligation pour faire respecter les droits, notamment en termes de compétences, capacités, ressources, responsabilités, pouvoirs et motivations.
- **Où et comment** les initiatives de développement des capacités sont-elles susceptibles d'être les plus efficaces?"

Égalité entre les sexes et émancipation des femmes

- Les réalisations, extrants et indicateurs tiennent-ils compte des genres (sont-

ils convenablement retranscrits dans la programmation). Par exemple, les données font-elles la distinction entre les sexes?

- Des mesures spécifiques sont-elles envisagées pour promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes?
- Votre pays a-t-il pris des mesures dans le cadre des rapports de la CEDAW?
- Les femmes, dont les représentantes des associations de femmes, d'ONG ou de réseaux, sont-elles correctement représentées dans le processus d'élaboration du plan d'action?

i. Conseils de procédure: Suivi et Évaluation

Les Attributions devront définir les évaluations menées aussi précisément que possible, notamment pour les éléments suivants:

- Contexte général et historique de l'évaluation
- Propos de l'évaluation
- Portée et objectifs (souligner ce qui est couvert par l'évaluation et ce qui ne l'est pas)
- Critères d'évaluation
- Questions pour l'évaluation
- Méthodologie
- Objectifs de l'évaluation (produits de l'évaluation et rapports)
- Mise en œuvre: plan de travail, budget et délai d'exécution de l'évaluation
- Utilisation des résultats de l'évaluation.

⁷⁵ Informations issues du document "United Nations Development Group (2010): How to prepare an UNDAF, Part II, Technical Guidance for UN Country Teams". Disponible à l'adresse: [http://www.un.org/files/5%20How%20to%20Prepare%20an%20UNDAF%20\(Part%20II\).pdf](http://www.un.org/files/5%20How%20to%20Prepare%20an%20UNDAF%20(Part%20II).pdf) (consulté le 08/08/2013).

j. **Conseils de procédure: communication**

Développement d'un plan pour la communication externe: exemple de structure

Introduction

Cadre général du plan de communication: pourquoi un plan est-il nécessaire?

Objectifs de la communication

Objectifs généraux de communication: les objectifs généraux de communication visent à promouvoir les réalisations et les effets de la stratégie de diaspora et de son plan d'action.

Objectifs de communication spécifiques: les objectifs spécifiques sont liés aux objectifs généraux et reflètent les outils et les activités de communication planifiés.

Groupes cibles

Définissez les groupes visés par les outils/activités de communication du projet, identifiez les groupes cibles principaux (à qui vous adressez-vous?) et les groupes secondaires (qui est également susceptible de vous entendre?)

Messages clés

Les messages clés doivent répondre au moins à l'une de ces trois questions:

- Que souhaitons-nous faire savoir au(x) groupe(s) cible(s)?
- Quel point de vue voulons-nous faire émerger?
- Quelle action doit être suggérée?

Activités et outils de communication

Outils de communication: présentez les outils exploités et des raisons pour lesquelles ils ont été choisis (site Internet, brochures, lettres d'information).

Activités de communication: faites la liste des activités envisagées pour favoriser l'échange d'informations et diffuser les supports promotionnels ou d'information (conférences, séminaires).

Indicateurs des réalisations

Les questions essentielles:

- Les messages clés ont-ils été convenablement reçus par les groupes ciblés?
- Les activités de communication se sont-elles avérées concluantes?
- En conséquence, des actions de suivi ont-elles été menées?

SECTION III

Méthodes pratiques et empiriques de coopération Sud-Sud et triangulaire

1. Introduction
2. Création de cadres de partenariat
3. Outils de partage des connaissances
4. Documentations et conseils supplémentaires

SECTION III

Méthodes pratiques et empiriques de coopération Sud-Sud et triangulaire

Déclaration du sommet mondial de la diaspora africaine⁷⁶

Sandton, Johannesburg, Afrique du Sud, 25 mai 2012

*“Les chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine, des Caraïbes et d’Amérique du Sud
(...)”*

RECONNAISSENT la nécessité de construire des partenariats durables entre le continent africain et la diaspora africaine à l’aide d’un dialogue durable et d’une collaboration efficace avec les gouvernements et les peuples des différentes régions du monde où se trouvent les peuples de la diaspora
(...)

AFFIRMENT la nécessité d’encourager la coopération Sud-Sud pour renforcer le développement mutuel et la solidarité panafricaine”.

1. Introduction

Après avoir identifié vos besoins, vos lacunes, finalisé votre plan d’action, votre plan de communication et plan S&E, vous êtes prêt à passer à l’action. Cette section aborde plusieurs

formes de coopération et apporte de nombreux exemples. Elle présente également les mécanismes d’échange d’experts entre pays du Sud, ou MEEPS, mis en œuvre dans le cadre du projetAMEDIP. Certains d’entre eux seront étudiés à des fins d’enseignement et d’inspiration.

⁷⁶ UA, 2012, op. cit.

Critères de sélection des études de cas

Les exemples et les études de cas de cette section ont été sélectionnés en fonction des critères suivants:

- 1) Le gouvernement est impliqué dans les mécanismes de coopération (de manière directe ou indirecte)
- 2) La coopération contribue au renforcement des capacités et à l'élaboration de politiques
- 3) La coopération adopte une approche innovante et/ou participative
- 4) La coopération envisage une situation "gagnant-gagnant" pour toutes les parties impliquées
- 5) La coopération favorise les échanges entre les parties prenantes, quels qu'ils soient (informations, enseignements, bonnes pratiques)
- 6) La coopération est intégrée dans un cadre holistique (stratégie, politique ou programme complet)
- 7) La coopération est durable (au regard de l'élaboration des mécanismes, des accords conclus)

La plupart des États partenaires de la réflexion AMEDIP ont indiqué avoir déjà pris part à une coopération Sud-Sud et triangulaire, principalement entre gouvernements et dans le domaine du commerce et des investissements. Dès lors, ils disposent de connaissances essentielles en matière de coopération Sud-Sud et triangulaire pour la mobilisation des diasporas.

Coopération Sud-Sud et triangulaire: premiers pas

Au cours de l'élaboration de la stratégie et du plan d'action, vous avez:

- identifié les priorités et les objectifs de

votre pays pour mobiliser les diasporas

- identifié les défis relatifs aux capacités de vos institutions
- déterminé comment atteindre ces objectifs
- acquis des connaissances sur les contributions de votre diaspora et sur ses besoins



Vous devez maintenant vous demander si:

- Vous savez comment atteindre les objectifs fixés
- Des partenariats sont requis pour atteindre certains objectifs.

Si l'une des réponses aux questions ci-dessus est oui, alors cette section vous permettra de :

- Lier les priorités de mobilisation des diasporas à une collaboration Sud-Sud et triangulaire
- Identifier la meilleure forme de coopération au niveau approprié
- Choisir les instruments de partage de connaissances adéquats pour atteindre les réalisations escomptées.

Définissez vos objectifs et priorités pour engager une coopération Sud-Sud et triangulaire

Selon vos objectifs et priorités de collaboration avec votre diaspora, demandez-vous si :

- Vos connaissances requièrent un approfondissement
- Vos partenariats doivent être renforcés pour atteindre les résultats escomptés.

Au cours de l'étape suivante, définissez ce que vous souhaitez accomplir grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire. Pour ce faire, décrivez les résultats escomptés pour l'initiative, en accord avec le(s) objectif(s) de votre stratégie.

Principes directeurs de la coopération Sud-Sud et triangulaire⁷⁷

Prescriptions du document final de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud de Nairobi:

Principes normatifs

- Respect de la souveraineté, de l'appropriation et de l'indépendance nationale
- Non-conditionnalité
- Partenariats entre égaux
- Non-ingérence dans les affaires nationales
- Bénéfice mutuel

Principes opérationnels

- Responsabilisation et la transparence mutuelles
- Efficacité du développement
- Coordination avec des autres projets et programmes de développement
- Approche multipartite
- Orienté sur les résultats

⁷⁷ ONU, 2010, op. cit.

Les enseignements des initiatives précédentes en matière de coopérations Sud-Sud ou triangulaires révèlent que:⁷⁸

- 1) La coopération doit être **motivée par la demande** (par le pays bénéficiaire) afin d'assurer l'appropriation nationale; un élément clé pour la viabilité à long terme⁷⁹
- 2) La coopération doit être fondée sur **des priorités identifiées au niveau national (politiques)**
- 3) **L'engagement politique à tous les niveaux, comme au plus haut**, est essentiel pour la réussite de la coopération
- 4) **Un environnement politique porteur** est un facteur d'amélioration de la coopération

Pour être profitable aux pays bénéficiaires, une stratégie de coopération doit respecter les éléments ci-dessus.

Les États partenaires de la réflexion AMEDIP ont des attentes communes quant à la coopération Sud-Sud en matière de migrations.

Voici certaines d'entre elles:

- Harmonisation des normes du marché du travail et des programmes de formation pour favoriser la migration circulaire et les emplois concernés.
- Renforcement de la libre circulation des personnes
- Transférabilité des droits sociaux
- Réduction des coûts de transfert de fonds: les canaux de transfert onéreux sont un obstacle à l'amélioration des migrations Sud-Sud et la coopération

Sud-Sud est un moyen d'y remédier.

- Transition du statut de pays d'émigration à celui de pays de transit, et plus récemment, à pays d'immigration. Dans le cadre d'une coopération Sud-Sud et triangulaire, l'échange d'expériences permet de favoriser ce type de transition.
- Partage des connaissances entre les pays engagés, dans tous les domaines relatifs à la mobilisation des diasporas.⁸⁰

La coopération Sud-Sud permet de répondre aux attentes suivantes: I) développement des partenariats et des accords, par exemple pour favoriser la libre circulation des personnes, des marchandises et des services, II) développement des connaissances via les

⁷⁸ PNUD, 2009, op. cit.

⁷⁹ Selon une étude du PNUD, les autres facteurs qui influencent la pérennité concernent de manière équivalente les besoins technologiques et pratiques, ainsi que les moyens des pays bénéficiaires et leur contexte. On notera également l'instauration d'un environnement porteur, l'engagement et les incitations aux niveaux individuels et organisationnels et, dans une moindre mesure, la création de mécanismes (système, institution, politique) pour soutenir les effets de la coopération.

⁸⁰ Consultez le résumé des discussions du 1er atelier AMEDIP sur la coopération Sud-Sud, Dakar, 17 et 18 juillet 2012, à l'adresse: <http://www.icmpd.org/AMEDIP.1821.0.html> (consulté le 09/08/2013)

échanges. C'est pourquoi cette section est articulée autour de ces deux axes.

2. Création de cadres de partenariat

Si la mise en œuvre de cadres de coopération Sud-Sud et triangulaire est courante dans les secteurs techniques, comme l'ingénierie, l'agriculture ou la médecine, cette pratique est plus rare en matière de migration. En effet, la gestion des migrations empiète directement sur la souveraineté des États et s'inscrit dans un contexte politique.

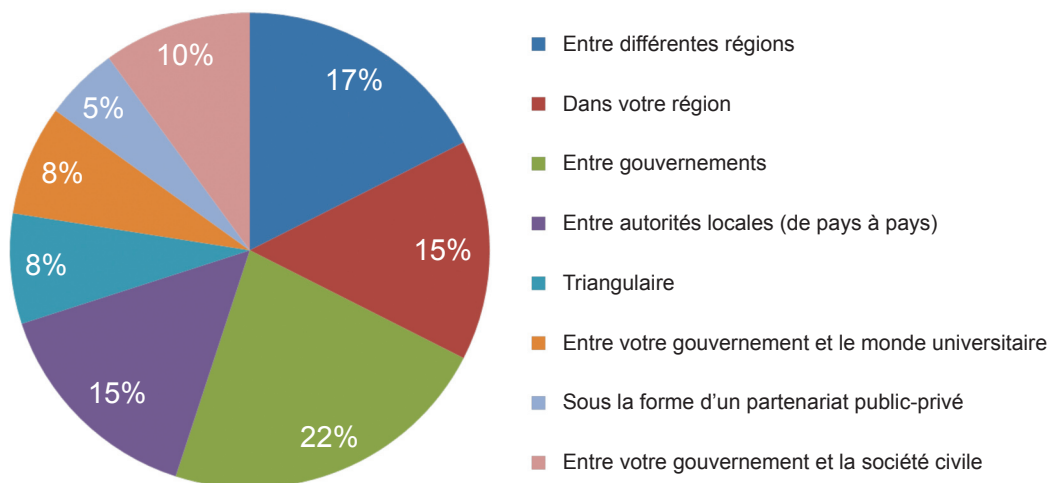
À ce jour, la coopération Sud-Sud et triangulaire a principalement lieu entre les États et leurs administrations centrales ou par l'intermédiaire

d'accords régionaux et sous-régionaux. L'implication des autorités locales, des villes et des acteurs non gouvernementaux pourrait s'avérer judicieuse.

Ce chapitre concerne les cadres de partenariats multilatéraux, bilatéraux et trilatéraux.

Dans ce chapitre, nous présenterons différents cadres de partenariat pour la coopération (multilatérale, bilatérale et trilatérale). Les cadres de partenariat sont établis lorsque des pays et/ou des acteurs concluent des accords, mémorandum d'accord, traités et/ou autres documents ayant force de droit pour renforcer l'engagement des diasporas, ou lorsqu'ils s'engagent de manière informelle, via des dialogues ou des réseaux de la diaspora.⁸¹

Pour quel type de coopération Sud-Sud votre gouvernement serait-il le plus enclin à opter?⁸²



Source: enquête de l'ICMPD menée auprès des États partenaires de la réflexion AMEDIP au cours de l'atelier de Dakar sur la Coopération Sud-Sud.

⁸¹ Pour plus de précisions sur les distinctions, consultez *Partners in Population and Development: South-South Cooperation: A Pathway for Development*, disponible à l'adresse :

http://www.partners-popdev.org/docs/PPD_South-South_Book.pdf (consulté le 31/06/2013).

⁸² Résultats d'une enquête de l'ICMPD menée parmi les États partenaires de la réflexion AMEDIP au cours de l'atelier de Dakar sur la Coopération Sud-Sud, op. cit.

a. Coopération multilatérale

Plusieurs formes de configurations peuvent être envisagées pour aborder les questions de migration et de diaspora de manière multilatérale. Voici les principales: 1) migration et diaspora dans les communautés économiques régionales 2) dialogues intergouvernementaux sur les migrations 3) accords régionaux qui ont une incidence sur la mobilisation des diasporas.

Migration et diaspora dans les communautés économiques régionales

Les communautés économiques régionales (CER) influencent la migration de manière significative et ont le potentiel de créer des cadres favorables pour la mobilité et la mobilisation des diasporas. La plupart d'entre elles ont conclu des accords sur la liberté de circulation. Les protocoles de libre circulation de la CAE (Communauté d'Afrique de l'Est) et de la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) sont en cours d'application. Pour d'autres CER, comme le COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe), la CECAE (Communauté économique des États de l'Afrique centrale) ou la SADC (Communauté de développement d'Afrique australe), les protocoles de libre circulation ne sont pas encore en vigueur, car ils n'ont pas été ratifiés par le nombre de membres suffisant. Un accroissement des consultations interétatiques et des campagnes de sensibilisation sur les bénéfices de la mobilité est nécessaire pour renforcer ce processus. Outre les CER mentionnées ci-dessus, l'UMA

(Union du Maghreb arabe), la CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens) et l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) sont aussi reconnues par l'Union Africaine.

Les principaux défis relatifs aux migrations dans les CER sont les suivants:

- Promouvoir la libre circulation, notamment par l'intermédiaire de campagnes de sensibilisation
- Améliorer la surveillance des frontières pour permettre la circulation sûre et efficace des personnes, des services et des marchandises
- Favoriser les liens entre établissements d'enseignement supérieur, diaspora et associations d'anciens élèves
- Développer des accords régionaux sur la reconnaissance mutuelle des diplômes et promouvoir la migration de main-d'œuvre.

Exemple:

Coopération en matière de migrations dans le cadre de la CEDEAO

La CEDEAO a été fondée en 1975.

États membres: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.

La CEDEAO met en œuvre le cadre de coopération le plus élaboré en

matière de migration, dont la stratégie migratoire est définie dans l'Approche commune sur la migration de 2008, la Vision 2020 et le plan stratégique 2011-2015. La CEDEAO a également conclu un Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, qui favorise la libre circulation des personnes sur son territoire⁸³. Ce protocole permet aujourd'hui de circuler sans visa pendant 90 jours dans la zone de la CEDEAO. Pour relever ces défis, la CEDEAO a mis en œuvre des projets de sensibilisation sur le développement de la libre circulation, des réseaux d'information régionaux et des sessions de formation sur le protocole de libre circulation. Un plan d'action de lutte contre la traite des êtres humains a également été élaboré.

En outre, la CEDEAO a adopté son premier document d'orientation sur la question des genres en 2003, a développé le cadre d'action Genre et Migrations 2012-2015 et mène de nombreuses initiatives pour favoriser la transférabilité des qualifications.⁸⁴

Exemple:

Migrations dans la Communauté

d'Afrique de l'Est (CAE)

Fondée en 1967 (premier établissement), dissolue en 1977 et recréée en 2000.

États membres: Burundi, Kenya, Tanzanie, Rwanda, Ouganda.

Le protocole de la CAE sur la création du CMP (marché commun de la CAE), qui assure la libre circulation des marchandises, des emplois et des services, est entré en vigueur en juillet 2010. Son annexe sur la libre circulation des personnes et des emplois accorde aux ressortissants des États partenaires le droit de circuler sans visa sur le territoire de la CAE, d'exister sans restriction et de jouir de la pleine protection juridique de l'État partenaire dans lequel il se trouve. L'annexe du CMP implique la création de documents d'identité et de voyage communs. Le lancement de la carte d'identité électronique pour se déplacer au sein de la CAE est prévu pour 2013. Au moment de la rédaction de ce manuel, les trois États fondateurs (Kenya, Tanzanie et Ouganda) utilisent des passeports de la CAE et des discussions sur

⁸³ CEDEAO : Protocole A/P.1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Disponible à l'adresse : <http://www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=ap010579&lang=en> (consulté le 12/08/2013).

⁸⁴ ICMPD, IDEP, FIIAPP (2012): Rapport sommaire du Projet de soutien MME Inventaire des CER, document de travail pour la réunion technique MME sur l'Amélioration des Migrations, de la Mobilité, de l'Emploi et de l'Éducation supérieure dans les CER, disponible à l'adresse: <http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/documents/summary-report-mme-support-project.pdf> (consulté le 12/08/2013).

un élargissement à tous les États membres sont en cours. On soulignera toutefois que le CMP et les annexes ne sont pas intégralement mis en œuvre à ce jour.

La SADC, la CAE et le COMESA négocient actuellement une zone de libre-échange continentale (ZLE) qui devrait également encourager la circulation des dirigeants d'entreprise.

Une politique d'emploi commune et des politiques du travail harmonisées sont également envisagées par les États partenaires. Une Stratégie de développement et de gestion des ressources humaines en Afrique de l'Est a déjà été élaborée.

Pour favoriser l'enseignement supérieur et la mobilité parmi les États membres de la CAE, le Conseil Interuniversitaire de l'Afrique de l'Est (une instance de la CAE) coordonne la coopération entre les universités. L'élaboration d'accords de reconnaissance mutuelle des qualifications est envisagée et une étude sur le processus d'harmonisation a déjà été menée.⁸⁵

Dialogues intergouvernementaux sur les migrations

Depuis la fin des années 1990, de nombreux dialogues intergouvernementaux sur les

migrations régionales (ci-après “dialogues”), ou PCR (Processus Consultatifs Régionaux), ont été conduits pour prendre en compte les démarches régionales ou interrégionales sur les migrations et discuter de la gouvernance des migrations. À ce jour, l'un des efforts majeurs dans ce domaine est le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD). Si à l'époque, migration et développement n'étaient pas au cœur des dialogues, aujourd'hui la plupart en font mention, tiennent compte des liens qui les unissent et incluent la mobilisation des diasporas dans leurs programmes.

Les dialogues facilitent l'instauration de coopérations entre les États et offrent un cadre de discussion sur les questions sensibles, les défis actuels et à venir: les dialogues donnent souvent lieu à des activités/échanges “sur le terrain”, c'est la raison pour laquelle ils sont les fondations idéales des coopérations entre États sur les questions relatives aux diasporas.

Contrairement aux CER, ces dialogues traitent les questions de migrations de manière officieuse et non contraignante. Thématiquement, ils abordent une grande variété de questions relatives aux migrations. Dans l'esprit des coopérations Sud-Sud et triangulaire, l'aspect officieux de ces dialogues vise à favoriser l'équité des débats sur les intérêts mutuels et les divergences des participants. Par rapport aux cadres internationaux officiels, cette approche donne lieu à des discussions plus ouvertes et à des solutions de plus grande portée.

⁸⁵ ICMPD, IDEP, FIIAPP, 2012, op. cit.

Si certains dialogues sur les migrations se concentrent sur l'intégration régionale, d'autres impliquent les pays d'origine, de destination et de transit. Parmi les dialogues qui impliquent ces trois types de pays, on compte notamment le Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM), le Dialogue intergouvernemental Europe-Afrique sur les questions de migrations et de développement (Processus de Rabat) et le Partenariat Afrique-UE pour la Migration, la Mobilité et l'Emploi (MME).

Parmi les dialogues motivés par des objectifs d'intégration régionale figurent le PCR-IGAD (Processus consultatif régional pour la migration en Afrique de l'Est/Corne de l'Afrique de l'Autorité intergouvernementale sur le développement) et le MIDWA (Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest) en lien avec la CEDEAO.

Exemple:

Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée

Contrairement à la plupart des autres dialogues sur les migrations, le dialogue MTM se concentre sur l'aspect technique et ses activités s'articulent autour de projets concrets. Il organise des groupes de travail ad hoc, des conférences techniques et des réunions d'experts sur de nombreux sujets. Les réunions et les groupes de travail concernent des initiatives et des projets concrets menés dans le cadre du dialogue MTM.

Le plan de travail de la phase actuelle s'attache au renforcement des politiques de diaspora. Pour atteindre cet objectif, le dialogue MTM a mené plusieurs actions:

- *Le projet d'analyse des méthodes d'institutionnalisation des relations entre gouvernements et diasporas "Lier les communautés d'émigrés pour plus de développement" (2009-2010).*
- *Le projet "Renforcement des politiques de diaspora en Afrique et au Moyen-Orient grâce à l'échange Sud-Sud (AMEDIP, 2011-2013)", pour le développement de politiques globales de diaspora, le renforcement des échanges techniques entre pays du Sud et la mise en œuvre de moyens pour les agences gouvernementales et les autorités locales impliquées dans la politique de développement.*
- *La troisième phase de développement du projet i-Map (2011-2014) concerne l'implémentation complète des composantes thématiques Migration et Développement.*

L'élaboration et l'essor des profils migratoires ont été initiés dans le contexte du dialogue MTM. Aujourd'hui, le projet i-Map propose

à ses utilisateurs 43 profils de pays, de routes et de centres de transit: 15 d'entre eux concernent la migration et le développement et 28 les migrations mixtes et irrégulières.

Exemple:

Dialogue intergouvernemental Europe-Afrique sur les questions de migrations et de développement (Processus de Rabat)

Le processus de Rabat rassemble 60 pays d'origine, de transit et de destination et couvre une large région géographique qui s'étend de l'Afrique centrale au nord de l'Europe. Lors de leur dernier rassemblement à Dakar, les ministres présents ont déclaré que le Processus de Rabat avait "établi un dialogue solide et fructueux entre les pays concernés par la route migratoire ouest-africaine", et souligné ainsi la pertinence géographique et la justification géopolitique du dialogue.⁸⁶

La question des diasporas est une préoccupation majeure et c'est l'un des dix objectifs de la Stratégie de Dakar:⁸⁷

- *Renforcer la relation avec la diaspora à travers des initiatives législatives, politiques, culturelles ou économiques*

- *Promouvoir les programmes de retour productifs et durables, mobiliser le secteur privé, prendre des mesures pour reconnaître les qualifications et l'expérience professionnelle acquise dans le pays de destination*
- *Faciliter la mobilisation de l'expertise qualifiée de la diaspora ainsi que la jeunesse issue de la diaspora dans des actions de développement économique et social au profit du pays d'origine*
- *Soutenir les capacités des programmes de développement solidaire local mis en œuvre par les associations de migrants dans le pays/la région d'origine et promouvoir les expériences et les modèles de réussite*
- *Encourager les initiatives de migration circulaire pour les migrants qui souhaitent retourner temporairement dans leur pays d'origine sans préjudice du droit de résidence dans le pays de destination*

L'état des lieux des initiatives relatives aux migrations dans les pays africains partenaires met en avant les avantages de la coopération Sud-Sud pour les questions de diaspora. Une carte interactive présente ces données, et d'autres informations sur les

⁸⁶ Processus de Rabat (2011): Stratégie de Dakar, troisième Conférence ministérielle euro africaine sur la M&D, Dakar 2011, disponible à l'adresse: http://www.dialogueeuroafricainmd.net/web/uploads/cms/Dakar-strategy_-_Ministerial-declaration-migration-and-development_-EN.pdf (consulté le 20/06/2013).

⁸⁷ Processus de Rabat, 2011, op. cit.

actions menées depuis l'adoption du Programme de coopération de Paris, sur le site Internet du Processus de Rabat.⁸⁸

Exemple:

Partenariat MME (Migration, Mobilité et Emploi)

Le Partenariat Afrique-UE pour la Migration, la Mobilité et l'Emploi (MME) a été présenté les 8 et 9 décembre 2007 à Lisbonne, lors du second Sommet Afrique-Europe des chefs d'État et de gouvernement, au cours duquel la Stratégie conjointe UE-Afrique⁸⁹ et le Premier plan d'action (2008-2010)⁹⁰ ont été adoptés.

Le second plan d'action identifie les initiatives d'approche de la diaspora comme prioritaires. Plus spécifiquement, "l'initiative d'approche de la diaspora" a pour but d'établir un cadre de coopération pour mobiliser les diasporas dans le développement de l'Afrique. Pour ce faire, elle a développé une cartographie mondiale des diasporas africaines (Commission

de l'Union africaine et de la Banque mondiale), renforcé les capacités des ministères en Afrique (Centre Politique de la Diaspora Africaine, ou CPDA) et créé une plateforme de la diaspora africaine financée par la CE et mise en œuvre par le CPDA, l'AFFORD (Fondation Africaine pour le Développement), la Coordination Générale des Migrants pour le Développement Axe Belgique Pays du Sud, le Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) et l'ICMPD. La mobilisation des diasporas est également mentionnée dans la Déclaration conjointe Afrique-UE de 2006 sur la migration et le développement.⁹¹

- "Encourager la contribution pérenne des diasporas au développement de leur pays d'origine, par exemple, en apportant un appui à leurs réseaux et en renforçant les capacités des organismes de la diaspora, et
- Permettre aux Africains de la diaspora, particulièrement

⁸⁸ Consultez Processus de Rabat (2012): Initiatives dans la région, disponible à l'adresse: <http://www.dialogueafricainmd.net/web/index.php/initiatives-in-the-region> (consulté le 30/07/2013).

⁸⁹ Partenariat Afrique-UE (2007): Stratégie conjointe Afrique-UE, disponible à l'adresse: http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/eas2007_joint_strategy_en.pdf (consulté le 25/08/2013).

⁹⁰ Partenariat Afrique-UE (2007): Premier plan d'action pour la mise en œuvre du Partenariat stratégique Afrique-UE, disponible à l'adresse: http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/eas2007_action_plan_2008_2010_en_11.pdf (consulté le 25/08/2013).

⁹¹ Consultez le Partenariat Afrique-UE (2006): Déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement, Conférence ministérielle Europe-Afrique sur la migration et le développement, à l'adresse <http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/AU-UE-22.11.06.pdf> (consulté le 20/08/2013).

*ceux impliqués dans les
hautes technologies et les
domaines en forte demande,
de mener certaines activités*

*professionnelles dans leurs pays
d'origine et sur l'ensemble du
continent, sans renoncer pour
autant à leur emploi."*

Processus consultatif régional pour la migration en Afrique de l'Est/Corne de l'Afrique de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (PCR-IGAD)

L'IGAD (Autorité intergouvernementale sur le développement) a été établie en 1996 à la place de l'IGADD (Autorité intergouvernementale sur la sécheresse et le développement) qui avait été fondée en 1986 et dont le siège se trouvait à Djibouti. Le dialogue a été établi par une déclaration adoptée lors d'une réunion de hauts fonctionnaires tenue par les États membres de l'IGAD en 2008, sous l'égide du projet "Route migratoire de l'Afrique de l'Ouest" de l'OIM (2008-2010). Sa première réunion de 2010 s'est également tenue dans le cadre du projet régional conjoint IGAD-OIM-CUA intitulé "Renforcement des capacités pour la surveillance des frontières et des migrations pour les États de l'IGAD sélectionnés", une composante du déploiement du PCR-IGAD.

En février 2012, une réunion sur la migration et le développement abordait l'encouragement des investissements de la diaspora dans la région. La possibilité de mettre en œuvre un plan d'action régional pour mobiliser les diasporas dans le développement et élaborer des mécanismes d'envoi de fonds plus rentables a été évoquée.⁹²

Le dialogue est directement lié à l'IGAD, car il est mené par son secrétariat et a été fondé pour "favoriser la coopération et le dialogue régional sur la migration en fournissant une plateforme de discussions sur diverses questions relatives aux migrations. Les recommandations du PCR continuent d'encadrer la gouvernance des migrations dans la région IGAD, car elles sont traduites en programmes et en politiques".⁹³

⁹² ICMPD, IDEP, FIIAPP, 2012, op. cit.

⁹³ Consulter le site Internet de l'IGAD sur le PCR: http://igad.int/index.php?option=com_content&view=article&id=611:regional-consultative-process-on-migration-rcp-2013&catid=63:migration&Itemid=159

Accords régionaux

Avec les dialogues sur la migration et les CER, les accords sont une autre forme de coopération importante entre les États. Ils peuvent couvrir une ou plusieurs régions et sont, dans une large mesure, l'équivalent de traités ayant force de droit. Ils peuvent être propres aux migrations ou liés à des accords plus généraux, comme des conventions régionales ou internationales.⁹⁴

Le partenariat EUROMED (Partenariat euro-méditerranéen), ou Processus de Barcelone, est un partenariat interrégional. Il se fonde sur la Déclaration de Barcelone, qui pose les bases d'une nouvelle relation régionale. Son objectif est d'assurer la paix, la stabilité et la croissance dans les pays méditerranéens partenaires. Il existe également des accords interrégionaux, comme les Accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Les accords régionaux s'avèrent particulièrement pertinents dans les domaines suivants:

- Schémas de sécurité sociale
- Transfert des revenus et de l'épargne
- Accords relatifs à l'enseignement supérieur et schémas de formation professionnelle régionaux

- Reconnaissance mutuelle et transfert des diplômes
- Mesures pour éviter la double imposition
- Règles relatives à l'emploi

Dans le cadre de l'Union africaine, le Plan de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux a été adopté pour résoudre les problèmes d'accès à la protection sociale. Les CER sont tenues d'intégrer ce plan dans leurs politiques et programmes de protection sociale.⁹⁵ La politique migratoire de l'Union Africaine encadre quant à elle, la migration de main-d'œuvre régionale.⁹⁶

Exemple:

Le Cadre stratégique pour une politique de migration pour l'Afrique

Ce document formule des recommandations pour la coopération régionale en matière de migration de la main-d'œuvre:

- *“Renforcer la coopération et la coordination entre les États dans les régions et les sous-régions afin d'harmoniser les politiques de migration des travailleurs et de créer un cadre continental favorisant la libre circulation des personnes.*

⁹⁴ OSCE, OIM, OIT (2007): Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies. Mediterranean edition, disponible à l'adresse: <http://www.osce.org/eea/29630> (consulté le 19/08/2013).

⁹⁵ UA (2011) : Plan de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux (SPIREWORK) 2011-2015, disponible à l'adresse :

www.au.int/en/sites/default/files/SA4543_SPIREWORKFinal_English.doc (consulté le 12/08/2013).

⁹⁶ ICMPD, IDEP, FIIAPP, 2012, op. cit.

- *Maintenir le contact et la communication entre les pays d'origine et les pays d'accueil afin d'assurer, par exemple, des conditions de travail correctes aux ressortissants travaillant à l'étranger*
- *Améliorer la collecte, l'analyse et l'échange de données sur les besoins des travailleurs des pays d'origine et de destination afin de faire correspondre les compétences professionnelles avec la demande, au moyen d'une planification pour l'ensemble de la région.*
- *Harmoniser les politiques sous-régionales en matière de migration en vue de promouvoir la libre circulation et le droit à la résidence.*
- *Mettre en œuvre des programmes conjoints pour actualiser la Charte de l'OUA sur les droits sociaux fondamentaux et les devoirs des travailleurs migrants africains et arabes en Europe*⁹⁷

Exemple:

Partenariat euro-méditerranéen (EuroMed)

Lors de la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone en 1995, 27 États membres de

l'Union européenne et des pays de Méditerranée méridionale (Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, République arabe syrienne, Tunisie, Turquie, Autorité palestinienne) ont exprimé leur engagement pour œuvrer à l'établissement d'une zone de paix, de progrès et de stabilité dans la région. La Déclaration de Barcelone et le Programme d'action adopté lors de la conférence esquissent un large éventail d'activités de coopération, dont la création d'une zone de libre-échange à horizon 2010. Ils visent à réduire les flux migratoires en favorisant le commerce, la croissance économique et l'emploi dans les pays d'origine.⁹⁸ Dans ce cadre, les pays participants se sont engagés à régulariser les migrants, reconnaître leurs droits en accord les lois en vigueur et améliorer leurs conditions de vie.



Consultez la page 85 pour obtenir une vue d'ensemble des instruments régionaux et internationaux de défense des droits de la personne (axée sur les droits des migrants).

b. Coopération bilatérale

Avec la coopération multilatérale, la coopération bilatérale est la principale

⁹⁷ UA, 2006, op. cit.

⁹⁸ Déclaration de Barcelone (1995), disponible à l'adresse:

http://ec.europa.eu/research/iscp/pdf/barcelona_declaration.pdf (consulté le 21/08/2013).

forme de coopération sur les questions de migrations et de diaspora. Une coopération bilatérale peut s'inscrire dans le cadre d'une coopération multilatérale et la renforcer du fait des intérêts partagés par les États engagés et des initiatives conjointes menées

Ce chapitre présente quatre formes de coopération entre deux gouvernements:

- Accords bilatéraux
- Partenariats pour la mobilité
- Commissions conjointes
- Coopérations bilatérales locales

Accords bilatéraux

Les accords bilatéraux peuvent notamment concerner la transférabilité des droits sociaux ou les schémas migratoires de la main-d'œuvre. Tous les États partenaires de la réflexion AMEDIP ont conclu des accords bilatéraux sur les questions de migrations. Ils constituent une base solide pour les cadres de coopération Sud-Sud relatifs aux migrations. Les principales formes d'accords bilatéraux sur les migrations sont les suivantes:

- Conventions collectives bilatérales: ces accords sont conclus entre un pays de destination et un pays d'origine. Ils formalisent l'engagement des deux parties à appliquer les procédures et les principes établis. Ils peuvent concerner l'emploi à court terme, la migration de

retour ou saisonnière, comprendre des quotas ou réglementer le recrutement équitable dans des domaines spécifiques tels que la santé. Ils peuvent prendre la forme de traités, de protocoles d'accord ou d'accords de fait.

- Protocole d'accord (MoU): les protocoles d'accord sont non contraignants. Ils peuvent impliquer les collectivités locales, l'administration centrale ou un secteur donné.
- Accords bilatéraux sur la sécurité sociale : ces accords permettent aux travailleurs migrants de conserver leurs acquis lorsqu'ils sont employés à l'étranger et/ou assurent le transfert des acquis sociaux du travail à l'étranger vers le pays d'origine, lors du retour.
- Accords contre la traite: Ces accords sont généralement conclus par les États pour améliorer la coopération transfrontalière du système pénal et renforcer la collaboration judiciaire.
- Accords entre pays d'origine: Les pays d'origine peuvent trouver un intérêt dans l'action conjointe. Par exemple, deux pays peuvent conclure un protocole d'accord pour résoudre un problème commun. Ils peuvent notamment créer un groupe de travail pour protéger un groupe de migrants donné. Ce type de protocoles permet d'unir les efforts dans le cadre d'une coopération Sud-Sud destinée à résoudre un problème commun.⁹⁹

⁹⁹ Battistella, Graziano, Khadria, Binod (2011): Labour Migration in Asia and the Role of Bilateral Migration Agreements: Market Access Facilitation by Informal Means. Disponible à l'adresse: <http://www.gfmd.org/documents/switzerland/m4md/BattistellaS5.pdf> (consulté le 13/08/2013).

Exemples:

Accords bilatéraux sur la migration dans les États partenaires de la réflexion AMEDIP¹⁰⁰

Algérie

- *Des accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre ont été signés avec de nombreux pays, dont la Belgique, la France, La Libye, le Maroc et la Tunisie.*
- *Des accords bilatéraux sur la protection des migrants de main-d'œuvre ont été conclus avec de nombreux pays.*
- *L'Algérie a signé des accords bilatéraux sur la sécurité sociale avec plusieurs pays, dont la Belgique et la France. Ces accords garantissent la validation des années de travail dans l'un des deux pays pour le versement des pensions, le transfert des droits de retraite, des pensions de veuve et l'accès aux soins médicaux.*

Cap-Vert

- *Le Cap-Vert a conclu des accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre avec de nombreux pays, dont la France, le Portugal, le Sénégal et l'Espagne.*
- *Le Cap-Vert a conclu des accords sur la sécurité sociale avec plusieurs pays, dont le Brésil, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, le Sénégal, l'Espagne et la Suède.*

Égypte

- *L'Égypte a conclu des accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre, notamment avec la Chine, la Grèce, l'Italie, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, la Libye, le Maroc, le Qatar, le Soudan et le Yémen.*

Aucune donnée n'est disponible concernant l'Éthiopie.

Ghana

- *Le Ghana a conclu des accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre avec l'Italie, l'Espagne, Cuba et la Libye.*

¹⁰⁰ ICMPD, OIM, 2010, op. cit.

Kenya

- *Le Kenya a conclu des accords sur la migration de main-d'œuvre, notamment avec le Burundi, Djibouti, l'Éthiopie, la Namibie, le Qatar, le Rwanda, l'Arabie Saoudite, la Tanzanie, L'Ouganda, et les Émirats Arabes Unis.*

Liban

- *Le Liban a conclu des conventions contre la double imposition avec 33 pays en Afrique, Asie, Europe et Amérique.*
- *Le Liban a conclu un accord bilatéral sur la migration de main-d'œuvre avec la Syrie.*

Mali

- *Le Mali a signé des accords bilatéraux sur la sécurité sociale avec plusieurs pays, dont le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la France, la Guinée-Conakry, la Mauritanie, le Sénégal, l'Espagne, le Togo et les USA.*

Maroc

- *Le Maroc a conclu des accords sur la migration de main-d'œuvre, notamment avec la Belgique, la France, l'Allemagne, l'Irak, l'Italie, la Jordanie, la Libye, les Pays-Bas, le Qatar, l'Espagne et les Émirats Arabes Unis.*
- *Le Maroc a conclu des accords sur la sécurité sociale avec la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Libye, les Pays-Bas, le Portugal, la Roumanie, l'Espagne, la Suède et la Tunisie.*

Niger

- *Le Niger a signé des accords bilatéraux sur la sécurité sociale avec plusieurs pays, dont le Bénin, le Burkina Faso, la France et la Côte d'Ivoire.*

Le Nigéria n'a conclu aucun accord bilatéral sur la sécurité sociale ou la protection des droits des migrants de main-d'œuvre (informations de 2010).

Sénégal

- *Le Sénégal a conclu des accords bilatéraux sur la migration de main-d'œuvre avec le Cameroun, le Cap-Vert, la France, le Gabon, le Mali et la Mauritanie.*
- *Le Sénégal a conclu des accords sur la sécurité sociale avec la France, le Gabon, le Mali, la Mauritanie, le Cameroun, le Cap-Vert, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Burkina Faso.*

Tunisie

- *La Tunisie a conclu des accords sur la sécurité sociale avec plusieurs pays, dont l'Algérie, l'Autriche, la Belgique, l'Égypte, la France, l'Allemagne, l'Italie, la Libye, le Luxembourg, le Maroc, les Pays-Bas et l'Espagne.*

Partenariats pour la mobilité

En 2007, la Commission européenne a proposé les “Partenariats pour la mobilité” comme nouvel instrument de coopération sur les questions de migrations avec les pays hors EU. Ce type de partenariat est basé sur l'engagement des pays partenaires dans une coopération avec l'UE pour gérer les flux migratoires et faciliter l'accès au territoire de l'UE à leurs citoyens.¹⁰¹ Les pays partenaires acceptent de prendre des mesures pour réduire la migration irrégulière, tandis que l'UE s'engage dans les domaines suivants: améliorer les opportunités de migrer légalement pour les citoyens des pays partenaires, assister les pays en développant les capacités de gestion des migrations,

encourager la migration circulaire et de retour, adopter des mesures pour répondre au risque de fuite des cerveaux et améliorer les procédures d'émission de visas à court terme.

Un partenariat pour la mobilité est une déclaration politique entre l'UE et un État partenaire, ainsi que les États membres de l'UE engagés. Une annexe de cette déclaration comprend une liste des projets proposés. Au moment de la rédaction, cinq partenariats pour la mobilité sont mis en œuvre dans les pays suivants: Moldavie, Géorgie, Cap-Vert, Arménie et Maroc. Des discussions sont en cours avec la Tunisie, l'Algérie et le Ghana. Les négociations avec le Sénégal ont démarré en 2008, mais n'ont pas progressé depuis lors.¹⁰²

¹⁰¹ Commission européenne (2007): Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la migration circulaire et les partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers. Bruxelles: COM (2007), 248 final, disponible à l'adresse: <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0248:FIN:EN:PDF> (consulté le 13/08/2013).

¹⁰² Chou, M., Gibert, M. (2012): The EU-Senegal mobility partnership: from launch to suspension and negotiation failure, dans: Journal of Contemporary European Research. 8 (4), pp. 408-427. Disponible à l'adresse: <http://www.jcer.net/index.php/jcer/article/download/434/380> (consulté le 13/08/2013).

Voici quelques recommandations destinées à capitaliser sur le potentiel des partenariats pour la mobilité:

- Dans le partenariat, assurez l'équilibre entre les actions pour la mobilité légale de la main-d'œuvre et les actions de lutte contre la migration irrégulière¹⁰³
- Adopter une démarche centrée sur les migrants et placer le développement au cœur des partenariats pour la mobilité. Considérer l'incidence de la migration sur le développement économique, social et environnemental¹⁰⁴
- Les communications sur les motivations et les attentes relatives aux partenariats pour la mobilité doivent être amplifiées. Les organisations de la société civile et un grand nombre d'acteurs impliqués dans les questions de migrations doivent participer aux discussions. Le partage de votre expérience comme acteur d'un partenariat pour la mobilité ou d'une autre négociation sur le sujet représente également un avantage
- Une meilleure coordination des activités mises en œuvre dans le cadre des partenariats pour la mobilité permet d'assurer la création de synergies.

Exemple:

Partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert

Le Cap-Vert est, avec la Moldavie, le premier pays à avoir conclu un partenariat pour la mobilité avec l'UE et les États membres de l'UE participants, à savoir l'Espagne, la France, le Luxembourg et le Portugal.

Les objectifs suivants ont été formulés:

- *“Analyser les flux migratoires pour déterminer les besoins et améliorer l'efficacité des politiques migratoires*
- *Développer les opportunités d'emploi au Cap-Vert et à l'étranger, favoriser et gérer correctement l'émigration légale des citoyens du Cap-Vert, notamment à des fins professionnelles et améliorer l'intégration des migrants cap-verdiens dans les sociétés hôtes*
- *Faciliter la mobilité entre le Cap-Vert et l'UE par l'intermédiaire de*

¹⁰³ Maastricht Graduate School of Governance (2012): European policy debate: the Mobility Partnerships. Migration policy brief No. 9, disponible à l'adresse: <http://mgsog.merit.unu.edu/ISacademie/docs/PB9.pdf> (consulté le 13/08/2013).

¹⁰⁴ Commission européenne (2013): Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur l'optimisation de l'impact des migrations sur le développement. The EU contribution for the UN High-level Dialogue and next steps towards broadening the development-migration nexus. Bruxelles: COM (2013), 292 final, disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library/documents/policies/immigration/general/docs/maximising_the_development_impact_of_migration.pdf (consulté le 05/09/2013).

*visas de courte durée
Encourager la diaspora cap-
verdienne à contribuer au
développement de leur pays
d'origine, notamment via
les transferts de fonds et de
compétences et favoriser la
migration circulaire et/ou de
retour pour limiter les effets liés
à l'émigration des personnes
hautement qualifiées*

- *Assister le Cap-Vert dans la création d'un système d'asile conforme aux normes internationales*
- *Combattre la migration irrégulière, la traite des personnes, améliorer la surveillance aux frontières et la sécurité des documents.*¹⁰⁵

gouvernementaux, mais elles peuvent aussi accueillir d'autres participants en fonction du sujet abordé.¹⁰⁶ Les pays peuvent prendre part à plusieurs commissions conjointes: Le Nigéria est notamment impliqué dans des commissions conjointes avec 85 pays.¹⁰⁷ Selon le sujet, ces commissions donnent lieu à des accords bilatéraux.

Comme cela a été souligné lors de l'atelier AMEDIP de Dakar en juillet 2012, migrants et diaspora peuvent être représentés dans les commissions conjointes qui impliquent plusieurs pays, sur les questions d'économie, de politique bilatérale ou pour créer une sous-commission dans le cadre des commissions existantes.

Coopérations bilatérales au niveau local

Commissions conjointes

Les commissions conjointes, ou commissions mixtes/bilatérales, permettent de créer des liens entre les pays. Elles se composent de représentants des ministères concernés dans les deux parties et sont souvent coprésidées par un ministre. Ces commissions sont généralement annuelles et leur présidence alterne entre les deux pays. Habituellement, les commissions conjointes impliquent uniquement les acteurs

Certains États partenaires de la réflexion AMEDIP, comme l'Éthiopie, ont mis en œuvre une coopération décentralisée avec la diaspora afin de l'impliquer dans les processus de développement locaux. Ceci est très important, car les priorités et les besoins sectoriels dépendent du niveau administratif région/comté/fédération. Les efforts de mobilisation des diasporas locales doivent compléter les activités menées au niveau central et "partager le coût de l'engagement".¹⁰⁸

¹⁰⁵ Conseil de l'Union européenne (2008): Déclaration conjointe sur le Partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert Disponible à l'adresse: http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/international-affairs/global-approach-to-migration/specific-tools/docs/mobility_partnership_cape_verde_en.pdf (consulté le 13/08/2013).

¹⁰⁶ Rana, Kishan S. (2007): Bilateral diplomacy. Diplo Foundation.

¹⁰⁷ Commission nationale de planification, Nigéria: Site Internet de département de la coopération internationale. Disponible à l'adresse:

<http://www.npc.gov.ng/home/artdetails.aspx?mCatID=68254&artID=9416> (consulté le 13/08/2013).

¹⁰⁸ OIM, MPI, 2012, op. cit.

La coopération internationale au niveau municipal, ou coopération de ville à ville, est l'un des principaux domaines de coopération Sud-Sud et Sud-Nord. On estime que 70 % des municipalités dans le monde sont impliquées dans ce type de coopération.¹⁰⁹

Exemple:

Partenariat entre les municipalités néerlandaises et les collectivités locales des pays d'origine des migrants

Plusieurs municipalités néerlandaises ont établi des relations avec les collectivités locales dans les pays d'origine des migrants aux Pays-Bas, dont la Turquie, le Suriname et le Maroc. Les municipalités néerlandaises souhaitent renforcer la gouvernance locale dans les villes partenaires et contribuer à l'intégration des citoyens migrants dans leur municipalité. En 2007, 22 municipalités néerlandaises, soit 5 % de l'ensemble des municipalités des Pays-Bas, étaient engagées dans une coopération avec des municipalités dans les pays d'origine des migrants.¹¹⁰ Plusieurs d'entre elles impliquent des associations de migrant, bien que leur rôle demeure limité. L'importance des "nouveaux" acteurs, comme les écoles

professionnelles, les organisations de santé ou les associations culturelles, s'est intensifiée dans ce type de relation et on peut estimer qu'à l'avenir, celui des associations de migrants prendra également de l'ampleur.

Exemple:

Ghanacoop¹¹¹

Ghanacoop était une coopérative créée en 2005 par la branche de l'Association nationale du Ghana à Modène, en Italie. Cette initiative était financée par la phase pilote du programme MIDA-Italie et assistée par une coopérative locale. Ghanacoop a ouvert de nouveaux et importants réseaux commerciaux en Italie pour les fruiticulteurs ghanéens et encouragé l'exportation de produits régionaux italiens au Ghana. Une partie des bénéfices ont été investis dans des projets de développement pour le village de Gomoa Simbrofa, près d'Accra, dans le but de créer des emplois et de réduire la pauvreté en agissant sur la santé et l'éducation. Cette coopération a donné naissance à la coopérative d'import/export "Ghanaltal" à Modène.

¹⁰⁹ UCLG, 2012, op. cit.

¹¹⁰ Van Ewijk E., Baud, I. (2008) : Partnerships between Dutch municipalities and municipalities in countries of migration to the Netherlands; knowledge exchange and mutuality, dans : Habitat International 33, pp. 218-226, disponible à l'adresse : http://www.cities-localgovernments.org/committees/fccd/Upload/library/migrationandpartnerships_en.pdf (consulté le 20/08/2013).

¹¹¹ Informations issues de: Frankenhaeuser, M. et al. (2013): Migration and Development Policies and Practices. A Mapping Study of eleven European countries and the European Commission, disponible à l'adresse: [http://www.icmpd.org/News-Detail.1668.0.html?&cHash=f2e25a052a&tx_ttnews\[tt_news\]=156](http://www.icmpd.org/News-Detail.1668.0.html?&cHash=f2e25a052a&tx_ttnews[tt_news]=156) (consulté le 20/08/2013)

Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) Phase I¹¹²

Durée du projet: de 2008 à 2012.

La première phase de l'ICMD a été initiée par le PNUD avec la contribution de cinq agences: OIM, OIT, UNHCR, UNFPA et ONU Femmes. Elle a été financée par l'Union européenne.

Ce programme devait fournir aux responsables politiques et aux spécialistes des recommandations fondées sur des preuves dans le domaine de la migration et du développement. Les préconisations étaient basées sur l'expérience pratique de petits acteurs soutenus financièrement et techniquement par le projet ICMD. L'initiative couvrait l'Algérie, le Cap-Vert, l'Équateur, l'Égypte, l'Éthiopie, la Géorgie, le Ghana, la Jamaïque, le Mali, la Moldavie, le Maroc, le Nigéria, les Philippines, le Sénégal, le Sri Lanka et la Tunisie.

Le programme était axé sur quatre thématiques: les moyens des migrants, les communautés de migrants, les envois de fonds et les droits des migrants. Grâce à l'ICMD, bonnes pratiques et instruments efficaces localement et internationalement ont été partagés et des réseaux ont été créés et renforcés entre les acteurs mobilisés sur la question de la migration et du développement. En outre, l'initiative a permis d'intégrer les migrations dans un projet pilote de politiques de développement pour encourager l'élaboration d'une approche nationale, participative et holistique de la migration et du développement, fondée sur des preuves et appliquée à un contexte donné.

Résultats et enseignements

- De nombreux projets de la Phase I ont été mis en œuvre par les organisations de la société civile. L'ICMD a prouvé que l'efficacité des interventions dans ce domaine dépend amplement des partenariats stratégiques identifiés et créés entre les organisations de la société civile et les administrations décentralisées. La première phase a démontré que les initiatives locales dans le domaine des M&D ont plus de succès lorsqu'une démarche collaborative est adoptée avec les autorités locales et les acteurs locaux impliqués.
- Conformément à l'aspect local/local des connexions entre migration et développement, les activités M&D qui ont bénéficié d'une forte implication des administrations locales

¹¹² Site Internet JMDI: <http://www.migration4development.org/content/about-jmdi> (consulté le 20/08/2013).

dans le pays d'origine et de destination se sont avérées les plus efficaces et les plus viables. Le sentiment d'appropriation s'accroît lorsque les autorités locales et les acteurs de la société civile partagent une même vision, c'est pourquoi elles engagent plus de temps, d'énergie et de ressources pour contribuer à la réussite et à la pérennité de l'initiative M&D. C'est la raison pour laquelle les tenants et aboutissants de la migration résident souvent au niveau local, qu'il s'agisse d'effet sur le marché du travail, de population, de démographie ou de besoin de prestations du service public. Il est essentiel aux yeux de la société civile que les provinces et les autorités locales soient impliquées à des fins de consultation et d'accord avec les administrations infranationales.

Initiative conjointe pour la migration et le développement (ICMD) Phase II¹¹³

Durée du projet: de 2012 à aujourd'hui.

Cette phase a été initiée par le PNUD avec le soutien financier de l'UE et de la DDC (Direction suisse du Développement et de la Coopération).

À partir des enseignements tirés de la première étape, la seconde phase vise à renforcer la dimension locale des M&D. Elle se concentre sur le rôle et les besoins des autorités locales pour lier efficacement migration et développement. Le développement de certaines initiatives déjà en place, notamment celles des autorités locales impliquées dans le développement local et les questions de migrations, est envisagé.

Les réalisations escomptées de cette phase sont les suivantes:

- Identifier les initiatives porteuses mises en œuvre par les autorités locales en partenariat avec les organisations de la société civile dans les pays participants afin de les développer
- Renforcer les capacités des administrations locales pertinentes pour lier efficacement migration et développement. L'objectif principal est de renforcer la coordination entre les autorités locales pour optimiser leur capacité à assimiler le potentiel des migrations à relancer le développement
- Connecter mondialement les autorités locales entre elles et avec les autres acteurs

¹¹³ Ibid.

pour favoriser les partenariats (entre autorités locales des pays d'origine et de destination des migrants, migrants et associations de réfugiés, acteurs du secteur privé, partenaires sociaux, etc.) et renforcer leur capacité à allier migration et développement.

L'un des "projets prometteurs" identifiés est l'initiative **"Encouraging Collective Investment of Remittances for Development in Countries of Origin"** (Encouragement de l'investissement collectif des envois de fonds dans le développement des pays d'origine).

Les activités de ce projet ont permis de mettre deux lieux en relation: l'un en Italie, où des activités de développement des capacités étaient menées pour améliorer les compétences des migrants dans le domaine du développement; l'autre au Sénégal, où un soutien direct était proposé aux familles des migrants, à la société civile et aux agences des collectivités locales, en fonction des opportunités offertes par le secteur économique local.

Voici les principaux résultats obtenus par ce projet:

- Avec la collaboration d'acteurs locaux, les moyens de dix organisations de migrants impliquées dans les M&D ont été renforcés en Sardaigne et dans le Piémont.
- 60 % des familles ont créé des projets d'entreprise à long terme avec la participation et le soutien d'homologues en Italie.
- Les communautés locales et les sociétés civiles italiennes et sénégalaises ont reconnu la capacité des migrants dans le domaine du développement

Pour en savoir plus, consultez l'adresse suivante:

<http://www.migration4development.org/content/spes>

c. Coopération trilatérale

La coopération trilatérale ou triangulaire est devenue un important mécanisme de coopération entre les pays, qu'il s'agisse de coopération Nord-Sud ou entre un ou deux pays et un tiers, comme une organisation de la diaspora, un groupe de la société civile ou une organisation internationale, selon les spécificités de la coopération envisagée.

Bien que les coopérations Sud-Sud soient axées sur l'enseignement mutuel/horizontal entre deux pays, les acteurs impliqués ne bénéficient pas toujours de retombées équivalentes. Le rôle d'un acteur secondaire peut simplement consister à partager un savoir ou une expertise spécifique, fournir une assistance logistique, ou soutenir un partenariat en facilitant la mise au point des détails pratiques des réunions et des ateliers.

Rôle des associations de la diaspora

Dans une coopération Sud-Sud, les associations de la diaspora doivent être perçues comme des partenaires capitaux. Elles sont souvent spécialisées dans un domaine spécifique, tel que l'agriculture, l'éducation, les technologies de l'information ou l'aide humanitaire, c'est pourquoi leur expertise est précieuse pour les gouvernements. Outre les avantages en termes d'aide aux gouvernements pour développer la stratégie de diaspora et le plan d'action, la prise en compte de ces groupes est une tribune pour les diasporas et renforce la confiance.¹¹⁴

De plus, l'implication des étudiants de la diaspora et des associations de jeunes et de femmes offre des perspectives et des connaissances nouvelles pour déterminer les priorités et la méthode de coopération trilatérale à appliquer. Ces associations comprennent le Réseau de la jeunesse africaine de la diaspora en Europe, l'Association des Nigériens de la diaspora ou AkiDwA, un réseau national de femmes migrantes vivant en Irlande. Prendre contact avec les organisations-cadres en présence, comme la Plateforme Europe Afrique ou la Plateforme de la Diaspora Faveur du Développement, peut également s'avérer judicieux.

Coopération des États partenaires de la réflexion AMEDIP avec les diasporas

Les États partenaires de la réflexion AMEDIP ont défini plusieurs mécanismes pour coopérer avec les acteurs de la diaspora. Voici des exemples partagés en novembre 2012 au cours de l'atelier AMEDIP sur la coopération interinstitutionnelle en matière de migration et développement:

Liban: Les associations de migrants ont signé un protocole avec le gouvernement pour définir leurs intérêts communs. L'Union libanaise culturelle mondiale, une ONG représentant la diaspora libanaise alliée au gouvernement par un protocole de coopération, est organisée en **conseils continentaux, conseils nationaux et conseils municipaux** composés d'un grand nombre de membres de la diaspora libanaise dans les pays de destination.

Égypte: En 1985 a été créée "l'Association égyptienne pour l'union générale des Égyptiens à l'étranger" dans le but d'assister les associations gouvernementales dans l'élaboration des politiques migratoires. En raison de problèmes administratifs au sein de cette association, elle n'a pas exécuté son mandat. Le gouvernement égyptien a apporté son soutien à de nombreuses reprises, mais sans succès. Désormais, il l'assiste au niveau réglementaire. Le gouvernement égyptien a relevé le manque d'intérêt des Égyptiens résidant à l'étranger pour les consulats et les ambassades, et a requis la mise en œuvre de mesures de sensibilisation pour établir le lien et communiquer avec eux. En fait, certains pays comme les pays du Golfe ne permettent pas de créer ce type d'associations.

¹¹⁴ OIM, MPI, 2012, op. cit.

Mali: Il existe des associations de la diaspora et des organisations-cadres dans chaque pays de destination. Leur secrétariat est basé au Mali.

Algérie: L'Algérie collabore avec les associations d'Algériens à l'étranger (chercheurs, scientifiques, universitaires, entrepreneurs, négociants, artistes, chefs de file culturels, etc.). Sur cette base et dans le cadre de ses activités, le Secrétariat d'État chargé de la communauté nationale à l'étranger envisage de favoriser les compétences nationales à l'étranger pour servir les intérêts du pays, promouvoir les réseaux communautaires et développer les mouvements associatifs.

Sénégal: Le Haut conseil des Sénégalais à l'étranger représente la diaspora vis-à-vis de l'État. Il collecte et diffuse les informations, et formule des recommandations pour l'élaboration des politiques relatives à la diaspora. Néanmoins, le changement récent de gouvernement a perturbé ces démarches. En outre, des **problèmes de communication avec les organisations de la diaspora** subsistent.

Maroc: Le gouvernement adopte une **approche territoriale décentralisée** et a émis le souhait de créer des projets de mobilisation des associations de la diaspora pour le développement local.

Exemple:

Plateforme Europe Afrique

La Plateforme Europe Afrique promeut la collaboration entre la diaspora, les gouvernements, la société civile et les organisations internationales. Elle fournit des outils pour atteindre la diaspora et partager les expériences entre les associations de la diaspora. La création d'une Plateforme de la Diaspora africaine en Europe pour le développement a permis de faire des diasporas des acteurs du développement en Afrique. Cette plateforme four-

nit un soutien à la création d'une plateforme européenne fonctionnelle pour les organisations de la diaspora africaine dans les 27 pays de l'UE, en Norvège et en Suisse. Elle améliore également la coordination, la communication et la coopération pour les activités de développement mises en œuvre par les organisations de migrants africains et renforce les capacités des organisations de la diaspora à participer significativement au processus de coopération pour le développement en Afrique.

Site Internet: <http://www.ae-platform.org>

Rôle des organisations de la société civile

“Les partenariats triangulaires [...] ne doivent pas se limiter aux organes gouvernementaux, mais également inclure les organisations de la société civile, qui ont un rôle important à jouer dans le développement: identifier les besoins, présenter des propositions, dénoncer les dysfonctionnements, etc. Le fait d’inclure la société civile dans la relation triangulaire permet une large appropriation des processus de développement”.¹¹⁵

À ce jour, les organisations de la société civile (OSC) ont joué un rôle mineur dans les coopérations Sud-Sud et triangulaires, car les sujets soulevés étaient perçus comme des questions (bilatérales) entre les États.¹¹⁶ Pourtant, il est recommandé que les gouvernements impliquent le plus possible les OSC, car elles travaillent souvent directement avec les membres de la diaspora dans les pays de destination, avec les migrants de retour et avec les familles affectées par l’émigration dans les pays d’origine. Elles détiennent de

nombreuses connaissances et sont un moyen d’optimiser les coopérations bilatérales, mais également interrégionales et régionales. Les gouvernements doivent également s’efforcer de connecter les OSC de différents pays qui sont engagées dans des domaines similaires.

Les rôles des OSC sont nombreux. Voici les principaux:

- Surveiller la coopération en cours et assurer que les résultats envisagés correspondent aux besoins et aux intérêts des citoyens dans le pays bénéficiaire.¹¹⁷
- Fournir les connaissances spécifiques pour un domaine relatif à la diaspora et au développement. Serait-il judicieux d’inclure des OSC spécialisées engagées dans les pays d’origine ou de destination des migrants? Avez-vous identifié des OSC particulièrement qualifiées dans un pays en mesure d’apporter des connaissances précieuses pour votre projet? Souvenez-vous que les gouvernements ne sont pas les seuls partenaires ou détenteurs des connaissances! Dans la majorité des cas, d’autres acteurs contribuent à la réussite de l’approche d’un pays.

¹¹⁵ Davies, P.: South-South Cooperation: Moving towards a New Aid Paradigm. Dans: International Policy Centre for Inclusive Growth: South-South Cooperation. The Same Old Game or a New Paradigm? Poverty in Focus, Numéro 20, disponible à l’adresse: <http://www.ipc-undp.org/pub/IPCPovertyInFocus20.pdf> (consulté le 01/08/2013).

¹¹⁶ Vaes, S., Huyse, H. (2013): New Voices on South-South Cooperation between Emerging Powers and Africa. African Civil Society Perspectives. Disponible à l’adresse: https://hiva.kuleuven.be/resources/pdf/publicaties/R1507_New_Voices_on_South-South_Cooperation.pdf (consulté le 01/08/2013).

¹¹⁷ Ibid.

Mécanismes de coopération des États partenaires de la réflexion AMEDIP avec les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux

Le Mali et le Sénégal ont partagé les exemples suivants au cours de l'atelier AMEDIP sur la coopération interinstitutionnelle sur la migration et le développement en novembre 2012:

Le Mali a mis en œuvre un **mécanisme de consultation institutionnalisé** pour rassembler tous les acteurs (acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, acteurs de la diaspora, agences internationales). Ce mécanisme s'est avéré particulièrement efficace pour l'élaboration de la politique migratoire nationale, car il a bénéficié de **ressources à plusieurs niveaux**, ce qui a permis d'atteindre un consensus élargi sur la question.

Le Sénégal souhaite renforcer sa coopération avec la société civile, c'est pourquoi les **organisations non gouvernementales prennent part au Comité directeur des projets M&D**.

Rôle du secteur privé

Le secteur privé est l'un des moteurs principaux du développement économique, c'est la raison pour laquelle sa participation aux initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire doit être dûment prise en considération. En fait, la plupart des investissements directs étrangers (IDE) dans le monde sont acheminés par les diasporas. Les contributions des diasporas peuvent être regroupées en IDE, commerce (y compris commerce général et nostalgique), transfert de connaissances et migration de retour, entrepreneuriat transnational et transferts de fonds. La diaspora peut être impliquée dans des accords de partenariat public-privé, dans lesquels le gouvernement représente une partie (secteur public) et l'autre partie est une société du secteur privé du "Nord" et/ou du "Sud".

Les caractéristiques des diasporas en font un acteur potentiellement plus enclin à contribuer pour leurs pays d'origine: tout d'abord, elles ont un lien émotionnel fort avec leur pays d'origine et souhaitent contribuer à son développement; elles ont créé un réseau transnational basé sur la confiance et la solidarité qui est en mesure d'appuyer la création d'entreprises ou leur développement; elles parlent plusieurs langues et disposent généralement d'une épargne qu'elles souhaitent investir dans leur pays d'origine, à leur retour. Pourtant, comme pour beaucoup d'entrepreneurs potentiels, l'environnement réglementaire et commercial peut affecter la propension d'une diaspora à investir. L'incapacité d'accéder aux financements ou à la terre, les restrictions légales, le manque d'informations sur les investissements, les obstacles administratifs, les difficultés d'accès

à la propriété, les systèmes d'imposition non favorables, la corruption, les problèmes de sécurité, etc. peuvent affecter leur décision de créer une entreprise dans leur pays d'origine. Les incitations à l'investissement comprennent notamment la création d'un guichet unique pour les investisseurs potentiels afin de limiter les obstacles administratifs, les exonérations de taxes sur l'importation de matériels nécessaires à la création d'une entreprise, les programmes d'accompagnement dans les affaires.

Les chambres de commerce, qui sont des réseaux d'affaires indépendants des instances et des organes gouvernementaux, peuvent cibler la diffusion des informations sur les opportunités commerciales et les exigences administratives pour la création d'une entreprise. En outre, des mesures existent pour faciliter les démarches entrepreneuriales: création de succursales bancaires dans les pays de destination pour simplifier l'accès au crédit, création de fonds d'investissements ou de produits bancaires ciblés, avec taux d'intérêt ou composants d'assurance spécifiques, pour permettre aux migrants d'ouvrir un compte dans une monnaie étrangère dans leur pays d'origine, facilitation de l'accès aux microcrédits pour les investisseurs migrants. Le secteur bancaire joue un rôle essentiel, notamment en raison de l'accroissement des transferts de fonds au cours des dernières années.

En 2011, la Banque mondiale et l'Union africaine ont créé la base de données "Send MoneyAfrica" dans le but d'établir des barèmes de frais de transfert de fonds transparents et de réduire les frais d'envoi de fonds vers l'Afrique et entre pays africains. Elle est disponible à l'adresse suivante:

<http://sendmoneyafrica.worldbank.org/>

Les acteurs du gouvernement doivent également collaborer avec le secteur privé pour encourager l'amélioration des normes relatives aux travailleurs migrants. La prépondérance des sociétés internationales sur la demande de main-d'œuvre en fait l'acteur essentiel en matière de normes du travail pour les travailleurs migrants.¹¹⁸

Exemples:

Wamda est une plateforme conçue pour renforcer les moyens des entrepreneurs dans la région MENA. Wamda exploite trois axes: 1) un site multimédia sur l'actualité des petites entreprises. Il a pour vocation d'inspirer les entrepreneurs, de les éduquer et de révéler les tendances du marché 2) son "fonds" destiné à financer le lancement d'entreprises dans les nouvelles technologies ou non 3) ses "programmes et produits" proposés pour encourager la croissance des

¹¹⁸ L'organisation à but non lucratif BSR a publié des directives pratiques pour engager le secteur privé dans l'amélioration des normes relatives aux travailleurs migrants, notamment dans le domaine des migrations Sud-Sud: BSR (2008): International Labor Migration: A Responsible Role for Business, disponible à l'adresse: http://www.bsr.org/reports/BSR_LaborMigrationRoleforBusiness.pdf (consulté le 25/09/2013); BSR (2010): Migrant Worker Management Toolkit: A Global Framework. Managing Workers and Protecting Rights, disponible à l'adresse: http://www.bsr.org/reports/BSR_Migrant_Worker_Management_Toolkit.pdf (consulté le 25/09/2013).

entreprises. En 2013, la plateforme a initié un partenariat avec un réseau de professionnels libano-américains impliqués dans le secteur technologique aux USA (LebNet). Il permet aux entrepreneurs et aux investisseurs participants de partager leurs connaissances sur la création d'entreprise et sur les défis afférents dans leurs pays d'origine et dans le monde arabe. Pour plus d'informations sur Wamda, veuillez consulter leur site Internet: <http://www.wamda.com/>.

Homestrings est une plateforme d'investissement similaire axée sur l'Afrique. Elle propose des fonds de placement en actions ordinaires à la diaspora africaine (www.homestrings.com).

Rôle des organisations intergouvernementales et internationales

Les organisations intergouvernementales et internationales jouent un rôle clé dans la coopération Sud-Sud et triangulaire, car

elles agissent comme coordonnateurs, transmetteurs de connaissances et fournisseurs d'assistance technique. Conformément à leurs attributions et à leurs valeurs fondamentales, leur fonction consiste à réunir les différentes parties, c'est pourquoi elles sont en mesure de "construire des passerelles". Pour ce faire, elles trouvent les savoir-faire manquants auprès de ceux qui les détiennent, aident au développement d'instruments d'échange des connaissances et fournissent l'expertise ou le financement de démarrage nécessaires pour initier les programmes. De cette manière, elles agissent comme des tiers dans la coopération Sud-Sud. Selon le domaine thématique de l'engagement et des compétences, les organisations internationales peuvent aussi négocier les accords multilatéraux et bilatéraux en vue de faciliter la mobilisation des diasporas.

En réalité, ces recommandations sont les seules à aborder la question des coopérations entre acteurs gouvernementaux des pays du Sud pour mobiliser les diasporas. Dans le cadre du projet AMEDIP, les organisations internationales ICMPD et OIM sont les "tiers" qui soutiennent et facilitent les initiatives entre pays du Sud.

MIEUX (Migration EU eXpertise)

MIEUX est une initiative conjointe de la Commission européenne et de l'ICMPD destinée à fournir une assistance technique à court terme aux administrations nationales et régionales à travers le monde dans le but de renforcer les capacités de gestion des migrations de manière globale. Migration et développement est l'un des domaines prioritaires de MIEUX dans le cadre de ses actions rapides et à court terme de renforcement des capacités. Au cœur de l'approche MIEUX se trouve le transfert de compétences, d'expertise et de savoir-faire entre pairs. Au cours de la première phase de l'initiative MIEUX (2009-2011), cet échange entre pairs a principalement eu lieu des États membres de l'UE vers les pays et les instances partenaires. En raison des motifs suivants et des observations effectuées lors de la première phase, la seconde phase de MIEUX (2012-2014) vise à intégrer la dimension Sud-Sud dans de nombreuses actions:

- Plusieurs sujets ont un rapport avec la gestion des diasporas et les capacités d'intervention, des domaines où l'expertise des administrations européennes est faible. Ceci s'applique à certains aspects de la gestion de la migration de main-d'œuvre, mais dans une plus large mesure à la migration et au développement et à l'élaboration de schémas de mobilité intrarégionaux.
- Un expert régional comprend mieux les contraintes et les limites d'une administration africaine, latino-américaine ou asiatique lorsqu'il s'agit de politique migratoire.
- En accord avec les raisons précédentes, il a été convenu qu'un expert régional est mieux compris et entendu par les bénéficiaires et qu'il a les moyens de modifier la dynamique de l'échange.
- Le recours à un expert d'un pays qui a développé des bonnes pratiques et un cadre politique judicieux sur des aspects spécifiques permet d'améliorer l'échange technique et personnel dans la région elle-même, ce qui est important dans des lieux comme l'Afrique de l'Ouest, où la majeure partie des déplacements a lieu entre les pays de la région.

Le soutien aux instances togolaises pour la rédaction du projet de stratégie nationale relative aux migrations et au développement est un exemple significatif de l'action de l'initiative MIEUX. Cette action comprenait une mission d'évaluation pour identifier les besoins en termes de migration et de développement et en termes de gestion de la diaspora, un séminaire sur la migration et le développement, une aide à la rédaction du projet de stratégie nationale pour le développement. Des experts des administrations nationales béninoises, françaises et ghanéennes ont été déployés pour cette action.¹¹⁹

¹¹⁹ Des informations sur l'initiative MIEUX sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.icmpd.org/MIEUX-II.1672.0.html> (27/08/2013)

Exemple:

Le conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur

Ce conseil est une instance intergouvernementale dont l'objectif est d'uniformiser les normes de l'enseignement supérieur entre les États membres. Il se compose de 17 pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal et Togo) et de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Missions¹²⁰

- *Instaurer une coopération culturelle et scientifique permanente entre les États membres*
- *Favoriser les accords entre les États concernés dans les domaines de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et contribuer à leur application*
- *Surveiller la coordination des*

systèmes d'enseignement supérieur et contribuer à la normalisation des programmes et des niveaux de recrutement dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

- *Encourager le dialogue entre les États membres pour coordonner et harmoniser les programmes et les niveaux de recrutement dans les différents établissements d'enseignement supérieur et de recherche, favoriser la coopération entre les différentes instances, ainsi que des échanges d'informations.*

Activités principales

Le conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur a initié quatre programmes:

- *Reconnaissance et équivalence des diplômes*
- *Pharmacopée et médecine traditionnelle africaines*
- *Comités consultatifs interafricain*
- *Programme concours d'agrégation¹²¹*

¹²⁰ (D'après un texte original en français)

¹²¹ African and Malagasy Council for Higher Education (CAMES): Obtained results, accessible at: <http://www.lecames.org/spip.php?article4> (viewed on 12/08/2013).

Exemple:

Soutien de l'OIT aux accords multilatéraux et bilatéraux et aux mémorandums d'accord sur la migration de main-d'œuvre

L'unité de l'OIT responsable de la migration de main-d'œuvre, la filiale Migration internationale (MIGRANT), assiste les évaluations tripartites des accords bilatéraux et multilatéraux futurs et existants.

Elle assiste également les syndicats dans les pays d'origine et de destination pour la signature des protocoles d'accord pour la protection des travailleurs migrants. Dans cette optique, l'OIT a développé un modèle d'accord syndical pour les travailleurs migrants. MIGRANT a notamment permis de favoriser la signature de tels accords entre les syndicats en Afrique de l'Ouest.¹²²

Les organisations internationales sont en mesure d'agir comme coordonnateurs et de soutenir les structures des dialogues régionaux sur les

migrations. **L'ICMPD (Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires)**¹²³ soutient les dialogues suivants: Dialogue intergouvernemental Europe-Afrique sur les questions de migrations et de développement (Processus de Rabat), Le Partenariat Afrique-UE pour la Migration, la Mobilité et l'Emploi (MME), EuroMed Migration III, Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM), le Processus de Budapest et le Processus de Prague.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)¹²⁴ coordonne aussi plusieurs dialogues sur les migrations régionales: Dialogue sur les migrations en Afrique australe (MIDSA), Dialogue sur les migrations en Afrique de l'Ouest (MIDWA), Dialogue d'Abou Dhabi (Consultations ministérielles sur l'emploi à l'étranger), Processus de Colombo (Consultation ministérielle sur l'emploi à l'étranger et la main-d'œuvre contractuelle dans les pays d'origine en Asie), Processus de Bali (Processus sur le trafic illicite des personnes, la traite des êtres humains et le crime transnational dans ces domaines), Processus de Puebla (Conférence régionale sur les migrations) et la Conférence sud-américaine sur la migration (SACM).

¹²² Pour de plus amples informations, consultez

<http://www.ilo.org/migrant/areas/multilateral-bilateral-agreement/lang--en/index.htm> (12/08/2013).

¹²³ Le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires a été créé en 1993 par l'Autriche et la Suisse. C'est une organisation internationale impliquée dans les domaines des migrations. Elle mène des activités dans le monde entier, notamment en Europe, Afrique, Asie centrale, Moyen-Orient et Amérique du Sud. Par l'intermédiaire de ses six centres de compétence, l'ICMPD délivre des connaissances et des expertises approfondies sur les migrations à ses 15 États membres et nombreux partenaires. L'approche de l'ICMPD est une approche holistique qui repose sur 3 piliers: recherche, renforcement des capacités et dialogues sur les migrations. Consultez www.icmpd.org

¹²⁴ L'OIM est une organisation internationale créée en 1951. Elle compte 149 États membres et 98 observateurs, dont de nombreuses organisations internationales et non gouvernementales. L'OIM opère dans quatre domaines de gestion des migrations: migration et développement, facilitation des migrations, régulation des migrations et lutte contre la traite. Elle encourage la gestion humaine et méthodique des migrations, la coopération internationale sur les questions de migration et fournit une aide humanitaire aux migrants dans le besoin. Consultez www.iom.int

Le **système de l'ONU** encourage la coopération Sud-Sud et triangulaire depuis les quatre dernières années. Elle a créé des structures institutionnelles et entrepris des efforts considérables pour intégrer la coopération Sud-Sud et triangulaire dans ses propres programmations. L'Assemblée générale des Nations Unies a également adopté une résolution pour instaurer la Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (le 12 septembre). Cette déclaration permet d'attirer l'attention sur la coopération Sud-Sud (CSS) et d'encourager une plus ample participation dans les efforts CSS.

Selon l'ONU, son rôle consiste à aider les pays engagés dans la coopération Sud-Sud et triangulaire à partager les connaissances, créer des réseaux, renforcer leurs capacités mutuelles, diffuser les informations, échanger les meilleures pratiques et analyser les politiques.¹²⁵ L'ONU se considère comme un tuteur/défenseur, un pourvoyeur de connaissances, un artisan des partenariats, un analyste et un contrôleur des progrès accomplis.

Le **Bureau des Nations Unies pour la Coopération Sud-Sud**, ou Unité spéciale, est le secrétariat de l'Assemblée générale du Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud. Il traduit les directives de coopération Sud-Sud du Comité en termes opérationnels via ses domaines d'action basés sur trois axes :

- 1) Académie mondiale de développement Sud-Sud (Académie MDSS)
 - Il s'agit d'une plateforme en ligne d'identification de solutions et

d'experts du développement des pays du Sud.

- 2) Expo mondiale Sud-Sud pour le développement (Expo MDSS)
 - Les meilleures solutions identifiées par l'académie MDDS sont présentées dans l'Expo MMDS
- 3) Bourse d'actifs et technologie mondiaux Sud-Sud (SS-GATE)

L'Unité spéciale exploite les plateformes SS-GATE physiques et en ligne pour transférer ses solutions éprouvées. Cette plateforme est l'occasion pour les acteurs du Sud d'échanger les technologies, les solutions de développement et de financement, dans un environnement sécurisé.

Le **Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (DAESNU)** fait partie du Secrétariat des Nations Unies. Il soutient et encourage la coopération internationale pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux. Il convoque annuellement des réunions de coordination internationale sur les migrations dans le monde.

Outre le système de l'ONU, les instances suivantes soutiennent la coopération Sud-Sud:

- Le fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud de la Banque africaine de développement aide les pays africains à accéder aux solutions de développement et aux expertises techniques proposées par les pays du Sud. Ce fonds appuie la coopération régionale

¹²⁵ Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud, 2012, op. cit.

et Afrique et le partage de connaissances entre les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins développés en Afrique. Les donateurs traditionnels et émergents sont encouragés à soutenir le mécanisme pluri donateur géré sous l'égide de l'Unité de coopération et de partenariat de la BAD.

- Le mécanisme Sud-Sud d'échange d'expériences de la Banque mondiale finance les projets mondiaux d'échange direct des connaissances entre les intervenants des pays en développement qui intègrent le partage des savoirs entre pays du Sud à leurs objectifs de développement. Ce mécanisme aide à documenter les résultats de ces échanges, à diffuser les bonnes pratiques et les enseignements.

Rôle des donateurs

Le rôle des donateurs est essentiel pour poser les bases d'une coopération Sud-Sud et triangulaire. Il peut s'agir de "donateurs traditionnels", c'est-à-dire de principaux pays donateurs membres du Comité d'Aide au Développement, d'acteurs du secteur privé ou de fondations, ou de "donateurs émergents" des pays à revenu intermédiaire qui souhaitent contribuer financièrement ou par partage de leur expertise.

La DDC (Direction suisse du Développement et de la Coopération), le Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas et la coopération française et italienne soutiennent le projet AMEDIP ainsi que de nombreuses autres initiatives dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Voici quelques exemples:

Italie

- La Coopération pour le développement du Ministère des Affaires étrangères italien a financé de nombreux programmes "Migration for Development in Africa (MIDA)". À travers différents axes thématiques, ces programmes ont pour objectif de contribuer au développement socioéconomique des pays d'origine des migrants via l'identification et le transfert de compétences, de ressources financières, sociales et professionnelles des expatriés résidant en Italie et la promotion des partenariats entre les migrants eux-mêmes et les communautés d'origine/d'accueil. Toutes les initiatives MIDA sont axées sur le codéveloppement et encouragent la collaboration mutuelle et les partenariats entre les pays d'origine et de destination pour le développement des communautés et de l'entrepreneuriat. Elles impliquent notamment le système de coopération décentralisé et favorisent les partenariats public-privé. Les principales activités menées par le MIDA comprennent: i) Les projets d'entreprise qui impliquent les réseaux sociaux des migrants dans les communautés d'origine et d'accueil ii) Les services de création d'entreprise pour soutenir le lancement de petites et moyennes entreprises iii) Les mécanismes innovants afin de réduire le coût des envois de fonds et optimiser leur rôle dans le développement iv) Le financement et renforcement des capacités des migrants pour le codéveloppement.
- L'Italie a également soutenu le projet de l'ICMPD et de l'OIM "Lier les communautés émigrées pour plus de

développement” qui a permis d’établir un inventaire des capacités et des pratiques institutionnelles. Ce projet avait pour objectif de soutenir la collaboration des représentants du gouvernement et des communautés d’émigrés les plus importantes dans le but de créer un environnement propice et de concevoir des politiques de migration et développement fondées sur des preuves. Il a également permis de poser les bases d’un dialogue sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés entre les États participants au projet MTM.

- À la suite de son expérience avec le projet MIDA, la Coopération italienne pour le développement a initié le financement de formations pour les associations de codéveloppement “Émancipation des migrants (A.MI.CO.)”. Ces formations ont été conçues pour renforcer les capacités des associations de migrants en Italie à planifier et mettre en œuvre les projets transnationaux de codéveloppement économique et social. Elles comprennent des activités de renforcement des capacités et de création de réseaux pour les associations de migrants. La participation des autorités locales italiennes, des associations et des NGO, A.MI.CO. a permis de créer des partenariats entre les associations de migrants et les autres parties impliquées dans la coopération pour le développement.
- La “Plateforme de soutien au secteur privé et de reconnaissance de la diaspora sénégalaise en Italie”

(PLASEPRI), mise en œuvre et financée conjointement par les gouvernements italiens et sénégalais, apporte son soutien aux investissements des petites et moyennes entreprises (PME) dans les régions sénégalaises confrontées à un fort taux d’émigration.

- Le Ministère de l’Intérieur italien cofinance le projet “Meilleures pratiques en matière de collecte et de partage de données sur la migration de travail pour l’amélioration du Système d’Informations sur le Marché de l’Emploi (SIME)” dont l’objectif est d’améliorer les capacités de six pays du Maghreb, d’Amérique latine, d’Afrique de l’Ouest à recueillir et à partager les informations sur les migrations de main-d’œuvre. Ce projet vise à améliorer la gestion des migrations de main-d’œuvre et à promouvoir la création de partenariats bilatéraux au niveau régional et international.¹²⁶

Pays-Bas

- Le Ministère des Affaires étrangères néerlandais soutient le MMDP, tenu sous l’égide de l’Université de Maastricht. Ce programme de trois mois propose des cours sur la politique migratoire et d’asile et délivre un diplôme aux représentants du gouvernement. Des bourses d’études sont proposées aux étudiants des pays en développement éligibles. Ce programme vise également à mettre en œuvre une plateforme pour pérenniser les échanges entre les fonctionnaires après l’échéance du programme.¹²⁷

¹²⁶ More information can be found here: <http://www.lmis-project.eu/>

¹²⁷ More information can be found here: <http://www.lmis-project.eu/>

France

- Le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement (PAISD) est un programme de codéveloppement holistique et concerté destiné à mobiliser la diaspora sénégalaise résidant en France (transferts de fonds, de compétences et investissements). Il cofinance, par l'intermédiaire d'un partenariat d'État entre la France et le Sénégal, les projets de développement locaux qui impliquent les migrants et leurs partenaires dans les régions d'origine. Il assiste les entrepreneurs sénégalais établis en France, soutient leurs projets d'investissements au Sénégal et mobilise la diaspora hautement qualifiée et les jeunes Sénégalais de deuxième et troisième génération dont la compétence est attestée. Des projets semblables sont mis en œuvre au Cameroun et aux Comores, et un troisième est actuellement implémenté au Mali. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: www.paisd.org
- Le programme "1000 entrepreneurs MRE au Maroc" est conduit par l'agence de développement française au Maroc. Ce programme aide les autorités gouvernementales à définir et mettre en œuvre une stratégie pour mieux capturer les investissements provenant des Marocains à l'étranger. Il a pour objectif de renforcer la capacité du Ministère des Marocains résidant à l'étranger et du Ministère des Finances à attirer les investissements des Marocains de la diaspora. Il soutient aussi le réseau d'acteurs impliqués dans la création d'entreprises afin de cibler spécifiquement les diasporas.
- Le programme de l'Agence pour la Coopération Internationale et le Développement local en Méditerranée (ACIM)¹²⁸ est soutenu par la Commission européenne et le Ministère français des Affaires étrangères. Ce programme soutient la création d'entreprises par les communautés d'émigrés maghrébins, en Europe et dans les pays d'origine. Il comprend des campagnes d'information sur les opportunités d'investissement dans les pays du Maghreb et en Belgique, France, Allemagne et Suisse. Il organise également des événements de constitution de réseaux entre les acteurs du secteur public et privé. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: www.entreprendre-mediterranee.com
- L'Institut de recherche pour le développement est également un Programme d'appui à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée (PACEIM). Ce programme est financé par le Ministère français des Affaires étrangères. Il s'adresse aux migrants originaires de Méditerranée du Sud et formés en France dans le domaine scientifique ou technique au niveau Master ou supérieur. Outre l'accompagnement personnalisé Nord-Sud sur 15 mois, ce programme finance également les étapes initiales pour la

¹²⁸ "Agence pour la coopération internationale et le développement local en Méditerranée (Acim)"

réalisation du projet. De plus, le pays de destination reçoit une aide conséquente en termes d'intégration économique, notamment via les réseaux locaux (chambres de commerce, syndicats, etc.), l'identification des partenaires clés, le positionnement des activités dans le nouvel environnement commercial, l'identification des moyens logistiques et l'aide à la recherche d'investisseurs providentiels. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante: www.ird.fr

recherches sont menées dans le but de développer des politiques fondées sur des preuves. Une enquête conjointe menée par l'ICMPD et l'OIM sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, mandatée et financée par la DDC, est en cours.

d. Exemples de réalisations des États partenaires de la réflexion AMEDIP en matière de coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire

Expériences du Maroc

Le Maroc est engagé de différentes manières dans la coopération Nord-Sud et Sud-Sud: d'une part, le Maroc est un partenaire privilégié de l'Union européenne en termes de coopération économique, commerciale, financière et de dialogue politique. Il a conclu un Accord d'association avec l'UE en 2000 et est l'un des plus importants bénéficiaires du Fonds de l'Union européenne au titre de la Politique européenne de voisinage. Dans le même temps, le Maroc a établi de solides relations bilatérales avec les pays arabes et d'Afrique subsaharienne.

La signature de l'accord d'Agadir, entre le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie en 2004, est une étape importante dans la construction d'une zone de libre-échange entre les pays arabes et euro-méditerranéens. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un programme de développement économique de l'Union africaine, offre lui aussi des opportunités de coopération triangulaire pour éradiquer la pauvreté, encourager une croissance et un développe-

Suisse

- La DDC (Direction suisse du Développement et de la Coopération) a mis en œuvre un programme M&D complet, fortement lié à la coopération Sud-Sud et triangulaire. L'objectif de ce programme intitulé "Programme Ouest-Africain de Coopération en matière de Migration et de Développement (2013-2016)" vise à améliorer le bien-être des migrants en Afrique occidentale. Pour ce faire, il vise à a) renforcer le dialogue régional sur la migration et le développement par un échange et des interactions entre les pays de la CEDEAO b) intégrer le système de protection des enfants du Réseau Afrique de l'Ouest dans les politiques nationales en Afrique occidentale, avec un intérêt particulier pour les enfants déplacés c) améliorer la cohérence des politiques et renforcer les capacités au Bénin, Burkina Faso et Nigéria.
- En supplément des activités de coopération régionale du projet, des

ment, intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale et accélérer l'émancipation des femmes. Dans ce cadre, le Maroc a offert son expertise à la région dans des domaines stratégiques tels que l'infrastructure, l'irrigation, la formation et la microfinance.

La coopération Nord-Sud et Sud-Sud du Maroc est intégrée à la stratégie de son Ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'Étranger 2012-2016, qui fait appel à l'expertise de ses citoyens résidant à l'étranger pour développer le Maroc, élaborer un cadre institutionnel propice au commerce et favoriser la réintégration des migrants à leur retour.

Le Programme d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée (PACEIM) est une initiative de coopération Nord-Sud menée sous l'égide du Maroc et de la France. Créé en 2010, ce programme vise à encourager les investissements au Maroc en mobilisant l'expertise de la diaspora formée à l'étranger dans les domaines des sciences et des technologies. Au sein de ce partenariat équilibré entre la France et le Maroc, la diaspora est un tiers essentiel pour la bonne conduite de la coopération institutionnelle franco-marocaine.

En ce qui concerne sa coopération Sud-Sud, le Maroc a conclu un partenariat avec le Sénégal par le biais d'un protocole d'accord pour les affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger en juin 2013 et pour une durée de trois ans. Le Sénégal est un pays de destination pour la diaspora marocaine et de nombreux Sénégalais vivent au Maroc. Ainsi, des relations stratégiques et amicales peuvent

être tissées pour favoriser le développement économique, social et culturel des deux pays et pour protéger et défendre la situation de leur diaspora dans chaque pays. De telles relations bilatérales peuvent être reproduites et étendues entre le Maroc et d'autres pays.

Expériences de l'Algérie

L'Algérie a établi un cadre complet pour faciliter la contribution de ses communautés d'émigrés et assurer la cohérence de sa politique. Il comprend les éléments suivants:

- Un plan d'action gouvernemental sur les communautés d'émigrés à l'étranger (2009-2014)
- Une stratégie de communication pour impliquer les communautés d'émigrés dans les efforts pour le développement national
- Des mesures pour assurer la participation politique des émigrés en Algérie: Huit sièges parlementaires sont réservés pour les représentants des communautés d'émigrés à l'étranger. Les ressortissants algériens à l'étranger ont également la possibilité de participer aux élections présidentielles et aux référendums. En outre, un comité consultatif comprenant des représentants des ressortissants algériens à l'étranger est en cours de constitution
- Des stages d'été et d'hiver dédiés aux Algériens résidant à l'étranger sont organisés par le gouvernement (monde universitaire, chercheurs et scientifiques)
- Un soutien à l'emploi par la création de microentreprises pour les jeunes en

Algérie et les migrants de retour

- Possibilité pour les banques algériennes de s'établir à l'étranger afin d'offrir des services aux émigrés

Pour renforcer l'engagement des communautés d'émigrés, l'Algérie s'implique dans la coopération Nord-Sud et Sud-Sud de différentes manières:

elle a renforcé ses relations avec les pays voisins, notamment par la création de Comités frontaliers bilatéraux avec le Niger et le Mali et la signature d'accords avec la Tunisie et la Libye pour protéger et défendre les droits de ses citoyens résidant dans ces pays. Les Comités frontaliers bilatéraux visent à mettre en œuvre des projets de développement socio-économiques dans les villes frontalières afin d'encourager la collaboration locale entre les deux côtés des frontières et lutter contre la criminalité. L'Algérie a également annulé le remboursement de la dette de 15 pays d'Afrique subsaharienne.

Dans le contexte de la coopération bilatérale Nord-Sud et Sud-Sud, l'Algérie a conclu des accords visant à éviter la double imposition, à favoriser le transfert des droits sociaux, la réadmission et la libre circulation des personnes, la protection des travailleurs migrants et la reconnaissance des permis de conduire dans les pays de destination de ses émigrés. En janvier 2013, l'Algérie a signé un protocole d'accord avec l'Espagne sur la simplification des procédures d'acquisition de visa. Ces accords ont une incidence directe sur le bien-être des membres de la diaspora à l'étranger.

L'Algérie coopère également avec des

pays du Nord pour compléter ses données statistiques sur ses émigrés et obtenir des informations sur les contributions potentielles de ces communautés au développement de leur pays d'origine. En outre, le gouvernement algérien coopère étroitement avec les pays de destination pour améliorer l'image des émigrés à l'étranger et sensibiliser sur les nombreuses contributions positives des migrants pour le développement des pays de destination.

Au niveau multilatéral, l'Algérie a signé la Convention Internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le gouvernement joue également un rôle actif dans le Partenariat Afrique-UE pour la Migration, la Mobilité et l'Emploi. Il a conclu un accord d'association avec l'Union européenne en 2012, qui traite spécifiquement des questions de migration, de réadmission, de lutte contre le racisme et de coopération juridique et judiciaire.

Expériences du Liban

Il existe une collaboration de longue date entre le Liban et les États africains, notamment parce qu'il existe une importante communauté libanaise en Afrique. De nombreux exemples indiquent que les communautés libanaises ont considérablement contribué au développement de leurs différents pays de destination.

Le Liban a établi de nombreuses relations bilatérales et conclu plusieurs protocoles d'accord qui ont renforcé les liens avec l'Afrique. En 2013, le président du Liban, Michel Suleiman, a rencontré des représentants des gouvernements du Sénégal, de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria pour conclure dix

accords relatifs à la politique, l'économie et les investissements. En outre, un accord a été établi pour rouvrir les ambassades sénégalaises et ivoiriennes au Liban avant la fin 2013.

Au moment de la rédaction, la Direction Générale des Émigrés du Ministère des Affaires étrangères étudiait les conditions de vie de la communauté libanaise en Afrique afin de déterminer les moyens de renforcer les relations avec elle.

En avril 2012, le Liban a accueilli des cadres du secteur bancaire Africain du Gabon, d'Afrique du Sud, du Libéria, de Côte d'Ivoire et d'Angola, et prodigué des sessions de formation à la Banque Centrale libanaise pour partager son expérience en termes de politique fiscale. Le pays a également accueilli les délégations marocaine et tunisienne en juillet 2013 et envisageait, au moment de la rédaction, d'accueillir la délégation du Kenya dans le but de partager les expertises dans le domaine de la migration et des affaires d'émigration dans le cadre du projet AMEDIP.

En outre, la Direction Générale des Émigrés du Liban développe un programme pour offrir des bourses aux étudiants d'Afrique qui souhaitent étudier à l'Université libanaise et dans diverses institutions techniques du pays, dans le domaine des soins, de la santé, de la communication, des sciences de l'informatique et de la comptabilité. L'objectif est de favoriser la coopération sur le long terme et de renforcer les relations entre le Liban et différents États d'Afrique.

3. Outils de partage des connaissances

De nombreux outils existent pour partager efficacement les connaissances, mais avant d'opter pour l'un d'entre eux, assurez-vous que votre initiative de partage des enseignements est conforme au cadre politique général et à sa programmation.

a. Ancrer l'échange des connaissances dans le cadre de la politique de diaspora

Ces recommandations opérationnelles vous guideront dans la conception d'initiatives d'échange des connaissances en accord avec l'approche de gestion axée sur les résultats. Suivez les étapes suivantes pour vous assurer que votre activité de partage des connaissances représente une valeur ajoutée:

- **Définir les réalisations:** les réalisations des initiatives de partage des connaissances devront être liées aux priorités et aux objectifs définis dans la stratégie. Elles devront mentionner les répercussions souhaitées pour les actions menées.
- **Extrants:** les extrants regroupent les points d'action à mener pour atteindre les réalisations escomptées. Ils peuvent faire référence à des compétences, des capacités ou à des évolutions spécifiques des comportements qu'il est nécessaire d'atteindre dans le cadre du partage des connaissances.
- **Priorité:** Forte/Moyenne/Faible: la

hiérarchisation des priorités peut s'avérer nécessaire si vous avez défini plusieurs extrants dans le cadre de votre activité de partage des connaissances.



Référez-vous à la page 93 pour obtenir des exemples d'exercices de hiérarchisation.

- **Instance et/ou agences responsables (y compris instance ou agence promotrice):** Le choix de l'instance et des membres d'équipe adéquats pour l'initiative d'échange des connaissances a un effet déterminant sur sa réussite.



Les questions à se poser:

- Qui est en mesure d'envisager des changements et de les atteindre?
- Si les initiatives de partage des connaissances impliquent plusieurs personnes: avez-vous identifié des acteurs avec des expériences variées?
- **Partenaires:** l'identification des partenaires est à la base de votre initiative de partage des connaissances. Vos partenaires principaux sont les détenteurs de connaissances, mais souvenez-vous que chaque partie impliquée peut tirer un enseignement de l'expérience de l'autre. Vos partenaires secondaires sont les acteurs en mesure de soutenir votre initiative de partage.



Les questions à se poser:

- Qui possède les connaissances les plus pertinentes?
- Qui a déjà réussi à mener de telles initiatives?
- **Ressources:** les ressources devront récapituler les ressources financières et humaines requises pour réaliser l'initiative de partage des connaissances afin d'atteindre les objectifs fixés.



Consultez le modèle du tableau de résultats à la page 52, car il s'agit d'un outil efficace pour planifier votre activité de partage des connaissances.

N'oubliez pas d'enrichir l'élaboration ou l'évaluation de votre stratégie de diaspora ou plan d'action avec les enseignements tirés de cette activité. Il est vivement recommandé d'évaluer l'initiative de partage des connaissances pour déterminer si les résultats escomptés ont été atteints.



Consultez la page 61 pour plus d'informations sur le suivi et l'évaluation.

Communiquez les résultats de votre activité de partage des connaissances une fois celle-ci terminée et évaluée.



Consultez la page 70 pour plus d'informations sur les techniques de communication.

b. Présentation de diverses formes de partage des connaissances

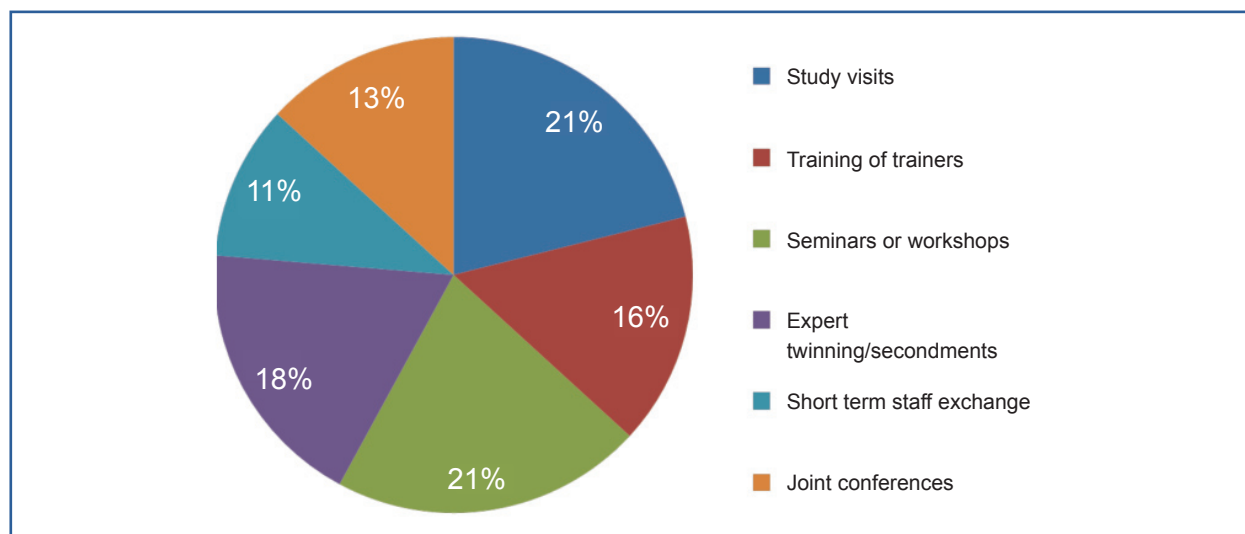
Cette partie présente diverses méthodes de coopération en matière de développement des capacités. L'échange de connaissance est une forme de coopération à des fins de partage d'idées et d'expertises, parfois à l'aide des technologies de l'information et des communications.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de méthodes courantes de promotion du partage des connaissances et des enseignements à l'aide

de la coopération Sud-Sud et triangulaire:

- Réseaux entre spécialistes ou homologues/ Communautés d'expertise/ Plateformes
- Détachements (par exemple, sommets d'accords de jumelage, conférences, séminaires, ateliers et réunions d'experts)
- Salons de la connaissance
- Centres de connaissances
- Programmes de recherche conjointe
- Apprentissage structuré: cours
- Visites d'étude

Au cours de l'atelier Sud-Sud AMEDIP¹²⁹, les participants étaient invités à répondre à la question suivante: **quelle est votre méthode favorite de coopération Sud-Sud et d'échange sur les politiques de diaspora?** La plupart d'entre eux ont répondu qu'ils seraient intéressés par des visites d'étude et des séminaires ou des ateliers. Ensuite étaient nommés les jumelages/détachements entre experts, les apprentissages de formateurs, les conférences conjointes et enfin, les échanges à court terme d'équipes.



Source: enquête menée auprès des États partenaires de la réflexion AMEDIP au cours de l'atelier de Dakar sur la Coopération Sud-Sud.

¹²⁹ L'atelier Sud-Sud AMEDIP a eu lieu à Dakar les 17 et 18 juillet 2012. Il a réuni les représentants des États partenaires de la réflexion AMEDIP suivants: Algérie, Cap-Vert, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Liban, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Sénégal, Tunisie. La France, l'Italie, l'Espagne, la Suisse et l'Union européenne, les organisations internationales ICMPD et OIM ainsi que l'Observatoire ACP des migrations ont également participé à l'événement.

Réseaux entre spécialistes ou homologues/ Communautés d'expertise/ Plateformes

Que sont les réseaux entre spécialistes ou homologues/ Communautés d'expertise/ Plateformes?

De manière générale, les réseaux, les communautés d'expertise et les plateformes sont des constellations qui réunissent un groupe de spécialistes pour travailler sur un même sujet. Le succès croissant des outils TIC et la diffusion des moyens de connexion virtuels permettent de réunir simplement et à moindre coût les spécialistes du monde entier. Ainsi, les connaissances sont diffusées plus vite et plus loin, pour des informations et des conseils en temps réel.

Les réseaux, les communautés d'expertise et les plateformes peuvent être organisés de plusieurs manières, par exemple via les réunions traditionnelles ou de manière plus informelle, via des échanges d'informations et de connaissances ad hoc entre pairs. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, ces réseaux, communautés d'expertise et les plateformes représentent notamment des moyens de sensibilisation, d'échange d'informations, d'entente, de recherches conjointes ou de campagnes de promotion efficaces.

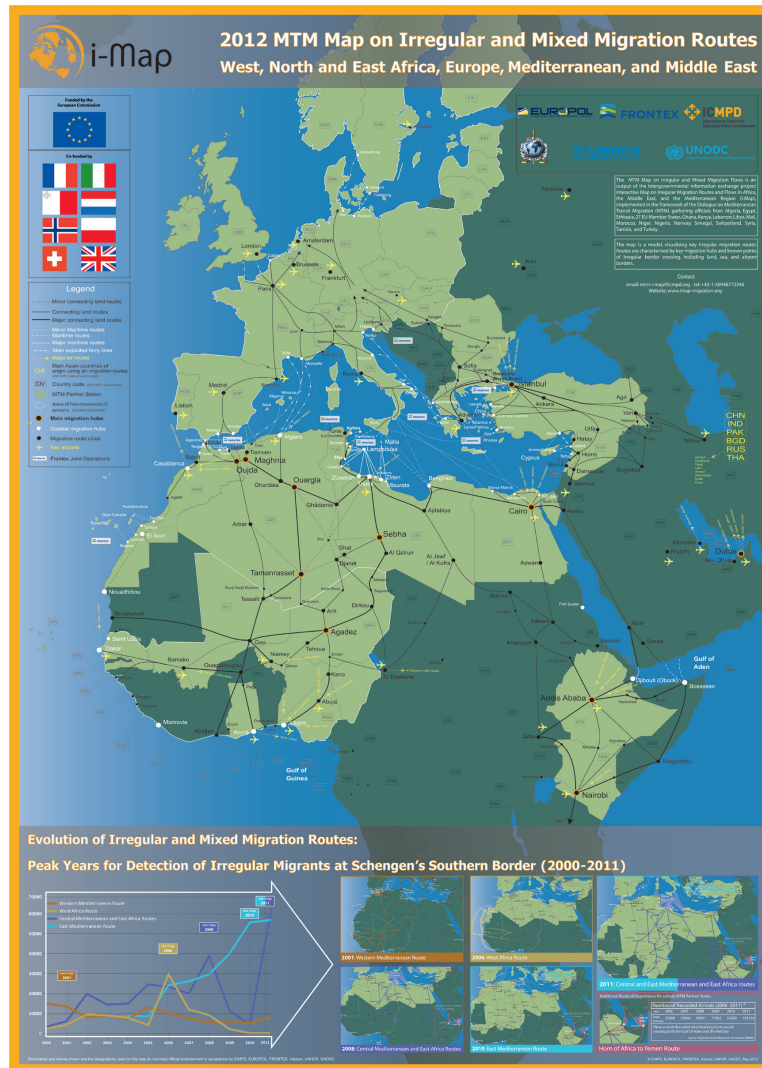
Exemple:

i-Map est un projet d'échange de connaissances de ce type: initié dans le cadre du Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM), le concept i-Map s'applique à toute région géographique et fait office de plateforme technique pour échanger des informations sur les questions de migrations. Aujourd'hui, le dialogue MTM i-Map, le Processus de Prague i-Map et le Processus de Budapest i-Map se tiennent sous l'égide du projet i-Map.

Le dialogue MTM i-Map diffuse des informations dans ses trois langues de travail (arabe, anglais et français) par l'intermédiaire de profils de pays, de visuels et d'un centre d'information mis à jour régulièrement. Ses thématiques de prédilection sont la migration et le développement ainsi que les migrations irrégulières et mixtes. En outre, pour favoriser les échanges directs d'informations, des bonnes pratiques et des enseignements, des réunions d'experts intergouvernementales informelles et des ateliers sont organisés avec des représentants les États participants en Afrique, Europe et Moyen-Orient.¹³⁰

¹³⁰ Les États partenaires du dialogue MTM comprennent: l'Algérie, l'Égypte, les 27 États membres de l'UE, le Liban, la Lybie, le Maroc, la Norvège, la Suisse, la Syrie, la Tunisie, la Turquie, l'Éthiopie, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Ghana, le Kenya et le Nigéria.

Exemple de visuel proposé par la plateforme i-Map MTM



Quelques exemples de mécanismes similaires:

Plateforme de spécialistes Sud-Sud:
<http://www.southsouth.info/>

Programme du Département britannique
pour le développement international (DFID)
pour l'amélioration de la phase de recherche
d'informations:
<http://r4d.dfid.gov.uk/Project/60601/Default.aspx>

Dans quelles circonstances, les communautés d'expertise, les plateformes et les réseaux de spécialistes ou de pairs sont-ils adaptés?

- Ces méthodes sont adaptées lorsque des spécialistes ont identifié la nécessité d'échanger leurs connaissances régulièrement, mais qu'ils sont disséminés à travers le monde et que

leurs ressources ne permettent pas d'organiser des rencontres en personne

- Les participants au réseau, à la communauté d'expertise ou à la plateforme s'engagent à échanger des informations entre eux, à être proactifs et ouverts à l'apprentissage en continu et à la compréhension mutuelle
- Un intermédiaire, comme un administrateur ou un animateur, gère le portail en ligne et encourage la participation.

Détachements

Que sont les détachements?

Un détachement est le placement d'un ressortissant ou d'un employé dans une autre entité ou à un autre poste d'une même organisation ou entreprise, pris en charge par l'instance d'État ou l'employeur du secteur privé concerné. Les détachements peuvent avoir lieu dans le secteur public ou privé pour une période courte ou prolongée. Grâce à ce mécanisme, les personnes détachées ont la possibilité de partager leur expertise et d'apprendre, du fait de leur présence dans un autre environnement. Les détachements sont habituellement formalisés par des accords entre ou au sein des organisations et des entreprises.

Exemple

L'UE a eu recours à des accords de jumelage sous la forme de

détachements de collaborateurs d'une entité organisationnelle vers un autre pays, où leur expertise représentait un besoin. Il s'agit d'une forme de partenariat différente de l'assistance technique à sens unique, car elle permet aux pays bénéficiaires d'acquérir le savoir-faire nécessaire pendant un processus de partage des connaissances.¹³¹ Ces accords encouragent une forme de coopération rapprochée entre les administrations publiques des pays bénéficiaires et celles des États membres de l'UE. Un conseiller de jumelage résidant est détaché au nom de l'État membre de l'UE pour une durée de 12 mois minimum et est associé à un chef de projet dans l'administration bénéficiaire, qui développe conjointement un programme de travail. Un accord d'association entre le pays bénéficiaire et l'UE doit être conclu pour formaliser le processus.

Lien http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/twinning_en.htm

Quand est-il judicieux de recourir au détachement?

- Les parties impliquées (entité bénéficiaire, hôte et personne détachée) sont fortement impliquées dans la construction d'un partenariat à long

¹³¹ Les pays bénéficiaires de l'accord de jumelage de l'UE sont les pays candidats et potentiels candidats à l'entrée dans l'UE et les pays de la Politique européenne de voisinage.

terme et souhaitent poursuivre l'échange de connaissances après la période de détachement

- Les détachements permettent de renforcer les capacités organisationnelles sur le long terme, car ils sont généralement plus longs que l'assistance technique d'experts
- En raison de l'étendue et de la profondeur des interactions, il s'agit d'un moyen de démultiplier l'influence et les savoir-faire des entités impliquées
- Les détachements doivent être déterminés par la demande (besoins identifiés par l'entité bénéficiaire), être organisés dans un cadre ou une perspective stratégique et impliquer des responsables politiques.

Sommets, conférences, séminaires, ateliers et réunions d'experts

Que sont les sommets, conférences, séminaires, ateliers et réunions d'experts ?

Tous ces mécanismes de réunion des parties prenantes sont pertinents pour les échanges d'enseignements et de connaissances entre pays du Sud. Ces mécanismes permettent aux parties prenantes de se rencontrer en personne pour échanger des informations, des idées et des expériences. Ce sont des formes de communication interactives d'échange des connaissances en temps réel. De nombreux avantages plaident pour l'organisation de tels événements, par exemple pour initier un programme, rédiger un rapport de situation sur un sujet spécifique ou obtenir l'avis consultatif d'un groupe d'experts sur un sujet donné

(réunions d'experts). Sommets, conférences, séminaires, ateliers et réunions d'experts requièrent une planification approfondie, notamment s'ils visent à atteindre une stratégie participative.

Exemples

- *En mai 2012 a eu lieu le premier **Sommet Mondial de la Diaspora Africaine**, organisé par l'Union africaine en partenariat avec le Gouvernement Sud Africain. 64 chefs d'État étaient présents. Ce sommet avait pour objectifs de favoriser les partenariats entre la diaspora africaine et le continent africain, renforcer la solidarité Panafricaine, définir un programme d'action et promouvoir la coopération Sud-Sud.
Lien: www.globaldiasporasummit.org*
- *L'ICMPD a tenu un **atelier sur la coopération Sud-Sud** à Dakar (dans le cadre du projet AMEDIP), notamment sur la question de l'optimisation des transferts de fonds. Les États partenaires de la réflexion AMEDIP ont échangé les pratiques et expériences qui pouvaient être reproduites par d'autres États en matière de transfert de fonds. L'une des questions soulevées était le besoin d'orienter une plus grande part des fonds transférés vers*

les investissements, tout en respectant leur nature privée. Des évaluations ont démontré qu'environ 5 % sont investis, tandis qu'une large proportion est utilisée pour satisfaire les besoins des ménages. Parmi les préconisations issues de cet atelier figure l'intégration de la réglementation des transferts de fonds au mandat des banques régionales ou de la future Banque Centrale africaine qui devrait être opérationnelle dans la décennie à venir, dans le but de stimuler et d'harmoniser les transferts de fonds Sud-Sud via des flux formalisés. Des bonnes pratiques ont été identifiées par les États partenaires de la réflexion AMEDIP, par exemple, l'utilisation des bureaux de poste pour contribuer à la formalisation des flux de transfert de fonds dans les zones éloignées ou la création de succursales des banques nationales dans les pays pour abaisser le coût des transferts. Lien: <http://www.icmpd.org/AMEDIP.1821.0.html>

- Dans le but de contribuer au développement des politiques de diaspora, l'OIM a organisé, en juin 2013, une conférence de 2 jours intitulée **Conférence ministérielle sur les diasporas**. Cette conférence a réuni plus

de 500 participants, dont 143 délégations de pays et 55 ministères et représentants de gouvernements de haut niveau. Les participants ont été invités à trouver de meilleurs moyens pour engager, aider et renforcer les capacités des communautés de la diaspora. Cette conférence a donné lieu à plusieurs recommandations, dont la nécessité de créer des partenariats stratégiques entre États, organisations internationales, société civile et secteur privé afin de créer un cadre propice à la mobilisation des diasporas. Elle a non seulement permis de partager les recommandations de chacun sur les politiques, les recherches et les opérations en matière de diaspora, mais également de créer des réseaux de ministres et de hauts fonctionnaires impliqués dans ce domaine. Lien: <http://www.iom.int/cms/idmdmc>

Quand est-il judicieux de recourir aux sommets, conférences, séminaires, ateliers et réunions d'experts pour partager les connaissances?

- La mise en œuvre de ces méthodes étant longue et coûteuse, leur organisation doit être mûrie afin d'optimiser leurs

répercussions et de ne pas gaspiller les ressources ou le temps des participants

- Elles s'avèrent plus efficaces si elles sont intégrées dans un réseau, une structure ou un programme et liées à des activités de suivi
- Pour les parties prenantes, elles représentent une occasion de développer un travail en réseau. Il peut en résulter des initiatives parallèles
- De tels événements attirent l'attention des médias et offrent une grande visibilité au sujet et aux participants
- C'est un moyen d'échanger des informations, des bonnes pratiques et des enseignements rapidement

Salons de la connaissance

Qu'est-ce qu'un salon de la connaissance?

Ces salons sont un moyen de faire se rencontrer les spécialistes et sont une occasion pour eux de partager publiquement leurs connaissances/travaux/initiatives. Il n'y a pas de programme: les parties prenantes circulent librement d'un stand à l'autre selon leurs centres d'intérêt et partagent librement entre elles. De cette manière, chacun est libre de choisir un sujet, un pays ou un expert en fonction de ses objectifs. Les salons de la connaissance sont un instrument important pour l'échange des enseignements et des connaissances entre pays du Sud.

Exemples

- **En mai 2012, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont organisé un salon de la connaissance** intitulé "Knowledge from the South", dans le but de partager leurs expériences et d'établir une coopération Sud-Sud. L'événement était organisé par le gouvernement du Panama et coordonné par le Bureau régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le partage d'expériences entre pays d'une même région, confrontés à des défis de développement similaires a permis d'élaborer des formes de collaboration et des solutions de développement transfrontalières viables. Seize accords potentiels ont été discutés, notamment sur la gestion des systèmes de production, le travail indépendant, l'entrepreneuriat des jeunes et la santé des personnes âgées. Lien: <http://saberdelosur.org/en>
- **L'Initiative conjointe de la CE et de l'ONU pour la Migration et le Développement** a organisé des salons de la connaissance virtuels sur la migration pour

le développement. Pour y prendre part, les participants sont connectés en réseau et visitent librement "l'exposition virtuelle". Le Salon de la connaissance virtuel Migration pour le Développement de 2009 s'est tenu au cours des Journées de la société civile, pendant le Forum Mondial sur la Migration et le Développement de la même année. Dans ce cadre, les participants pouvaient obtenir, en temps réel, toutes les réponses à leurs questions. Lien: <http://www.migration4development.org/knowledge-fair/>

Dans quel contexte le recours aux salons de la connaissance est-il judicieux?

- Les salons de la connaissance sont stimulants, car les participants peuvent en apprendre beaucoup en peu de temps. Ils incitent à la collaboration et sont un moyen efficace de se constituer des réseaux
- Ils encouragent l'échange des connaissances de manière interactive, inclusive et participative, car ils sont l'occasion pour de nombreux acteurs de faire connaître leurs travaux
- Ils permettent une large diffusion des informations et attirent l'attention des médias
- Il est recommandé d'organiser ces salons dans le cadre de réunions ou de rassemblements annuels

- Les salons de la connaissance impliquent des coûts et un temps d'organisation conséquent pour les participants et les organes de coordination, c'est pourquoi leur réussite en termes de partage des enseignements requiert un fort engagement de la part de toutes les parties prenantes.

Centres de connaissances

Que sont les centres de connaissances?

Les centres de connaissances sont des formes "institutionnalisées" de partage des connaissances. Dans ce cadre, le partage est pérenne et à plus grande échelle. Ces centres allient expertises du secteur privé et du secteur public pour améliorer les capacités opérationnelles et institutionnelles via les institutions nationales. Les agences nationales et les ministères sectoriels sont invités à échanger leurs savoirs et à renforcer leurs capacités par des expertises du secteur public, mais aussi par confrontation avec les connaissances du privé ou de partenaires étrangers. Les centres de connaissances sont pertinents pour développer des schémas de collaboration, par exemple lorsqu'il s'agit d'élaborer une coopération Sud-Sud.

Exemples

- *Le gouvernement mexicain a récemment créé un centre de connaissances au sein de son Ministère des Affaires étrangères dans le but d'améliorer la*

coordination centrale et infranationale. Pour définir les bases de sa politique de coopération internationale, le gouvernement s'est doté d'une Loi de coopération internationale pour le développement, qui envisage la création de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID, "le centre de connaissances"), d'un Programme de coopération internationale pour le développement, d'un registre national des données pour le Système d'information de la coopération internationale pour le développement (administré par AMEXCID) et d'un Fonds national de coopération internationale pour le développement. En 2012, AMEXCID a publié un Catalogue des capacités du Mexique dans le domaine de la coopération internationale pour le développement, qui présente les avantages comparatifs, les connaissances et les capacités de coopération pour le développement du pays et présente une offre de coopération.

Pour en savoir plus, référez-vous au lien suivant: www.amexcid.gob.mx.

- L'Entreprise de coopération de Singapour est une société

publique-privée créée en 2006 par le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère des Affaires étrangères de Singapour, en réponse aux nombreuses demandes étrangères de bénéficier de l'expérience singapourienne en matière de développement. Cette entreprise, opérationnelle depuis août 2012, a été intégrée à l'Entreprise Internationale de Singapour, une agence gouvernementale pour l'économie externe singapourienne. L'Entreprise de coopération de Singapour coopère avec 15 ministères et plus de 60 organismes officiels pour regrouper et cibler son expertise en fonction des besoins de ses partenaires étrangers.

De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante:
<http://www.sce.gov.sg/index.asp>

Dans quel contexte le recours aux centres de connaissances est-il judicieux?

- La création de centres de connaissances est une démarche récente et peu répandue à ce jour. Si sa pertinence reste difficilement évaluable pour un contexte donné, la transparence et l'organisation des initiatives menées jusqu'à présent offrent de nombreux enseignements et bonnes pratiques. La réunion de

haut niveau de Bali de juillet 2012 sur les centres de connaissances est l'une d'entre elles. Au cours de cette réunion, des représentants de gouvernements et des spécialistes ont partagé leurs expériences en matière d'échange de savoirs entre experts.

- Au regard de cette évolution, le recours aux centres de connaissances ou leur création requiert une certaine flexibilité et une démarche innovante, car de nouvelles stratégies de partage institutionnalisées des connaissances restent à découvrir et à mettre à l'épreuve dans ce domaine
- La coordination et la mise en œuvre des échanges de connaissances à long terme impliquent des moyens financiers conséquents. Le coût élevé en ressources humaines, organisation d'événements et voyages doit être pris en compte.

Programmes de recherche conjointe

Que sont les programmes de recherche conjointe?

La coopération Sud-Sud et Sud-Nord entre instituts de recherche et entre instituts de recherche et monde universitaire aide à renforcer les capacités et à améliorer la recherche sur les migrations pour élaborer des politiques fondées sur des preuves.

Exemples

- **Le Programme sur les migrations en Afrique australe (SAMP)**, créé dans les années 90, est un réseau international d'organisations du Botswana, Canada, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie et Zimbabwe. La coopération se concentre sur la recherche dans le domaine des migrations internes et internationales, et s'étend des universités aux instituts de recherche. Il est financé par le Centre international de recherche pour le développement, l'Open Society Initiative for Southern African, l'Observatoire ACP des migrations, l'ACDI, le DFID, INSTRAW-ONU, le PNUD, l'UNESCO, l'OIT, l'OIM, le Bureau des Populations, des Réfugiés et de la Migration, la Commission Mondiale sur la Migration Internationale (GCIM) et le gouvernement sud-africain. Lien: <http://www.queensu.ca/samp/>
- **L'Observatoire des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur les migrations**

(Observatoire ACP sur les migrations) est un réseau d'universités, de centres de recherche et d'institutions publiques des pays de l'ACP et de l'UE impliqué sur les questions de migrations Sud-Sud. Il a été créé en octobre 2010 et comprend six régions, à savoir l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe, les États des Caraïbes et du Pacifique. Cet observatoire a pour vocation de produire des recherches et de collecter des données fiables sur les migrations dans les régions africaines, caribéennes et pacifiques, pour alimenter les politiques de migration et développement. Dans le même temps, il fournit aux gouvernements, à la société civile et aux universitaires de la région ACP des formations à l'analyse de données afin de renforcer leurs capacités à prendre des décisions fondées en matière de migration et de développement. L'observatoire ACP est une initiative du Secrétariat ACP financée par l'Union européenne, la Suisse, l'OIM, le Fonds de développement de l'OIM et le Fonds des Nations Unies pour la population. Lien: <http://www.acpmigration-obs.org/>

- Le projet **MAFE (Étude des migrations Afro-Européennes)** a été créé en 2008. Il s'agit d'un partenariat entre les centres de recherche engagés dans l'étude des migrations entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne. Il implique la Belgique, la République Démocratique du Congo (RDC), la France, le Ghana, l'Italie, les Pays-Bas, le Sénégal, l'Espagne et le Royaume-Uni. Le projet MAFE étudie les flux migratoires entre l'Europe et la RDC, le Ghana et le Sénégal, qui représentent 25 % de l'ensemble des migrations africaines vers l'UE. Il s'attache plus particulièrement à quatre domaines: les schémas migratoires, les facteurs migratoires déterminants, la migration et le développement et les migrations et la famille. Il est financé par le Septième Programme cadre de Recherche de la Commission européenne et l'Agence Française de Développement (AFD). Il est soutenu par l'Institut National d'Études Démographiques (INED), le Conseil régional d'Ile de France (par l'intermédiaire du "programme PICRI" et d'une subvention post-doc), le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) - Programme de Recherche

“Migrations internationales, recompositions territoriales et développement des pays du Sud”, Agence Nationale de la Recherche (ANR), le Programme “Jeunes chercheurs”.
Lien: <http://www.mafeproject.com/>

Dans quel contexte le recours aux programmes de recherche conjointe s’avère-t-il judicieux?

- Les programmes de recherche conjointe sont l’occasion d’échanges fructueux permettant de démultiplier le potentiel scientifique d’un pays
- Données fiables et recherches objectives sont le fondement de toute décision politique efficace et source de résultats. Les conclusions des recherches sont facilement diffusables et peuvent être exploitées par divers acteurs; elles ont ainsi un effet multiplicateur sur les initiatives futures
- Les recherches conjointes ne sont pas nécessairement coûteuses

Apprentissage structuré: cours

Qu’est-ce que l’apprentissage structuré?

L’apprentissage structuré, sous forme de sessions de formation ou de cours (en face à face ou en ligne), est un important outil de gestion des connaissances, car il permet de renforcer les qualifications et les compétences

fondamentales des spécialistes. Les extrants, bonnes pratiques et enseignements tirés des divers mécanismes d’échanges des connaissances, comme les visites d’étude ou les salons de la connaissance, peuvent être recueillis et diffusés parmi les spécialistes via des plateformes d’apprentissage structuré. Les possibilités d’autoapprentissage sont de plus en plus nombreuses et requièrent uniquement un peu de temps et l’accès à un ordinateur. L’émergence de l’apprentissage en ligne avec les TIC, notamment avec les podcasts, les séminaires et les modules d’apprentissage en ligne, facilite l’échange des connaissances à l’échelle mondiale, et ce, pour un coût réduit.

Exemples

- *L’ICMPD a conçu un cours d’apprentissage en ligne sur la gestion des cycles de projets pour les spécialistes en matière de migration et développement. À l’origine, il a été développé pour prendre en charge 55 projets de petite échelle financés par l’Initiative conjointe de la CE et de l’ONU pour la Migration et le Développement.*
Lien: <http://www.migration4development.org/elearning/>
- *Coursera propose des cours en ligne dans 7 langues (anglais, espagnol, français, chinois, arabe, allemand, italien) sur de nombreux sujets. Ces cours ne concernent pas spécifiquement*

la coopération Sud-Sud, le développement ou les migrations, mais ils apportent des connaissances fondamentales, notamment sur les principes économiques, l'analyse organisationnelle ou la statistique.
Lien: www.coursera.org

- Comme coursera, les plateformes en ligne **edX** et **Udacity** proposent des cours universitaires interactifs d'universités prestigieuses comme Harvard, Princeton, le MIT ou Berkeley et/ou de spécialistes reconnus.
Lien: www.edx.org ou www.udacity.org
- La **Direction suisse du Développement et de la Coopération** propose des outils et des ressources utiles en matière de gestion des connaissances, notamment des outils d'administration et de mise en œuvre de projets. Il ne s'agit pas d'une plateforme d'apprentissage en ligne, mais d'un référentiel d'informations et de ressources dignes d'intérêt. Elle comprend notamment des sections intitulées "Comment organiser des salons de la connaissance" ou "Comment partager les bonnes pratiques".
Lien: http://www.sdc-learningandnetworking.ch/en/Home/SDC_KM_Tools

learningandnetworking.ch/en/Home/SDC_KM_Tools. Mind Tools est un outil similaire. Il est disponible à l'adresse <http://www.mindtools.com/index.html>

- Le **Réseau d'apprentissage sur le développement mondial de la Banque mondiale**: <http://gdln.org>
- La **Plateforme de Formation Ouverte** de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture) est un espace de partage en ligne qui propose plus de 3 500 ressources d'apprentissage et de renforcement des capacités dans tous les domaines relatifs au développement, dans le but de favoriser l'instruction des populations locales et de répondre aux besoins de transmission des compétences dans les pays en développement.
Lien: <http://otp.unesco-ci.org/>

Dans quel contexte le recours à l'apprentissage structuré est-il judicieux?

- Le recours à l'apprentissage structuré doit être envisagé si le manque de capacités des spécialistes peut être comblé par des cours axés sur les besoins
- Contrairement aux cours en face à face, l'apprentissage en ligne est plus flexible et il est personnalisé en fonction des

besoins spécifiques

- L'apprentissage en ligne est avantageux, mais il requiert de la discipline, car vous devez fixer les objectifs et décider vous-même des sujets et du moment des cours
- Les cours en face à face favorisent les réseaux durables entre spécialistes, car ils se rencontrent en personne et créent des liens. Néanmoins, ces cours sont également plus coûteux en raison du voyage et du logement.

Visites d'étude

Qu'est-ce qu'une visite d'étude?

La visite d'étude est un moyen courant d'échange des enseignements et des connaissances entre pays du Sud. La visite sur le terrain est l'occasion d'en apprendre plus sur l'expérience d'un pays, et de renforcer la coopération. La délégation invitée doit identifier les objectifs d'enseignement de la visite d'étude et le pays hôte doit être prêt à partager les informations nécessaires à l'accomplissement des objectifs fixés.

Exemple

- *En janvier 2014 a eu lieu une **visite de la Jamaïque au Cap-Vert** pour découvrir l'expérience cap-verdienne en matière d'intégration des migrations dans la planification du développement. Cette visite d'étude a eu lieu dans le cadre d'une initiative pour le renforcement de la cohésion*

entre les politiques en matière de migration et de développement. Des représentants du Ministère des Communautés et d'autres institutions nationales ont découvert l'expérience du Cap-Vert en matière d'intégration des migrations dans l'élaboration de la stratégie et évalué la mise en œuvre d'un tel principe en Jamaïque.



Pour plus de documentations et conseils, la page 174 relative au mécanisme d'échange d'experts entre pays du Sud comporte un exemple sur les visites d'étude organisées dans le cadre du projet AMEDIP.

Dans quel contexte le recours aux visites d'étude est-il judicieux?

- Pour être efficaces, les visites d'étude impliquent de nombreux préparatifs préalables, dont l'identification des besoins d'apprentissage, des participants et de leurs coordonnées, échange de courriels ou d'appels téléphoniques entre la délégation invitée et les hôtes afin de bien cerner les attentes de chacun. En outre, les actions de suivi doivent être envisagées avant le voyage (telles que le partage des connaissances au retour de la délégation invitée ou les éventuels accords de jumelage)
- Si les spécialistes invités et les spécialistes hôtes sont volontaires et enclins à

apprendre les uns des autres, une telle visite peut donner lieu à des échanges fructueux entre les deux parties

- La visite d'étude fait partie d'un programme ou d'un projet plus général.

c. Le mécanisme AMEDIP d'échange d'experts entre pays du Sud

L'échange d'expertises entre États partenaires de la réflexion AMEDIP est l'un des principaux outils de renforcement des capacités du projet AMEDIP.



Référez-vous à la description du projet AMEDIP, à la page 203 de l'annexe

L'objectif premier du projet est de renforcer les capacités techniques des pays cibles et d'encourager le développement de politiques de coopération Sud-Sud pour renforcer les relations avec la diaspora. L'équipe du projet AMEDIP a contribué au processus et favorisé

la création de liens entre les institutions les plus pertinentes (en fonction des besoins d'expertise).

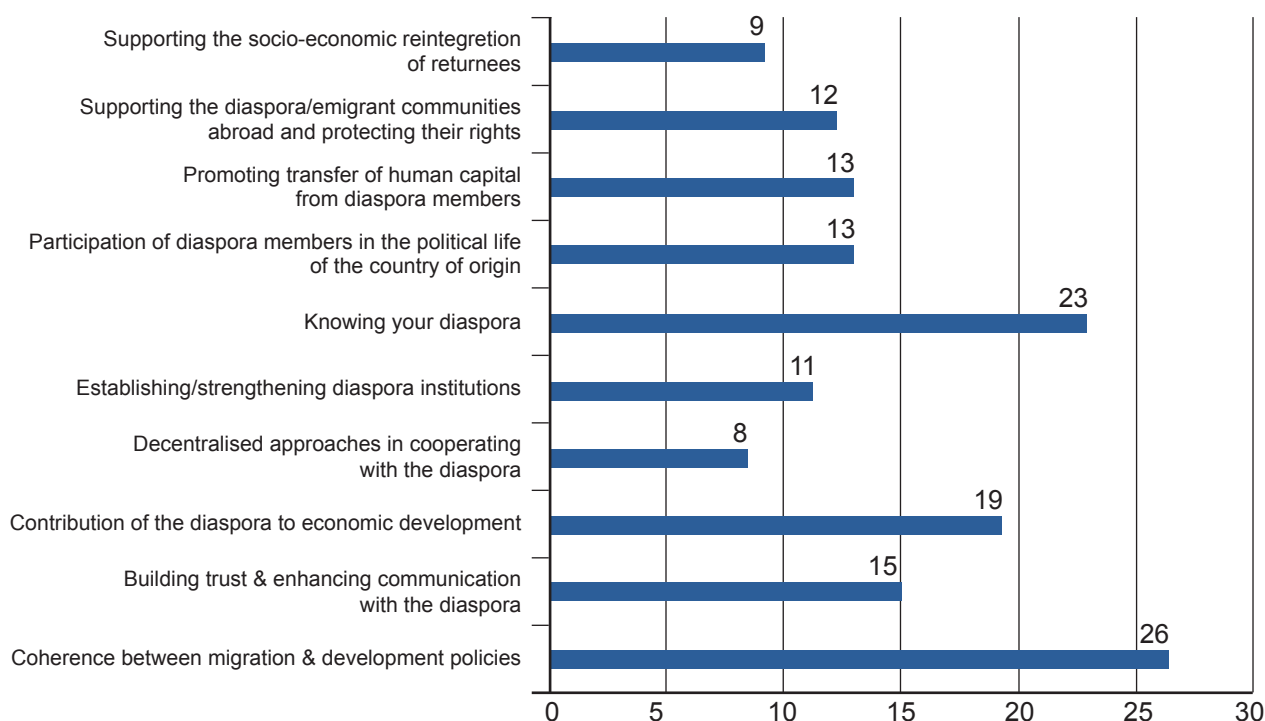
Dix visites d'étude ont été organisées dans le cadre du projet AMEDIP.

Préparation

La première activité a consisté à répertorier les lacunes, les besoins et les priorités institutionnelles des pays cibles dans le domaine des relations État-diaspora, notamment au regard du rôle des diasporas dans le développement national.

Ce registre a servi de base pour identifier les bonnes pratiques et les demandes d'informations/de renforcement des capacités des pays cibles à résoudre à l'aide du mécanisme d'échange d'experts entre pays du Sud.¹³² Cette phase a permis d'identifier les priorités suivantes des États partenaires de la réflexion AMEDIP dans le domaine de la mobilisation des diasporas:

¹³² ICMPD, OIM, 2012, op. cit.



Toutes les demandes de renforcement de capacités des pays cibles ont été évaluées et classées par le Comité directeur, selon leur pertinence par rapport aux objectifs du projet et leur viabilité réelle au regard de la grille d'évaluation (consultez le tableau sous les conseils et la documentation supplémentaire).

Dans une seconde étape, les bureaux de pays¹³³ ont traduit leur requête d'informations/ d'expertise en demande de visite d'étude dans un pays expérimenté dans le domaine concerné. Une assistance a été fournie pour réaliser le plan de formation détaillé, ou programme de visite d'étude, avec les institutions à l'origine de la demande et en accord avec elle.

¹³³ Les "bureaux de pays" sont les bureaux de l'OIM et de l'ICMPD dans les pays.

Phase préparatoire



Mise en œuvre

Pour la mise en œuvre de l'échange d'experts entre pays du Sud, une lettre d'invitation

officielle a été rédigée pour énoncer le contenu et les objectifs de la visite d'étude. La logistique a été prise en charge par les bureaux de pays dans le pays invité et le pays hôte.

Conformément à ses besoins, la délégation a visité plusieurs institutions impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre de la

mobilisation des diasporas. Les visites durent habituellement de cinq à sept jours.

Phase de mise en œuvre

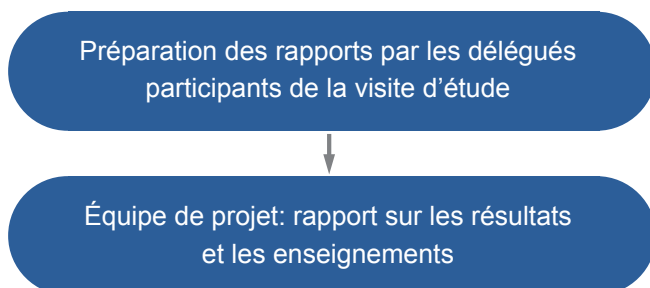


Suivi

À l'issue de l'échange d'experts entre pays du Sud, les délégués ont été invités à rédiger des projets de rapport. Certains d'entre eux sont proposés dans ces recommandations opérationnelles. Pour en savoir plus sur les

incidences de la visite d'étude sur les politiques et les pratiques nationales, les institutions bénéficiaires sont invitées à réaliser un second projet de rapport, qui sera ajouté au document final qui fait état des enseignements tirés (modèle standard).

Suivi



Documentations et conseils supplémentaires: le mécanisme d'échange d'experts entre pays du Sud. Consultez la page 174

- Exigences relatives aux visites d'étude
- Rapport de visite d'étude
- Grille d'évaluation

Études de cas

Renforcer efficacement la confiance entre institutions et diaspora

Visite d'étude du Niger au Maroc

- **Date / durée**

Avril 2013 (5 jours)

- **Typologie de la coopération**

Visite d'étude du Niger au Maroc

- **Partenaires**

Instance invitée: Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration des Africains et des Nigériens à l'étranger

Instance hôte: Ministère chargé de la Communauté marocaine Résidant à l'étranger

- **Justification**

La population totale du Niger atteint 16,07 millions d'habitants et le nombre de résidents à l'étranger est évalué à 437 844. On estime que la majorité d'entre eux (93,3 %) vit en Afrique, principalement en Côte d'Ivoire, au Nigéria et au Burkina Faso. Les transferts de fonds officiels atteignent environ 67 millions de dollars, soit 1,9 % du PIB du pays et environ 14,4 % de l'Aide Publique au Développement.¹³⁴

Les principaux facteurs d'émigration du Niger concernent les conditions environnementales, politiques, économiques et sociales. Dans ce contexte, les nombreux déplacements transfrontaliers des Nigériens lors de la saison sèche constituent un point stratégique important, en mesure de générer les revenus nécessaires pour relever les défis économiques et environnementaux.

Le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration des Africains et des Nigériens à l'étranger est chargé des questions relatives à la diaspora. Ses

¹³⁴ Données de l'ICMPD et de l'OIM, 2010, op. cit.

compétences sont nombreuses. Le Haut conseil des Nigériens à l'étranger, qui fait partie de ce ministère, s'adresse aux communautés d'émigrés et vise à : 1) favoriser les relations entre les membres de la communauté nigérienne à l'étranger 2) identifier les opportunités d'investissement potentielles au Niger pour les Nigériens résidant à l'étranger 3) soutenir l'intégration des Nigériens dans leur pays de destination par l'intermédiaire d'activités culturelles et sportives, respectueuses des traditions et des coutumes locales, organisées en coopération avec des organisations du pays de destination 4) encourager l'implication des communautés d'émigrés nigériens dans le développement socio-économique du Niger. Pour renforcer les liens avec la diaspora afin d'atteindre les objectifs définis, des bureaux auxiliaires du Haut conseil ont été établis dans les pays de destination.

Si le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration des Africains et des Nigériens à l'étranger a pleinement pris en considération la relation entre migration et développement, il est confronté à de nombreux défis; par exemple, il n'est pas en mesure d'évaluer convenablement sa diaspora en raison du manque de données complètes et fiables et ses capacités de recherche pour rassembler les données pertinentes sont réduites. Le ministère nigérien rencontre également des problèmes pour atteindre ses diasporas, car ses moyens limités entravent la mise en œuvre des initiatives de communication et d'approche. Par exemple, il n'existe pas de site Internet d'information dédié à la diaspora nigérienne et le Niger n'offre pas de service décentralisé à sa diaspora, car ni le gouvernement, ni les ambassades ou les consulats ne sont en mesure de fournir des passeports aux Nigériens à l'étranger. Le Niger développe actuellement un plan national pour engager sa diaspora et envisage de le finaliser pour la fin 2013.

Le mécanisme d'échange d'experts entre pays du Sud a permis de mettre le Niger en rapport avec le Maroc, car ce dernier a établi des liens forts avec ses citoyens à l'étranger et gagné peu à peu la confiance de sa diaspora.

- **Description**

La visite d'étude a eu lieu en avril 2013 pour une durée de cinq jours. Deux représentants du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération et de l'Intégration des Africains et des Nigériens à l'étranger ont visité les institutions suivantes:

- Ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'Étranger créé en 1993, ce ministère est devenu expert pour atteindre et soutenir les Marocains résidant à l'étranger. Le ministère a aussi organisé "La journée nationale des Marocains à l'étranger", qui a suscité l'intérêt de la délégation nigérienne.

- Conseil de la communauté marocaine à l'étranger: non seulement ce conseil surveille et évalue les politiques du Maroc relatives aux Marocains résidant à l'étranger, mais il mène également des études sur les besoins et les intérêts de ces derniers; un point sur lequel la délégation nigériane souhaite se concentrer à l'avenir.
- Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger: les activités éducatives, religieuses et culturelles proposées aux Marocains résidant à l'étranger, l'assistance financière et juridique fournie aux expatriés et l'amélioration des conditions d'accueil des Marocains lorsqu'ils reviennent pour les vacances d'été ont suscité l'intérêt des Nigériens.
- Centre Nationale de Recherche Scientifique et Technique: ce centre met en œuvre des activités pour impliquer les Marocains hautement qualifiés à l'étranger, notamment le FINCOME: Forum International des Compétences marocaines à l'étranger et le Réseau Informatique pour l'Enseignement et la recherche. Ces initiatives se sont avérées cohérentes avec la démarche du Niger, qui envisage de renforcer son engagement auprès des chercheurs de la diaspora afin de faire appel à leurs compétences et qualifications, notamment dans les nouvelles universités nigériennes.
- Ministère des Affaires Étrangère et de la Coopération, Direction des Affaires Consulaires et Sociales: propose diverses formes d'assistance sociale et juridique aux Marocains à l'étranger.

- **Bonnes pratiques identifiées par la délégation nigériane:**

Au fil des années, le Maroc est passé d'une politique de contrôle de la diaspora à une politique de mobilisation qui insiste sur la bonne intégration des Marocains à l'étranger et les encourage à rester en contact avec le Maroc via diverses initiatives.¹³⁵ Par exemple, le pays a créé "La journée nationale des Marocains à l'étranger" et organise des semaines culturelles dans les pays de destination afin de renforcer le patriotisme de sa diaspora. Tandis que le Niger élabore sa stratégie nationale en matière de mobilisation des diasporas, le Maroc applique déjà sa propre stratégie et développe des approches innovantes pour accroître les collaborations avec sa diaspora. Cette stratégie a permis aux deux pays de créer une cohérence institutionnelle, car les institutions ont dû travailler main dans la main pour atteindre un objectif commun. Le Maroc mène une politique active pour faciliter l'intégration de sa diaspora dans les pays de résidence: il met à sa disposition un portail d'informations faisant office de guichet unique et propose des services efficaces, comme la délivrance de documents importants (passeport,

¹³⁵ Maastricht Graduate School of Governance (2012): Diaspora Engagement in Morocco. Understanding the Implications of a Changing Perspective on Capacity and Practices. Migration policy Brief No. 10, disponible à l'adresse: <http://mgsog.merit.unu.edu/ISacademie/docs/PB10.pdf> (consulté le 31/07/2013).

carte nationale d'identité, carte d'état civil) et de certifications (mariage, naissance, et acte de décès). L'amélioration de l'intégration d'une diaspora dans un pays hôte implique une solide contribution du pays d'origine. En outre, le Maroc a conclu des accords bilatéraux pour respecter, protéger et défendre les droits de ses citoyens. Les consulats coopèrent avec les institutions des pays de destination pour fournir une assistance juridique et répondre aux besoins des groupes vulnérables et défavorisés comme les enfants non accompagnés, les prisonniers et les parents isolés.

Les services décentralisés et performants du Maroc ont fait leurs preuves pour renforcer la confiance de la diaspora et renforcer les liens avec le pays d'origine. Dans le même ordre, un cadre de partenariat avec des institutions de recherche du pays d'origine et du pays de destination a contribué à renforcer la transmission des compétences au retour des migrants.

- **Enseignements tirés de la visite d'étude du Niger:**

- La cohérence des institutions est essentielle pour mettre en œuvre les actions et les services nécessaires au renforcement de la confiance
- L'offre de nombreux services aux émigrés à l'étranger, dont des services administratifs et des activités religieuses, culturelles et éducatives, est une base solide pour tisser des liens avec la diaspora
- La visite a démontré que le soutien et l'implication des responsables politiques au plus haut niveau sont des facteurs déterminants pour mettre en œuvre les politiques et les initiatives en faveur des communautés de migrants et du développement du pays
- La stratégie et le plan d'action pour la diaspora représentent le cadre d'orientation essentiel pour obtenir un soutien au plus haut niveau politique et mobiliser les ressources.

- **À la suite de la visite d'étude:**

Les responsables politiques envisagent les améliorations à apporter en fonction des bonnes pratiques et des enseignements tirés de la visite d'étude au Maroc. Le Niger souhaite mobiliser ses diasporas pour le développement socio-économique, car leur expérience et leurs ressources financières représentent une contribution substantielle pour ses projets.

- **Liens:**

www.marocainsdumonde.gov.ma

www.nigeriendelexterieur.net

L'engagement décentralisé de la diaspora améliore la livraison des services

“Une politique de la diaspora n'est pas uniquement l'occasion d'optimiser les gains liés aux transferts de fonds, c'est avant tout l'assurance pour les membres de la diaspora que le gouvernement prend soin d'eux et est prêt à les protéger” M. Rueben Korley Edmund Okine, Directeur adjoint, Ministère de l'Intérieur, Ghana

Visite d'étude du Ghana en Éthiopie

- **Date / durée**

Juin 2013 (7 jours)

- **Typologie de la coopération**

Visite d'étude

- **Partenaires**

Instance invitée: Ministère de l'Intérieur du Ghana

Instance hôte: Ministère des Affaires étrangères d'Éthiopie.

- **Justification**

Dans les années 70 et 80, les Ghanéens se sont d'abord déplacés vers les pays voisins, notamment le Nigéria et la Côte d'Ivoire. Les années 80 et 90 marquent un tournant dans les migrations internationales au départ du Ghana avec un accroissement des destinations vers l'Europe et l'Amérique du Nord. L'émigration des Ghanéens vers l'Afrique de l'Ouest et les autres pays africains reste néanmoins importante. Ce tournant induit un accroissement de l'émigration internationale permanente du personnel hautement qualifié et, par conséquent, implique un déficit de connaissances dans des secteurs critiques comme la santé et l'éducation. Pourtant, grâce à sa stabilité politique et à sa relative croissance économique, le Ghana connaît aussi un fort taux de migration de retour, notamment parmi les ressortissants ghanéens hautement qualifiés.

Le Ghana a reconnu l'importance de la diaspora comme facteur positif pour le développement et a initié la rédaction d'un projet de politique migratoire nationale qui implique de nombreuses

diasporas et nombreux transnationalismes. Néanmoins, la conception d'une politique de diaspora spécifique permettrait d'assurer le plein engagement du gouvernement sur les questions relatives aux diasporas.

En 2008, le Ghana a créé l'Unité des migrations du Ministère de l'Intérieur pour coordonner les activités de toutes les institutions gouvernementales impliquées directement ou indirectement dans les migrations. L'Unité d'assistance à la diaspora du Ministère des Affaires étrangères a été créée en 2012 pour favoriser la distribution de services aux membres de la diaspora et coordonner l'approche du Ghana au regard des relations entre la diaspora et les ministères, départements et agences impliqués.

Lors de consultations nationales dans le cadre du projet AMEDIP, le Ghana a exprimé son souhait d'améliorer la faculté de ses institutions à engager les diasporas, notamment à des fins de transfert des compétences et de coopération décentralisée. Le mécanisme d'échange d'experts entre pays du Sud a permis de mettre le Ghana en contact avec l'Éthiopie, car cette dernière met en œuvre un projet pilote AMEDIP destiné à renforcer les moyens de ses bureaux régionaux pour attirer et optimiser les ressources de la diaspora.

● Description

La visite d'étude a eu lieu en juin 2013 pour une durée de sept jours. Deux représentants de l'Unité des migrations ont visité les institutions suivantes:

- La Direction des Affaires de mobilisation des diasporas du Ministère des Affaires étrangères: Cet organe a établi des mécanismes efficaces pour coordonner le gouvernement, les régions fédérales, les organisations de la société civile et les partenaires pour le développement
- L'Agence éthiopienne d'investissement: Cette agence aide les personnes qui souhaitent investir dans l'économie, y compris les membres de la diaspora, par l'intermédiaire de missions et d'ambassades à l'étranger et de bureaux de courtiers dans chaque région du pays
- La Banque Nationale d'Éthiopie: Elle régule l'installation et les opérations des opérateurs de transfert de fonds du pays. La banque a émis une directive qui autorise les membres de la diaspora éthiopienne à ouvrir et utiliser des comptes en devise étrangère
- Association de la diaspora éthiopienne (ADE): Cette association est composée d'Éthiopiens de la diaspora quels que soient leur groupe ethnique, croyance religieuse, localisation géographique, etc.

- Ministère de la Santé: Le Ministère de la Santé éthiopien mène de nombreux projets et activités en collaboration avec les professionnels de santé de la diaspora. Le Ministère de la Santé a créé une unité de coordination de la diaspora pour mobiliser au mieux ces professionnels
- Le Bureau des Affaires de la diaspora de la Région des nations, des nationalités et des peuples du Sud: Ce bureau a mis en œuvre une mesure d'incitation consistant à offrir des parcelles de terrain aux membres de la diaspora. Cette méthode permet de renforcer les liens entre l'Éthiopie et les membres de la diaspora, car elle leur donne les moyens de revenir définitivement ou pour une courte durée et favorise les investissements de retour.

- **Bonnes pratiques identifiées par la délégation ghanéenne**

Les représentants ghanéens ont estimé que **le cadre institutionnel et l'approche coordonnée et décentralisée** pour la mobilisation des diasporas mis en œuvre par l'Éthiopie étaient une bonne pratique.

En Éthiopie, une politique de diaspora a été élaborée et mise en application en juin 2013. Cette politique démontre la forte implication du gouvernement pour collaborer avec ses diasporas. Dans le cadre de ces initiatives, de nombreuses institutions gouvernementales travaillent en coordination: la Direction des Affaires relatives à la mobilisation des diasporas, qui opère sous l'égide du Ministère des Affaires étrangères, mène des recherches pour alimenter les décisions politiques fondées sur des preuves et collabore étroitement avec la diaspora pour soutenir les activités en Éthiopie. Les Bureaux régionaux de coordination de la diaspora sont, quant à eux, responsables de la coordination des activités de la diaspora, par région. Ils dépendent des Bureaux régionaux du président et du Ministère des Affaires étrangères. Ils se réunissent régulièrement avec les centres de liaison des ministères concernés, les institutions gouvernementales fédérales et les organisations de la société civile, telles que l'Association de la diaspora éthiopienne. L'Association de la diaspora éthiopienne est composée de membres de la diaspora et parle "en leur nom" dans tous les processus qui les impliquent. De cette manière, ils sont parties prenantes dans l'élaboration des politiques et la mobilisation des diasporas, par exemple, pour construire un barrage sur le Nil. Les délégués ghanéens ont considéré qu'il s'agissait d'un bon moyen pour mobiliser les investissements par l'intermédiaire de leur diaspora.

Les ambassades et la radio publique ont informé le public sur les nombreux opérateurs de transfert et leurs tarifs. Outre la mise en œuvre d'initiatives pour atteindre sa diaspora, le gouvernement éthiopien a créé le Portail de la diaspora éthiopienne, un site Internet qui fournit des informations à jour et opportunes.

De plus, le gouvernement éthiopien a mis en place des instruments juridiques pour faciliter leur circulation au départ et à destination de l'Éthiopie. La "Carte jaune" leur permet d'entrer en Éthiopie sans visa, ils ne sont pas tenus de détenir un permis de résidence ou de travail et ils sont considérés comme des investisseurs nationaux. Bien que le Ghana propose la double nationalité (contrairement à l'Éthiopie), il s'agit d'une pratique intéressante pour les pays où la double nationalité n'est pas octroyée. Également, les membres de la diaspora éthiopienne sont habilités à ouvrir un compte en devise étrangère.

- **Enseignements tirés par la délégation ghanéenne**

- Une collaboration rapprochée entre le gouvernement et les parties prenantes de chaque niveau administratif, national et régional, pour engager efficacement la diaspora, est un facteur déterminant pour mettre en œuvre des politiques et des initiatives efficaces et gagnantes.
- Comprendre les besoins de la diaspora est essentiel pour engager cette dernière. Le gouvernement éthiopien a pris conscience que le logement représente un défi pour les migrants de retour qui souhaitent s'installer définitivement ou à court terme, pour investir. Pour résoudre ce problème, son initiative consiste à offrir une parcelle de terrain aux membres de la diaspora.
- L'engagement régional et la faculté à répondre aux attentes et aux priorités des membres de la diaspora dans tel ou tel domaine permettent également de renforcer la confiance.

- **À la suite de la visite d'étude**

Les enseignements tirés de la visite d'étude seront discutés avec les institutions ghanéennes responsables de l'élaboration de la politique migratoire au Ghana. Cette visite a révélé l'intérêt partagé du Ghana et de l'Éthiopie quant à l'engagement des professionnels de santé de la diaspora, c'est pourquoi une conférence vidéo a été planifiée entre les Ministères de la Santé des deux pays pour partager les connaissances sur ce sujet.

- **Liens**

<http://mint.gov.gh>
www.mfa.gov.et

Reconnaissance de la diaspora et action sociale pour le développement

Visite d'étude du Liban au Maroc

- **Date / durée**

Avril 2013 (7 jours)

- **Typologie de la coopération**

Visite d'étude

- **Partenaires**

Instance invitée: Direction Générale des Émigrés, Ministère des Affaires étrangères et des Émigrés (Liban)

Instance hôte: Ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'Étranger (Maroc).

- **Justification**

L'émigration occupe une place importante dans l'histoire du Liban. L'émigration moderne au départ du Liban remonte à la seconde moitié du 19^e siècle. Depuis cette première vague, les flux migratoires au départ du Liban surviennent de manière régulière et demeurent significatifs. Les vagues d'émigration récentes sont principalement composées de jeunes Libanais, éduqués et très qualifiés, ce qui contribue au phénomène "d'exode des intellectuels". La féminisation de la migration constitue également l'une des tendances récentes de ces flux migratoires, car de plus en plus de femmes prennent le risque de migrer pour trouver un emploi à l'étranger.¹³⁶

La Direction Générale des Émigrés dépend du Ministère des Affaires étrangères et des Émigrés au Liban, qui est chargé des citoyens libanais résidant à l'étranger. Elle travaille en continu avec des missions diplomatiques à l'étranger et la Direction Générale des Statuts Personnels du Ministère de l'Intérieur. Parmi les principaux objectifs de la Direction Générale des Émigrés figurent l'amélioration de la communication et le renforcement des capacités pour établir une relation de confiance avec la communauté libanaise à l'étranger. Le mécanisme d'échange d'experts entre pays du Sud a permis de mettre le Liban en

¹³⁶ "L'expérience libanaise. MTM: A Dialogue in Action. Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement. Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles", Projet conjoint ICMPD-OIM, 2010, p. 3

rapport avec le Maroc, car les progrès effectués par ce dernier pour entrer en contact avec sa diaspora et établir un cadre juridique judicieux qui tient compte de sa contribution sont considérables. L'objectif principal des représentants du Liban était de comprendre le cadre existant et d'apprendre comment atteindre ses diasporas.

- **Description**

La visite d'étude a eu lieu en avril 2013 pour une durée de sept jours. Deux représentants de la Direction des Affaires d'émigration ont visité les institutions suivantes:

- Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'étranger (MCMRE): créé en 1993, ce ministère a mis en œuvre de nombreux services pour les citoyens résidant à l'étranger, notamment l'accompagnement social et juridique.
- Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger: il s'agit d'une organisation à but non lucratif fondée en 1990. Son objectif est de renforcer les liens avec la diaspora par l'intermédiaire de programmes culturels, juridiques, économiques et sociaux.
- Centre National de Recherche Scientifique et Technique: ce centre met en œuvre des activités pour impliquer les Marocains expatriés hautement qualifiés, comme le FINCOME, Forum International des **Compétences marocaines** à l'étranger et le MARWAN, Réseau Informatique pour l'Enseignement et la recherche. L'objectif du FINCOME est de favoriser le retour au Maroc des chercheurs et experts du secteur privé afin de partager leur expertise, notamment par l'intermédiaire d'incitations financières.
- Conseil de la communauté marocaine à l'étranger: il surveille et évalue les politiques du Maroc relatives aux Marocains résidant à l'étranger et mène des études sur leurs besoins et leurs intérêts.
- Caisse centrale de garantie: il s'agit d'une instance publique fondée en 1949. Elle soutient la création, le développement et la modernisation des entreprises créées par les Marocains, dont ceux qui vivent à l'étranger.
- Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, Direction des Affaires Consulaires et Sociales: offre diverses formes d'assistance sociale et juridique aux Marocains à l'étranger.

- **Bonnes pratiques identifiées par la délégation libanaise**

La délégation libanaise a identifié plusieurs bonnes pratiques. La référence explicite aux droits et devoirs des Marocains à l'étranger dans la Constitution marocaine constitue une base

solide à partir de laquelle la diaspora peut faire valoir ses droits et accomplir ses devoirs. La délégation libanaise a exprimé son souhait de faciliter la participation des Libanais résidant à l'étranger en leur donnant la capacité de voter depuis l'étranger. Les occasions de s'impliquer dans le processus politique encouragent l'engagement des migrants pour leur pays d'origine.

Le gouvernement marocain propose de nombreux services pour renforcer les liens culturels entre la diaspora et le Maroc, notamment des cours de langue et des événements sportifs à l'étranger. Il a également créé des initiatives pour attirer la diaspora et l'encourager à contribuer au développement national, par exemple via la Caisse centrale de garantie. Des activités ciblées mobilisent les ressources et les compétences des émigrés marocains hautement qualifiés dans le but de favoriser le développement de leur pays d'origine par le partage des expériences avec leurs pairs au niveau local (notamment dans les domaines de la science et de l'éducation).

- **Enseignements tirés de cette visite d'étude par le Liban:**

- Le degré de mobilisation et de soutien de toutes les institutions gouvernementales sur les questions de diaspora est un facteur fondamental pour toucher la diaspora et promouvoir le développement.
- Le fait de combiner politique stratégique nationale pour toucher la diaspora et fort niveau de coordination et de communication entre institutions facilite la mobilisation des diasporas dans le développement du pays d'origine.
- Le renforcement des liens culturels avec la diaspora améliore l'intégration dans les pays de résidence et favorise son implication dans le processus de développement.

- **À la suite de la visite d'étude:**

Les meilleures pratiques et les enseignements tirés de cette visite d'étude seront discutés avec la Direction Générale des Émigrés et le Ministère des Affaires étrangères afin d'établir un plan d'action en collaboration avec diverses institutions publiques et privées pour encourager la coordination institutionnelle (par exemple, le Ministère de l'Éducation, du Tourisme, IDAL, le Ministère de la Culture, ainsi que tous les acteurs concernés par les démarches de prise de contact avec les Libanais résidant à l'étranger).

- **Liens**

<http://www.foreign.gov.lb/>

<http://www.cnr.ac.ma/>

<http://www.ccg.ma/fr/index.php>

4. Documentations et conseils supplémentaires

Mécanisme d'échange d'experts entre pays du Sud

Exigences de visite d'étude (EVE)

1) Information générales sur l'instance à l'origine de la visite d'étude

1.1 Nom et contacts de l'instance à l'origine de la demande

Non:

Adresse (Région/Ville):

Tél:

FAX:

Courriel:

Adresse Internet:

1.2 Nom de l'intermédiaire de l'instance à l'origine de la demande:

Non:

Titre:

Contacts:

1.3 Renseignements généraux sur l'instance

Secteur d'activité:

Type d'instance:

Année de création:

Conditions actuelles de l'institution hôte (équipement, structures, environnement, accessibilité, etc.):

2) Objectifs de la visite d'étude

1. Objectifs généraux

2. Domaines de compétences ciblés par la visite d'étude pour renforcer la capacité de l'instance en matière de M&D

3. Expériences et pratiques spécifiques dignes d'intérêt pour l'instance requérante

4. Date provisoire de la visite (durée moyenne: 7 jours)

3) Compétences et expertises à renforcer par la visite d'étude

Compétences

-
-
-
-

Expertise

-
-
-
-

4) Résultats escomptés

Réalisations escomptées de la visite d'étude:

-
-
-
-

5) Effet escompté sur l'instance

5. Représentants institutionnels souhaitant participer à la visite:

Nombre de participants:

Noms et coordonnées:

Qualifications:

Emploi et fonctions:

Je certifie que les déclarations ci-dessus sont exactes et établies de bonne foi.

Date:

Signature:

Toutes les informations personnelles mentionnées dans le formulaire d'évaluation restent confidentielles et ne sont pas divulguées sans votre accord.

Veuillez transmettre ce document au bureau OIM ou ICMPD suivant:

OIM/ICMPD

À l'attention de

Tél.:

Fax:

Courriel:

RAPPORT: Visites d'étude

Membre de la délégation

Nom:

Titre:

Pays:

Ce rapport comprend deux sections: A) Rapport de mission et B) Questionnaire d'évaluation. Veuillez renseigner les deux sections avec des informations en lien avec la mission de formation menée.

A) Rapport de mission

- **Lieu de la visite d'étude**

Nom de l'établissement hôte:

Lieu:

- **Durée de la visite d'étude**

Début:

Fin:

- **Nombre de membres de la délégation:**

OBJECTIF de la visite

À quel(s) défi(s) votre pays est-il confronté?

Quels enseignements souhaitez-vous tirer de cette visite?

Activités (spécifiez les points suivants pour chaque module de formation; au besoin, ajoutez des champs):

Visite 1

Réunion avec (nom de l'instance):

Lieu:

Durée (en heures):

Objectifs de la visite:

Objectifs atteints par rapport aux objectifs mentionnés ci-dessus:

Quel type de bonnes pratiques avez-vous pu observer pendant cette visite?

Visite 2

Réunion avec (nom de l'instance):

Lieu:

Durée (en heures):

Objectifs de la visite:

Objectifs atteints par rapport aux objectifs mentionnés ci-dessus:

Quel type de bonnes pratiques avez-vous pu observer pendant cette visite?

Visite 3

Réunion avec (nom de l'instance):

Lieu:

Durée (en heures):

Objectifs de la visite:

Objectifs atteints par rapport aux objectifs mentionnés ci-dessus:

Quel type de bonnes pratiques avez-vous pu observer pendant cette visite?

- Pensez-vous que certaines de ces bonnes pratiques peuvent être reproduites dans votre pays (si oui, lesquelles)? Veuillez détailler.
- Des enseignements peuvent-ils être tirés de l'expérience du pays hôte?
- Quelles mesures envisagez-vous de prendre à votre retour (plans pour diffuser l'information, nouvelles activités, recherche de soutiens de haut niveau pour vos initiatives, etc.)?

Veuillez remplir les champs ci-dessous si vous avez été impliqué dans l'organisation d'un événement/activité/initiative parallèle (comme un atelier, une formation à petite échelle, l'élaboration d'un document de travail, etc.):

- **Activités, initiatives et événements parallèles** (ajoutez des champs si vous avez participé à plusieurs événements de ce type):

Événement parallèle 1

Titre:

Lieu:

Durée:

Objectifs de l'événement:

Objectifs atteints par rapport aux objectifs mentionnés ci-dessus:

Évaluation générale:

B) Évaluation

a. Aspects opérationnel et logistique

Assistance technique et logistique de l'instance hôte:

- ☐ Excellente
- ☐ Adéquate
- ☐ Inadéquate

Commentaires: _____

Contribution de l'instance hôte à la réussite de la visite d'étude:

- ☐ Excellente
- ☐ Adéquate
- ☐ Inadéquate

Commentaires: _____

Qualité de l'assistance fournie dans votre pays et dans le pays de destination par l'Équipe de projet:

- ☐ Excellente
- ☐ Adéquate
- ☐ Inadéquate

Commentaires: _____

b. La visite d'étude a atteint les objectifs fixés dans les EVE (exigences de visite d'étude):

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Partiellement

Commentaires: _____

c. **Suggestions et commentaires sur votre expérience en tant que formateur sur ce projet**

Nous vous remercions pour votre participation au projet AMEDIP!

Critères d'évaluation pour les demandes relatives au renforcement des capacités

	Points	Évaluation
A. Critères relatifs à l'institution requérante	25 Max.	
1. Pertinence		
1.1 L'instance requérante est engagée dans des domaines relatifs aux questions de politique migratoire/ diaspora/ coopération et développement	5 MAX.	
1.2 L'instance requérante coopère ou est déjà en contact avec ses communautés de la diaspora à l'étranger	5 MAX.	
2. Synergies		
2.1 L'instance requérante participe au dialogue international sur les questions de migrations et développement (FMMD, etc.)	5 MAX.	
2.2 L'instance requérante met en œuvre/expérimente des pratiques pour renforcer le rôle des expatriés dans le développement	5 MAX.	
3. Incidence	-	-
3.1 L'instance requérante est impliquée dans l'élaboration des politiques nationales	5 MAX.	
B. Critères relatifs aux demandes de renforcement des capacités	25 Max.	-
1. Pertinence stratégique	-	-
Conformité de la demande aux objectifs AMEDIP	5 MAX.	
2. Viabilité		
1.1 Un échange ou une visite d'étude d'une semaine peut répondre aux besoins de renforcement des capacités	5 MAX.	
3. Incidence		
3.1 Nombre de représentants institutionnels/ de fonctionnaires qui bénéficieront du renforcement des capacités demandé	5 MAX.	
4. Synergies		
4.1 Le renforcement des capacités s'inscrit dans un processus d'émancipation plus large, que l'instance requérante envisage de mener	5 MAX.	
5. Pérennité		
5.1 Le renforcement des capacités s'inscrit d'ores et déjà dans une politique/une pratique de coopération Sud-Sud instaurée par l'instance bénéficiaire	5 MAX.	
Maximum de points pour accord	50	

CONCLUSION

CONCLUSION

*“Si vous voulez aller vite, restez seuls.
Si vous voulez aller loin, voyagez
ensemble”.*

(Proverbe africain)

Ces recommandations opérationnelles offrent une vue d'ensemble des initiatives qui peuvent être menées dans le cadre d'une coopération Sud-Sud ou triangulaire pour améliorer la mobilisation des diasporas. Elles proposent des méthodes pour élaborer la stratégie de diaspora et le plan d'action qui vous permettront d'envisager les partenariats.

Avec près d'un milliard de migrants à travers le monde, dont un quart de migrants internationaux, et une implication croissante dans le développement des pays d'origine, les responsables politiques et les spécialistes ne peuvent plus ignorer l'incidence des diasporas sur le développement. Et les répercussions sont parfois très “tangibles” pour les pays, par exemple en termes de transferts de fonds ou, dans une moindre mesure, d'échanges commerciaux et de transferts des connaissances. Pour atteindre de tels résultats, les pays de destination et d'origine devront développer des environnements propices et opter pour des solutions transnationales mutuellement avantageuses.

Principes fondamentaux à l'attention des responsables politiques et des spécialistes du développement:

Section II: Cadre politique de la coopération pour la mobilisation des diasporas

- Prenez soin d'élaborer la stratégie et le plan d'action pour la mobilisation des diasporas de manière participative pour instaurer un environnement favorable et définir un cadre institutionnel. Conservez toutefois de la retenue: les bonnes pratiques montrent qu'il est plus avantageux pour un gouvernement de favoriser le développement des stratégies de diaspora et des plans d'action de manière inclusive. Les gouvernements ne sont pas seuls à la barre: tous les participants doivent prendre part au processus et notamment la diaspora.
- L'approche ascendante est importante. Néanmoins, il ne faut pas oublier d'impliquer les plus hautes sphères du gouvernement et de les engager dans ces initiatives.
- Suivez les principes de programmation de ces recommandations (approche centrée sur les migrants, approche fondée sur les droits de la personne, égalité entre les sexes et émancipation des femmes, gestion axée sur les résultats) et définissez un tableau de résultats et un plan de suivi et d'évaluation judicieux pour assurer un cycle résultats-impact efficace lors de la mise en œuvre des initiatives.
- Restez réalistes. Veillez à la mise en œuvre adéquate des actions, à la

conduite de suivis systématiques et au soutien institutionnel. Ne soyez pas victime d'un plan trop ambitieux dont les promesses resteront sur le papier.

- La communication et la transparence sont essentielles tout au long du processus d'élaboration de la stratégie et du plan d'action: informez le public sur les bénéfices procurés par la mobilisation des diasporas en termes de développement et faites connaître vos avantages comparatifs et votre expertise aux pays avec lesquels vous souhaitez devenir partenaire.
- Ces recommandations insistent sur la coopération entre les pays, mais la cohérence entre les ministères et les institutions d'un même pays est tout aussi importante. Coopérez dans différents domaines avec les ministères et les institutions, mais aussi avec le secteur privé, les associations de la diaspora et la société civile dans son ensemble. Les initiatives, y compris la rédaction du projet de stratégie et du plan d'action, doivent être cohérentes aussi bien au niveau technique que politique.

Section III: Méthodes pratiques et empiriques de coopération Sud-Sud et triangulaire

- Utilisez le potentiel des partenariats

(Sud-Sud et triangulaires) et soyez enclin à l'échange de connaissances avec les autres pays, les entreprises du secteur privé, les associations de la diaspora, les organisations de la société civile, les organisations et les acteurs internationaux. Partagez vos expériences et soyez prêt à assimiler les pratiques des autres pour savoir les appliquer.

- La coopération doit être motivée par la demande du pays bénéficiaire afin d'assurer l'appropriation nationale; un élément clé pour la viabilité à long terme. La coopération doit être fondée sur des priorités identifiées au niveau national (politiques)
- Dans l'esprit du document final de Nairobi, la coopération doit être "régie, entre autres, par les principes de souveraineté, d'appropriation nationale et l'absence de toute condition".¹³⁷
- Les cadres de partenariat peuvent être de nature juridique (accords, protocoles d'accord, traités et/ou autres documents ayant force de droit) ou informelle (via des dialogues ou des réseaux de la diaspora). Le potentiel des réseaux se révèle très riche, car ils permettent aux institutions des pays en développement d'acquérir des bonnes pratiques et de découvrir des solutions innovantes.

¹³⁷ ONU, 2010, op. cit.

ANNEXES

1. Abréviations et acronymes
2. Pour en savoir plus
3. Bibliographie
4. Description du projet: Renforcement des Politiques de Diaspora en Afrique et au Moyen-Orient grâce à l'Échange Sud-Sud (AMEDIP)

ANNEXES

1. Abréviations et acronymes

Observatoire ACP	African, Caribbean and Pacific Observatory on Migration (Observatoire des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sur les migrations)
CPDA	Centre Politique de la Diaspora Africaine
PEA	Plateforme Europe Afrique
AFD	Agence Française de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
AMEDIP	Renforcement des Politiques de Diaspora en Afrique et au Moyen-Orient grâce à l'Échange Sud-Sud
AMEXCID	Agence Mexicaine de Coopération Internationale pour le Développement
UMA	Union du Maghreb Arabe
ANR	Agence Nationale de la Recherche
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-est
UA	Union africaine
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CARIM	Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
CAT	Convention contre la Torture et autres Peines ou Traitements Cruels, Inhumains ou Dégadants
CEDAW	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CGD	Centre pour le Développement Mondial
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
CoD	Pays de destination
COMESA	Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe
CoO	Pays d'origine
CPED	Convention Internationale pour la Protection des Personnes contre les Disparitions Forcées
CRC	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CRPD	Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées
OSC	Organisations de la Société Civile
CSSTC	Centre pour la Coopération Technique Sud-Sud
DFID	Département Britannique pour le Développement International

DFD	Forum des Diasporas pour le Développement
CMD	Conférence Ministérielle de la Diaspora
DRC	Centre de Recherche en Développement sur les Migrations, la Mondialisation et la Pauvreté
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEDEAO	Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest
ETF	Fondation Européenne pour la Formation
UE	Union Européenne
EUROMED	Partenariat Euro-Méditerranéen
IDE	Investissements Directs Étrangers
FORIM	Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations
FSP	Fonds de solidarité prioritaire
ZLE	Zone de Libre Échange
GCIM	Commission Mondiale sur la Migration Internationale
GDLN	Réseau d'Apprentissage sur le Développement Mondial
GDND	Base de données Mondiale sur les Nigériens de la Diaspora
PIB	Produit Intérieur Brut
FMMD	Forum Mondial sur la Migration et le Développement
IDH	Indice de Développement Humain
HLD	Dialogue de Haut niveau sur les Migrations Internationales et le Développement
AFDH	Approche Fondée sur les Droits de l'Homme
ICCPR	Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques
ICERD	Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale
ICESCR	Pacte International Relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels
ICMPD	Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires
ICRMW	Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille
IGAD	Autorité Intergouvernementale sur le Développement
OIT	Organisation Internationale du Travail
OI	Organisation Internationale
FMI	Fonds Monétaire International
IMIS	Système Intégré d'Informations sur les Migrations
INED	Institut National d'Études Démographiques
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations

IPUMS- International	Séries de Microdonnées Internationales à Usage Public
ICMD	Initiative Conjointe pour la Migration et le Développement
MAFE	Étude des Migrations Afro-Européennes
MIDSA	Dialogue sur les Migrations en Afrique Australe
MIDWA	Dialogue sur les Migrations en Afrique de l'Ouest
MIEUX	Migration EU Expertise
MME	Partenariat pour la Migration, la Mobilité et l'Emploi
MoU	Protocole d'accord
IPM	Institut des Politiques Migratoires
MTM	Migration de Transit en Méditerranée
M&D	Migration et Développement
S&E	Suivi et Évaluation
MNA	Mouvement des Non-Alignés
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisations Non Gouvernementales
NIDO	Organisation des Nigériens de la Diaspora
NNVS	Service National Volontaire Nigérian
APD	Aide Publique au Développement
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
VE	Vote depuis l'Étranger
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
PCR	Processus Consultatif Régional
CER	Communautés Économiques Régionales
SACM	Conférence Sud-Américaine sur la Migration
SADC	Communauté de Développement d'Afrique Australe
SAMP	Programme sur les Migrations en Afrique Australe
DDC	Direction Suisse du Développement et de la Coopération
MEEPS	Mécanismes d'Échange d'Experts entre Pays du Sud
CSS	Coopération Sud-Sud
ToR	Attributions
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
DAESNU	Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies
PNUD	Programme de Développement des Nations Unies
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
INSTRAW-ONU	Institut International de Recherche et de Formation des Nations Unies pour la Promotion de la Femme
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

2. Pour en savoir plus

Aikins, Kingsley; White, Nicola: Global Diaspora Strategies Toolkit. Harnessing the power of global diasporas, disponible à l'adresse:
<http://www.diasporamatters.com/download-the-diaspora-toolkit/2011/> (consulté le 20/08/2013).

Delphine, A. et al. (2009): Exploring Diaspora Strategies: An International Comparison, 26 28t janvier 2009, NUI Maynooth, Rapport d'atelier, juin 2009, disponible à l'adresse:
<http://www.nuim.ie/nirsa/diaspora/PDFs/Exploring%20Diaspora%20Strategies%20International%20Comparison.pdf> (consulté le 15/07/2013).

GIZ (2010): Cooperating with Diaspora Communities Guidelines for Practice, à l'adresse:
<http://www.giz.de/Themen/de/SID-F19B06B0-D1D39562/dokumente/giz2011-en-leitfaden-diasporagemeinschaften.pdf> (consulté le 22/08/2013).

GMM (2010): Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners, disponible à l'adresse:
http://www.globalmigrationgroup.org/uploads/UNCT_Corner/theme7/mainstreamingmigration.pdf (consulté le 28/08/2013).

Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (2012): Framework of operational guidelines on United Nations support to South-South and triangular cooperation, High-level Committee on South-South Cooperation, 17e session, New York, 22-25 mai 2012, disponible à l'adresse:
http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/HLC%20Reports/Framework%20of%20Operational%20Guidelines_all%20languages/SSC%2017_3E.pdf (consulté le 26/06/2013).

Horst, Cindy et al (2010): Participation of Diasporas in Peacebuilding and Development. A Handbook for Practitioners and Policymakers. PRIO, disponible à l'adresse:
<http://unpos.unmissions.org/Portals/UNPOS/Repository%20UNPOS/PRIO%20Report%202-2010%20with%20links.pdf> (consulté le 28/08/2013).

ICMPD, OIM (2010): MTM. A Dialogue in Action. Linking Emigrant Communities for more Development. Inventory on Institutional Capacities and Practices, disponible à l'adresse:
http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD-Website_2011/Migration_Dialogues/MTM/projects/Inventory_EN_2010.pdf (consulté le 26/08/2013).

Joint Migration and Development Initiative Migration for Development (2011): A Bottom-Up Approach. A Handbook for Practitioners and Policymakers, à l'adresse:
<http://www.migration4development.org/content/jmdi-handbook-migration-development-bottom-up-approach> (consulté le 24/08/2013).

IPM et OIM (2012): Developing a Road Map for Engaging Diasporas for Development. A Handbook for Policymakers and Practitioners in Home and Host Countries, disponible à l'adresse:

<http://www.migrationpolicy.org/pubs/thediasporahandbook.pdf> (consulté le 26/08/2013).

PNUD, Special Unit for South-South Cooperation (2009): Enhancing South-South and Triangular Cooperation. Study of the Current Situation and Existing Good Practices in Policy, Institutions, and Operation of South-South and Triangular Cooperation, disponible à l'adresse:

http://southsouthconference.org/wp-content/uploads/2009/10/E_Book.pdf (consulté le 20/08/2013).

Stuenkel, Oliver (2013): Institutionalizing South-South Cooperation: Towards a New Paradigm? Disponible à l'adresse:

http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/Stuenkel_Institutionalizing-South-South-Cooperation-Towards-a-New-Paradigm.pdf (consulté le 22/08/2013).

Institut de la Banque mondiale: The Art of Knowledge Exchange: A Results-Focused Planning Guide For Development Practitioners, à l'adresse:

http://wbi.worldbank.org/wbi/Data/wbi/wbicms/files/drupal-acquia/wbi/The_Art_of_Knowledge_Exchange_revised.pdf (consulté le 22/08/2013).

3. Bibliographie

Observatoire ACP sur les migrations (2012): Guide de recherche sur la migration: Migration Sud-Sud et développement humain, à l'adresse:
<http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/EN-ACP-Obs-Research-GuidFinal-06112012.pdf> (consulté le 20/07/2013).

Observatoire ACP sur les migrations (2012) : Indicateurs de l'impact de la migration sur le développement humain et vice versa. Disponible à l'adresse : <http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/EN-Indicators.pdf> (consulté le 07/05/2014).

Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES) Les résultats obtenus sont disponibles à l'adresse suivante:
<http://www.lecames.org/spip.php?article4> (consulté le 12/08/2013).

Partenariat Afrique-UE (2006): Déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement, Conférence ministérielle Europe-Afrique sur la migration et le développement, à l'adresse
<http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/AU-UE-22.11.06.pdf> (consulté le 20/08/2013).

Partenariat Afrique-UE (2007): Stratégie conjointe Afrique-UE, à l'adresse:
http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/eas2007_joint_strategy_en.pdf (consulté le 25/08/2013).

Partenariat Afrique-UE (2007): Premier plan d'action pour la mise en œuvre du Partenariat stratégique Afrique-UE, à l'adresse:
http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/eas2007_action_plan_2008_2010_en_11.pdf (consulté le 25/08/2013).

Aikins, Kingsley; White, Nicola: Global Diaspora Strategies Toolkit. Harnessing the power of global diasporas, disponible à l'adresse:
<http://www.diasporamatters.com/download-the-diaspora-toolkit/2011/> (consulté le 20/08/2013).

Akinjide Olatuyi, Yisa Awoyinka et Abiodun Adeniyi (2013): Nigerian Diasporas in the South: Harnessing the potential for national development, disponible à l'adresse:
http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/Nigeria%20Diasporas%20Report_0.pdf (consulté le 20/08/2013).

UA (2005): Réunion d'experts sur la définition de la diaspora africaine, 11 et 12 avril 2005, Addis Ababa, Éthiopie, à l'adresse:

<http://www.africa-union.org/organs/ecossoc/Report%20Expert%Diaspora%20Defn%2013april2005-Clean%20copy1.doc> (viewed on 30/01/2013).

UA (2006): Position africaine commune sur la migration et le développement, disponible à l'adresse:

http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/microsites/rcps/igad/african_common_position_md.pdf (consulté le 28/08/2013).

UA (2011): Plan de protection sociale pour l'économie informelle et les travailleurs ruraux 2011-2015, disponible à l'adresse:

www.au.int/en/sites/default/files/SA4543_SPIREWORKFinal_English.doc (consulté le 12/08/2013).

UA (2012): Déclaration du Sommet Mondial de la Diaspora Africaine. Sandton, Afrique du Sud, 25 mai 2012, disponible à l'adresse:

<http://summits.au.int/en/sites/default/files/FINAL%20Diaspora%20Declaration-E-25%20May%20%281%29.pdf> (consulté le 20/08/2013).

Bakewell, Oliver (2009): Which Diaspora for Whose Development? Some Critical Questions about the Roles of African Diaspora Organizations as Development Actors, DIIS Brief, à l'adresse:

<http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/which-diaspora-for-whose-development-o-bakewell> (consulté le 25/01/2013).

Bakewell, Oliver (2009): South-South Migration and Human Development: Reflections on African Experiences, disponible à l'adresse:

<http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/imi-working-papers/wp-15-oliver-bakewell-south-south-migration> (consulté le 05/09/2013).

Barry, K. (2006): Home and Away: The Construction of Citizenship in an Emigration Context. *Université de New York Law Review* 81 (1):11-59.

Battistella, Graziano, Khadria, Binod (2011): Labour Migration in Asia and the Role of Bilateral Migration Agreements: Market Access Facilitation by Informal Means. Disponible à l'adresse:

<http://www.gfmd.org/documents/switzerland/m4md/BattistellaS5.pdf> (consulté le 13/08/2013).

Bilsborrow, R. et al., Surveys of International Migration: Issues and tips, disponible à l'adresse:

http://www.un.org/esa/population/meetings/sixthcoord2007/Bilsborrow_paper.pdf (consulté le 15/07/2013).

- BSR (2008): International Labor Migration: A Responsible Role for Business, disponible à l'adresse:
http://www.bsr.org/reports/BSR_LaborMigrationRoleforBusiness.pdf (consulté le 25/09/2013).
- BSR (2010): Migrant Worker Management Toolkit: A Global Framework. Managing Workers and Protecting Rights, disponible à l'adresse:
http://www.bsr.org/reports/BSR_Migrant_Worker_Management_Toolkit.pdf (consulté le 25/09/2013).
- Centre pour le Développement Mondial (2009): Décompte des migrants: cinq mesures pour de meilleures données sur la migration, Washington DC, disponible à l'adresse:
http://www.cgdev.org/files/1422146_file_CGD_migration_FINAL_web.pdf (consulté le 11/07/2013).
- Chander, A. (2006): Homeward Bound. *Université de New York Law Review* 81 (1):60-89.
- Chou, M., Gibert, M. (2012): The EU-Senegal mobility partnership: from launch to suspension and negotiation failure, dans: *Journal of Contemporary European Research*. 8 (4), pp. 408-427. Disponible à l'adresse:
<http://www.jcer.net/index.php/jcer/article/download/434/380> (consulté le 13/08/2013).
- Conseil de l'Union européenne (2008): Déclaration conjointe sur le Partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert Disponible à l'adresse:
http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/what-we-do/policies/international-affairs/global-approach-to-migration/specific-tools/docs/mobility_partnership_cape_verde_en.pdf (consulté le 13/08/2013).
- Crush, Jonathan et al. (2012): *Diasporas on the web: new networks, new methodologies*, publié chez: Carlos Vargas Silva (ed.), *Handbook of Research Methods in Migration*, Cheltenham, Northampton: Edward Elgar Publishing
- Davies, P.: South-South Cooperation: Moving towards a New Aid Paradigm. Dans: *International Policy Centre for Inclusive Growth: South-South Cooperation. The Same Old Game or a New Paradigm? Poverty in Focus*, Numéro 20, disponible à l'adresse:
<http://www.ipc-undp.org/pub/IPCPovertyInFocus20.pdf> (consulté le 01/08/2013).
- Delphine Ancien et al. (2009): *Exploring Diaspora Strategies: An International Comparison*, 26-28 janvier 2009, NUI Maynooth, Rapport d'atelier, juin 2009, disponible à l'adresse:
<http://www.nuim.ie/nirsa/diaspora/PDFs/Exploring%20Diaspora%20Strategies%20International%20Comparison.pdf> (consulté le 15/07/2013).

CEDEAO: Protocole A/P.1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement. Disponible à l'adresse:

<http://www.comm.ecowas.int/sec/index.php?id=ap010579&lang=en> (consulté le 12/08/2013).

Commission européenne (2007): Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la migration circulaire et les partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers.

Bruxelles: COM (2007), 248 final, disponible à l'adresse:

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0248:FIN:EN:PDF> (consulté le 13/08/2013).

Commission européenne (2013): Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur l'optimisation de l'impact des migrations sur le développement. The EU contribution for the UN High-level Dialogue and next steps towards broadening the development-migration nexus. Bruxelles: COM (2013), 292 final, disponible à l'adresse:

http://ec.europa.eu/dgs/home-affairs/e-library/documents/policies/immigration/general/docs/maximising_the_development_impact_of_migration.pdf (consulté le 05/09/2013).

Fondation Européenne pour la Formation (2011): Skills Matching for Legal Migration in Egypt, disponible à l'adresse:

[http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/1BE8B869C71550D1C12578E10034BE46/\\$file/Skills%20matching%20for%20legal%20migration%20in%20Egypt.pdf](http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/1BE8B869C71550D1C12578E10034BE46/$file/Skills%20matching%20for%20legal%20migration%20in%20Egypt.pdf) (consulté le 12/07/2013).

Informations issues de: Frankenhaeuser, M. et al. (2013): Migration and Development Policies and Practices. A Mapping Study of eleven European countries and the European Commission, disponible à l'adresse:

[http://www.icmpd.org/News-Detail.1668.0.html?&cHash=f2e25a052a&tx_ttnews\[tt_news\]=156](http://www.icmpd.org/News-Detail.1668.0.html?&cHash=f2e25a052a&tx_ttnews[tt_news]=156) (consulté le 20/08/2013).

Gabriel Sheffer (1986): A New Field of Study: Modern Diasporas in International Politics, In G. Sheffer (Ed.), Modern Diasporas in International Politics, London: Croom Helm, p.3.

Gamlen, A (2006): What are diaspora engagement policies and what kinds of states use them? Vol. WP0632, Document de travail COMPAS. Oxford: Centre on Migration, Policy and Society, University of Oxford, disponible à l'adresse:

http://essays.ssrc.org/remittances_anthology/wp-content/uploads/2009/08/Topic_19_Gamlen.pdf (consulté le 29/08/2013).

GMM (2010): Mainstreaming Migration into Development Planning: A handbook for policy-makers and practitioners, disponible à l'adresse:
http://www.globalmigrationgroup.org/uploads/UNCT_Corner/theme7/mainstreamingmigration.pdf (consulté le 28/08/2013).

G77: About the Group 77, disponible à l'adresse:
<http://www.g77.org/doc/> (consulté le 30/08/2013).

GTZ. (2010). Building Bonds for Migration and Development. Diaspora Engagement Policies of Ghana, India and Serbia. Document de travail. Eschborn, GTZ, disponible à l'adresse:
<http://www.giz.de/Themen/de/dokumente/gtz2010-en-building-bonds-for-migration-and-development.pdf> (consulté le 30/08/2013).

Comité de haut niveau sur la coopération Sud-Sud (2012): Framework of operational guidelines on United Nations support to South-South and triangular cooperation, High-level Committee on South-South Cooperation, 17e session, New York, 22-25 mai 2012, disponible à l'adresse:
http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/HLC%20Reports/Framework%20of%20Operational%20Guidelines_all%20languages/SSC%2017_3E.pdf (consulté le 26/06/2013).

Human Rights Education Associates: The Human Rights Based Approach to Development Cooperation Towards a Common Understanding Among UN Agencies, disponible à l'adresse:
http://www.hrea.org/erc/Library/display_doc.php?url=http%3A%2F%2Fwww.undg.org%2Farchive_docs%2F6959-The_Human_Rights_Based_Approach_to_Development_Cooperation_Towards_a_Common_Understanding_among_UN.pdf&external=N (consulté le 09/08/2013).

Commission indépendante sur les problèmes de développement internationaux (1980): Rapport Brandt Nord-Sud: Un programme de survie. Pan Books.

ICMPD, IDEP, FIIAPP (2012): Rapport sommaire du Projet de soutien MME Inventaire des CER, document de travail pour la réunion technique MME sur l'Amélioration des Migrations, de la Mobilité, de l'Emploi et de l'Éducation supérieure dans les CER, disponible à l'adresse:
<http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/documents/summary-report-mme-support-project.pdf> (consulté le 12/08/2013).

ICMPD, OIM (2010): MTM. A Dialogue in Action. Linking Emigrant Communities for more Development. Inventory on Institutional Capacities and Practices, disponible à l'adresse:
http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD-Website_2011/Migration_Dialogues/MTM/projects/Inventory_EN_2010.pdf (consulté le 26/08/2013).

ICMPD, OIM (2012): Registre des priorités institutionnelles des États partenaires de la réflexion AMEDIP, disponible à l'adresse:

http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD-Website_2011/Migration_Dialogues/MTM/AMEDIP/February_2013_Update/Registry_of_Institutional_Priorities_Soft_Copy_EN.pdf (consulté le 20/08/2013).

ICMPD, OIM (2012a): Atelier AMEDIP sur la Coordination interinstitutionnelle en matière de migration et développement. Résumé des discussions, disponible à l'adresse

http://www.icmpd.org/fileadmin/ICMPD-Website/ICMPD-Website_2011/Migration_Dialogues/MTM/AMEDIP/WS_Tunis_Summary_of_Discussions_Final_EN.PDF (consulté le 26/08/2013).

ICMPD, OIM (2012b): Résumé des discussions. Atelier de l'AMEDIP sur la Coopération Sud-Sud, disponible à l'adresse:

<http://www.icmpd.org/AMEDIP.1821.0.html> (consulté le 09/08/2013).

OIM (2006): Engaging Diasporas as Development Partners for Home and Destination Countries: Challenges for Policy-makers, Genève, disponible à l'adresse:

http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/serial_publications/MRS26.pdf (consulté le 11/07/2013).

OIM (2011): Migration profiles, making the most of the process, disponible à l'adresse:

http://publications.iom.int/bookstore/free/MigrationProfileGuide2012_1Oct2012.pdf (consulté le 25/07/2013).

Déclaration conjointe Afrique-UE sur la migration et le développement. Tripoli, novembre 22-23 (2006), disponible à l'adresse:

http://www.dialogueeuroafricainmd.net/web/uploads/document_category/EU_Africa_dialogue_on_migration/Joint%20Africa-EU%20Declaration%20on%20Migration%20and%20Development%20%28Tripoli-%20November%202006%29.pdf.

Kofi Annan (2011): The Power of Partnerships in Africa, dans: The Huff Post, disponible à l'adresse:

http://www.huffingtonpost.com/kofi-annan/africa-partnerships_b_858505.html (consulté le 30/08/2013).

Maastricht Graduate School of Governance (2012): European policy debate: the Mobility Partnerships. Migration policy brief No. 9, disponible à l'adresse:

<http://mgsog.merit.unu.edu/ISacademie/docs/PB9.pdf> (consulté le 13/08/2013).

Maastricht Graduate School of Governance (2012): *Diaspora Engagement in Morocco. Understanding the Implications of a Changing Perspective on Capacity and Practices*. Migration policy Brief No. 10, disponible à l'adresse:
<http://mgsog.merit.unu.edu/ISacademie/docs/PB10.pdf> (consulté le 31/07/2013).

Melde, Susanne (2011): *Opportunities and challenges of South-South labour migration*, disponible à l'adresse:
http://www.acpmigration-obs.org/sites/default/files/gfmd_swiss11_abuja_background_paper.pdf (consulté le 01/08/2013).

IPM et OIM (2012): *Developing a Road Map for Engaging Diasporas for Development. A Handbook for Policymakers and Practitioners in Home and Host Countries*, disponible à l'adresse:
<http://www.migrationpolicy.org/pubs/thediasporahandbook.pdf> (consulté le 26/08/2013).

Nagesh Kumar (2008): *South-South and Triangular Cooperation in Asia-Pacific: Towards a new paradigm in development cooperation*, disponible à l'adresse:
<http://www.un.org/en/ecosoc/newfunct/pdf/background%20study%20final.pdf> (consulté le 30/08/2013).

Commission nationale de planification, Nigéria: *Site Internet de département de la coopération internationale*. Disponible à l'adresse:
<http://www.npc.gov.ng/home/artdetails.aspx?mCatID=68254&artID=9416> (consulté le 13/08/2013).

OCDE: *Triangular Co-operation and Aid Effectiveness. Can Triangular Cooperation make Aid more effective?*, disponible à l'adresse:
<http://www.oecd.org/dac/46387212.pdf> (consulté le 30/08/2013).

OSCE, OIM, OIT (2007): *Handbook on Establishing Effective Labour Migration Policies. Mediterranean edition*, disponible à l'adresse:
<http://www.osce.org/eea/29630> (consulté le 19/08/2013).

Østergaard-Nielsen, E. (2003): *International Migration and Sending Countries: Key Issues and Themes*. In *International Migration and Sending Countries: Perceptions, Policies and Transnational Relations*, ed. E. Østergaard-Nielsen, 3-32. Basingstoke: Palgrave Macmillan

Partners in Population and Development: South-South Cooperation: A Pathway for Development, disponible à l'adresse:
http://www.partners-popdev.org/docs/PPD_South-South_Book.pdf (consulté le 31/06/2013).

Processus de Rabat (2011): Stratégie de Dakar, troisième Conférence ministérielle euro-africaine sur la M&D, Dakar 2011, disponible à l'adresse:
http://www.dialogueuroafricainmd.net/web/uploads/cms/Dakar-strategy_-Ministerial-declaration-migration-and-development_-EN.pdf (consulté le 20/06/2013).

Processus de Rabat (2012): Initiatives dans la région, disponible à l'adresse:
<http://www.dialogueuroafricainmd.net/web/index.php/initiatives-in-the-region> (consulté le 30/07/2013).

Rana, Kishan S. (2007): Bilateral diplomacy. Diplo Foundation.

Sarras Consultancy: Root Cause Analysis, disponible à l'adresse:
http://www.sarras.co.uk/1_03p_scottishwater.php (consulté le 28/08/2013)

SDC: Tool 1: Stakeholder Mapping, disponible à l'adresse:
http://www.sdc-learningandnetworking.ch/en/Home/SDC_KM_Tools/Stakeholder_Analysis_and_Mapping (consulté le 08/08/2013).

UCLG. (2012): Cités et Gouvernements Locaux Unis. Dossier de presse, disponible à l'adresse:
http://www.uclg.org/sites/default/files/Presskit_UCLG_May_2012.pdf (consulté le 20/08/2013).

Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies, division des statistiques (1998): Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, première révision . No. 58.1998, New York, disponible à l'adresse:
http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1e.pdf (consulté le 15/07/2013)

ONU (2010): Document final de Nairobi, Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Résolution 64/222, disponible à l'adresse:
<http://ssc.undp.org/content/dam/ssc/documents/Key%20Policy%20Documents/Nairobi%20Outcome%20Document.pdf> (consulté le 25/08/2013).

PNUD (2004): PNUD/Partenariat du Japon en soutien à la coopération Sud-Sud: Coopération triangulaire innovante pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (1999-2004). New York.

PNUD (2009): Enhancing South-South and Triangular Cooperation. Study of the Current Situation and Existing Good Practices in Policy, Institutions, and Operation of South-South and Triangular Cooperation, disponible à l'adresse:
http://southsouthconference.org/wp-content/uploads/2009/10/E_Book.pdf (consulté le 24/08/2013).

PNUD (2011): Rapport sur le développement humain 2011. Durabilité et équité: Un meilleur avenir pour tous, données statistiques, disponible à l'adresse:
<http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2011/> (consulté le 04/08/2013).

PNUD (2013): L'émergence du Sud: Progrès humain dans un monde diversifié. Rapport sur le développement humain 2013, disponible à l'adresse:
<http://www.undp.org/content/dam/undp/library/corporate/HDR/2013GlobalHDR/English/HDR2013%20Report%20English.pdf> (26/08/2013).

PNUD (2013) : tableaux statistiques du Rapport sur le développement humain 2013, <http://hdr.undp.org/en/data> (06/03/2014).

GNUE (2012): Règles d'évaluation applicables au sein du système des Nations Unies, disponible à l'adresse:
http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22 (consulté le 20/08/2013).

United Nations Development Group (2010): How to prepare and UNDAF, Part II, Technical Guidance for UN Country Teams. Disponible à l'adresse:
[http://www.un.org/files/5%20How%20to%20Prepare%20an%20UNDAF%20\(Part%20II\).pdf](http://www.un.org/files/5%20How%20to%20Prepare%20an%20UNDAF%20(Part%20II).pdf) (consulté le 08/08/2013).

USAID (2008): Diaspora-Development Nexus: The role of ICT, disponible à l'adresse:
<http://www.unitar.org/ny/sites/unitar.org.ny/files/Hannafin%20ICT%20Diasporas.pdf> (consulté le 23/07/2013).

Vaes, S., Huyse, H. (2013): New Voices on South-South Cooperation between Emerging Powers and Africa. African Civil Society Perspectives. Disponible à l'adresse:
https://hiva.kuleuven.be/resources/pdf/publicaties/R1507_New_Voices_on_South-South_Cooperation.pdf (consulté le 01/08/2013).

Van Ewijk E., Baud, I. (2008): Partnerships between Dutch municipalities and municipalities in countries of migration to the Netherlands; knowledge exchange and mutuality, dans: Habitat International 33, pp. 218-226, disponible à l'adresse:
http://www.cities-localgovernments.org/committees/fccd/Upload/library/migrationandpartnerships_en.pdf (consulté le 20/08/2013).

Banque mondiale (2013) : classement des revenus nationaux bruts par habitant, <http://data.worldbank.org/data-catalog/GNI-per-capita-Atlas-and-PPP-table> (06/03/2014).

4. Description du projet: Renforcement des Politiques de Diaspora en Afrique et au Moyen-Orient grâce à l'Échange Sud-Sud (AMEDIP)

Cadre d'orientation	Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée (MTM), Axe II "Migration et Développement"
Durée	30 mois (juillet 2011 – décembre 2013)
Organismes de mise en œuvre	Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD) (organisateur) Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (partenaire)
États partenaires	Algérie, Cap-Vert, Égypte, Éthiopie, Ghana, Kenya, Liban, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Sénégal, Tunisie
Groupes cibles	Agences gouvernementales et acteurs du gouvernement responsables de la politique de diaspora dans les États partenaires; agences gouvernementales des États partenaires de la réflexion AMEDIP en charge des questions de migration et de développement
Bénéficiaires finaux	Les communautés de la diaspora et les autorités compétentes dans les pays d'origine, de transit et de destination impliqués
Observateur invité	Commission de l'Union africaine
Donateurs	France, Italie, Pays-Bas, Suisse

a. Cadre général

Le projet AMEDIP est élaboré et mis en œuvre dans le cadre du dialogue MTM (Dialogue sur la migration de transit en Méditerranée). Plus concrètement, le projet AMEDIP s'inscrit dans la droite lignée de l'initiative du MTM intitulée "Lier les communautés d'émigrants pour plus de développement - Inventaire des capacités et pratiques institutionnelles" et mise en œuvre en 2009 – 2010 par l'ICMPD et l'OIM. Tandis que cet inventaire offre une vue d'ensemble des capacités et des pratiques institutionnelles dans les États partenaires, AMEDIP vise à combler les lacunes des institutions et à répondre à leurs besoins, identifiés ici par des mesures concrètes de renforcement des capacités.

b. Objectifs

L'objectif global du projet est de "renforcer les capacités institutionnelles des autorités nationales en charge des questions de migration et de développement afin de mieux exploiter les contributions de leurs communautés de diaspora". Conformément aux objectifs généraux, les **objectifs spécifiques** du projet sont les suivants:

- 1) Favoriser la création et/ou le développement de stratégies de diaspora globales dans les pays cibles
- 2) Renforcer les coopérations techniques Sud-Sud et les échanges d'experts régionaux
- 3) Améliorer les capacités techniques

et institutionnelles des agences gouvernementales/des autorités locales impliquées dans les politiques de diaspora

- 4) Renforcer la coopération Sud-Nord grâce au partage des connaissances et à l'intensification du dialogue institutionnel.

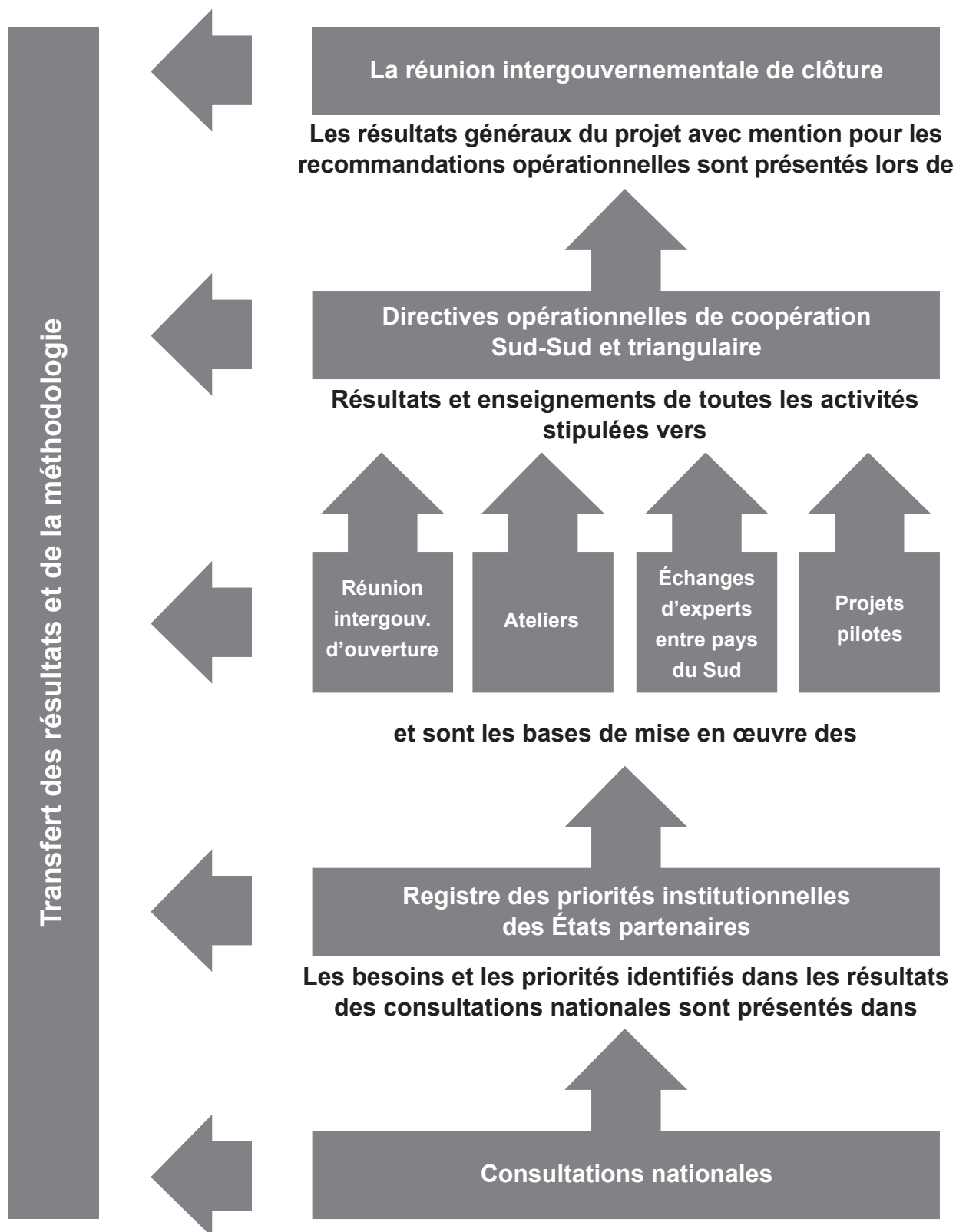
c. Méthodologie

Pour renforcer les capacités progressivement et en profondeur, le projet aborde le problème sous trois angles complémentaires: 1) dialogue technique, 2) développement des politiques 3) renforcement des capacités.

d. Activités principales

1	Registre des priorités institutionnelles des États partenaires	Définit les fondements nécessaires au développement et à la mise en œuvre d'activités principales sur mesures et ciblées
2	Réunions intergouvernementales x 2	Offre une plateforme de dialogue institutionnel pour les États européens et les pays d'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et d'Afrique subsaharienne sur le trajet des routes migratoires
3	Ateliers x 3	Les ateliers renforcent les connaissances théoriques et pratiques des États partenaires en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et de développement institutionnel
4	Échanges d'experts entre pays du Sud	Ces échanges améliorent les capacités techniques des États partenaires et encouragent l'élaboration de politiques de coopération Sud-Sud pour renforcer les relations avec la diaspora
5	Projets pilotes x 4	Ils renforcent les capacités concrètes des États partenaires dans le domaine des relations avec la communauté émigrée
6	Recommandations opérationnelles – Coopération Sud-Sud et triangulaire pour renforcer la mobilisation des diasporas	Ces manuels fournissent aux groupes cibles et aux bénéficiaires finaux des documents de référence sur les bonnes pratiques et les pratiques pertinentes, les enseignements et les directions à prendre dans le domaine des coopérations Sud-Sud et triangulaire, notamment sur le renforcement des capacités et l'élaboration des politiques
7	Transfert des résultats et de la méthodologie	Transfert des résultats et de la méthodologie du projet aux groupes cibles, aux observateurs et aux bénéficiaires finaux, y compris les acteurs régionaux

Liens interactifs AMEDIP





ISO 9001 - 2008
ISBN 978-3-902880-08-6

